

LE MONTAGNARD

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES CHASSEURS DE MONTAGNE



**UN TOUR D'HORIZON
SUR LE LAGOPÈDE ALPIN & PYRÉNÉEN**

L LE RETOUR DU BOUQUETIN DANS LES PYRÉNÉES
LA CHASSE DU BOUQUETIN DES ALPES EN EUROPE



Tradition redéfinie

K95 ULTIMATE CARBON

Le K95 Ultimate combine tradition et technologie d'une manière unique. La crosse ergonomique en deux parties avec trou de pouce permet une prise en main optimale pour un tir précis. La fibre de carbone offre une résistance étonnamment élevée pour un poids extrêmement faible ce qui fait de la K95 Ultimate le meilleur choix pour une chasse sur de longues distances sur des terrains impraticables. Grâce à la nouvelle crosse ergonomique et ses options, elle peut-être adaptée à vos besoins.

Blaser



CHERS AMI(E)S CHASSEUR(S)SES,

Voici notre nouveau numéro annuel du Montagnard. Nous avons essayé de le maintenir au même niveau que pour les lignes éditoriales précédentes. Il va aborder deux sujets démontrant les erreurs de la gestion technocratique de la faune sauvage nationale.

Le petit gibier de montagne, dont le lagopède, géré par les Fédérations de chasseur qui est en première ligne des espèces menacées par le réchauffement climatique. Depuis plus de 20 ans les chasseurs font des efforts financiers inégalés pour sauver ces espèces et ils y arrivent, au vu de la stabilité des effectifs de tétras lyre et de bartavelle. Malgré ces chiffres, les arrêtés sont régulièrement attaqués par les ONG écologistes qui profitent de leurs subventions pour payer des avocats plutôt que d'investir dans la protection de ces espèces. Pourtant quand les effectifs s'effondrent, les fédérations mettent une espèce en plan de chasse 0, comme le lagopède qui n'est plus chassé depuis de nombreuses années dans les Alpes Maritimes. Ces espèces disparaîtront, comme le grand tétras mis en moratoire par le conseil d'état, dès que les chasseurs arrêteront leurs efforts.

Les bouquetins avec deux attitudes diamétralement opposées. Celle des bouquetins "*capra hispanica*" qui ont été sauvé de la disparition. Les espagnols font de sa chasse touristique un eldorado pour les chasseurs étrangers et elle participe pour une grande partie aux 6475 millions d'euros (fondation Artemisan) que la chasse rapporte à l'Espagne. Le bouquetin des Alpes, lui aussi qui a été sauvé de la disparition. Mais qui bénéficie en France du statut d'espèce protégée. Statut délirant de nos technocrates, qui une fois qu'il est adopté est gravé dans le marbre et n'évolue plus quelle que soit l'évolution des effectifs. Le cormoran est aussi un bel exemple de cet entêtement bureaucratique. Hors, le bouquetin est une espèce qui ne change pas de massif, il se développe, prolifère, attrape des épidémies et menace les élevages domestiques. Et nous que fais-ton au lieu de le faire tirer à prix d'or par des collectionneurs chasseurs. On dépense des fortunes pour le faire éliminer par des agents de l'OFB dans un premier temps. Et puis maintenant on ne fait plus rien suite aux pressions écologistes. Pendant ce temps en Haute-Savoie les Suisses attendent qu'ils passent la frontière pour les faire tirer à prix d'or par des chasseurs étrangers.

Bonne lecture à tous

• Dr JEAN-PIERRE CAUJOLLE
Président de l'A.N.C.M.



Le Montagnard

Siège social A.N.C.M.
F.D.C. des Alpes Maritimes
38 av. Saint Augustin
06200 NICE
Tél. 04 93 83 82 39
ancm.chasse@gmail.com

Directeur de la publication
PATRICK ZABÉ
Secrétaire générale de l'A.N.C.M.
Tél. 07 49 431812
ancm.chasse@gmail.com

Rédacteur en chef
GÉRARD CÉZÉRA
ALAIN LAPORTE
PATRICK ZABÉ

Comité de rédaction
JEAN-PIERRE CAUJOLLE
GÉRARD CÉZÉRA
ALAIN LAPORTE
PATRICK ZABÉ

Création & impression : FI COMMUNICATION - ZA Micropolis - Rue Belle Aureille - Bâtiment Aurora - 05000 GAP
Tél. 04 92 53 34 19 - contact@fi.fr - www.fi.fr

Ont participé à ce numéro :

Julien Balduzzi, Bernard Baudoin, Gérard Cézéra, Quentin Couderc, Jean-Pierre Briot, Emmanuel Ménoni, Quentin Giry, Nicolas Clouet, Kévin Fouché, Gilles Rayé, Olivier Patrimonio, Annick Schntzler, Burkhard Stöcker, Patrick Zabé.

Les articles publiés dans ce numéro le sont avec l'accord de leur auteur. Les opinions émises dans la revue "Le Montagnard" n'engagent pas la responsabilité de la rédaction quand elles sont signées d'un auteur. Tout ou partie des articles publiés ainsi que les photos ne peuvent être reproduits sans autorisation écrite.

Photo de couverture : Gérard Cézéra

TABLE DES MATIÈRES

- ÉDITORIAL**
03 Édito du Docteur Jean-Pierre Caujolle, président de l'A.N.C.M.
- ACTUALITÉS**
07 Pays cynégétique des Bauges : Le mouflon des Bauges va-t-il disparaître ? par Julien Baldazzi
08 Tribune libre : Renforcement de population de grand tétras dans les Vosges par Patrick Zabé
09 Vent debout contre le renforcement de population de grand tétras dans les Vosges
21 Le grand tétras chante à nouveau au Lausitz
24 En guise de conclusion par Emmanuel Menoni
29 Renforcement de population de grand tétras dans les Vosges par Patrick Zabé
35 Estimation quantitative des habitats du grand tétras dans les Alpes françaises
47 Étude sur les habitats potentiels du grand tétras dans les Alpes
- CULTURE**
56 Le coin des bibliophiles : Alain Vaussenat, Jean-Robert Gentelet, Bernard Baudoin, Régis Clappier, Julien Canet, Nathalie Poncet...
68 Portfolio de chasseurs photographes : Patrick Zabé, Quentin Couderc, Gérard Cézéra
- GROS PLAN**
UN TOUR D'HORIZON SUR LE LAGOPÈDE ALPIN & PYRÉNÉEN
79 Présentation du lagopède par Gérard Cézéra
43 Situation du lagopède dans les montagnes françaises par Gérard Cézéra
- DOSSIER**
99 Le retour du bouquetin ibérique dans les Pyrénées par Alain Laporte
111 La chasse du bouquetin des Alpes en Europe par Patrick Zabé
- L'ÉQUIPEMENT DU CHASSEUR**
133 Jumelles Minox X-Range 8x42, carabine Sauer 505 et lunette Blaser B2 3-18x50 IC par Patrick Zabé
- OPTIQUE**
139 Longue-vue ATC Swarovski 17-40x56 & jumelles EL Range 10x32 par Patrick Zabé
- VIE SAUVAGE**
LES GRANDS ONGULÉS & AVIFAUNE DE MONTAGNE
143 Les cerfs du Donon ou la magie du brame par Patrick Zabé
153 Problématique lynx-chamois et plan de chasse dans le département des Vosges par Jean-Pierre Briot
- LA BOUTIQUE**
156
158



07

**LE MOUFLON DES BAUGES
VA-T-IL DISPARAÎTRE ?**
par Julien Baldazzi



29

**RENFORCEMENT
DE POPULATION
DE GRAND TÉTRAS
DANS LES VOSGES**
par Patrick Zabé



64

**CENTENAIRE D'UNE
VOCATION D'UN GRAND
CHASSEUR DE CHAMOIS
ET D'ISARD,
LE DR MARCEL COUTURIER**



99

**LE RETOUR
DU BOUQUETIN IBÉRIQUE
DANS LES PYRÉNÉES**
par Alain Laporte



79

**UN TOUR D'HORIZON
SUR LE LAGOPÈDE
ALPIN & PYRÉNÉEN**
par Gérard Cézéra

139

OPTIQUE
Longue-vue ATC Swarovski 17-40x56 & jumelles EL Range 10x32 par Patrick Zabé



153

**PROBLÉMATIQUE
LYNX-CHAMOIS
ET PLAN DE
CHASSE DANS
LE DÉPARTEMENT
DES VOSGES**
par Jean-Pierre Briot



PAYS CYNÉGÉTIQUE DES BAUGES LE MOUFLON DES BAUGES VA-T-IL DISPARAÎTRE ?

• TEXTE JULIEN BALDUZZI (GIC DES BAUGES) • PHOTO PATRICK ZABÉ

Face à la chute vertigineuse des effectifs de mouflons depuis 2020, les chasseurs des Bauges et le GIC éponyme s'inquiètent. La question est légitime.

Le GIC des bauges (Groupement d'Intérêt Cynégétique) a été créé en 1982 par les sociétés de chasse du massif des Bauges, à cheval sur les deux départements savoyards (73 et 74). Le GIC participe, aux côtés de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges et des deux fédérations départementales des chasseurs, à la gestion et au suivi des ongulés de montagne, chamois et mouflons notamment. À sa création, le GIC regroupe 23 sociétés de chasse et 750 adhérents.

Le mouflon a été introduit en bauges en 1954/1955 avec 6 mouflons mâles et 6 mouflons femelles provenant du domaine de Chambord. Après une mortalité constatée de 4 mâles et 1 femelle au cours de l'hiver 1954/1955, 4 nouveaux mâles ont été lâchés le 11 mai 1955. La population de mouflons était estimée à 90 individus en 1960, 300 en 1967,

200 en 1972 et 324 en 1977. Entre 1961 et 1980, 375 mouflons ont été capturés dans la réserve et exportés vivants à des fins de renforcement ou de création de populations (Cugnasse & Houssin, 1993).

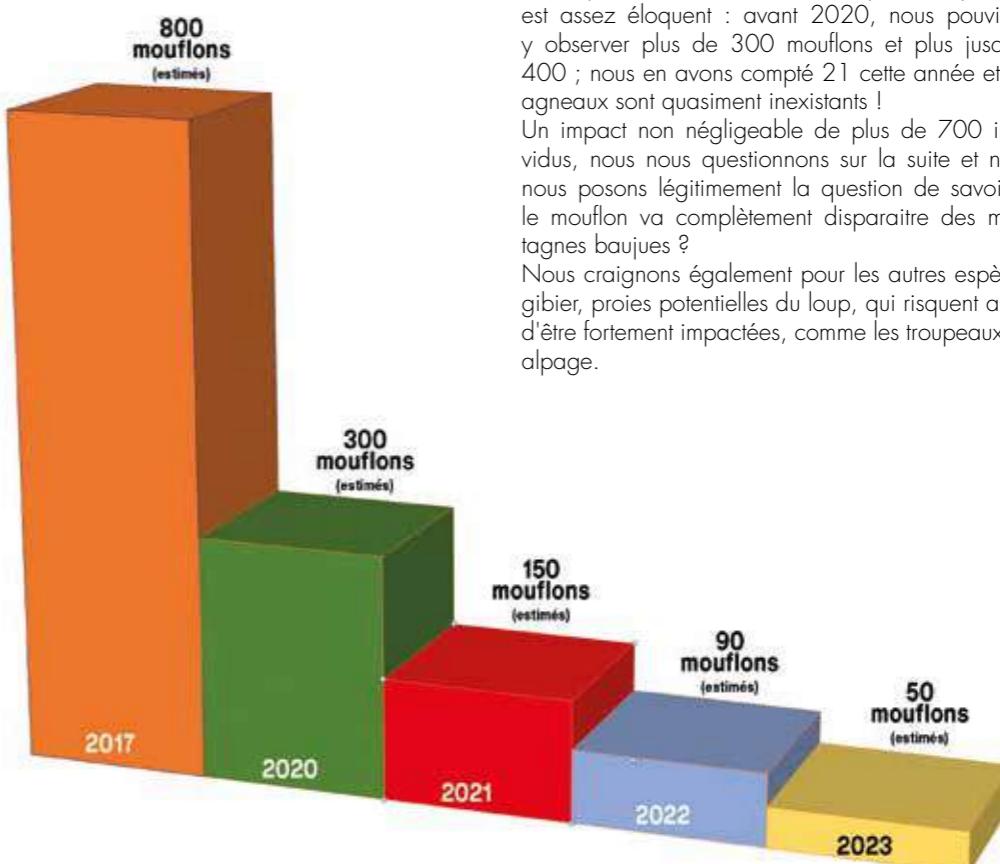
De 1980 à 2004 un suivi pointage flash est mis en place en lien avec les gestionnaires de la réserve nationale et les fédérations des chasseurs. De 2004 à 2017 la population est estimée aux alentours de 800 mouflons. Depuis 2017, un suivi annuel s'effectue au mois de juin sur des secteurs définis, avec plusieurs sorties pour augmenter la fiabilité et la précision des données collectées. Les chasseurs du GIC des Bauges ont toujours pris une part importante dans la réalisation de ces suivis à l'échelle du massif, à l'intérieur et à l'extérieur de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage.

Le loup est de retour dans les Alpes depuis 1992. Dans les Bauges malgré plusieurs apparitions, il est présent de manière régulière depuis peu et son impact sur les populations de proies est réellement perçu depuis trois ans. Le résultat des suivis et l'estimation des effectifs sont effarants comme le montre le graphique ci-dessous.

L'exemple sur le secteur de l'Aulp de Seythenex est assez éloquent : avant 2020, nous pouvions y observer plus de 300 mouflons et plus jusqu'à 400 ; nous en avons compté 21 cette année et les agneaux sont quasiment inexistant !

Un impact non négligeable de plus de 700 individus, nous nous questionnons sur la suite et nous nous posons légitimement la question de savoir si le mouflon va complètement disparaître des montagnes baujues ?

Nous craignons également pour les autres espèces gibier, proies potentielles du loup, qui risquent aussi d'être fortement impactées, comme les troupeaux en alpage.



RENFORCEMENT DE POPULATION DE GRAND TÉTRAS DANS LES VOSGES

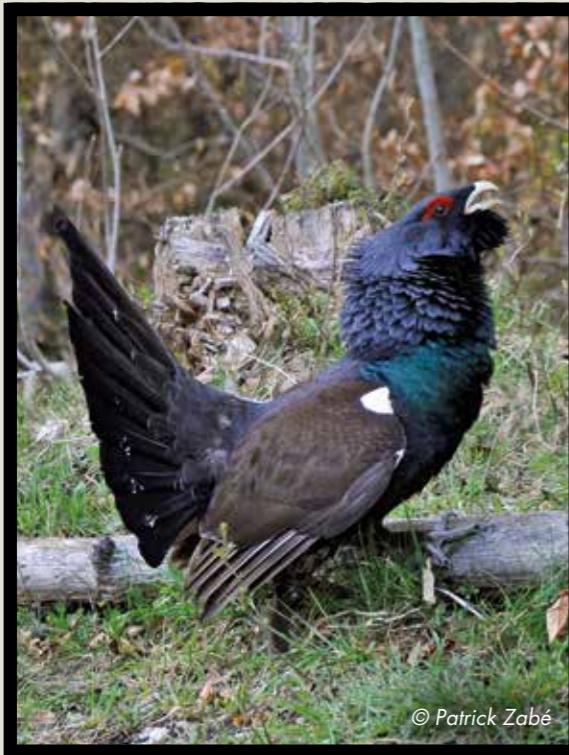
TRIBUNE LIBRE

Al'ANCM nous pensons qu'il est démocratique de laisser la parole à nos détracteurs, alors que beaucoup d'éditorialistes éviteront de nous ouvrir les pages de leurs magazines spécialisés car ils considèrent que les chasseurs font parties des espèces pestiférées. Dans ce contexte où les convictions laissent place à la politique, il est toujours fort intéressant de découvrir l'argumentation de leurs ténors tout en montrant l'esprit d'ouverture des cynégètes.

Rassurons-nous les épidémies ne sont que passagères et des jours meilleurs sont à venir, c'est immuable, la roue tourne... Je vous laisse donc appréhender "le discours de la méthode" non pas celui de notre philosophe René Descartes mais de nos plus fidèles opposants. Les débats restent ouverts, bonne lecture...

Les cris d'orfraies proférés par les groupies d'un photographe de renommée internationale sonnent la vindicte. Tel un gourou, rassemblant sous sa coupe tous ses disciples il les abreuve de ses "saintes" paroles en proférant à tous sa "vérité". Les avis du photographe se voient aussi soutenus par sa garde prétorienne formée des cinq associations vertes locales, toutes convaincues de détenir la science infuse.

Libre à chacun de choisir mais l'enquête publique a démontré qu'un grand nombre de personnes a suivi aveuglément, en toute confiance leur vedette favorite. Cela a été un véritable succès et un bel exemple de manipulation de masse. Ainsi les "gogos" s'en sont remis à la bonne foi et au charisme de leur grand prêtre car n'ayant



© Patrick Zabé

malheureusement aucune argumentation personnelle valable sur un sujet qu'il ne maîtrise pas. En bref un copyright à l'infini du rejet du plan de renforcement de la population résiduelle de grand tétras vosgien. Un tel engouement peut laisser pantois et surtout fausser tout l'intérêt de l'enquête publique.

957 réponses ont été soigneusement analysées, les avis négatifs dominent largement. Le rapport fait état de 811 avis défavorables, 137 avis favorables et de 9 avis non tranchés. Le monde de la chasse a répondu présent avec des argumentaires à la hauteur de l'enjeu.

En ce qui concerne les médias, ils n'ont fait que relayer le côté négatif de l'opération en restant bloqués sur l'avis défavorables des 2 comités scientifiques mais n'ont jamais diffusé leur rétropédalage ou leur consensus enfin donné au projet le 23 décembre 2023 (cf le communiqué de presse ci-dessous). C'est étrange, voire bizarre, les médias n'ont jamais donné la parole aux personnes qualifiées en accord avec l'opération, alors que Michel et Vincent Munier apparaissaient de nombreuses fois au cours de quelques émissions télévisées (Vosges Télévision, France Bleu etc.) et de spots sur YouTube.

Après l'avis et l'intervention du photographe animalier Vincent Munier sur la toile et dans les journaux, les réactions se sont enflammées pour atteindre leur paroxysme le jour où le feu vert est donné par Madame la Préfète des Vosges Valérie Michel-Moreaux pour le lancement de l'opération de renforcement.

Les associations : Oiseaux Nature, SOS Massif des Vosges ou encore Vosges Nature Environnement, avaient mobilisé quelques-uns de leurs membres ce mardi matin 16 avril 2024 pour semer le trouble et montrer leur désaccord. Ils s'étaient invités à la réunion afin d'exprimer leur opposition avant d'être accompagnés vers la sortie.

Il est difficile de comprendre une telle ire surtout pour un lâcher d'inoffensifs oiseaux, on aurait pu se croire un instant dans les Pyrénées avec les opposants à la réintroduction de l'ours où l'atmosphère était aussi délétère mais pas pour les mêmes raisons car le problème des éleveurs n'a rien à voir avec un lâcher de tétras. Dans les Vosges, personne ne subira la présence du grand tétras, ce qui rend d'autant plus incompréhensible l'attitude de ces associations locales et surtout du groupe tétras Vosges qui pourrait pourtant y voir sa mascotte reluire en cas de réussite du programme. Un béotien voyant les choses de l'extérieur ne pourra jamais comprendre pourquoi une telle cacophonie pour si peu de chose. Cela dépasse l'entendement et toute raison !

D'autant plus, qu'il est bon de souligner que Mme la préfète précise que ce plan de renforcement reste une "expérimentation", "évolutive" et que des "adaptations" pourront être opérées si nécessaire, voire un abandon pur et simple du projet.

• PATRICK ZABÉ,
Secrétaire général de l'ANCM

VENT DEBOUT CONTRE LE RENFORCEMENT DE POPULATION DE GRAND TÉTRAS DANS LES VOSGES

UN EXEMPLE DE L'ARGUMENTATION ET D'UN AVIS

déposé par l'association Oiseaux-Nature sur le projet de renforcement de grand tétras dans le massif vosgien

Oiseaux-Nature

9 rue du Haut du Rang
88220 RAON-aux-BOIS

Publication : Le Troglo, la revue qui aime la vie

Mél. : oiseauxnaturecmfree.fr
Site internet : www.association-oiseaux-nature.com

Commission départementale de la nature, des paysages et des sites
Réunion du mardi 20 février 2024

Avis de l'association Oiseaux-Nature sur le projet de renforcement de grand tétras pour le massif vosgien

1 Quels sont les effectifs de grand tétras actuels ? En 2023, aucun indice de présence de coq n'aurait été observé, seuls des indices de 2 à 4 poules sont notés jusqu'au milieu de l'année puis plus rien jusqu'en ce début d'année 2024. La population de tétras vosgien est éteinte, c'est un fait. D'après l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN), le seuil de viabilité d'une population de grand tétras est de 500 individus (250 mâles et 250 femelles). La population vosgienne de l'espèce se situe en dessous de 50 individus depuis 20 ans. Ce projet n'est pas un renforcement, mais une réintroduction.

2 Le grand tétras est une espèce du Nord et du froid. Son milieu de vie et de reproduction est complexe, composé d'une mosaïque de milieux qu'il est difficile de caractériser. D'après madame Ilse Storch, scientifique allemande reconnue experte auprès de l'UICN, spécialiste du grand tétras, 50 000 ha sont nécessaires au maintien d'une population. L'étude 2010, GTWONF dans le massif vosgien a quantifié seulement 10 000 ha favorables (et non d'un seul tenant), ce qui explique en partie la très faible population de ces 20 dernières années. Le dérangement, et surtout le morcellement de l'habitat, a conduit à la disparition du grand tétras. Rappelons le cas d'école de la population de grand tétras de la Haute Bers - Rouge-Gazon, qui a disparu brutalement en l'espace de 3 ans (de 1984 à 1987) suite au développement de la pratique du ski de fond, de la raquette et de la diversification des loisirs "4 saisons" au cœur de cette zone sensible de protection. (Ciconia 1989).

3 Une des études citées dans ce projet précise : « *Le chevauchement de la période de chant entre les oiseaux autochtones et les oiseaux d'origine scandinave avec une tendance au rapprochement progressif du pic de chant vers une période commune au fil des années* ». Donc les quelques poules vosgiennes survivantes risquent d'attendre, et le renforcement génétique espéré risque de ne pas se faire avant la disparition définitive des derniers individus vosgiens.

4 La plasticité de l'espèce face au changement climatique est mise en avant. Mais le climat observé dans les Vosges aujourd'hui est très éloigné des conditions optimales pour le grand tétras. Ces dernières années, le massif vosgien a connu des printemps précoces, détruisant les nichées par le retour de gelées tardives et (ou) de fortes et longues précipitations ; les couvées de remplacement subissant souvent le même sort. La maturation des baies de la myrtille, notamment, peut être stoppée suite à ces aléas climatiques, et la ressource alimentaire du grand tétras s'en trouver par conséquent fortement diminuée. De plus, si le site développement de la végétation est impacté, on peut s'attendre aussi à une réduction la quantité d'insectes (source de nourriture principale des poussins).

5 Les conditions de vie du grand tétras, déjà très précaires en raison du développement des activités humaines (activités sportives, de jour comme de nuit, hors sentier, transport routier nocturne de neige en zone de quiétude de réserve naturelle, tourisme, cueillette à grande échelle en vue de leur commercialisation de myrtilles et de champignons), vont continuer à se dégrader en raison de l'évolution du climat. Ces oiseaux sont habitués à des milieux froids, pauvres en parasites et en maladies : on peut donc s'attendre à ce qu'ils y soient particulièrement sensibles. Cette fragilité rend également l'espèce plus vulnérable à la préation : les individus peuvent être plus odorants s'ils sont parasités ou victimes d'un développement bactérien important à cause de l'humidité (qui peut être importante dans les forêts vosgiennes).

6 Concernant les conséquences du changement climatique, pour prédire l'évolution de la répartition des essences forestières dans la montagne vosgienne, les travaux de Monsieur Piedallu sont mis en avant, alors qu'il ne fait pourtant pas l'unanimité au sein de la communauté



© Patrick Zabé

scientifique. En effet, ses modèles sont basés sur des données météorologiques qui n'intègrent pas l'impact des insectes et des champignons ravageurs des arbres. Le sapin pectiné est très sensible aux sécheresses et fortes chaleurs qui l'affaiblissent et ouvrent ainsi la porte aux parasites. Ses modèles prédisent une probabilité de présence d'une essence, mais pas l'état d'un peuplement entier. Or, le milieu de vie du grand tétras est complexe, et la pérennité supposée de la présence du sapin et du hêtre dans le massif ne signifie aucunement la pérennité des milieux favorables au grand tétras.

7 Les grands tétras norvégiens vivent dans un milieu différent, dans une taïga et de vieilles pinèdes très claires, avec des épicéas, des bouleaux et des pins, dans lesquels le sapin pectiné est absent. Comment vont-ils s'adapter aux milieux vosgiens clairement forestiers et plus fermés, avec une explosion de la régénération du hêtre qui ferme les sous-bois ?

8 L'impact de la prédateur est évoqué dans le dossier, et les mesures à mettre en œuvre devront être drastiques. Les populations d'ongulés et notamment de sangliers ont explosé dans le massif vosgien. Les sangliers sont présents partout dans la montagne, jusqu'aux crêtes et outre les ravages sur la régénération forestière, l'impact sur les couvées et portées d'animaux nicheurs au sol comme le grand tétras est désastreux. Une des études du dossier rapporte, je cite, « L'absence du sanglier dans l'aire de présence du grand tétras en Norvège pouvant entraîner une absence de réaction des oiseaux par rapport à ce risque de prédateur. ». La présence massive du sanglier dans les Vosges est le résultat de la pratique de l'agrainage en zone de montagne, qui est une aberration que nous dénonçons depuis des années (et que vous n'avez pas interdit). Par exemple : actuellement, l'agrainage est pratiqué par la société de chasse locale de Ventron à quelques centaines de mètres seulement des limites de la Réserve naturelle du Grand Ventron, où des lâchers sont prévus. Il faut agir efficacement avant d'envisager des lâchers, faute de quoi ils seraient voués à l'échec. Compte tenu des lâchers de faisans effectués sur ce lot, un problème sanitaire n'est pas exclu.

9 Les expériences de réintroduction de grand tétras sont très onéreuses et les résultats sont très discutables, pour la plupart elles se soldent par un échec, bien qu'elles aient

été effectuées dans des conditions nettement plus favorables que dans les Vosges. L'exemple de la réintroduction de l'espèce dans les Cévennes est parlant : plus de 600 oiseaux d'élevage ont été lâchés pendant 45 ans, opération accompagnée du piégeage des prédateurs pour arriver à ce jour à la présence supposée de quelques individus erratiques. Ce n'est pas soutenable ni acceptable éthiquement. On constatera inévitablement des actes de prédateur sur les oiseaux relâchés par les mésoprédateurs, martres et renards, qui jouent un rôle essentiel dans l'équilibre des populations de micromammifères, actuellement en forte densité : le stress hydrique induit une abondance de la fructification des arbres, donc une abondance de nourriture et une explosion de la reproduction des micromammifères. Il serait révoltant de nous mettre devant le fait accompli de l'obligation de piéger. Toutes les associations de protection de la nature seront là pour s'y opposer !

CONCLUSION

Nous suivons les avis défavorables formulés par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel et le Conseil National du Patrimoine Naturel, ainsi que leurs recommandations.

Ce projet est prématué et est-il viable face au réchauffement climatique qui condamne les espèces "du froid", tant animales que végétales, à une disparition inéluctable ? Tout le travail engagé avec les acteurs forestiers notamment pour la restauration des milieux favorables au grand tétras doit être poursuivi et augmenté, quantifié et pérennisé avec un retour à un équilibre cynégétique soutenable et vital pour toute la biodiversité montagnarde.

Une gestion efficace de la fréquentation humaine doit être mise en œuvre notamment avec des moyens humains d'information et de police à la hauteur des enjeux de préservation de la quiétude de l'ensemble des espèces vivantes de ces espaces naturels, et bien sûr avant tout lâcher.

Enfin, nous ne cautionnons pas la capture, le transport, toutes les manipulations qui vont suivre, puis la mort probable de ces animaux sauvages dans les forêts vosgiennes. L'image des Hautes-Vosges en sortira ternie quand le grand public prendra connaissance des coûts et des effets de ce projet.

Le représentant d'Oiseaux-Nature, VINCENT ÉTIENNE
Siren : 383408861 : Association Agrée pour la protection de la Nature
(Article L-141 du Code de l'Environnement)

La fronde est menée par le photographe animalier Vincent Munier et 5 associations "Nature" dont Oiseau-Nature

Propos et avis relevés sur Facebook la deuxième quinzaine du mois d'avril 2024. Les échanges ont été parfois chauds, voire agressifs. Étant le spécialiste "grand tétras" de l'association nationale des chasseurs de montagne nous avons répondu à chacune des questions du photographe en mettant en exergues ses hypothèses et vérités, afin de mieux y répondre. Reste à chacun de se faire une idée sur cette opération de la dernière chance. Tous ces débats et discussions nous dévoilent l'arrière-plan dogmatique qui anime ce célèbre personnage.

Laissons la parole à Vincent Munier, avec ses publications et avis parus sur Facebook en mars 2023 et le 17 avril 2024. L'Association National des Chasseurs de Montagne (étant le secrétaire général de l'ANCM et le rédacteur en chef du magazine ou bulletin de liaison de l'association) s'est permise de les commenter afin d'éclaircir les positions des uns et des autres, les lecteurs intéressés par le sujet pourront se faire une idée sur un conflit qui n'avait me semble-t-il, pas lieu d'être et qui aujourd'hui, tourne à une confrontation politique où le grand tétras est devenu qu'un faire-valoir (dépôt d'un recours en référé au tribunal administratif de Nancy contre un projet de réintroduction

dans le massif des Vosges du grand tétras, un oiseau menacé d'extinction dans ce massif). On notera déjà une première bavue car pour ces 5 associations l'oiseau n'existe plus (dixit Vincent Munier), alors que le projet parle d'un renforcement mais pas d'une réintroduction, j'espère que les juges en prendront bonne note et sauront faire la différence !

Nous avons répondu ou trouvé réponse à chaque argumentaire ou critique de Vincent Munier, libre à chacun de se faire une idée sur le projet de renforcement de population du grand tétras avec les postulats et argumentaires de tous les protagonistes. Il faut rappeler qu'au niveau des médias, il n'y a eu que les opposants au projet qui ont eu le droit de s'exprimer. Seule la famille Munier, père et fils, a prêché la sainte parole avec l'approbation, à peine voilée, d'un gotha de journalistes dévoués à leurs causes. C'est ce qu'on appelle la communication à sens unique, l'uniformisme écologique pour ne pas dire l'art de pratiquer le totalitarisme dans toute sa splendeur.

Ci-dessous les deux textes publiés sur Facebook (mars 2024 et le 17 avril 2024).

1

PUBLICATION DE VINCENT MUNIER EN MARS 2024

→ Vincent Munier :
Réintroduction du Grand Tétras ?
La bêtise des Vosges !

Vous avez aimé les bêtises de Cambrai ?
Apprêtez-vous à goûter à la bêtise des Vosges !
Une bêtise au goût amer, un bonbon au goût de sapin.
Laquelle pourrait compléter le kit de goodies susceptibles, avec tee-shirts, mugs et porte-clefs, tous à l'effigie du grand tétras, de financer la réintroduction de l'oiseau sur la route des crêtes.
Un projet qui, j'en suis convaincu, relève de la pure bêtise. Comment ose-ton imaginer qu'on puisse réintroduire le Grand Tétras dans les Vosges, dont il a aujourd'hui disparu, en utilisant des oiseaux capturés en Norvège ?

→ RÉPONSE par un communiqué de presse de la Préfecture et du Parc naturel régional des Ballons des Vosges en date du 21 décembre 2023 qui est loin des propos tenus par Vincent Munier

Le comité pour le Grand Tétras dans le massif des Vosges s'est réuni le 20 décembre 2023 sous la Présidence de Mme la Préfète des Vosges et du Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges à Épinal. Il a permis d'acter la poursuite du projet du renforcement du Grand Tétras sur ce massif. Ce projet participe à la préservation et la restauration de la biodiversité du massif des Vosges, facteur de son rayonnement.

Le comité pour le Grand Tétras réunit une représentation d'acteurs concernés par la protection de cette espèce sur l'ensemble du massif des Vosges : collectivités, associations, scientifiques, chasseurs, forestiers, acteurs du tourisme, services de l'État.

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges et les services de l'État, accompagnés de leurs partenaires et

appuyés par un groupe scientifique constitué spécifiquement pour le projet de renforcement du Grand Tétras sur le massif des Vosges, ont produit des études scientifiques et techniques nouvelles. Ces études et les dernières consultations scientifiques apportent des éléments de réponse aux observations formulées par les conseils scientifiques nationaux et régionaux du patrimoine naturel (CNPN et CSRPN) dans les avis de février 2023 des éclairages nouveaux sont apportés sur les effets du changement climatique sur le Grand Tétras et sur la maîtrise des fréquentations sur les massifs du Grand Ventron et du Tanet-Gazon du Faing où

→ **Vincent Munier** : Il existe pourtant des précédents, qui devraient dissuader quiconque d'échafauder de tels plans. Dans le massif central, sur les plus de 600 oiseaux qui ont été relâchés en 25 ans, il n'est pas certain qu'un seul demeure encore vivant aujourd'hui !

→ **Patrick Zabé** : Le cas des Cévennes. Entre tentative et abandon, le retour hypothéqué du grand tétras dans les Cévennes. Au plus grand désarroi de Christian Nappée (en son temps responsable de l'élevage de grand tétras et chargé de mission "faune forestière" au service scientifique du Parc national des Cévennes), dixit Christian Nappée : « Nous avons laissé disparaître presque anonymement le grand tétras des Cévennes après avoir élevés et lâchés entre 1978 et 1994 ; 597 tétras (321 coqs et 276 poules), puis entre 1994 et 2002, un moratoire exclut tous lâchés, c'est la phase d'observation et le temps des analyses sur la dynamique de croissance des populations cévenoles de grands coqs. De 2002 à 2005, c'étaient les années des promesses et des déconvenues. L'obtention d'oiseaux sauvages de France ou de Roumanie s'est avérée difficilement possible, voire impossible. Le coût exorbitant des oiseaux roumains et les difficultés administratives et douanières dissuadent au final, après 3 années de tentatives consécutives, le Parc National des Cévennes d'investir dans ce projet. Il ne reste donc plus que la France comme seule solution. Dans notre pays, l'ONF, détentrice des droits de chasse dans les forêts domaniales abritant les principales populations de grands tétras malgré des promesses n'avait pas concédé à extraire de ses stocks quelques oiseaux sauvages afin de renforcer la population de grands tétras cévenols. Le renforcement s'était

les premiers lâchers d'oiseaux sauvages issus de Norvège sont envisagés dès 2024.

La présentation de ces éléments nouveaux au comité a permis d'acter la poursuite opérationnelle du projet et la mise en œuvre des mesures d'accompagnement pour améliorer la qualité de l'habitat forestier, l'équilibre forêt-gibier, la quiétude dans le massif et l'appropriation locale du projet. Ce dossier fera l'objet au 1^{er} trimestre 2024 de consultations locales et d'une consultation du public prévues par la réglementation. À l'issue, une autorisation préfectorale pourra être délivrée.

effectué une nouvelle fois avec des oiseaux d'élevage venus d'Autriche, ainsi entre 2002 et 2005, 43 grands tétras soit 19 coqs et 24 poules avaient été équipés d'émetteurs-télémétriques avant de recouvrir la liberté. Contrairement à l'expérience polonaise, les poules avaient démontré une meilleure capacité à survivre en pays Camisard que les coqs. Toutefois, l'implantation cévenole du grand tétras trouva ses limites dans la durabilité, l'espèce ne put assurer sa pérennité car les facteurs limitants s'accumulèrent, pertes de diversité génétique, le nombre d'individus subsistant n'était plus suffisant pour assurer les pertes naturelles, présence trop importante du sanglier, prédatation conséquente et les habitats favorables se trouvant en limite des capacités d'accueil. En 2006, après 30 ans de lutte et d'espoir pour permettre au grand tétras de recoloniser ce massif, le programme de réintroduction et de suivi est définitivement abandonné. En mai 2006, le parc se désengage de l'opération de réintroduction après un avis défavorable du comité scientifique. À l'époque, l'effectif estival était estimé à 21 individus. Jusqu'en 2015, 20 à 30 individus étaient encore recensés, en 2021/2022 il subsistait tout au plus une poignée d'individus (2 coqs et 3 poules ?) ».

L'expérience des Cévennes est souvent interprétée par les naturalistes comme un échec, comme nous avons pu le constater, les opérations se sont déroulées en 3 phases, 1978-1994, 1994-2002 et 2002-2004 avec les derniers lâchers de renforcement.

Nous considérons que définir cette réintroduction comme un échec est une erreur car tous les moyens pour sa réussite n'avaient pas été réellement engagés. Les chasseurs savent le prix à payer pour réussir une réintroduction de faisans ou de perdrix et assurer la pérennité des populations installées. Outre la qualité du milieu, la survie des oiseaux passe par un contrôle strict des mésoprédateurs et des sangliers. On ne peut pas dire que l'administration forestière a fait le nécessaire pour la réussite de la réintroduction car elle a effectué de vastes coupes à blanc dans les pineraies intéressantes pour l'espèce, ce qui expliquerait la désertion de certains sites. L'indice de reproduction était comparable aux meilleures années dans les Pyrénées et comparable à celui du Jura. La longévité de quelques individus et leur capacité reproductive semblent comparables aux oiseaux vivant au sein de populations naturelles. La régression démographique de la population existante est relative à l'explosion des populations de sangliers dans les années 1990. Chose étonnante, la génétique des oiseaux subsistant a démontré une variabilité bien plus riche que celle du grand tétras vosgien ce qui expliquerait un indice de reproduction plutôt positif. Le contrôle de la martre des pins et du renard soulève la réprobation au sein du Parc National des Cévennes. L'éthique veut que l'on ne détruisse pas une espèce au détriment d'une autre surtout dans un espace naturel protégé.



12



© Patrick Zabé



Les Hautes Vosges granitiques, en arrière plan le Hohneck, 1363 m. © Patrick Zabé

→ **OBSERVATIONS ET AVIS de Christian Nappée qui, dans le cadre de son activité au service scientifique du parc national des Cévennes, a été en charge de la réintroduction du Grand Tétras dans cet espace protégé.**

1 Ce renforcement dans les Vosges est pris en compte bien tardivement par les structures en charge de la conservation de cette espèce. Il aurait fallu prendre cette mesure depuis des années pour remédier au phénomène de dépression de consanguinité qui était forcément à l'œuvre dans une population aussi restreinte dont l'isolement géographique s'accroissait avec le rétrécissement de l'aire de distribution des populations voisines du Jura et de Forêt Noire. Est-ce le résultat d'une idéologie dominante opposée par principe à la manipulation de cette espèce ? Est-ce une opposition de principe à l'intégration de gènes allochtones dans une souche vosgienne irrationnellement sacrifiée ? Est-ce le résultat d'une consultation insuffisante voire partielle de la littérature scientifique traitant de ce point important de la biologie des populations ? Qu'importe ! Il est encore possible d'agir.

2 Le changement climatique est un processus très inquiétant car la rapidité et l'amplitude de son développement sont aussi difficiles à prévoir que le sont la capacité des espèces et de leur habitat à s'y adapter. Le succès d'une introgression de ce qui reste de la souche vosgienne de grands tétras par des survivants au lâcher d'oiseaux norvégiens est loin d'être garanti mais ce lâcher est la dernière chance de récupérer un peu du précieux génome de cet

écosystème de grands tétras ouest européens. À ce sujet il faut déplorer qu'aucune souche du grand tétras des Vosges n'aït été, par précaution, conservée en captivité ! Si je peux me permettre d'élargir la problématique au Jura, même si ça n'est pas l'affaire de la DREAL Gd Est : Faut-il attendre que cette population du Jura continue à perdre sa diversité allélique et à se trouver réduite à quelques individus pour sauvegarder une partie de cette diversité tant que cela est possible en développant un élevage conservatoire destiné, par exemple, à la réintroduction de l'espèce dans les Alpes françaises où l'habitat existe et serait moins impacté par le changement climatique ? (en effet, ayant la possibilité de glisser vers le haut, cet habitat alpestre n'est pas exposé à se restreindre et à disparaître comme il l'est dans les montagnes hercyniennes.)

3 Pour en revenir aux Vosges, sauf si par une malchance extraordinaire, il y avait un obstacle imprévu lors de la première opération de capture puis lors du transport et du lâcher, il devrait être possible de retirer un enseignement précieux de cette opération de translocation de grands tétras norvégiens. Pourquoi négliger un tel enseignement utile à la gestion de nos populations menacées par le réchauffement climatique ainsi que par quelques autres facteurs.

Je soutiens donc ce programme à 100 %.

CHRISTIAN NAPPÉE

→ **Vincent Munier** : Et toutes les tentatives de réintroduction de cet oiseau en Europe se sont soldées pareillement par des échecs (une seule a fonctionné en Ecosse avec des oiseaux scandinaves, il y a maintenant un siècle et demi, époque à laquelle le changement climatique et la surfréquentation touristique n'étaient pas encore connues).

→ **Patrick Zabé** : Presque toutes les tentatives se sont effectivement soldées par des échecs, mais ce constat mérite quelques explications, car avec quelques mots il est toujours facile de jeter l'opprobre. Une mauvaise préparation des terrains de lâchers, une restauration insuffisante des forêts et zones humides, **un contrôle plus ou moins aléatoire des mésoprédateurs, un flux touristique anarchique ont fait échouer toutes ces tentatives de réintroductions mais surtout, la majorité des projets qui ont échoués ont été conduits avec des oiseaux d'élevage**. Aujourd'hui, la Pologne et l'Allemagne présentent des réintroductions réussies.

Les maîtres d'œuvre du PNRBV sont parfaitement conscients de ces paramètres et agiront en conséquence, du moins espérons-le. On ne détruit pas une espèce au détriment d'une autre, une théorie souvent prônée par les écologistes, cela fonctionne quand le milieu naturel est en équilibre, mais il faut savoir ce que l'on veut, le grand tétras a besoin de ce coup de pouce au départ de l'opération, une fois l'espèce bien installée et considérée comme pérenne, elle pourra, seule et sans aide, faire face aux lois naturelles de la prédateur.

La régulation des petits prédateurs est dans le cas d'un renforcement de population de grand tétras d'intérêt public compte tenu des sommes engagées pour l'opération.

Le contrôle des mésoprédateurs est primordial sur les sites de lâchers. Actuellement les spécialistes polonais, allemands et espagnols ont démontré l'utilité d'un piégeage intensif sur le terrain. Entre 1850 et 1900 les écossais avaient fait de même pour favoriser le retour du grand



13

téttras. Le PNRBV se doit donc de collaborer avec un chasseur-piégeur comme c'est le cas dans tous les pays cités.

→ **Vincent Munier** : Imaginer renouveler l'expérience dans les Vosges, s'obstiner à vouloir manipuler le vivant de la sorte, en jouant les apprentis sorciers, n'est rien d'autre qu'un déni de réalité.

Parce qu'il faut bien voir les choses en face : les Vosges ne sont plus faites pour le Grand Tétras ! C'est un oiseau très exigeant, à plusieurs titres. Or aujourd'hui, les conditions sur le massif ne sont pas absolument plus réunies pour l'accueillir.

Ce n'est pas par hasard que l'espèce vient de s'éteindre ici. J'en suis évidemment le premier meurtri. Il m'a tant enseigné sur la forêt !

→ **Patrick Zabé** : Dire qu'éthologiquement parlant les Vosges ne sont plus faites pour le grand tétras est discutable, pourquoi pas, mais il reste des fragments intéressants au cœur des massifs. Les conditions sur l'ensemble du massif vosgien ne sont absolument plus réunies pour l'accueillir, mais l'ontelles déjà réellement été à une époque ? Je ne crois pas car les oiseaux se sont toujours maintenus sur des secteurs précis au sein de certaines forêts du massif vosgien. C'est encore un sujet à débattre, tout est dans la profondeur des propos et la nuance car dans tous les cas de figures le dérangement anthropique et la pression des prédateurs, comme le sanglier et les mésoprédateurs sont les facteurs déterminants de la survie de l'espèce déjà fragilisée, sans compter l'appauvrissement génétique qui passe sous le seuil critique de 500 individus entraîne inéluctablement l'extinction de l'espèce à moyen terme. On ne peut faire figurer le lynx dans ce cas comme prédateurs car le nombre d'individus présents n'est pas suffisant pour inclure le grand tétras dans son régime, par contre le lynx boréal peut interférer positivement sur la pérennité des tétras en consommant régulièrement des renards comme une étude finlandaise l'a démontré.

Les 3 territoires évoqués comme sites de lâchers sont Le Tanet-Gazon du Faing, le Ventron et Longegoutte-Géant. Le Ventron a été choisi pour le premier renforcement car c'est celui qui offre les meilleures possibilités dans l'immédiat. Si ces territoires correspondent parfaitement aux besoins de l'espèce, il reste toutefois deux facteurs importants à gérer pour la réussite du renforcement, la canalisation du flux touristique et le contrôle des mésoprédateurs. L'espèce en cours d'adaptation est fragilisée par le peu d'individus réintroduits et d'oiseaux autochtones restant, dans ce cas, la perte d'un seul oiseau s'avère donc catastrophique.



© Patrick Zabé

→ **Vincent Munier** : J'ai consacré des centaines de nuits en affût pour apprendre à le connaître. Et mon père, lui, a voué sa vie au Grand Coq depuis les années 70. De quoi donner un peu de légitimité à notre opinion sur le sujet.

→ **Patrick Zabé** : Je ne suis pas une star de la photographie animalière et ne bénéficie donc pas de cette image charismatique dynamisant mon sermon mais riche de mon expérience j'ai néanmoins quelques avis sur le sujet. Pour valoriser mes propos, je suis donc contraint à une succincte présentation sur mon rapport au grand tétras : j'ai eu la chance dans ma carrière de pouvoir chasser tous les galliformes de montagne des Alpes aux Pyrénées, en passant par l'Asie centrale, plus précisément au Kirghizstan où j'ai chassé les tétraogales, et en Europe du nord tous les tétraonidés spécifiques à l'Écosse et à la Laponie suédoise et finlandaise.

J'ai consacré un temps incalculable aux suivis des populations de grand tétras dans nos montagnes et participé à de nombreux comptages (ONF, ONCFS). Adhérent fut un temps au Groupe tétras Vosges (GTV), au Groupe tétras Jura (GTJ) et au Club galliformes et petit gibier de Montagne, aujourd'hui je suis fidèle à l'association nationale des chasseurs de montagne (ANCM), elle-même adhérente à l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM). J'ai eu l'opportunité et la chance de côtoyer les plus grands spécialistes français, allemands et espagnols en la matière. Depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui, j'ai passé ma vie à courir derrière le grand tétras. Je lui ai consacré des milliers d'heures sur le terrain, sans compter plusieurs centaines de nuits passées en montagnes, et ce, par tous les temps, sous tous les frimas et souvent dans des conditions extrêmes. J'ai consacré à l'oiseau une monographie de 575 pages retracant une expérience et un vécu d'une cinquantaine d'années dans l'intimité de l'oiseau antédluvien. L'ouvrage a été récompensé par un premier prix littéraire Connaissance de la chasse catégorie Natura en 2018, il a été plébiscité dans les analyses bibliographiques de la revue Ornithos de la LPO (24-6 Ornithos N°128 Nov-Déc 2017) et la revue internationale d'ornithologie Alauda (Volume 86 (2) 2018. Sans compter les nombreux articles sur le sujet parus depuis 1993 dans toute la presse cynégétique française. Ce cursus personnel de chasseur-naturaliste me donne légitimité à m'exprimer sur le sujet et à donner une opinion épurée de tout dogme et en toute impartialité.

→ **Vincent Munier** : À savoir qu'aller extraire de Norvège, dans leur habitat naturel, des oiseaux qu'on va condamner à mourir à petit feu dans nos forêts vosgiennes, relève de la pure hérésie et constitue une aberration éthique.

Car de quoi a besoin le Grand Tétras pour voir sa population survivre ?

D'hivers (c'est une espèce boréale), de quiétude (condition absolue de sa reproduction), de forêts riches et variées.

→ **Patrick Zabé** : En ce qui concerne l'extraction d'une dizaine d'individus, soit une quarantaine d'oiseaux si les captures se déroulent dans les meilleures dispositions si tout se déroule bien est ridicule par rapport au nombre de grand tétras prélevés par la chasse en Norvège. La population de grand tétras est estimée à 200 000 oiseaux et il s'en tue 15 000 par an pour 9 oiseaux capturés pour le renforcement le ratio est de 0,0006 %. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Ce n'est plus la raison qui parle, mais les dogmes qui s'expriment, certaines associations ont même parlé de "déportation". Jouer sur la sémantique c'est bien, mais là, la comparaison est absurde et inappropriée. C'est une espèce nordique adaptée au froid. Le grand tétras a conservé des caractères physiologiques et

comportementaux lui permettant de s'intégrer au sein d'une vaste niche écologique. Il peut faire preuve d'une adaptation étonnante car il s'avère qu'il est aussi inféodé aux forêts atlantiques et aux forêts méditerranéennes (Cantabriques, Pyrénées espagnoles, Pyrénées-Orientales, Bulgarie, Grèce).

En novembre 2012, des membres du GTV (Brèves 2013 N°1) avaient fait un séjour dans les Monts Cantabriques et ont pu découvrir plusieurs types d'habitats fréquentés par le grand tétras, notamment la chênaie méditerranéenne parsemée d'un sous-bois de houx. Nous sommes donc bien loin de l'image d'Épinal du grand coq vivant dans la taïga souvent présentée par Vincent et Michel Munier. C'est un fantasme discréditant le massif vosgien comme terre d'accueil du grand coq.

→ **Vincent Munier** : Et qu'est-ce que les Vosges ont à lui offrir dans ces domaines ? L'hiver ? Les Vosges n'en ont plus ! Réchauffement climatique oblige, il ne neige quasiment plus sur le massif. Ce qui permet aux prédateurs d'y prospérer (martre, renard, autour... et surtout sanglier), sans parler des tiques en février et autres parasites.

→ **Patrick Zabé** : L'oiseau est arrivé jusqu'à nous en s'adaptant à toutes les situations rencontrées au cours des âges. le massif vosgien depuis notre ère a traversé bien des épisodes de réchauffement ou de glaciation, petit âge glaciaire entre autres.

→ **Vincent Munier** : La quiétude ? Les Vosges attirent de plus en plus de touristes, en particulier hors sentiers depuis quelques années (nos piéges photos posés depuis plus de 10 ans sur les sites à Grand Tétras peuvent hélas en attester). Les zones de quiétude, en soi tout à fait insuffisantes, ne sont même pas respectées.

Les forêts riches en essences variées, et d'arbres d'âges différents ? Sur la question, des efforts ont certes été réalisés par l'ONF, en lien avec le GTV (Groupe Tétras Vosges). Ce travail est à poursuivre quoi qu'il en soit. Tirs parti de ce que nous a appris cet oiseau, même en son absence désormais, pour améliorer la qualité et la résistance de nos forêts. L'urgence en est particulièrement aiguë pour endurer les épisodes, introduire des oiseaux qu'on serait, eux, allé chercher dans le grand Nord !

La zone de répartition du Grand Tétras n'a cessé de se déplacer vers le Nord. Il disparaît inéluctablement de l'Europe du Sud. C'est un fait. Un fait incontournable. Irréfutable.

→ **Patrick Zabé** : La zone de répartition régresse logiquement, puisque les populations se trouvent de plus en plus isolées. En dessous de 500 individus l'appauvrissement génétique réduit les chances de survie de l'espèce. Dans tous les cas de figure la translocation d'individus s'impose au sein de ces micro-populations constituant une métapopulation, si l'on veut conserver ces noyaux en état. En observant sur une carte européenne, on peut s'apercevoir de l'isolement de certaines populations qui n'ont plus d'interconnexion entre-elles. Si en plus on ajoute la destruction des habitats cela ne fait qu'accentuer le phénomène de régression. Réduite à sa part incongrue, ces populations relictuelles ne peuvent plus supporter la prédateur naturelle, les variations climatiques, le dérangement etc. Elles se retrouvent isolées, fragilisées, où exposées à une suite d'événements naturels catastrophiques qui s'enchaînent jusqu'à pouvoir provoquer la disparition de l'espèce à plus ou moins brèves échéances. Intrinsèquement elle ne possède plus les capacités nécessaires pour y faire face. La production d'individus est inférieure au taux de préation, elle

entame alors son capital vital. En bref, pour une population saine et structurée, la dégradation et la fragmentation de son habitat provoquent à moyen terme sa disparition, passée sous le seuil de 500 individus c'est l'appauvrissement de la diversité génétique qui prend le relai en donnant le dernier coup de grâce à l'espèce.



© Patrick Zabé

→ **Vincent Munier** : Alors retrouvons enfin la raison ! L'heure n'est pas aux grandes opérations de communication aussi vaines que dispendieuses (des centaines de milliers d'euros tout de même !). Opérations qui illustrent de façon tout à fait exemplaire notre acharnement à vouloir maîtriser le vivant, quoi qu'il en coûte ! En soi très discutable d'un point de vue philosophique...

→ **Patrick Zabé** : Cela fait 46 ans que certaines associations essayent de maîtriser le vivant, pour ne pas citer le GTV. Avec tout l'argent qui a été dépensé pour aboutir à des actions de terrain et faire fonctionner l'association depuis ses débuts en 1978-79, nous sommes en droit de demander, voire de réclamer des comptes. Surtout quand Gwenaël Jacob le généticien avait tiré la sonnette d'alarme entre 2010 et 2016 sur l'appauvrissement génétique du grand tétras vosgien. Lors des échantillonnages (fèces et plumes) réalisés pour l'étude génétique, il est apparu que les grands tétras des Cévennes avaient un patrimoine génétique plus riche que le l'urogalle vosgien. Une translocation d'individus avait été proposée par les spécialistes afin de redynamiser la richesse de l'ADN du tétras vosgien. Le GTV avait alors refusé catégoriquement cette idée sous prétexte qu'il fallait laisser faire la nature, nous pouvons voir aujourd'hui les résultats. On peut aussi se poser la question à quoi ont servi ces études, certes elles n'ont pas été demandées par le groupe tétras Vosges mais diligentées dans le cadre du projet Life "Des forêts pour le grand tétras" mais enfin, subventions il y a eu, pour quel résultat, un refus du GTV de pratiquer la translocation d'oiseaux.

→ **Vincent Munier** : L'heure est venue, au contraire, de relever des défis plus qu'urgents. Très concrètement : limiter les conséquences néfastes de la surfréquentation touristique ; améliorer la qualité de nos forêts ; anticiper le réchauffement climatique ; favoriser le retour du lynx et du loup pour pallier la surdensité des herbivores sauvages. Bref, faire en sorte que nos Vosges ne se réduisent pas à un vaste terrain de jeu pour une espèce (la nôtre) au détriment de toutes les autres. Une consultation publique sur le projet de renforcement du grand tétras sur le massif des Vosges est ouverte jusqu'à ce dimanche 24 mars pour recueillir les avis à propos de ce projet de réintroduction, n'hésitez pas à y participer.





© Patrick Zabé

2 PUBLICATION DE VINCENT MUNIER DU 17 AVRIL 2024

Le début d'un fiasco ? La réintroduction du Grand Tétras dans les Vosges...

Hier, la préfecture a donc donné son accord pour la réintroduction de grands tétras capturés en Norvège pour les acheminer dans les Vosges.

Le GTV (Groupe Tétras Vosges), qui est incontestablement le plus compétent sur le sujet depuis plus de 40 ans, avance la présence estimée de 3 poules en 2023 dans son dernier communiqué. À ce jour, pour l'année 2024, aucun oiseau n'a été contacté durant les suivis déjà réalisés.

Les communications faites par l'État et le Parc des Ballons sont donc des affirmations erronées, voire des erreurs grossière. Il ne s'agit pas de renforcement, mais bien d'une (ré)introduction ; malgré le fait que les chiffres donnés à la presse semblent artificiellement gonflés pour pouvoir parler d'un renforcement.



16

→ **Patrick Zabé** : Tant qu'il reste des oiseaux, c'est un renforcement de population. À ce niveau le GTV ne tient pas compte volontairement de toutes les observations, j'en prends pour preuve que sur les deux derniers coqs observés en février 2024, seul un a été retenu. On peut aussi dans cette configuration douter de la bonne foi du GTV qui semble minimiser les informations afin de présenter l'opération de renforcement comme une réintroduction.

→ **Vincent Munier** : L'Agence norvégienne de l'environnement autorise la capture de 50 oiseaux sur 5 années. Soit 10 par an : "Om innfangning av inntil 50 storfugl, i årene 2024-2028" " inntil 10 fugler årlig i denne perioden" (extrait de l'autorisation). Il semble donc mensonger d'affirmer que 40 oiseaux par an seront introduits durant 5 ans à partir de la Norvège.

→ **Patrick Zabé** : Une information plutôt confidentielle qui ne fait que dévoiler et confirmer les difficultés inhérentes à la capture des oiseaux. Une marge est certes donnée officiellement, mais le quota offre une certaine souplesse qui ne dépendra que des prises réelles.

→ **Vincent Munier** : L'opération va donc être réalisée malgré les avis défavorables de la majorité des spécialistes, et le très fort rejet exprimé lors de la consultation organisée par l'État. À quoi bon organiser des consultations publiques, si c'est pour en balayer finalement l'extraordinaire rejet qui s'y est exprimé ?

→ **Patrick Zabé** : Faux ! les spécialistes ont tous donné

leurs avis. Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est (CSRPN) en février 2023 et le Conseil National du Patrimoine Naturel (CNP) en mars 2023 avaient émis deux avis défavorables au projet de renforcement de la population de Grand Tétras dans le massif vosgien. Le 20 décembre 2023, les deux mêmes conseils scientifiques ont validé le projet du Parc naturel régional des ballons des Vosges. Les médias sont restés étrangement muets sur ce dernier communiqué de presse. La volonté de passer sous silence ce dernier acte important en dit long sur l'attitude partisane de la presse et sur l'impact des mouvements animalistes et antispécistes.

Contrairement à ce qui a été dit une majorité de spécialistes s'est prononcée pour : Emmanuel Ménoni, biologiste spécialiste du Grand Tétras en France, Christian Napée attaché au service scientifique du parc national des Cévennes, qui a été en charge de la réintroduction du Grand Tétras dans les Cévennes, le docteur Jean-Jacques Pfeffer représentant l'union internationale pour la conservation de la nature UICN et l'association nationale des chasseurs de montagne qui siège :

- Au Conseil National de la Chasse et de la Faune Sauvage (CNCSF).

- Au Conseil National de la Montagne (CNM).

- À l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM). Sans oublier la fédération des chasseurs des Vosges représenté par le docteur Jean-Pierre Briot. Tous sont des spécialistes nationaux reconnus.

Ce projet pertinent constitue à l'échelle du pays un expérience phare qui pourrait promouvoir dans l'avenir diverses

initiatives dans d'autres départements où l'espèce a disparu ou peine encore à se maintenir actuellement.

Gwenaël Jacob était pour aussi, et Christain Piedallu, (agroParis Tech), spécialiste des forêts et du changement climatique, a rendu un travail à la dreal sur l'évolution prévisible des forêts vosgiennes à moyen terme. Il prédit un fort impact du CC sur l'épicéa, ce qui peut être une bonne nouvelle pour le GT selon ce qui le remplacera, mais seulement un impact modéré sur hêtre et sapin. À noter que la distribution actuelle de l'épicéa dans les Vosges n'est pas naturelle mais déterminée par l'homme, le CC ne fait que remettre les choses à leur place.

l'ANCM ne peut se résigner à l'idée de se laisser submerger par le dogme : "de laisser faire la nature". Ce précepte égoïste d'une doxa bien-pensante vient éternellement saper toutes les initiatives dans ce sens et dans le cas des Vosges tout espoir d'un retour possible.

Pour certains naturalistes, quels que soient l'état des lieux et la situation, la nature est reine et ne peut être corrompue par des aides artificielles, pour d'autres biologistes ou écologistes moins doctrinaires, l'homme est responsable de la destruction de la naturel des forêts de montagne, donc il se doit de rétablir au mieux une biodiversité perdue et d'en assumer le financement.

Dans l'état actuel des choses, assurer le retour du plus grand de nos galliformes passe obligatoirement par un effort financier conséquent, il est toutefois relatif quand même car son financement n'a rien d'exorbitant, il représente le coût d'un rond-point. Que représente cet investissement financier par rapport à tout ce qui a déjà été payé, et pour quel résultat ? Une quantité non négligeable d'études ont rempli les placards, les caisses, cautionné thèses et diplômes, des écrits oubliés remplissant les réserves, l'heure est au dépoussiérage... Il est grand temps que tous ces travaux trouvent leur application sur le terrain. Nous investissons bien dans la restauration de monuments historiques comme Notre-Dame de Paris, alors pourquoi ne devrions-nous pas nous mobiliser pour sauver et maintenir la cathédrale de nos forêts, le grand tétras. Il constitue un patrimoine naturel irremplaçable. Charge à l'homme de réparer ses erreurs et méfaits.

Les réponses à l'enquête publique de mars 2024 ont été analysées et il n'a été retenu que les réponses constructives et argumentées de part et d'autre.

→ **Vincent Munier** : Il n'y a pas un seul laboratoire de recherche associé à ce projet, malgré l'importance de nos universités, instituts et autres muséums. Cela m'interroge et m'apparaît très révélateur de la piètre qualité du dossier. Les quelques avis favorables qui alimentent cette délibération émanent de personnes fanatiques d'élevages et/ou de lâchers, comme ce fut le cas dans les Cévennes, où plus de 600 oiseaux ont été lâchés. Pour quel résultat ? Un échec total. Un jeu, en quelque sorte, dans lequel le grand perdant est l'oiseau. S'exprime également des égos démesurés d'interventionnistes qui se focalisent sur une espèce en ne sachant pas comment fonctionnent les écosystèmes.

→ **Patrick Zabé** : Faux, Gwenaël Jacob fait bien partie d'un labo ; et dans les études préliminaires, le CEFE et l'OFB avaient aussi planché sur le sujet.

Un photographe animalier si bon soit-il ne peut prétendre prendre la place de scientifiques et encore moins à leur donner des leçons. Certes, l'expérience et le talent comptent dans l'activité d'un photographe nature engagé mais prendre la place d'un biologiste, un petit rappel à l'humilité s'impose.

C'est l'opération de la dernière chance, il subsiste quelques oiseaux, si nous voulons conserver quelques allèles de l'ADN du grand tétras vosgien, c'est maintenant ou jamais quelle que soit l'issue du renforcement.

→ **Vincent Munier** : Des pseudos experts qui affirment que le Grand Tétras est une espèce "plastique" qui supporte bien les changements climatiques, qui s'accommode bien de la surfréquentation touristique, qui mange de tout, même des bananes (sic !).

→ **Patrick Zabé** : Le grand tétras sait faire preuve d'adaptation, sa présence exige de vieilles forêts préservées et non fragmentées. Le goulot d'étranglement génétique, le dérangement anthropique et une présence importante des mésoprédateurs sont plus à craindre pour son avenir que le changement climatique. Dans les élevages de grand tétras, carottes oignons, pommes et bananes peuvent être au menu.

→ **Vincent Munier** : Je déplore que La Ligue de Protection des Oiseaux en Alsace et Alsace Nature se soient exprimées en faveur des lâchers de tétras, malgré le fait que cet avis soit très loin d'être partagé par tous leurs adhérents. Il faut, je crois, y voir une décision politique de la part de structures fortement dépendantes de financements publics. Leur réflexion consiste à considérer que, tant qu'il y aura des tétras, on continuera à préserver leurs milieux !

→ **Patrick Zabé** : Cet accord avec la LPO est certainement soumis à des compromis car compte tenu du contexte explosif je ne peux m'imaginer une approbation gratuite et sans arrangement d'une association de protection de la nature au projet de renforcement.

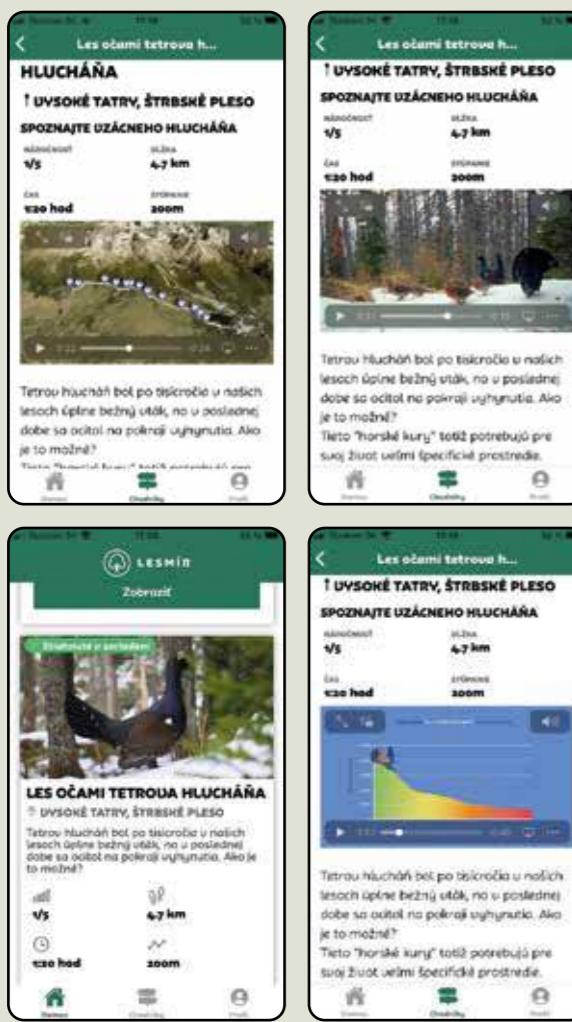
→ **Vincent Munier** : J'aimerais le croire, mais comment ; alors qu'on n'a pas réussi à y parvenir tant qu'il en demeure, et que bien des projets d'aménagements touristiques et commerciaux portés par le Parc et des collectivités sont dans les cartons. Lesquels ne vont pas du tout dans le sens d'une meilleure conservation de la nature. Par exemple, il y a quelques jours, le comité syndical du Parc des Ballons a délibéré à propos d'un aménagement touristique contre lequel la LPO et Alsace Nature étaient pourtant vent debout il y a quelques mois : la fameuse via ferrata sur Tanet, dans un secteur déjà surfréquenté.

Et le comité syndical écrit : « L'offre d'une activité sportive de type via ferrata et de pleine nature, accessibles aux familles, s'inscrit dans ces 3 grandes orientations : valorisation du patrimoine naturel d'exception du site, support éducatif de choix pour la découverte du milieu montagnard et renforcement des liens entre les habitants et le site. La création de la via ferrata a pour ambition de contribuer à une meilleure organisation des flux de loisirs sur ce site, de gérer les activités de loisirs en préservant certains secteurs. ». Bref, c'est pour la nature que l'on aménage !

→ **Patrick Zabé** : En Slovaquie, il existe un sentier de randonnée d'une longueur de 4,7 km où les randonneurs peuvent observer les grands tétras à la condition sine qua non de rester sur le sentier sous peine de se faire verbaliser. En Écosse, la Forestry Commission et le Cairngorm national park offrent les mêmes possibilités pour les photographes animaliers avec les grouses et les lagopèdes alpins, voire les tétras lyres. Ce sont des preuves évidentes qu'un flux touristique canalisé permet la cohabitation entre l'homme et des espèces aussi farouches que les tétrao-nidés. Un photographe tel que Vincent Munier ne peut ignorer cela.



17



→ **Vincent Munier** : Ils sont prêts à sacrifier des oiseaux, à les déporter pour venir les faire mourir dans un environnement qui n'est pas le leur, et que l'on n'a pas su protéger. Alors pourquoi tant de précipitations, d'erreurs et, oserais-je dire, de mensonges ?

→ **Patrick Zabé** : Faux, les oiseaux sont capturés dans le sud de la Norvège et non en Laponie, l'environnement est presque similaire à celui des Vosges.

→ Charles Richter

Une publication dans la revue allemande *Wild und Hund* mentionne la réussite d'une réintroduction de grand tétras dans une forêt de plaine dans la Lusace dans le Brandebourg qui est une région devenue célèbre par la présence du loup où ce dernier s'est installé durablement. La population de grand tétras y était éteinte. En 2012 certains spécialistes ont cru à sa réintroduction avec raison. Des fonds ont été débloqués avec un premier lâcher suivi de

→ **Vincent Munier** : Pour l'État, il s'agit de pouvoir dire « on aura tout tenté » pour sauver cette espèce des Vosges et ainsi espérer éviter un recours devant l'Europe. Quelle erreur d'appréciation, puisqu'avec un tel projet bâclé et peu sérieux, il est évident que l'*« on n'aura pas tout tenté ! »*

→ **Patrick Zabé** : Parlons de recours devant l'Europe, une fois de plus l'association vosgienne spécialisée aura brillé, avec le refus d'éventuelles captures afin de sauvegarder par une élevage la gélinoise des bois de la sous espèce Rhenana vivant dans les Hautes-Vosges gréseuses, l'Europe ne devrait pas tarder à nous demander des comptes sur le sujet.

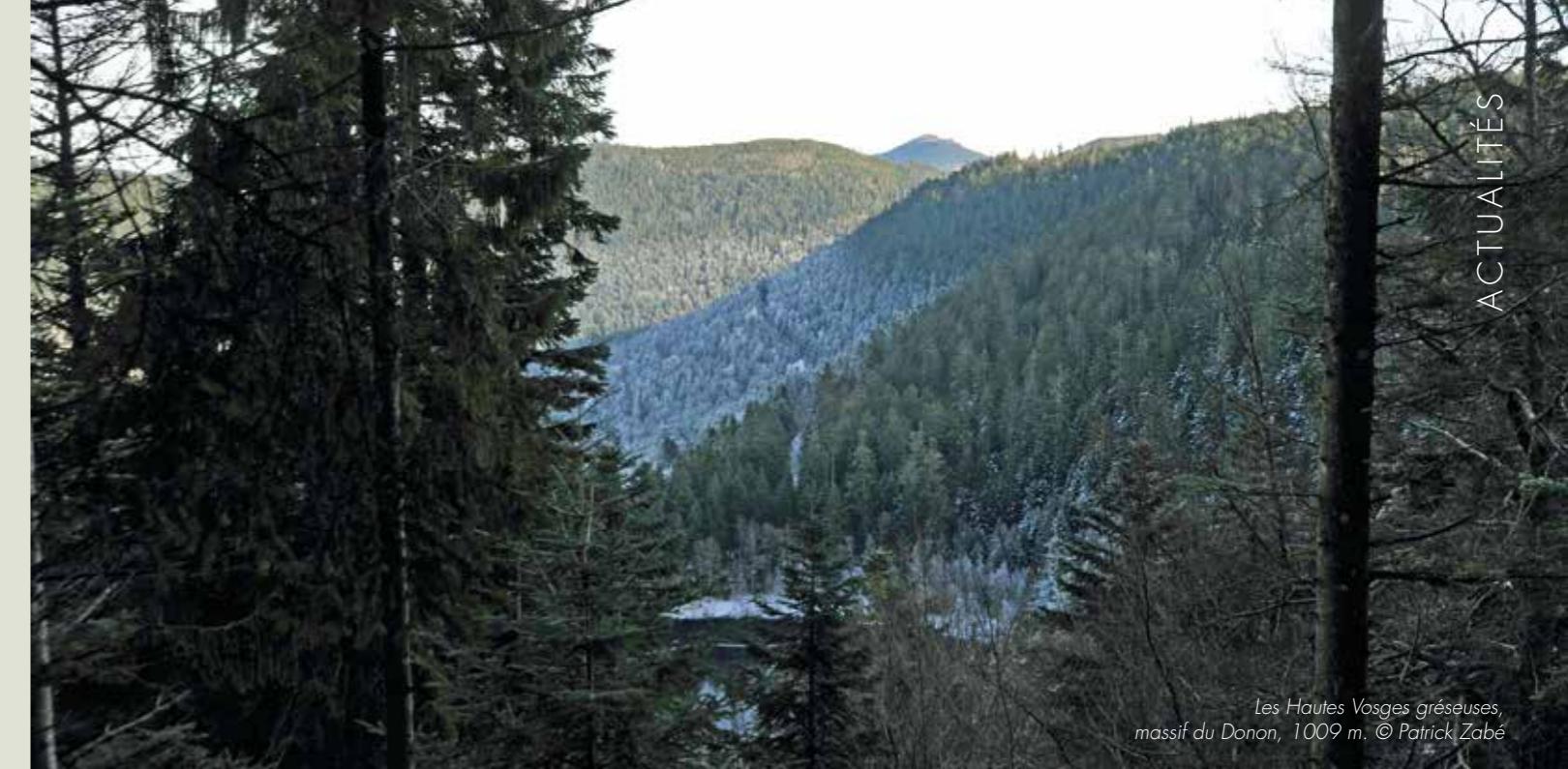
→ **Vincent Munier** : Quant au Parc, il doit faire face à un renouvellement de charte (2027), qui signifie, en résumé, que son label de Parc Naturel Régional est en jeu. Et force est de constater qu'il y a peu d'actions dignes de ce nom pour venir soutenir le PNRBV. Alors, avec ce projet sur 5 ans, peut-être y aura-t-il des chances de duper la galerie ? Je ne suis pas opposé à l'idée de réintroduction ! Nombreuses sont celles qui ont été couronnées de succès en France (vautours, ours, castor, lynx...) ; même si je préfère le principe d'un retour naturel (comme pour le loup, venu d'Italie), les grands-duc, chevêchette, cigognes noires... Mais je ne suis pas favorable à celles du Grand Tétras, qui se sont, partout où elles ont été tentées, avérées être des échecs : n'en déplaise, cet oiseau est plus exigeant que d'autres.

Toutes les précédentes opérations de réintroduction en Europe échouent ou subsistent au prix de la réinjection d'autant d'oiseaux qu'il en meurt ! Le massif des Vosges est aujourd'hui le terrain le moins favorable pour le Grand Tétras (habitat dégradé et tourisme).

→ **Patrick Zabé** : Faux ! les expériences polonaises allemandes de "born to be free" se déroulent parfaitement, la survie des oiseaux issus de ce mode d'élevage est de 7 mois. Ce programme est complété par la réintroduction d'oiseaux sauvages, il permet à la population de se reconstituer plus rapidement et plus solidement augurant ainsi un avenir pérenne pour l'espèce. Dans les Cantabriques les projets se déroulent sous les mêmes acabit avec des moyens techniques et financiers beaucoup plus importants.

plusieurs autres avec des oiseaux provenant de Suède qui comme chacun sait est un pays chaud ! Les gallinacés se sont très bien adaptés au climat allemand sans y trouver de neige en abondance. L'argument que des oiseaux venant du froid ne pourraient pas s'adapter au climat français trop "réchauffé" ne tient donc pas. La population actuelle est estimée à 200 oiseaux avec une soixante de couples reproducteurs. Il y a beaucoup de sangliers dans la Lusace et les renards sont fortement régulés.

→ **Vincent Munier** : Étant donné que la population de Grand Tétras est éteinte, pourquoi ne pas, dans les années à venir, travailler sur les milieux, la quiétude de manière significative, avant d'aller chercher des oiseaux ? Se donner les moyens d'une réussite, là l'on va droit à l'échec en toute précipitation, et sans aucune écoute des associations compétentes, et dans une urgence qui n'a, en raison de notre insuffisante action jusqu'alors, malheureusement plus lieu d'être ?



Les Hautes Vosges gréseuses, massif du Donon, 1009 m. © Patrick Zabé

tactique sectaire de type octopus qu'à une véritable politique de développement ou de maintien de la biodiversité, car les actions de ces associations n'ont pour cadre que le recrutement de membres alimentant les courants animalistes et antispécistes très en vogue en ce moment.

→ **Vincent Munier** : Ce projet va faire un énorme flop et nous pouvons nous attendre à déceler dans sa communication des manipulations de chiffres, comme nous l'avons vu au moment de la consultation publique (nombre d'oiseaux restants erroné). Il va probablement faire référence, en tant qu'exemple de ce qu'il faudra éviter d'engager à l'avenir.

→ **Patrick Zabé** : Pour l'instant les manipulations ne se trouvent pas dans le camp supposé et les effets d'annonce des opposants au renforcement sont pernicieux et hypocrites. Pourquoi une telle débauche défaitiste ? alors que nous devrions tous positiver, l'espoir est le rayon de soleil de la vie.

Qu'on se le dise, leur en déplaise et une bonne fois pour toute, le grand tétras n'est pas la propriété de la famille Munier ou du GTV. Nous constatons que ce projet de renforcement de population de grand tétras échappe des mains de l'association qui avait la prétention d'être seule à maîtriser le sujet, par ailleurs Vincent Munier cite plus haut dans ses propos : « que le GTV (Groupe Tétras Vosges) est incontestablement le plus compétent sur le sujet depuis plus de 40 ans », en fait aujourd'hui le GTV perd toute crédibilité et son identité avec l'extinction de sa mascotte. La logique voudrait que dans ce cas il change d'appellation. On peut déceler que certains identifient leur passion du grand tétras à un no man's land personnel où toute personne étrangère ne serait pas autorisée à donner son avis car ce dernier serait aussitôt interprété comme un crime de lèse-majesté.

Quelle horreur ! au lieu de supporter un projet aux enjeux plutôt prétentieux et difficiles, ils l'accablent pour ces raisons d'égos obscures. Ils ne peuvent vraisemblablement pas supporter que leur âme s'échappe avec celle de l'emblématique oiseau-forêt. Là est peut-être la vérité. Triste fin, triste époque ! Pire encore, le 20 avril dernier, le grand tétras est devenu l'enjeu d'un conflit politique avec un recours en référé au tribunal administratif de Nancy. Preuve que nous sommes à la merci de l'écologie punitive et de ses abjectes desseins, toute cette mise en scène pour une éventuelle poignée d'oiseaux lâchers fin avril au Ventron,

il y a tout de même de quoi s'interroger sérieusement sur l'origine d'une telle vindicte.

Peut-être qu'une telle réaction trouve sa genèse dans la frustration d'un bilan négatif de plus de 40 ans passés à essayer de sauver un oiseau et de s'apercevoir qu'au final toutes les actions menées n'ont servi à rien. La sagesse aurait été d'accepter au moins une fois au cours du temps, une initiative extérieure puisque toutes les autres ont été des échecs. Il n'en est rien, l'obstination et l'orgueil sont telles que ce sera maintenant à la justice de trancher. Ce jusque boutisme déliant démontre l'immense faiblesse et l'avilissement de l'homme à des intérêts obséquieux et futilles. Bravo, Vincent le contrat est rempli, aujourd'hui vous nous prouvez une fois de plus que les succès obtenus dans notre société ne dépendent plus que de deux choses, faire le buzz et jouer sur les émotions.

→ **Vincent Munier** : Notre priorité absolue devrait être non pas de s'occuper d'une seule et unique espèce qui ne peut plus vivre ici, comme ce sera le cas, hélas, de bien d'autres espèces à l'avenir, mais de focaliser notre attention et notre énergie sur la conservation et la reconquête de nos forêts de montagne, avec toute la diversité d'espèces animales, végétales, fongiques et microbiennes qui les composent, les structurent et les rendent uniques. Nous avons tant à y gagner en termes de connaissance, d'émerveillement, de respect, d'admiration, de ressourcement, de poésie et de sécurité.

→ **Patrick Zabé** : Hé ! Bien voilà vous venez de trouver un nouvel objectif de taille, la sauvegarde de nos forêts de montagne. Courage, je suis de tout cœur avec vous mais n'oubliez pas d'y inclure le grand tétras, qui est une espèce parapluie beaucoup moins tolérantes vis-à-vis des hommes que les petites chouettes de montagne ou les pics. Les Vosges sans le grand tétras perdent leur âme. Comme je ne crois pas au retour spontané d'une espèce et en attendant la prochaine glaciation que je ne verrais jamais, un renforcement ou une réintroduction sont les seules solutions à l'enrichissement de la biodiversité. Elle est déjà bien dégradée, le phénomène va s'accentuer avec l'écologie punitive proférée par les bien-pensants qui par leur manque de discernement vont précipiter bien des espèces les abîmes du néant.



© Wildkamera/Andreas Erdbeer

LE GRAND TÉTRAS CHANTE À NOUVEAU AU LAUSITZ EN ALLEMAGNE

Par BURKHARD STÖCKER (traduction, Gerrit Müller & Patrick Zabé).

Remerciements à Mme Petra Wenzel Chefin vom Dienst WILD UND HUND pour son aimable autorisation de publier cet article dans *Le Montagnard*. Article paru sur le magazine *Wild Und Hund* d'avril 2024.

EN 2024, LE PROJET GRAND TÉTRAS ARRIVE À SON TERME AU LAUSITZ

Le projet vise à réintroduire le grand tétras dans la forêt de plaine du Lausitz.

Burkhard Stöcker examine pourquoi la population s'est d'abord effondrée ce qui a été fait pour y remédier et quelle est la situation actuelle des tétraonidés.

Les forêts dominées par les pins de Basse-Lusace au sud du Brandebourg ont été l'habitat des derniers grands tétras dans les plaines du nord de l'Allemagne. Jusqu'à la seconde moitié du XIX^e siècle il existait également de petites populations dans le nord du Brandebourg (par exemple dans la région de l'Uckermark et de la Schorfheide). Mais à cette époque la répartition de l'espèce s'étendait encore en Basse-Lusace. Au milieu du XIX^e siècle, il subsistait au total un peu moins de 300 oiseaux dans la région du Brandebourg. À cette époque, les populations du nord de cette région étaient déjà éteintes et la population restante était principalement concentrée dans les forêts autour de Finsterwalde. L'espèce était déjà éteinte dans la partie saxonne de la Basse-Lusace. Par la suite, un déclin continu du nombre de grands tétras s'est produit, ce seront les dernières observations confirmées entre 1997 et 1998 d'individus isolés. À cette époque, la population de Lusace n'avait plus aucun lien avec les micro-populations restantes (également en diminution) des plaines polonaises occidentales, dans ce contexte, le repeuplement naturel de la Basse-Lusace n'était guère envisageable.

LA RÉGRESSION DU GRAND TÉTRAS EN LUSACE

Les raisons du déclin de nombreuses populations de grand tétras en Europe centrale ne sont toujours pas clairement élucidées. Le changement climatique et la vulnérabilité des populations situées en bordure de l'aire de répartition pourraient jouer ici un rôle dans la régression de l'espèce. Pour la Lusace, cependant, il y a eu au cours des cent dernières années des changements environnementaux graves qui sont certainement en partie responsables du déclin du grand tétras :

① En Allemagne de l'Est, la mise en place d'une politique forestière à grande échelle s'est concentrée sur les plantations de pins au cours de ces cent dernières années, en remplacement des forêts mixtes originales de feuillus et de conifères (en Lusace, principalement de chênes avec des pins). Lors de la création de nouvelles forêts, les pins ont été plantés de manière extrêmement serrée, de sorte qu'il n'y avait plus de place pour un développement forestier naturel indépendant. Des structures ouvertes qui ont favorisé une flore herbacée

favorable au grand tétras n'existent dans ces plantations que dans les strates de vieillissement. La plupart des pinèdes ont pourtant été exploitées entre 80 et 100 ans, où la régénération naturelle des myrtilles ne s'effectue plus. Ce qui est grave car c'est une plante vitale pour le grand coq. De plus, de nombreuses tourbières et zones humides ont été asséchées (car considérées comme des terres incultes) et partiellement morcelées au cours de l'intervention de la mise en valeur.

② l'exploitation des grandes mines de lignite à ciel ouvert dans la Lusace ont provoqué la disparition après la Seconde Guerre mondiale, d'environ 70 000 ha d'habitats potentiels pour le grand tétras. Un certain nombre de sites de parade nuptiale bien connu de grand tétras y ont disparu.

Mais la perte de surface n'a pas été le seul facteur déterminant. L'exploitation des mines à ciel ouvert a entraîné une baisse importante du niveau de la nappe phréatique, ce qui a entraîné la perte d'habitats favorables par assèchement du sol et par conséquent la disparition de zones humides, de tourbières favorables au Grand Tétras.

③ la création de nombreuses zones d'entraînement militaire en Lusace a modifié la physionomie des paysages. L'aménagement du massif forestier autrefois compact et fermé a créé des zones ouvertes. Le défrichage et le morcellement de la forêt ont fait perdre tout leur intérêt à servir d'habitat au grand tétras, ce phénomène a été d'autant plus accentué dans des milieux ouverts (non boisés) par une utilisation intensive à des fins militaires.

④ l'augmentation des populations de renards roux (notamment suite à la vaccination contre la rage) et le développement du nombre de sangliers pourraient bien avoir joué un rôle important dans la phase finale de l'extinction du grand coq.

LES PROJETS D'HIER & D'AUJOURD'HUI

Presque tous les projets de réintroduction et de lâcher de grand tétras en Europe ont plus ou moins échoué au cours des dernières décennies. Dans ce contexte, plusieurs projets de réintroduction, même plus anciens, n'ont pas encore vu leur développement.

Le savoir-faire acquit aujourd'hui, montre qu'avant, les projets n'avaient souvent pas été suffisamment préparés et mis en avant. Aujourd'hui, toutes les opérations sont préparées et mises en œuvre de manière suffisamment approfondie. Le projet de réintroduction du Grand Tétras en Lusace s'est appuyé sur des lignes directrices internationalement reconnues de l'IUCN (Union internationale pour la conservation de la nature). Les causes d'extinction sont bien connues et ont été presque éliminées dans les zones de lâchers.

Au cours des dernières décennies, des tendances visiblement positives ont été observées en Lusace en ce qui concerne les habitats potentiels du grand tétras :

- la transformation à grande échelle des forêts de pins existantes en forêts mixtes de feuillus et de conifères ;
- la remise à l'état naturel à grande échelle des mines à ciel ouvert de lignite ;
- le reboisement naturel d'anciens terrains d'entraînement militaire ;
- la gestion ciblée des prédateurs dans les zones de lâcher.

GESTION OU AMÉNAGEMENT DE L'HABITAT DU GRAND TÉTRAS

Dans les zones prioritaires pour la réintroduction du grand tétras, il existe de grandes surfaces de forêts étaïques et fédérales ainsi que deux grands propriétaires forestiers privés. Dans le cadre du programme de protection de la faune et du grand tétras en 1998 ont été impliqués, dès le départ du projet de réintroduction, les propriétaires forestiers. Un élément essentiel à la gestion de l'habitat du grand tétras a été les propositions de mesures sylvicoles élaborées au niveau de chaque parcelle forestière. Sur les bases de ces suggestions, de nombreuses mesures de mutation forestière ont été mises en œuvre durant ces 30 dernières années. Si l'accent n'a pas été uniquement mis sur la promotion du grand tétras, il a par contre pu bénéficier de nombreuses mesures : Surtout de l'ouverture de forêts denses de pins sylvestres et de la conversion des plantations serrées au sous-bois pauvres en myrtilles en forêts mixtes plus ouvertes plus claires avec le développement de chênes sessiles et des

myrtilles. Toutes ces interventions ont amélioré l'habitat des grands tétras de manière durable. Mais aussi la restauration des zones humides accompagnée d'une sylviculture plus respectueuse du bois mort. Ce qui évite au forestier un surcroît de travail après chaque petite tempête en laissant les chablis sur place. Un poste de gestionnaire d'espace a également été créé dans le cadre du projet. Son rôle est de travailler avec les nombreux petits propriétaires forestiers pour les informer des objectifs à atteindre et faire la promotion des mesures à prendre pour favoriser le retour du grand tétras.

ANCIENS SITES MILITAIRES

Dans les zones de réintroduction se trouvent plusieurs anciennes propriétés militaires. Ces sites appartiennent en partie à la fondation fédérale allemande pour l'environnement la Deutsche Bundesstiftung Umwelt (DBU). Certaines des anciennes zones militaires ouvertes sont maintenues en tant que landes.

Une grande partie du terrain non boisé se recouvre d'arbres et de buissons. Elle est destinée à se développer à l'avenir sans aucune influence humaine. Les forêts qui en résulteront deviendront probablement des habitats très propices au grand tétras.

GESTION DES PRÉDATEURS UN AUTRE ÉLÉMENT CONSTITUTIF

Depuis 2017, un chasseur professionnel travaille sur les domaines classés prioritaires pour le développement du grand tétras. Le piégeur emploie une quarantaine de pièges. 30 à 40 autres sont aussi utilisés par des chasseurs privés sur les aires de réintroduction.



6 à 8 heures dans des boxes de transport. Après une "quarantaine" minimale d'une nuit dans une volière d'acclimatation, ils ont été libérés en Lusace dans des peuplements appropriés. On évite une phase d'acclimatation prolongée, comme c'est souvent le cas pour de nombreux autres projets de réintroduction, en raison de nombreuses expériences négatives concernant le parasitisme, l'état sanitaire des animaux, leur situation de stress et le risque d'accident, voire le risque de contamination comme c'est le cas par exemple dans des enclos de réintroduction.

LES CAUSES DES PERTES

Les causes principales de pertes de grands tétras suivis par radio-tracking se répartissent à raison d'un tiers pour chacune d'entre-elles :

- accidents techniques (lignes à haute tension, clôtures forestières, collisions de véhicules) ;
- prédateur (surtout le renard et l'autour des palombes) ;
- causes inconnues.

ET LA POPULATION ACTUELLE ?

Aujourd'hui, la "population active" est calculée sur la base d'études d'analyses génétiques et de méthode de calcul de la génétique des populations, pour arriver à 40 à 60 couples reproducteurs qui appartiennent à la "population active", elle correspond au nombre d'oiseaux dont il est prouvé qu'ils participent à la reproduction. La totalité des individus présents à la Lausitz comprend les reproducteurs, les tétras qui ne sont pas sexuellement matures, les oiseaux stériles, trop âgés ou autres, donc la population réelle qui est nettement plus élevée chez les gallinacés et se situe probablement autour de 160 à 240 individus.

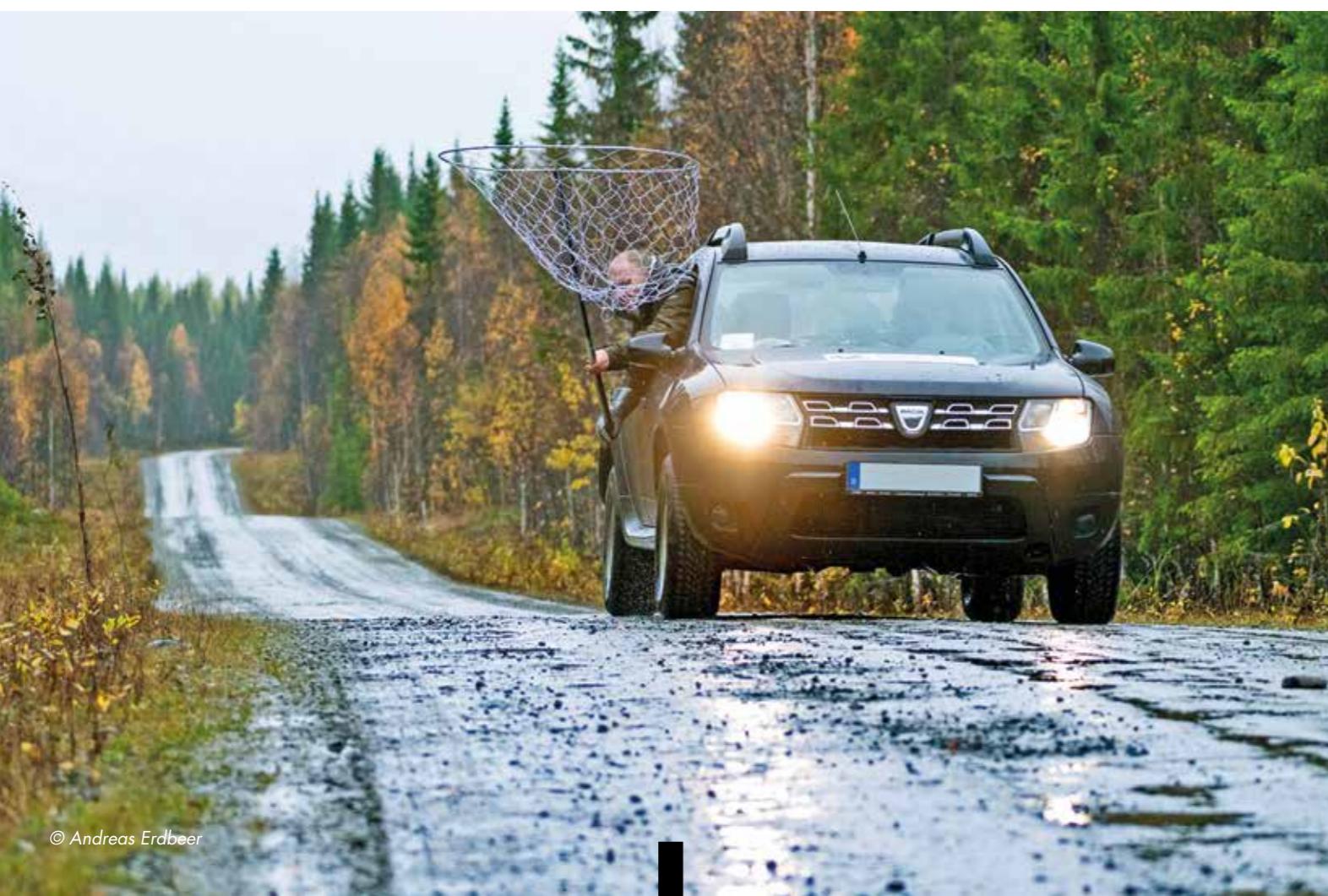
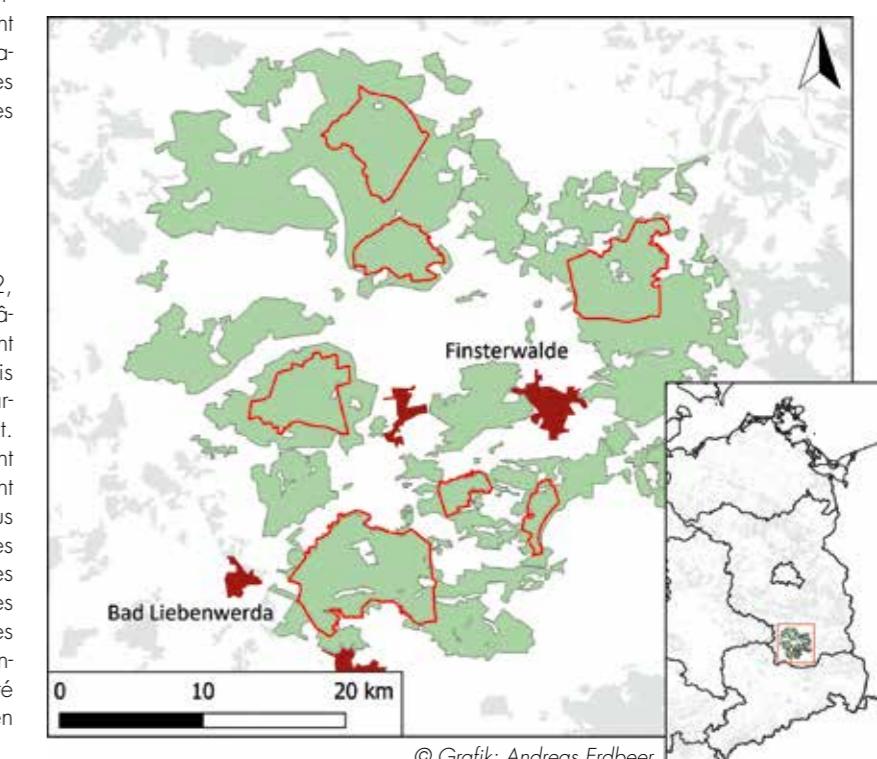
Actuellement, l'ensemble du projet fait l'objet d'une évaluation externe demandée entre autres par la partie suédoise. En Scandinavie on souhaite aussi savoir ce qu'il en est de l'opération. Le but de cette étude est de savoir si l'exportation du Grand Tétras est une histoire à succès.

LES GRILLAGES DE PROTECTION FORESTIÈRE, DES PIÈGES MORTELS

On sait que les grands tétras ne remarquent pas les clôtures forestières traditionnelles et des collisions mortelles se produisent régulièrement. Dans les zones de réintroduction, il faut donc éviter autant que possible de remplacer des palissades aux treillis meurtriers par des enclos en bois. Malheureusement, jusqu'à présent, les clôtures à claires n'ont pas encore réussi à s'imposer dans l'aire de colonisation du grand tétras avec comme conséquences quelques accidents mortels. Cependant certaines clôtures ont été garnies avec des rubans de signalisation et sont donc visibles par les grands tétras, elles sont alors perçues comme des barrières.

JET D'EAU VAUT MIEUX QUE GOUTTE À GOUTTE

Depuis le début du projet en 2012, un total de 531 grand tétras a été lâché. Plusieurs des oiseaux relâchés ont été équipés d'émetteurs. Cela a permis d'évaluer leurs territoires vitaux et de parfois déterminer les causes de leur mort. La réintroduction s'est faite exclusivement avec des oiseaux sauvages provenant du nord de la Suède. Au printemps, tous les oiseaux sont capturés le long des routes forestières à l'aide d'épuisettes et en automne avec des pièges fixes spécialement conçus à cet effet. Après une campagne de capture réussie d'environ 2 à 3 jours, les oiseaux ont été transportés en Lusace par petit avion en



EN GUISE DE CONCLUSION

La réponse éclairée du biologiste EMMANUEL MENONI

spécialiste du **GRAND TÉTRAS** en France

• PHOTOS PATRICK ZABÉ

Puisque je suis dans la boucle de ce message, et que j'ai été directement impliqué dans le dossier vosgien évoqué, d'une part dans mes activités professionnelles passées durant 40 ans (ex. Ménoni, 1994 a et b), et puis récemment comme expert (avec 3 autres : Christian Piédal de Agro-Paris-Tech, spécialiste de la forêt en regard aux changements climatiques, Gwenaël Jacob, généticien très connu pour ses travaux sur les tétraonidés de l'Université de Fribourg, et Jean-Jacques Pfeffer, un des fondateurs du Groupe Tétras Vosges et excellent connaisseur du grand tétras, des Vosges et du contexte scandinave) à la demande de la Dreal grand-est, pour rédiger un mémoire en réponse aux questionnements des CNPN et CSRPN Grand Est suite à leurs avis négatif au projet de renforcement du GT, je me permets de répondre à quelques points des messages ci-dessous et j'en profite pour apporter quelques précisions. Je prends la peine de le faire, car j'ai vraiment lu et entendu des choses très fantaisistes voire totalement fausses sur ce sujet et dans la controverse qui l'entoure.

LE DOSSIER CÉVENNES n'est en rien comparable au dossier vosgien, dans le sens où :

- il a été mené exclusivement à partir d'oiseaux d'élevage, avec un petit nombre de fondateurs, 2 facteurs dont on sait maintenant qu'ils comportent de gros inconvénients ;

- il a débuté en 1978 et a été fait à une période où l'on

en savait beaucoup moins que maintenant sur l'écologie et les besoins de l'espèce, et on avait très peu de retours

d'expérience sur des réintroduction de tétraonidés; le PNC a donc en quelque sorte "essuyé les plâtres";

- il y a eu au début de fortes réticences de la part des forestiers, plutôt hostiles au PNC à sa création, qui n'ont bien sûr pas aidées, mais ce projet a permis une réelle et profonde inflexion de la sylviculture en zone cœur de parc et au-delà, et rien que pour ça, on peut dire que ce projet fut très utile à la biodiversité forestière en général, et n'est en aucun cas un échec sur toute la ligne ;

- s'il ne reste vraisemblablement que très peu d'oiseaux à ce jour, il faut néanmoins mentionner, malgré ce que je mentionnais en préambule, qu'un petit noyau (~30 individus détectés chaque été, donc probablement au moins une cinquantaine étant donné une proba de détection plutôt faible et la dispersion de pas mal d'individus sur tout le massif central, oiseaux en quelque sorte perdu pour la pop reproductrice ; Leclerc et al., 2012) s'est remarquablement bien maintenu durant plus de 2 décennies, avant de se casser la figure brutalement, sans doute à la fois à cause de la stochasticité des dynamiques de pop lorsque les effectifs sont réduits, et certainement du fait de la faible diversité génétique de la néo-population (démontré par Foletti et Jacob, 2016). Nous (OFB) avons organisé un projet de translocation de quelques géniteurs pyrénéens pour y remédier, mais le covid a fait capoter ce projet.

CONCERNANT LE DOSSIER VOSGIEN

Le PNRBV ne s'est pas lancé dans ce projet ex-abrupto, mais à la suite de 3 études commanditées en 2018-2019 :

1 au CEFE (CNRS) de Montpellier sur l'intérêt d'un renforcement au plan dynamique de population ;

2 à l'OFB sur le retour d'expérience des opérations de restauration/translocation/réintroduction ;

3 à l'Université de Strasbourg sur des aspects sociologiques (entre autres, présence du Grand Tétras dans l'imagination et le bestiaire collectif vosgiens en train de disparaître, et acceptabilité du public quant à des restrictions d'usages de la montagne).

Les documents joints vous permettront une idée plus précise du projet.

Suite aux votes négatifs des CNPN et CSRPN à son sujet, nous l'avons profondément remanié, amélioré et complété, et tenté d'apporter des réponses aux questionnements de ces 2 instances. Ces apports ont été réellement appréciés, en particulier par le CNPN qui, à leur examen, était nettement plus nuancé sur ce sujet (même s'il n'a pas jugé utile de publier un avis contradictoire à son premier avis, plusieurs de ses membres étaient résolument favorables).

J'ai assisté physiquement en juin 2023 à un comité de pilotage présentant le projet aux acteurs locaux, et ou ceux-ci purent à la fois exprimer leurs ressentis et présenter les efforts qu'ils étaient prêts à consentir. J'ai pu constater un accueil plutôt favorable, et réelle volonté de certains acteurs clé d'améliorer la situation : ex. du Club Vosgien, engagé dans une action de "dé-densification" de sentiers balisés, ou encore du monde du ski favorable à la visualisation de câbles aériens, d'élus consentant à des fermetures de certaines routes clés aux périodes sensibles, etc. J'en suis ressorti persuadé que sans ce projet, il y avait un vrai risque de voir ces acteurs se désengager plus ou moins définitivement de ces efforts, et qu'au contraire, le projet de renforcement pouvait certainement les booster.

Dans le cadre de ma contribution à ce projet, je me suis entre autres appuyé sur les retours d'expériences menés par les Allemands et les Polonais par translocations de Grand tétras scandinaves sauvages, qui donnent des résultats parfois spectaculaires (au bout de quelques années, nettement plus d'oiseaux nés sur le territoire d'accueil que d'oiseaux transloqués, créations de places de chant dans le cas de réintroduction, ou création et réactivation dans le cas de renforcement). J'ai aussi utilisé les cas similaires portant sur d'autres espèces européennes et américaines, dont beaucoup fonctionnent bien. En cela, on peut dire qu'on n'avance pas dans ce projet à l'aveugle ni que l'on est interventionniste par plaisir ou souhait de jouer aux apprentis sorciers (un commentaire à ce sujet : cet interventionnisme nécessaire est bien sûr un constat d'échec : on n'a pas su conserver une espèce *in situ*, mais cet interventionnisme n'est qu'une réponse à l'interventionnisme au combien plus fort de la pression humaine sous toutes ses formes de nos sociétés depuis au moins le XIX^e siècle).

Comme dans tout projet de renforcement réintroduction, la chance de succès n'est pas de 100 % (beaucoup ne parraient pas lourd sur le projet ours brun dans les années 1990, et si le projet avait été alors stoppé par les pessimistes, nous n'aurions pas une population d'au moins 83 ours en pleine dynamique positive aujourd'hui !).

Aucun projet de réintroduction que je connaisse n'a été conduit après que tous les facteurs limitants ayant conduit à l'extinction ou quasi extinction aient été levés : exemple du gypaète dans les Alpes, couvertes par une vraie toile d'araignée de câbles en tous genres, tous capables de tuer des gypaètes par collision... et pourtant ça marche.



Et que dire du projet lynx ibérique (félin le plus menacé du monde il y a peu avec moins de 100 sujets, plus de 1000 animaux aujourd'hui), pour lesquels les espagnols ont massivement utilisé la translocation, mais n'ont toutefois pas neutralisé entièrement le risque de collision par véhicules qui est un risque majeur pour cet animal.

Pour les Vosges, les efforts énormes menés depuis longtemps par le GTV, la Mission Grand tétras de l'ONF et le PNRBV, ont conduit à des améliorations remarquables de la prise en compte du GT dans la foresterie ce qui a au moins stabilisé si ce n'est commencé d'inverser l'érosion des surfaces d'habitats convenables. Et d'autres leviers ont aussi été actionnés sur d'autres facteurs limitants (voire par ex dans les doc joints l'efficacité des RN en matière de fréquentation humaine). Ce qui importe est d'inverser les facteurs limitants, pas de les supprimer totalement, ce qui est quasi toujours impossible. Et pour les acteurs locaux un projet comme celui dont il est question ici est certainement un événement de nature à booster les efforts.

On a invoqué des quantités de causes pour expliquer la quasi-extinction observée, mais malgré une étude de l'Université de Fribourg sortie en 2014, qui montrait un drame appauvrissement génétique des tétras du noyau vosgien (Foletti, 2014), on mentionne très peu dans les débats actuels cette cause peut-être majeure dans ce qui s'est passé ces dernières années.

Pourtant les généticiens auteurs de ces travaux avaient immédiatement alertés sur ce phénomène et avaient prônés un interventionnisme par apport de quelques donneurs de gènes extérieurs. Ces appels n'ont pas été écoutés. Et comme dans les Vosges, il a été choisi de longue date de ne pas mesurer le succès reproducteur, on ne saura jamais si finalement, la reproduction n'a pas été chroniquement insuffisante pour le maintien des effectifs... Or, chez les oiseaux, il est démontré qu'une pauvreté génétique peut entraîner de lourdes conséquences sur la fécondité. (Bouzat et al. 1998 a et b, 2008).

J'ai aussi lu des arguments concernant le coût d'un tel projet, qui me font sourire : celui-ci, sur quelques années, coûtera une somme de l'ordre du million d'euros ou un peu plus. Si cette somme peut paraître importante, elle est une goutte d'eau devant les sommes déjà utilisées pour la conservation du GT dans les Vosges depuis plusieurs décennies. Elle est infiniment plus faible que ce qu'aura coûter la réintroduction de l'ours ou du bouquetin aux Pyrénées (le budget prévisionnel de ce dernier était de l'ordre de 4 millions d'€/an en 2012 selon le "Plan de restauration du Bouquetin (*Capra pyrenaica*) dans les Pyrénées Françaises 2014-2022". Pour faire une comparaison triviale, le coût d'un seul rond-point de nos villages et villes varie de 200 000 à 1 million d'euros. Il me semble que la France peut bien consacrer cette somme pour un enjeu tel que la restauration du Grand Tétras dans les Vosges.





L'aigle royal, un redoutable prédateur du grand tétras en montagne.

Le grand duc, un prédateur occasionnel du grand tétras.

Finalement, le seul risque inhérent au présent projet est celui d'échouer et d'avoir donc perdu un peu d'argent public, mais qui aura néanmoins servi à l'ensemble de la nature vosgienne.

Un argument souvent utilisé pour s'opposer au projet est de dire que la fréquentation humaine est désormais incompatible avec la présence du Grand Tétras. Nul doute qu'elle est très forte. Mais d'une part dans les espaces protégés de cette montagne, on m'a bien montré que la fréquentation avait été bien canalisée depuis leurs créations (cf. doc joints). D'autre part, nous avons démontré que le maintien du Grand Tétras était possible dans des domaines skiables, hauts-lieux de tourisme de masse s'il en est, mais à certaines conditions bien sûr. Pourquoi cela n'en serait-il pas de même dans les Vosges ?

On objecte aussi des arguments relevant de doctrines animalistes : on n'accepte pas que quelques oiseaux soient capturés, manipulés puis transportés (donc nécessairement stressés) pour une opération dont les chances de succès ne sont pas garanties. Dans ce cas, on n'aurait jamais réintroduit aucune espèce nulle part ; c'est un prix à payer incontournable... J'imagine que les personnes employant de tels arguments sont heureuses d'être survolées par un gypaète lors d'une randonnée alpine, et pourtant, des descendants de cet oiseau ont nécessairement été stressés de façon équivalente...

On objecte aussi qu'il serait absurde de réintroduire une espèce boréo-alpine dans une période de réchauffement climatique. La littérature scientifique néanmoins n'identifie absolument pas ce facteur comme prépondérant dans les régressions observées chez les tétraonidés. Nous avons fourni une argumentation développée en réponse aux remarques des CNPN et CSRPN grand-est dont vous retrouverez une partie dans les documents joints. Parmi celles-ci, il y a notamment les considérations sur l'avenir des forêts vosgiennes fournies par C Piedallu cité plus haut, qui ne prédit un fort impact du CC que sur l'épicéa. Or cette essence a été largement favorisée par l'homme depuis 1 siècle hors de son aire de distribution naturelle dans les Vosges. Le CC d'une certaine façon ne fait que sanctionner une erreur de gestion. D'autre part, cet impact n'est pas forcément une mauvaise nouvelle pour les habitats du grand tétras : j'ai observé moi-même sur des zones de déclinement fort d'épicéas des Alpes du nord que se met en place une succession végétale à base de saules, bouleaux, sapins, sureau rouge, framboisier, etc.

Et si cet argument était solide, comment expliquer que la gélinoise des bois, espèce boréo-alpine aux exigences peu éloignées de celles du Grand Tétras, se soit fortement raréfiée dans le nord-est de la France, mais ne cesse de progresser, au contraire, dans le sud des Alpes depuis 40 ans. D'autres espèces boréo-alpines augmentent aussi leur distribution vers le sud, comme la chouette chevêchette, ou s'étendent bien, comme le pic tridactyle... Ceci peut s'interpréter comme le fait la qualité de l'habitat est un facteur plus influant sur la distribution d'une espèce que le changement climatique per se.

Je ne suis pas en train de dire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes. Par exemple l'impact des cerfs reste très lourd localement dans les Vosges, et les densités de sangliers sans doute excessives ; je suis néanmoins relativement confiant que ce dossier est en mesure d'obtenir des chasseurs des changements de pratiques et en outre qu'il est un argument capable de peser dans l'acceptation du retour des grands carnivores.

Pour finir avec les Vosges, des nouvelles fraîches : suite à la décision du tribunal de Nancy, les oiseaux ont finalement été libérés sans problème et tout s'est très bien déroulé... 9 oiseaux scandinaves découvrent donc désormais les forêts de la RN vosgienne choisie pour ce premier lâcher. Il était certes fâcheux que 4 d'entre eux aient eu à subir un jour de contention supplémentaire. Mais sur une petite vidéo et quelques photos qui m'ont été envoyées, on voit des oiseaux en excellent état et qui ne montrent aucun signe extérieur de stress.

J'en suis personnellement ravi, et bien convaincu qu'il fallait prendre ce train qui sans doute ne repassera pas !

Enfin, je reviens sur les considérations pyrénéennes ci-dessous relatives aux dérangements lors des comptages sur place de chant : le respect des protocoles a maintes fois fait ses preuves : il existe ou il a existé de nombreuses places suivies annuellement qui montrent ou montraient une dynamique positive.

Et bien sûr, s'il faut tout faire pour minimiser le dérangement que l'on peut occasionner, il ne faut pas oublier que la plupart des places de chant subissent naturellement un dérangement quasi quotidien : exemple des nombreuses places de chant survolées très régulièrement par un aigle royal, un aigle botté ou un aigle ! Nul doute que la silhouette de ces oiseaux les terrorise plus que la nôtre... et pourtant ces places ne disparaissent pas pour autant...

• Bouzat, J. L., H. H. Cheng, H. A. Lewin, R. L. Westemeier, J. D. Brawn, and K. N. Paige. 1998a. Genetic evaluation of a demographic bottleneck in the greater prairie chicken. *Conservation Biology* 12:836-843.

• Bouzat, J. L., J. A. Johnson, J. E. Toepfer, S. A. Simpson, T. L. Esker, and R. L. Westemeier. 2009. Beyond the beneficial effects of translocations as an effective tool for the genetic restoration of isolated populations. *Conservation Genetic* 10:191-201.

• Bouzat, J. L., H. A. Lewis, and K. N. Paige. 1998b. The ghost of genetic diversity past: historical DNA analysis of the greater prairie chicken. *The American Naturalist* 152:1-6.

• Foletti, F. 2014. Non-invasive genetic monitoring of capercaillie in the wild: individual tracking and breeding success., Master thesis-University of Fribourg, Domain of Ecology and Evolution, Department of Biology.

• Foletti, F., and G. Jacob. 2016. Étude génétique de la population de Grand tétras (*Tetrao urogallus*) dans le Parc National des Cévennes. Université de Fribourg, ONCFS, Parc National des Cévennes. 28 pp.

• Leclercq, B., E. Ménoni, and M. Montadert. 2012. Réintroduction du Grand tétras par le Parc National des Cévennes. Bilan en 2012, enseignements tirés de ce projet, perspectives d'avenir. ONCFS-Parc National des Cévennes.

• Ménoni, E. 1994a. Plan de restauration du grand tétras (*Tetrao urogallus*) en France. *Gibier Faune Sauvage - Game and Wildlife* 11:159-202.

• _____. 1994b. Statut, évolution et facteurs limitants des populations de grand tétras (*Tetrao urogallus*) : synthèse bibliographique. *Gibier Faune Sauvage- Game and Wildlife*. 11:159-158.



RENFORCEMENT DE POPULATION DE **GRAND TÉTRAS** DANS LES VOSGES

Par PATRICK ZABÉ, écrivain, chasseur-naturaliste, chasseur-photographe, spécialiste de la faune de montagne, auteur d'ouvrages spécialisés et de nombreux articles parus dans l'ensemble de la presse cynégétique française. • PHOTOS PATRICK ZABÉ



Réserve naturelle de Tanet-Gazon du faing

LE PREMIER LÂCHER EST PROGRAMMÉ POUR FIN AVRIL 2024

Fin 2018 : Le conseil scientifique du Parc Naturel des Ballons des Vosges organise un séminaire sur la question de l'opportunité d'un renforcement (sujet inscrit au Plan national d'Action du grand tétras) décide de réaliser une étude de faisabilité d'un apport génétique compte tenu du seuil d'extinction critique atteint par l'espèce.

Depuis 2020, afin de retarder une disparition annoncée comme inéluctable du grand tétras, espèce protégée et emblématique du massif des Vosges, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, en tant qu'animateur de la déclinaison massif des Vosges du Plan national d'actions en faveur du grand tétras, en lien étroit avec l'Etat, a engagé les réflexions en vue d'un projet de renforcement des populations de grand tétras. Une étude de la faisabilité du projet est complétée par une analyse de viabilité, elle est effectuée par le biologiste Emmanuel Ménoni spécialiste national du grand tétras (Centre d'Écologie Fonctionnelle et Évolutive [CEFE] de Montpellier). L'Université de Strasbourg se charge d'évaluer les effets du renforcement, de faire des propositions et de dresser une étude sociologique sur les actions à mener ou à ne pas faire en concordance avec une expertise multicritère considérant l'état actuel des habitats comparé à l'ancienne aire de répartition des oiseaux.

Début 2021, le PNRBV prend la décision de monter un projet de renforcement de population de grand tétras.

En 2022-23, le montage du projet prend forme avec l'objectif de lâcher 40 oiseaux/an. La quantité d'oiseaux réintroduits implique donc un renforcement numérique plutôt que le renforcement génétique imaginé en 2020. Ce lâcher en nombre tient compte de l'effondrement "brutal" de la population ces dernières années. En parallèle, une concertation est menée pour la mise en place de mesures d'accompagnement sur les 20 secteurs les plus propices.

Un groupe de travail constitué d'acteurs locaux et régionaux a été formé, on y trouve : la préfecture des Vosges, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, la fédération départementale des chasseurs des Vosges, l'IUCN (groupe galliforme), la DREAL, le parc animalier de Sainte-Croix, la LPO, le groupe tétras Vosges, le groupe tétras Jura, le Parc naturel régional du Haut-Jura, l'ONF, l'OFB, le CSRPN et le biologiste Emmanuel Ménoni spécialiste national du grand tétras. Le montage du projet est surtout encadré par un groupe technique et d'une cellule d'experts : Menoni, Jacob, Schwartz, Piedallu, l'IUCN, des vétérinaires spécialistes des galliformes, etc., avec la mobilisation du conseil scientifique du PNRBV.

Sous la tutelle du comité de pilotage, le projet prend forme. Il est expérimental : la première phase consiste durant les dix premières années à sauver la population, si tout se déroule selon les prévisions. La seconde phase aurait pour ambition d'obtenir une population pérenne avec une vision supérieure à 20 ans, quitte à assurer régulièrement quelques translocations et renforcements afin de garantir la variabilité génétique.

Si l'intérêt autour du projet est collégial, l'enthousiasme reste toutefois mitigé. Une certaine frilosité se fait sentir au sein du groupe de travail. L'opération doit se dérouler sur cinq ans et son coût financier est loin d'être négligeable, avec une probabilité de réussite plutôt réduite. Malgré tous les obstacles et la somme de problèmes relevés par le comité de pilotage du projet, il est admissible que cette opération soit envisagée, car c'est celle de la dernière chance pour sauver le grand tétras vosgien.

Dans le contexte actuel, il s'agit plutôt d'un renforcement qu'une réintroduction, car il subsiste toujours quelques individus autochtones pouvant apporter une contribution génétique attenante à la souche endémique vosgienne. Le peu d'individus subsistant donne un caractère d'urgence à l'opération de renforcement si nous voulons conserver l'originalité du grand tétras vosgien. Plus le lâcher tardera, plus nous nous rapprocherons du seuil d'extinction du grand coq, plus le délai d'attente sera long, plus il sera préjudiciable pour la souche vosgienne que nous n'aurons ainsi pas réussi à conserver.

La construction d'un premier plan de renforcement a été initiée en 2022 et 2023 par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges avec le soutien de ses partenaires. Après le vif intérêt des acteurs présents concernant le projet, il est décidé de le soumettre au comité scientifique (CSRPN) pour validation. L'aval du projet par les scientifiques doit permettre le relâcher de plusieurs oiseaux dans le département des Vosges au printemps 2023. À cette époque, il subsiste après estimation moins d'une dizaine de grand tétras dans les forêts vosgiennes. La préfecture des Vosges et le comité de pilotage ont validé, le 22 février 2023, le projet de renforcement du grand tétras, alors que le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel du Grand Est émet le 7 février 2023 un avis défavorable à la demande d'autorisation d'introduction du grand tétras.

Le projet a pour objectif d'éviter le plus rapidement possible l'extinction de la population vosgienne de grand tétras. Cela passe, dans un premier temps, par la translocation d'oiseaux sauvages provenant de Scandinavie. La Suède s'étant rétractée, car ce pays soutient déjà deux projets, allemand et polonais et a souhaité réaliser un bilan avant d'autoriser d'autres prélèvements. Il n'est donc plus possible actuellement de capturer en Suède.

C'est donc la Norvège qui a été mobilisée (administration en charge des propriétés de l'état norvégien), elle va offrir les oiseaux, charge au PNRBV de les capturer. Malgré les avis défavorables rendus début 2023 par les conseils scientifiques régional et national du patrimoine naturel qui jugent que les conditions pour une réintroduction réussie ne sont pas requises actuellement et que le dossier montre de nombreuses lacunes. Le projet de réintroduction du grand tétras dans les Vosges n'est pas pour autant abandonné. Suite à ce revers de parcours dont les médias se sont fait les gorges chaudes, il est vrai que de nos jours les courants animalistes et antisécistes fourvoient toute impartialité et dévoilent par là une certaine dépendance politique de la presse, voire même de certains scientifiques.

La réaction des défenseurs du projet ne se fait pas attendre. D'autres scientifiques et spécialistes montent au créneau pour défendre avec ferveur et conviction le projet de réintroduction. L'UICN représentée par le Docteur Pfeffer considère que l'avis du conseil scientifique régional du grand est présente aussi quelques lacunes voire d'une certaine légèreté scientifique qui n'est pas à la hauteur de l'événement. L'Association National des Chasseurs de Montagne, avec un argumentaire étudié et concret de gens de terrain, prend une position claire et sans ambiguïté, l'ANCM est favorable aux relâchés de grands tétras dans les Vosges. Il est fort probable que cette expérience jettera les bases de la réintroduction du grand tétras au niveau national, car selon des études réalisées par l'OBF bien des milieux sont aujourd'hui favorables au retour de l'oiseau notamment dans le sud-est de la France. Le biologiste spécialiste du grand tétras (Emmanuel Ménoni) et le responsable de la réintroduction du grand tétras dans le parc national des Cévennes (Christian Napée) plaident pour le projet et argumentent de leurs riches expériences sur la nécessité d'un renforcement de population de grand tétras. Force est de constater que les médias n'ont pas claironné la prise de position de ce groupe informel favorable au projet.

La réaction à l'avis défavorable a permis de mettre en

œuvre de nouvelles études qui ont apporté des éléments de réponse aux observations formulées par les comités scientifiques et surtout conforter les instances et parties prenantes (Madame la Préfète des Vosges, la région Grand Est, et le parc naturel des Ballons des Vosges) à l'aboutissement du projet. En janvier 2024, l'accord est signé et validé par Madame la Préfète des Vosges. En plus de rassurer les acteurs, notamment les élus, cette riposte est constructive, car elle a permis d'enrichir et apporter encore plus de précisions scientifiques au projet. Ces connaissances mises à la disposition de tous les partenaires ont permis de répondre à leurs interrogations, elles ont aussi permis de renforcer la partie technique du dossier. Enfin, le clap de départ est donné. Selon le parc naturel des Ballons des Vosges, les premiers lâchers d'oiseaux auront lieu au **printemps 2024**.

Le projet est mené de front avec une amélioration de la qualité des habitats forestiers, la création de zones de quiétude dans les habitats du grand tétras, d'un équilibre forêt-gibier et d'une dynamique de marketing où l'espèce pourra se réapproprier son emblématique image d'oiseau antédiluvien attaché aux forêts naturelles. L'appropriation locale et commerciale du symbole des forêts vosgiennes et une meilleure sensibilisation au grand public de la présence de l'espèce. Il va de soi qu'un tel projet doit impérativement prendre en compte la prédatation naturelle et le contrôle des mésoprédateurs (mustélidés et renards) et s'accompagner d'un plan de tir drastique des populations de sangliers. Le cerf élaphe fait aujourd'hui l'objet de toutes les vindicte de l'administration forestière, l'arrivée du grand tétras ne doit surtout pas favoriser l'éradication du grand ongulé. En 1894 une étude diligentée par l'administration forestière des Eaux et Forêts spécifie l'abondance du grand tétras et du cerf élaphe sur le massif du Donon. À l'époque, il n'y avait donc absolument pas d'incompatibilité entre la prospérité des deux espèces.

L'objectif que s'est fixé le PNRBV se veut ambitieux, mais raisonnable, car dans un premier temps, cette opération planifiée du retour du grand coq de bruyère sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges (Hautes-Vosges) puis sur la totalité du massif des Vosges (aire de présence historique de l'espèce) devrait reconstituer des noyaux de populations pérennes.

Un tel dossier doit tenir compte de l'historique de la présence du grand coq et des causes récurrentes du déclin de l'espèce. En Allemagne, en Espagne et en Pologne d'autres expériences sont en cours, des échanges internationaux ont lieu notamment sur l'élevage "**Born to be free**" qui vient compléter les lâchers d'oiseaux sauvages, cette méthode donne des résultats très prometteurs.

En ce qui concerne les questions d'adaptation au changement climatique, le grand coq sait faire preuve d'un éclectisme étonnant, il peut vivre aussi bien dans les Cantabriques en Espagne que sur le cercle polaire dans les pays du Nord. Pour ceux qui doutent encore des méthodes de capture, des difficultés de transport, du contexte des relâchés et du stress causé par la manipulation des oiseaux, n'oublions pas qu'à la fin du XIX^e siècle, lors de la réintroduction du grand tétras en Écosse, ces mêmes opérations ont été réalisées avec des techniques empiriques entre la Suède et l'Écosse. Aujourd'hui la modernisation des moyens et une connaissance éthologique plus précise de l'oiseau permettent ces échanges sans soucis majeurs. Il va de soi

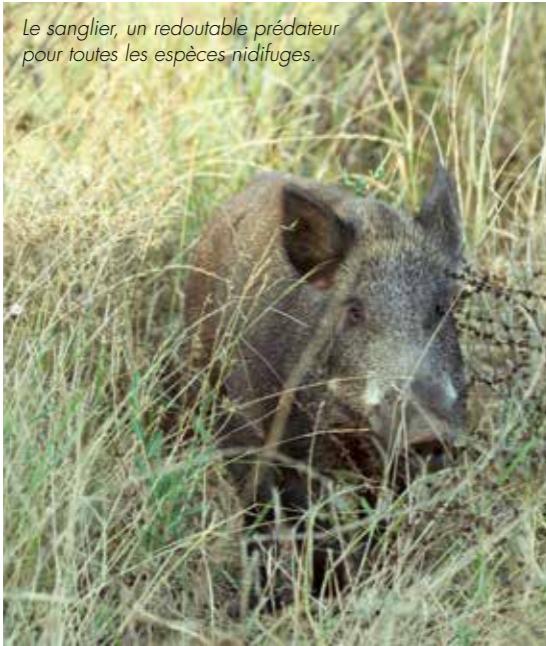
LES TROIS MÉSOPRÉDATEURS DU GRAND TÉTRAS

Hermine • Chat sauvage • Renard



que le caractère expérimental d'un tel projet doit être accompagné d'un suivi scientifique (suivi par balises GPS) afin d'analyser en permanence le déroulement de l'opération.

«Au parc naturel régional des Ballons des Vosges, on répond que le grand tétras est une espèce "plastique", "qui peut s'adapter aux évolutions du climat, mais aussi des habitats". Olivier Claude le directeur du PRNVB se veut optimiste : « il y a une bonne chance que cela marche et il faut l'accompagner au mieux. »



Le sanglier, un redoutable prédateur pour toutes les espèces nidifugues.

Le monde de la chasse se doit de se réapproprier le grand tétras, à l'image de la fédération des chasseurs des Vosges qui est exemplaire sur le sujet. Ainsi, il serait souhaitable que d'autres fédérations départementales des chasseurs concernées par la montagne vosgienne (54, 57, 67, 68, 70, 90) se rallient à la cause. Mais quand des techniciens de fédération et des administrateurs n'y croient pas ou plus, il devient alors difficile de s'engager autour d'un plan de sauvegarde à l'unisson. Le paradoxe veut que la fédération des chasseurs du Haut-Rhin, il y a quelques années, eût monté un projet de réintroduction du grand tétras sur l'initiative du docteur Richard Locatelli. Quid aujourd'hui de ce projet ambitieux autrefois abandonné et quelle est la position de la FDC68 sur le projet actuel de réintroduction ou de renforcement ? La question est importante, car quelques territoires sélectionnés pour les lâchers sont limitrophes avec le département du Haut-Rhin.

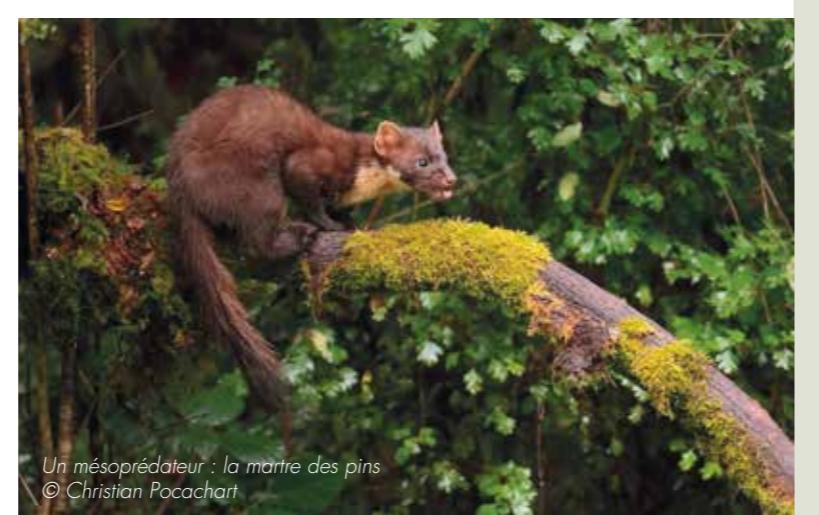
En Forêt-Noire, malgré la complexité des problèmes rencontrés, le monde de la chasse s'est uni dans un élan solidaire pour la sauvegarde du grand tétras (dixit Gerrit Müller, ancien chef de l'administration forestière Titisee-Neustadt et président de l'AHG, Groupe Tétras allemand). Saurons-nous faire comme nos amis allemands ?

Si l'ambition de sauver l'espèce est acquise. Il faut aussi souligner que la présence du grand tétras outre sa valeur biologique apporte aussi une valeur culturelle qui a pour ambition de restaurer les équilibres biologiques et de dynamiser ainsi la biodiversité.

Robert Hainard disait : «**Le grand tétras mesure l'équilibre de notre nature**».

Aldo Leopold, un écologiste, mais aussi chasseur et pêcheur américain disait : «**Il est aussi l'occasion de repenser le territoire et de penser comme une montagne**».

Une opération inscrite dans le programme européen Alcotra Ibex correspond à une opération de renforcement génétique de population et non de réintroduction. Ce qui est valable pour le bouquetin alpin devrait être aussi valable pour le grand tétras vosgien. Tant qu'il reste quelques individus ce transfert s'apparente à un renforcement, et cette opération sera indispensable à l'avenir pour toutes les populations isolées quel que soient les espèces en France ou ailleurs. Un apport génétique est indispensable pour conserver l'espèce en état et dynamiser son patrimoine génétique voire influer plus tard sur sa dynamique démographique.



Un mésoprédateur : la marten des pins
© Christian Pocachart

les lâchers pourraient se dérouler sur des sites protégés déjà en place, à savoir les massifs du Grand Ventron et du Tanet Gazon du Faing, avec l'approbation des élus locaux et de la population. Le coût de cette première opération, sans compter le suivi et les mesures d'accompagnement, est estimé à 100000 euros. La somme est certes conséquente, mais c'est une misère compte tenu de ce qui a pu être engagé comme subventions et aides financières diverses aux différents acteurs et associations de protection de la nature.

Le plan de réintroduction du grand tétras ne fait pas l'unanimité, à l'image des naturalistes Michel Munier membre fondateur du groupe tétras Vosges ou de Claude Maurice de l'association Oiseaux Nature 88. Ces personnalités emblématiques préfèrent la disparition définitive de l'espèce à toute idée de voir leur retour orchestré par la main de l'homme. Ils cèdent à leur leitmotiv favori : «**Il faut laisser faire la nature !**». Pour eux c'est gaspiller de l'argent public et ce n'est qu'un acte politique servant à verdier l'action des pouvoirs publics. D'autres pensent que le grand tétraonidé ne pourra pas survivre dans les Vosges. Pour Claude Maurice libérer ces oiseaux en milieu fortement anthropisé est inacceptable, car les activités touristiques et leurs dérangements sont jugés incompatibles avec la présence et la préservation de l'espèce. Le président du Groupe tétras Vosges David Demergès émet des réserves sur les possibilités d'accueil du grand tétras dans le massif vosgien, l'association continue néanmoins son engagement à suivre le projet afin que les mesures prises s'appliquent réellement sur le terrain.

Comme cela a été démontré avec le lagopède alpin dans les Pyrénées (Novoa).

Le mardi 16 avril 2024 à Gérardmer, Madame la préfète des Vosges signe un arrêté préfectoral qui autorise officiellement le plan de renforcement de population de grand tétras dans le massif des Vosges. Les équipes sont sur le départ, une quinzaine de personnes dans quelques jours vont capturer en Norvège plusieurs grands tétras, ces oiseaux totalement sauvages seront lâchés dans la réserve du massif du Grand Ventron.

Madame la Préfète Valérie Michel-Moreaux explique son choix :

«**C'est le fruit de plus de deux ans de travaux avec de nombreux partenaires, portés par le Parc naturel régional des Ballons des Vosges (PNRBV) et qui s'inscrit dans la stratégie nationale grand tétras. Avec notamment un gros travail sur le plan scientifique. [...] C'est un projet ambitieux, sensible et pas simple. Sur la base de ce dossier et des consultations, j'ai souhaité autoriser des lâchers sur des massifs qui présentent des caractéristiques favorables au grand tétras et ayant fait au préalable l'objet d'une concertation.**»

Le 20 avril 2024 à 17h57, coup de tonnerre, un recours en référé est déposé au tribunal administratif de Nancy par cinq associations : SOS Massif des Vosges, Vosges Nature Environnement, Oiseaux Nature, Avenir et Patrimoine 88, Paysage Nature et Patrimoine de la Montagne Vosgienne.

Textes tirés ou relevés du journal Le figaro avec AFP :

- «**Face à l'éventualité d'une catastrophe environnementale et financière annoncée, ces associations expliquent dans un communiqué avoir décidé de déposer un recours en référé suspension devant le tribunal administratif de Nancy, et dans le même temps un recours en suspension de la capture des grands tétras devant les autorités norvégienne.**»
- «**Nous ne sommes pas opposés, évidemment, à la réintroduction du grand tétras mais on ne peut pas réintroduire un animal sauvage dans un territoire d'où il vient de disparaître pour des raisons qui sont liées à la dégradation de ce territoire**», a expliqué à l'AFP

BILAN DES CAPTURES EN NORVÈGE

• **Mercredi 24 avril 2024 :** 1 coq et 3 poules sont capturés en Norvège, ils vont rejoindre rapidement la réserve du Grand Ventron.

• **Jeudi 25 avril 2024 :** 2 coqs et 1 poule sont repris en Norvège, ces tétras vont rejoindre rapidement la réserve du Grand Ventron.

• **Vendredi 26 avril 2024 :** les 3 coqs capturés ce matin sont en attente de transfert au tribunal administratif, un de ces coq s'échappera plus tard lors d'une manipulation maladroite.

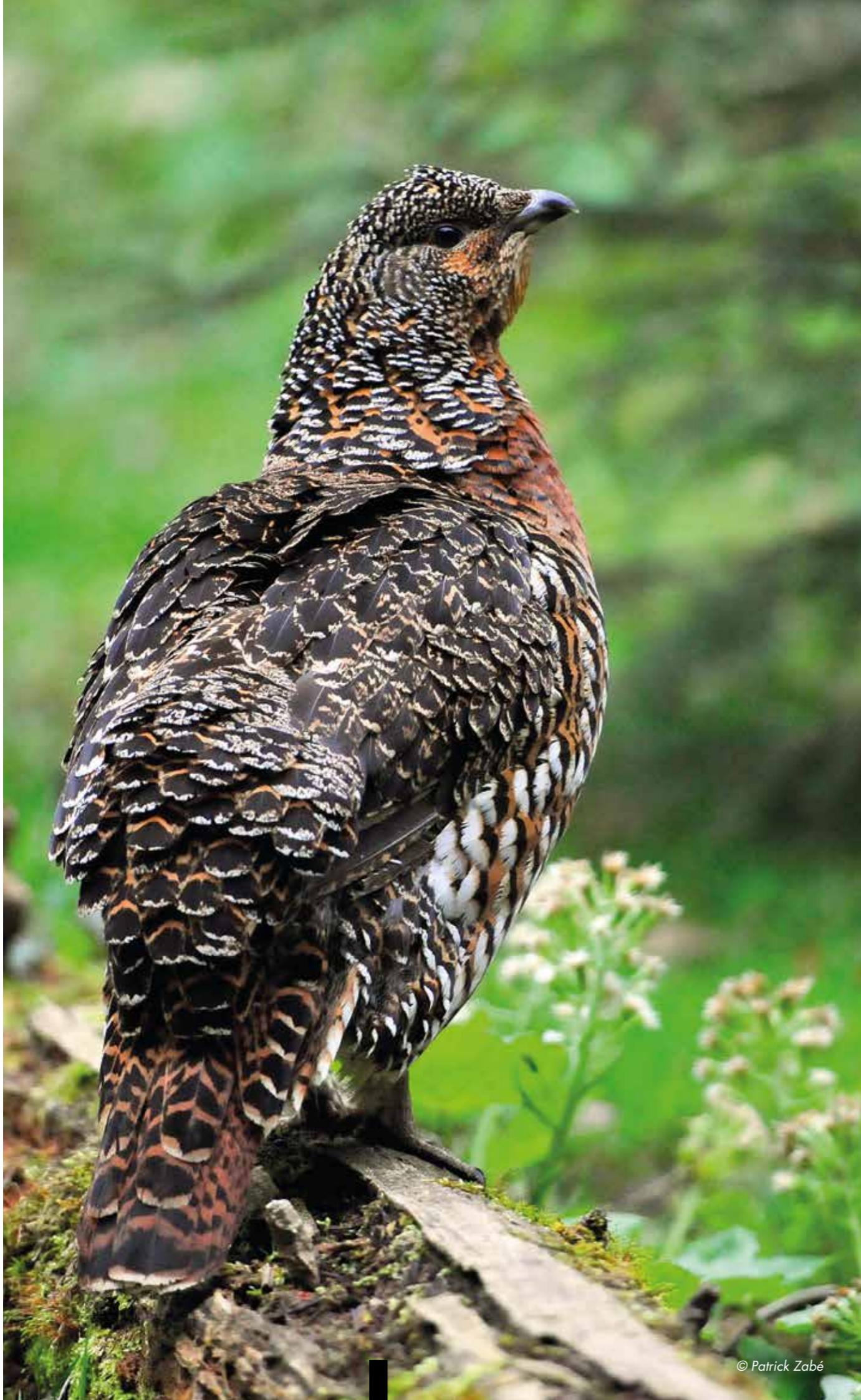
Le Tribunal administratif de Nancy s'est prononcé, le vendredi 26 avril, sur le recours de cinq associations de protection de la nature qui contestaient l'arrêté de la préfecture des Vosges, en date du 16 avril, qui autorise des lâchers de grand tétras en provenance de Norvège. Le recours a été examiné jeudi, au siège de la juridiction nancéienne pendant plus d'une heure, permettant aux parties de s'exprimer jusque dans les moindres détails. La décision a été mise en délibéré en fin de matinée, dans l'attente d'une décision dans les 24 heures.

Dominique Humbert, président de SOS Massif des Vosges, une des cinq associations mobilisées. Voyant dans ce projet une « opération de communication », il souligne que les causes de la disparition de l'oiseau sont toujours présentes, citant « la surfréquentation touristique, le changement climatique, la gestion lamentable du gibier qui mange la nourriture naturelle du tétras, les myrtilles, et les politiques d'aménagement touristique ».

Le projet de renforcement du grand tétras dans les Vosges, auquel la préfecture des Vosges a donné son feu vert mardi, passe par la capture de 40 oiseaux par an sur cinq ans en Norvège, pays qui compte 200 000 grand tétras. D'un coût de 200 000 € par an, l'opération s'inscrit dans la "stratégie de renforcement du grand tétras" pilotée par l'Etat et le parc naturel régional des Ballons des Vosges.

Ce projet avait fait l'objet d'avis défavorables rendus en février 2023 par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPNI). Sur la base de ces avis, « le projet a été substantiellement renforcé avec l'appui d'un groupe scientifique dédié », a assuré la préfecture, évoquant des « mesures d'accompagnement » comme un « renforcement signalétique », afin de « canaliser la fréquentation » sur le massif et ainsi améliorer la quiétude des lieux.

Les cinq associations critiquant le coût dispendieux de l'opération de renforcement s'offrent le luxe d'envoyer un avocat français devant les autorités norvégiennes pour débouter l'opération et annulez toutes les captures. Le défenseur a reçu pour réponse, une fin de non-recevoir. Pour les autorités norvégiennes, la Norvège ne traite qu'avec le gouvernement français qui est le seul interlocuteur pour cette opération et ne veut donc rien savoir des demandes faites par les cinq associations nature. Osons espérer que les fonds pour dépêcher un avocat à grand frais en Scandinavie proviennent uniquement des ressources propres des dites associations nature et non de subventions de l'Etat ou européennes leurs ayant été attribuées, sinon que de contradiction dans cette action !

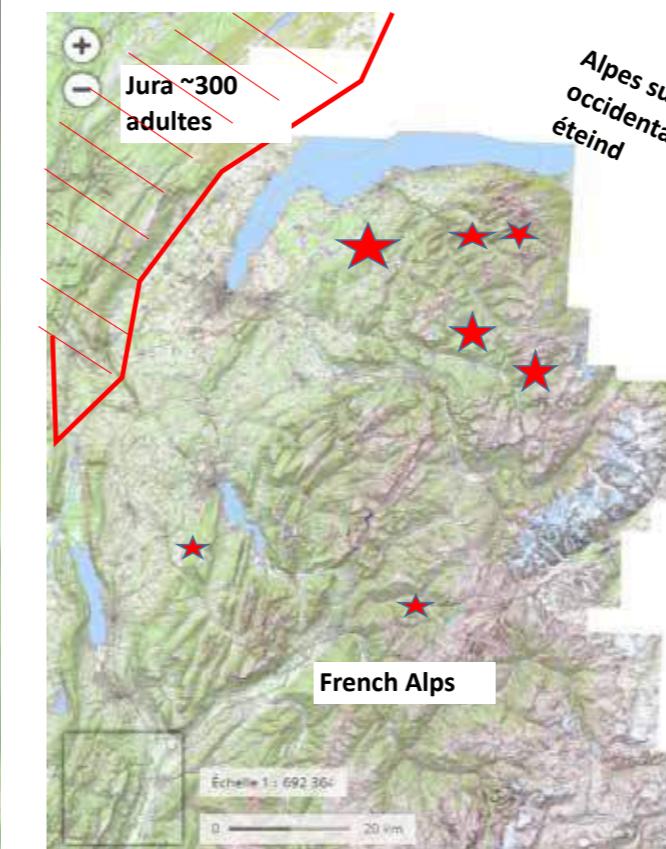


Estimation quantitative des habitats du Grand tetras dans les Alpes françaises, comme prérequis pour leur reintroduction.

Emmanuel Ménoni; Quentin Giry; Nicolas Clouet; Kevin Foulché; Gilles Rayé; Olivier Patrimonio.



XV International Symposium on Grouse. Bialystok. Poland. 11-15 of September 2023

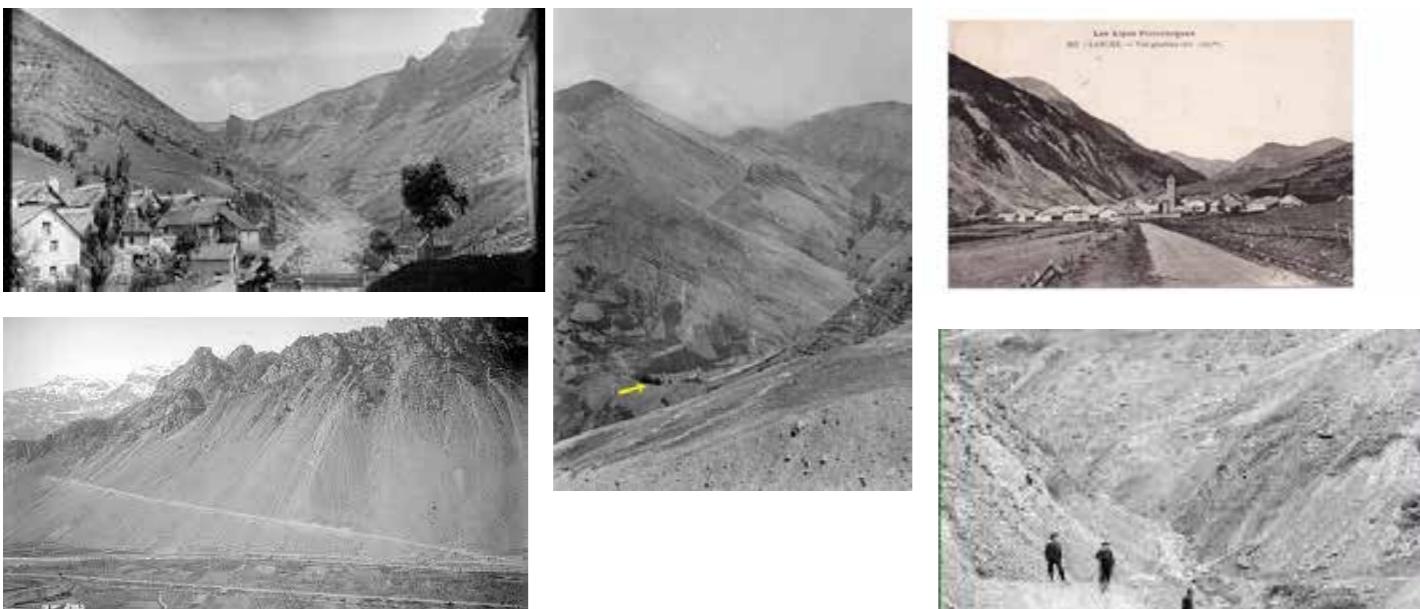
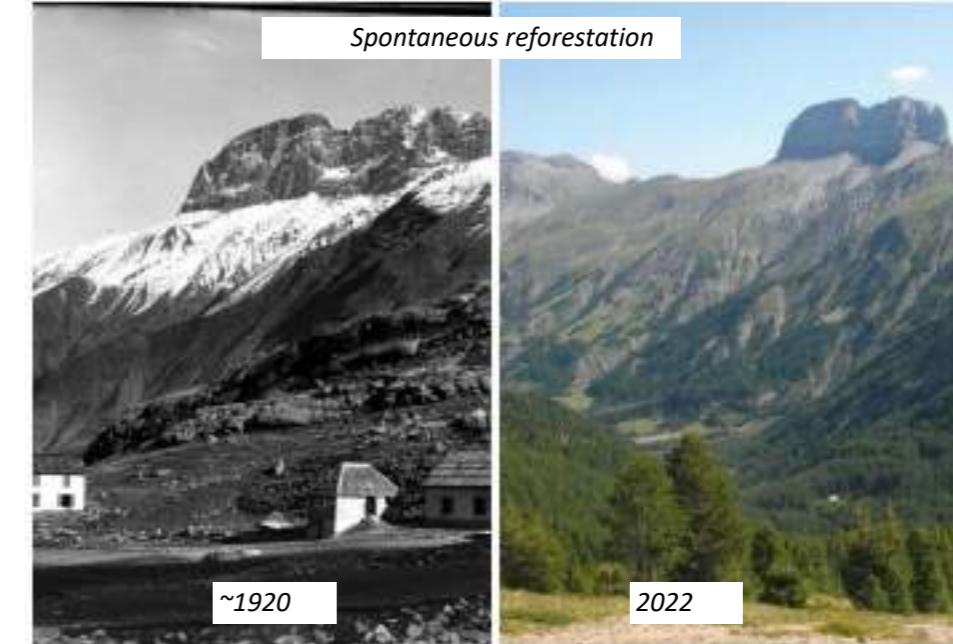


Cette situation est une conséquence de l'histoire de ces régions:
Les Ducs de Savoie et les rois de Sardaigne avaient organisé la **déforestation** des Alpes occidentales durant plusieurs siècles, pour créer des pâtrages et pour satisfaire les énormes besoins en bois pour les constructions et l'énergie des villes du bassin du Rhône.

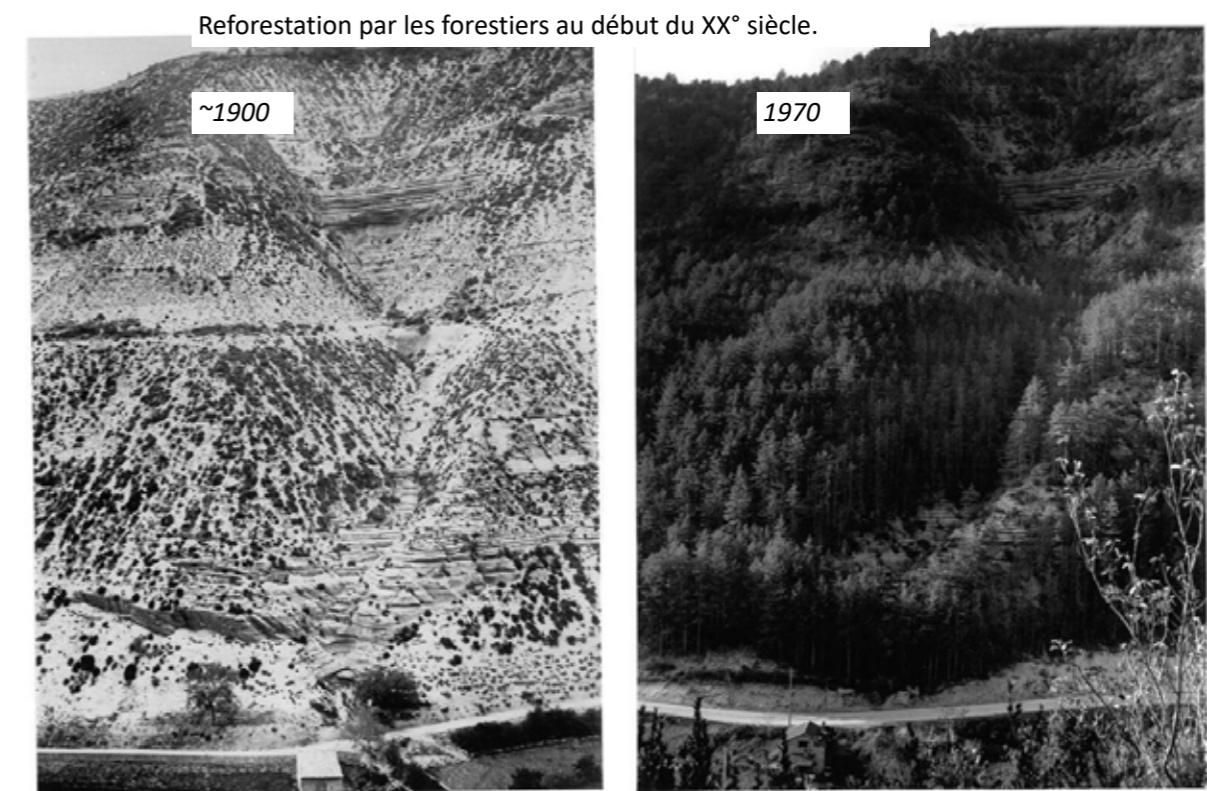
Les guerres napoléoniennes ont augmenté la demande d'énergie (principalement sous la forme de charbon de bois.)
Après le rattachement de la Savoie à la France (1860), les lois relatives à la chasse en France du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1970 ont permis des tableaux de chasse considérables voire excessifs pour beaucoup d'espèces, à la fois par les montagnards pauvres pour leur subsistance et par de riches chasseurs pour le sport.



During the 20th century, a tremendous return of the forest took place, under the triple effect of:
 → an active **policy of reforestation** and forest protection
 → deep transformations of the alpine economy at the end of the First World War,
 and a **first wave of agricultural abandonment**
 → the rise of industry and then the development of the tourist industry caused
 a **second wave of rural abandonment**



Paysages des Alpes du sud entre 1850 et 1910.





Réintroductions réussies d'autres espèces



Pourquoi pas le Grand tétras, s'il y a suffisamment de bons habitats disponibles?



Une des actions proposées dans la Stratégie Nationale pour le Grand tétras était précisément d'étudier les possibilités de sa réintroduction dans les Alpes françaises.

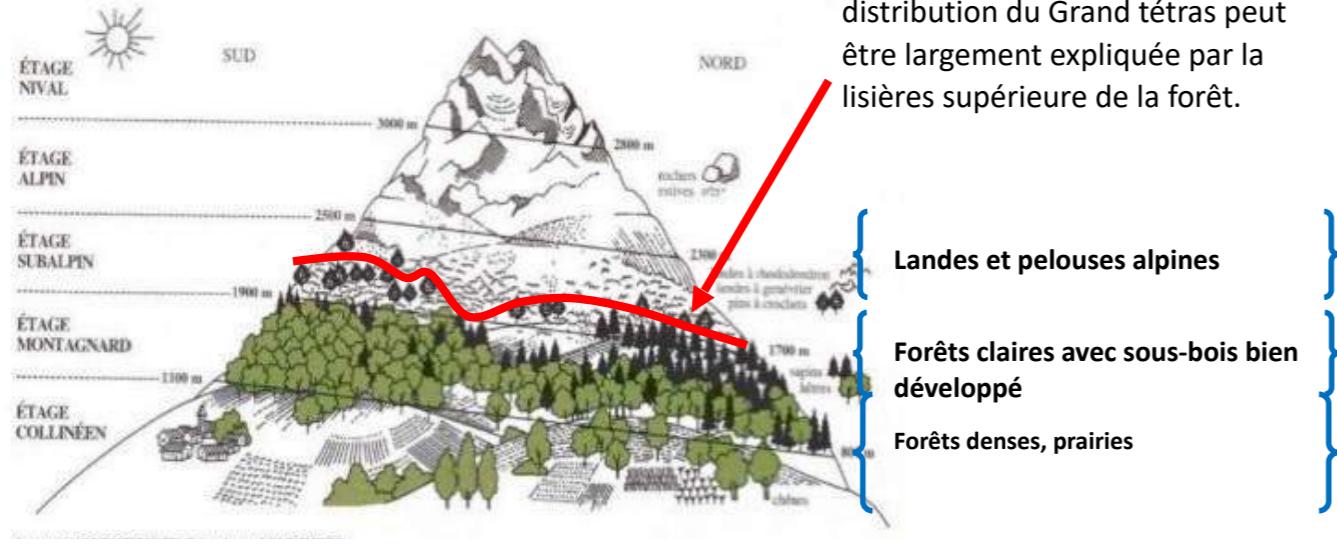
Une conséquence:
L'expansion spontanée ou le retour de beaucoup d'oiseaux et mammifères rares ou éteints au début du XX^e siècle.
Tous niveaux trophiques, y compris des espèces associées aux forêts matures...



Tout connaisseur du Grand tétras voyageant dans les Alpes aujourd'hui constate que beaucoup de forêt seraient accueillantes pour le Grand tétras...

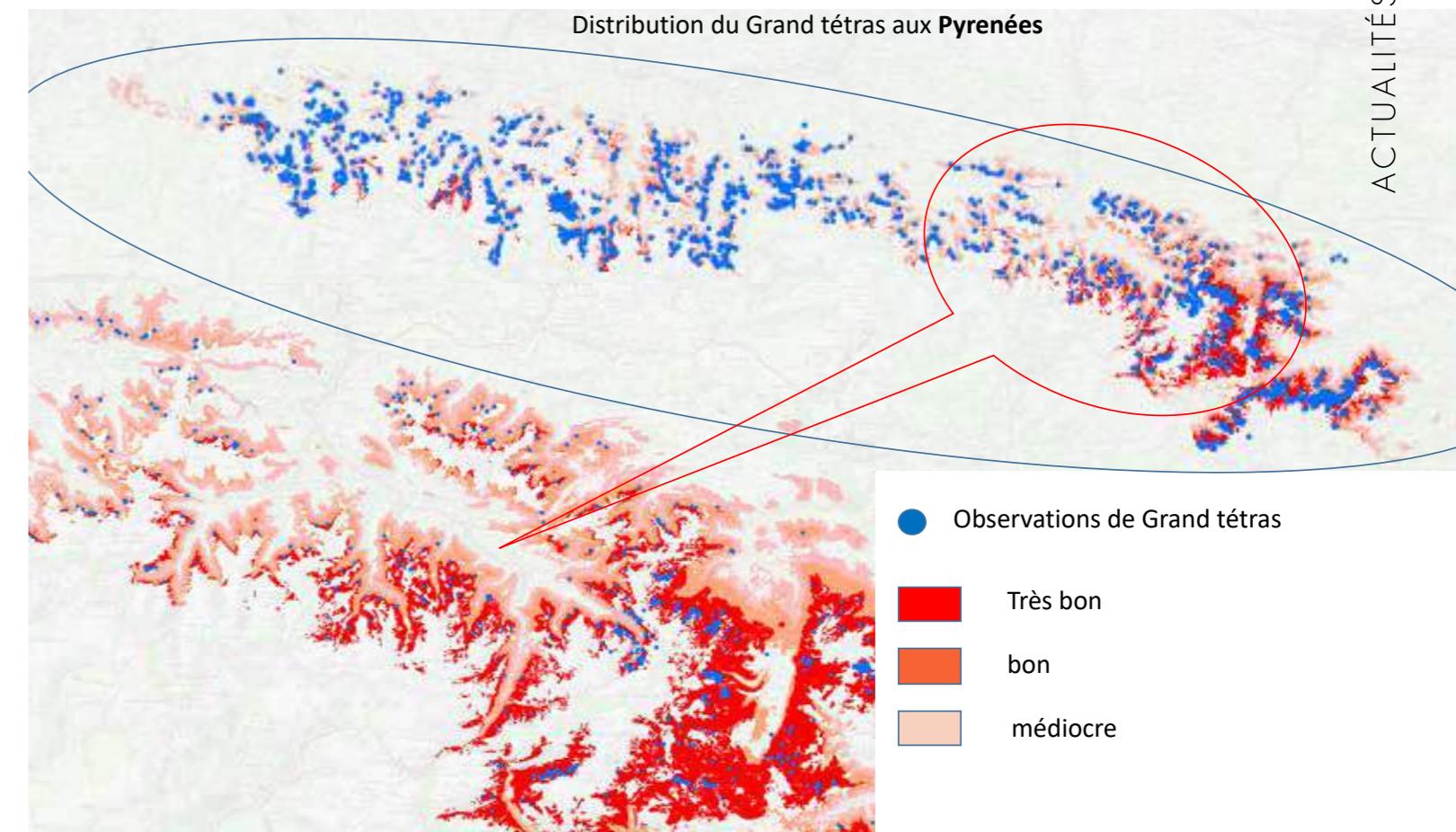


Construction d'un modèle d'habitat dans un contexte montagneux français où existent de bonnes populations de Grand tétras: the Pyrenees.



Dans ces montagnes, la distribution du Grand tétras peut être largement expliquée par la lisières supérieure de la forêt.

- Landes et pelouses alpines
- Forêts claires avec sous-bois bien développé
- Forêts denses, prairies



- Observations de Grand tétras
- Très bon
- bon
- médiocre



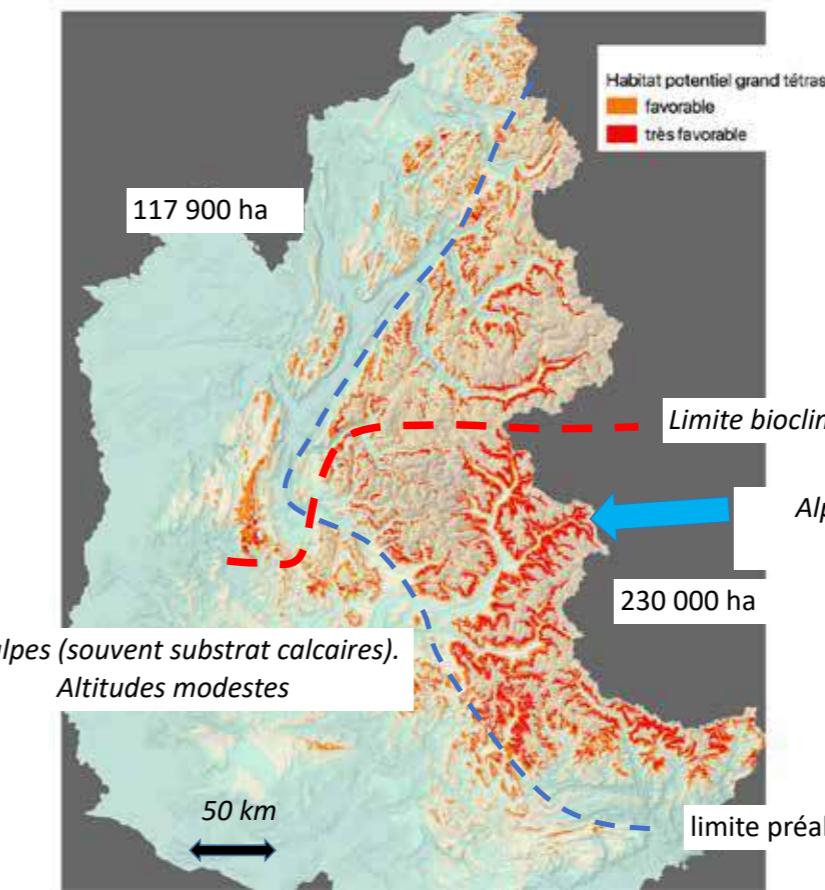
En utilisant des variables simples et aisément accessibles,

1-nous avons créé une zone de contact entre des espaces dépourvus d'arbre ou de végétation adéquate au dessus de 1200 m., en différentiant les landes arborées, les forêts claires, les forêts denses de conifères, les boisements feuillus ou mixtes, et les autres milieux (haies, bosquets).

2-Nous avons appliqué des tampons aux lisières supérieures (25 m, 50 m, 75 m).
 ⇒ Pas de limites supérieures tant qu'il y a des arbres;
 ⇒ Les altitudes inférieures ont été calibrées à partir d'observations de Grand tetras en projetant plus de 5000 "points Grand tétras" (=5000 observations réalisées tout le long de l'année pour des données récoltées durant les 20 dernières années)

98% des points Grand tétras ont été bien prédits par le modèle d'habitat.

En rajoutant 30.000 localisations GPS obtenues dans 4 zones d'études, 88% ont été bien prédites



Application aux Alpes françaises, en ne retenant que les 2 classes d'habitat les plus favorables.

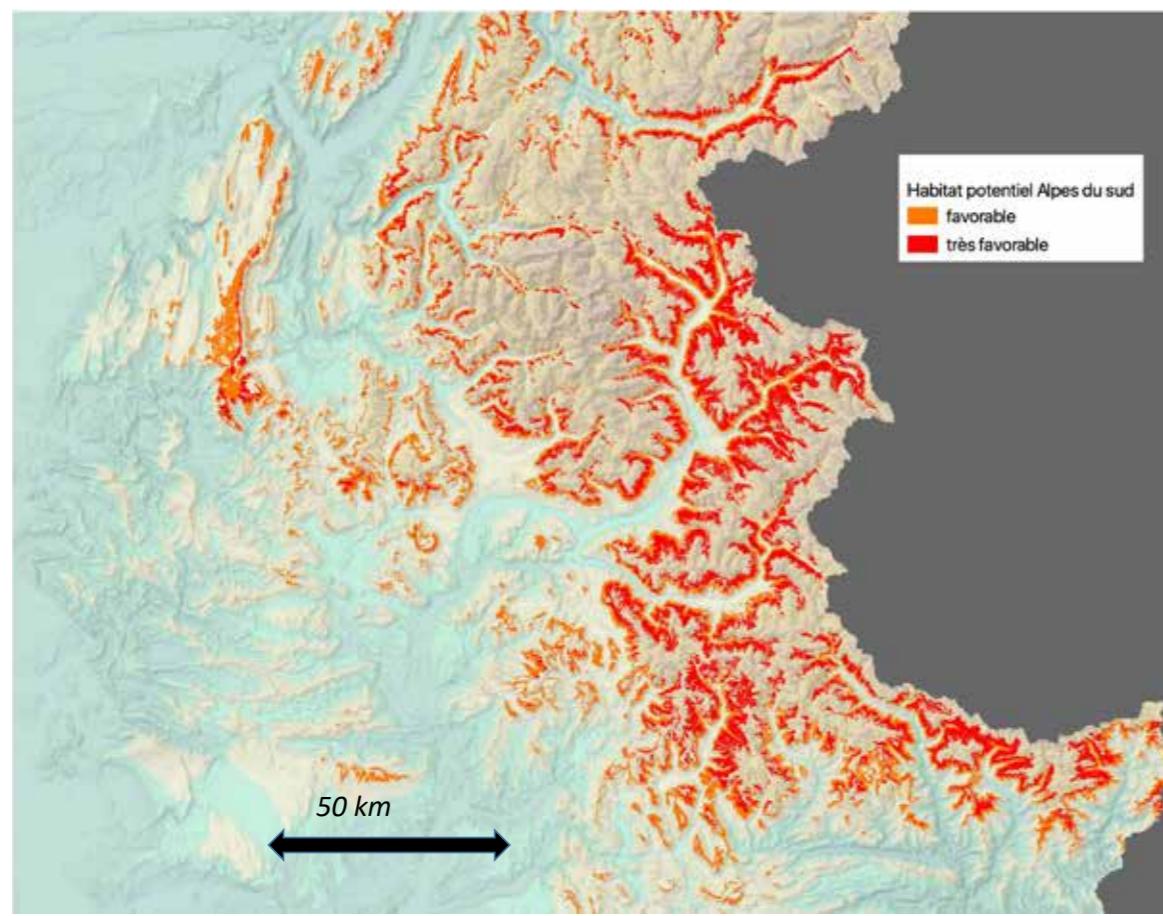
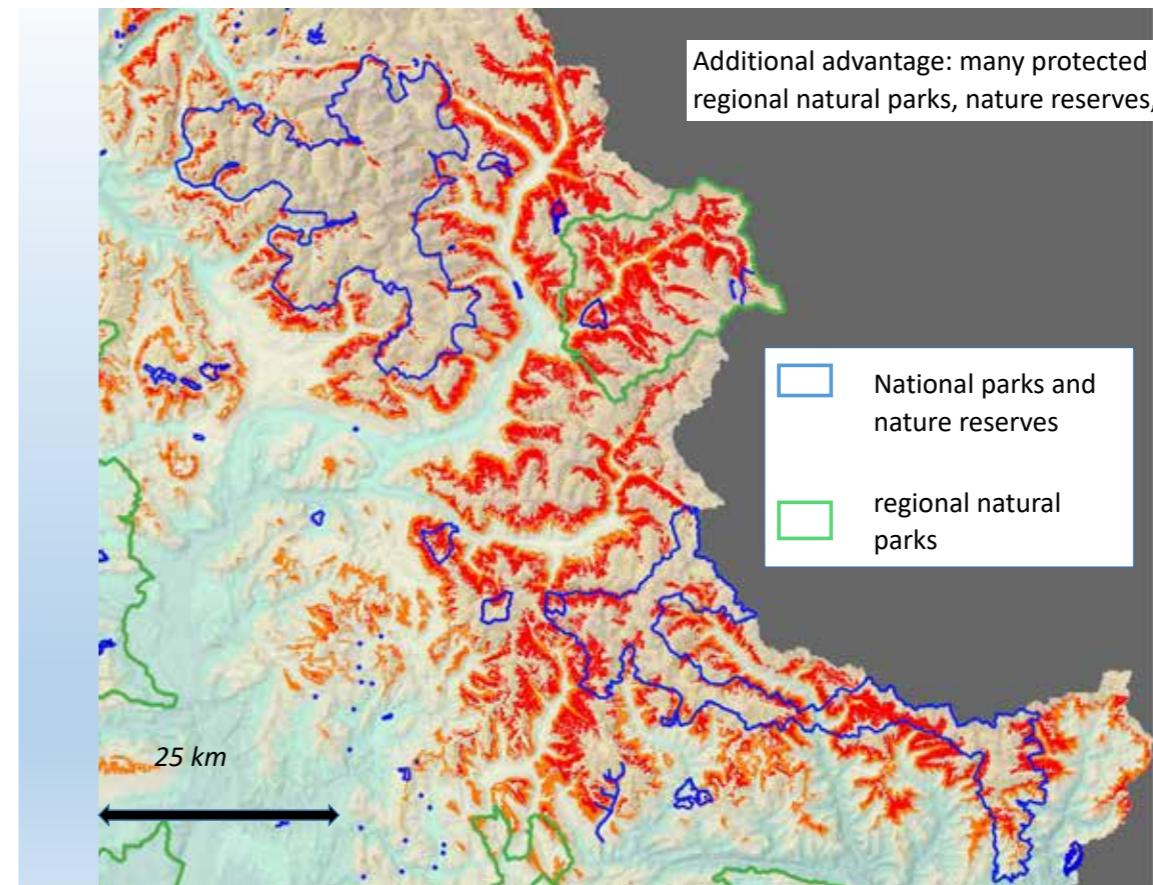
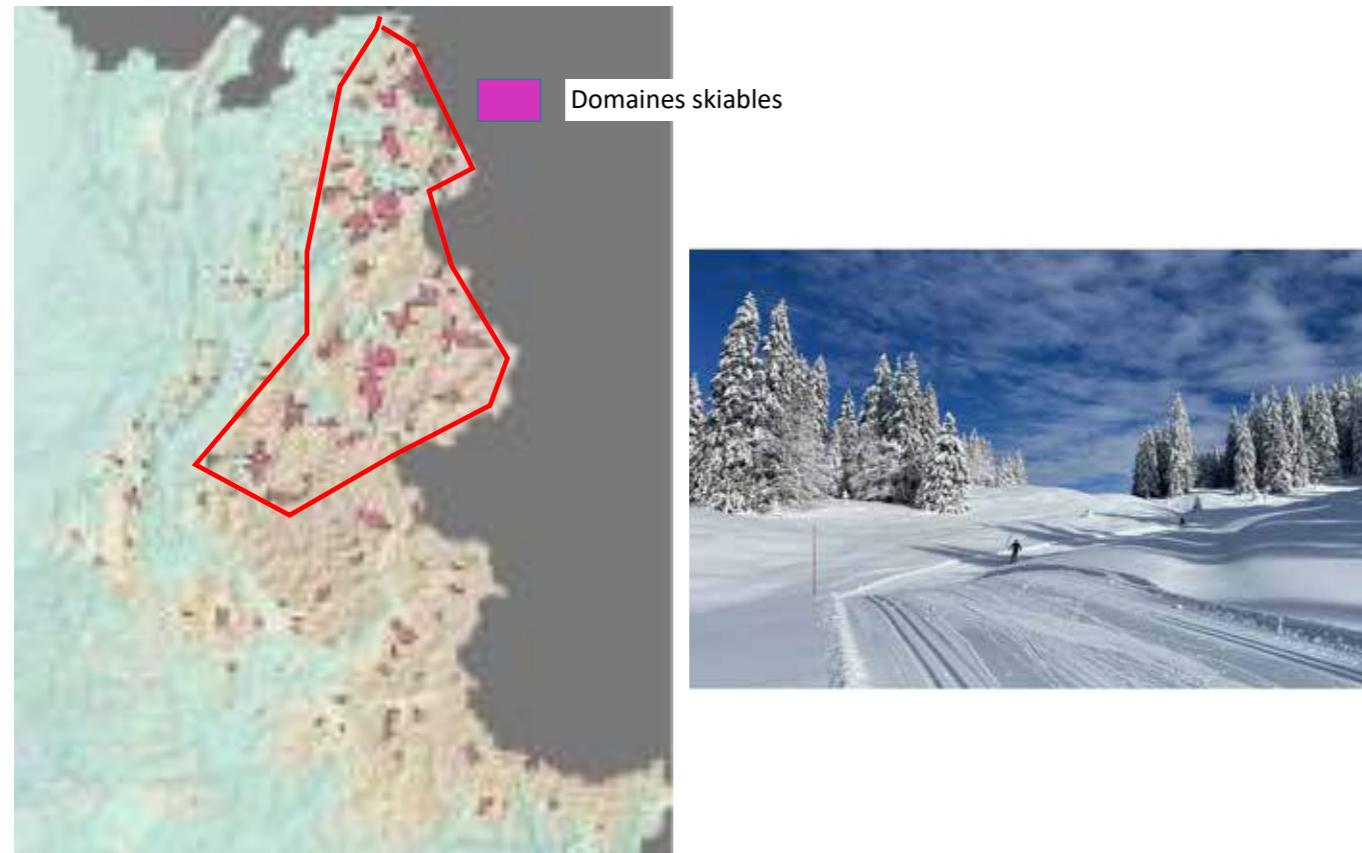
347 100 ha favorables et très favorables

Alpes internes (souvent substrat acide). Altitudes élevées

Préalpes (souvent substrat calcaires). Altitudes modestes

50 km

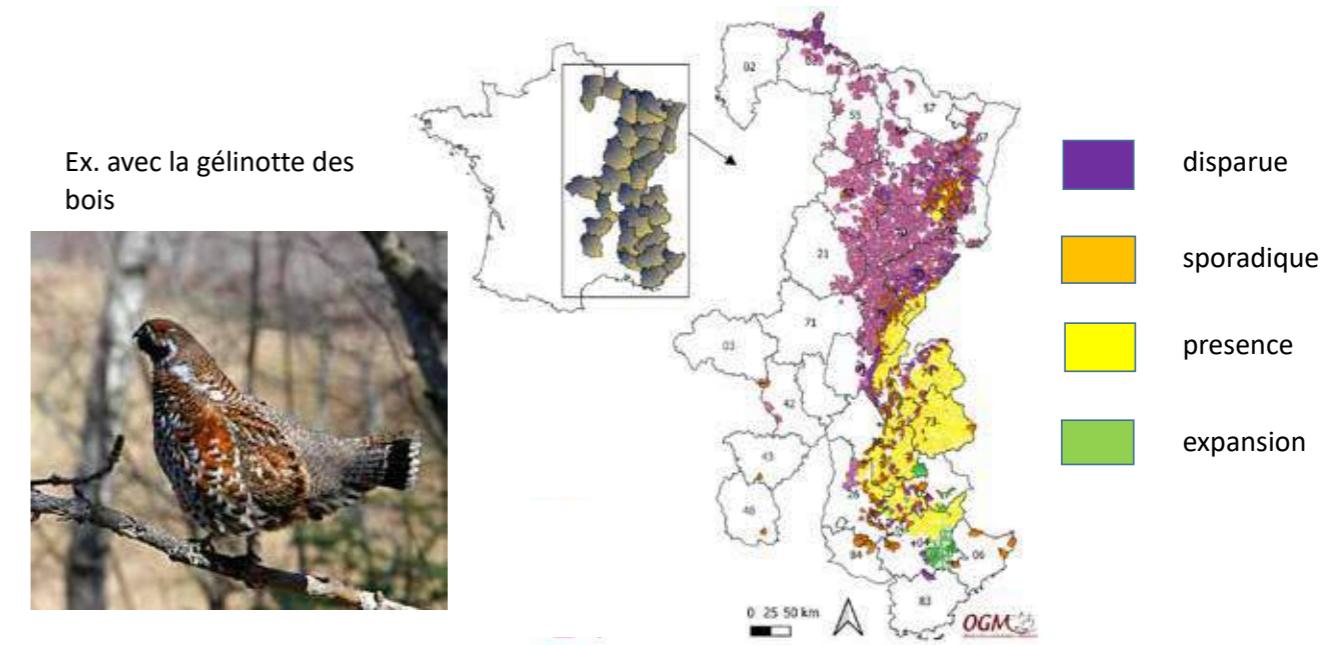
limite préalpes et Alpes internes



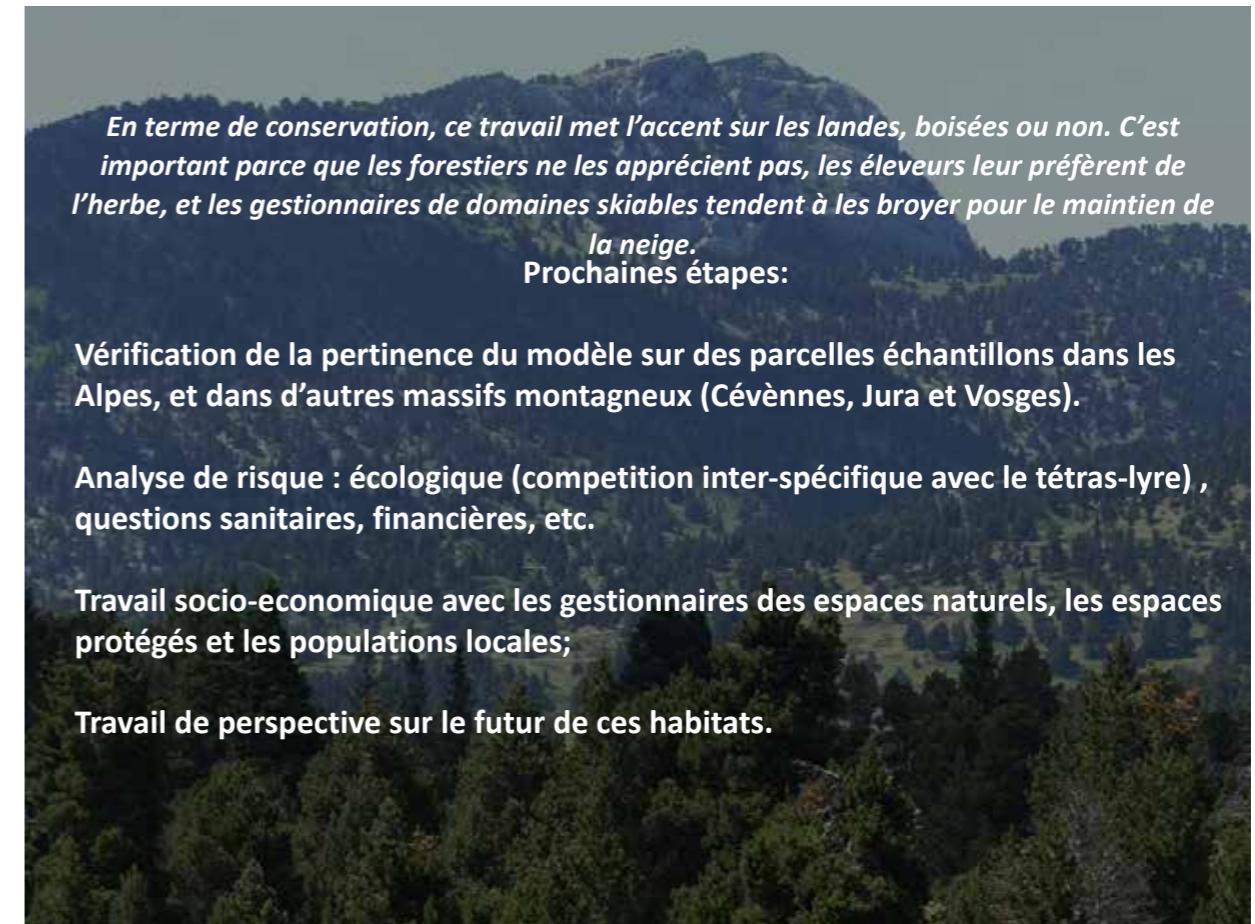
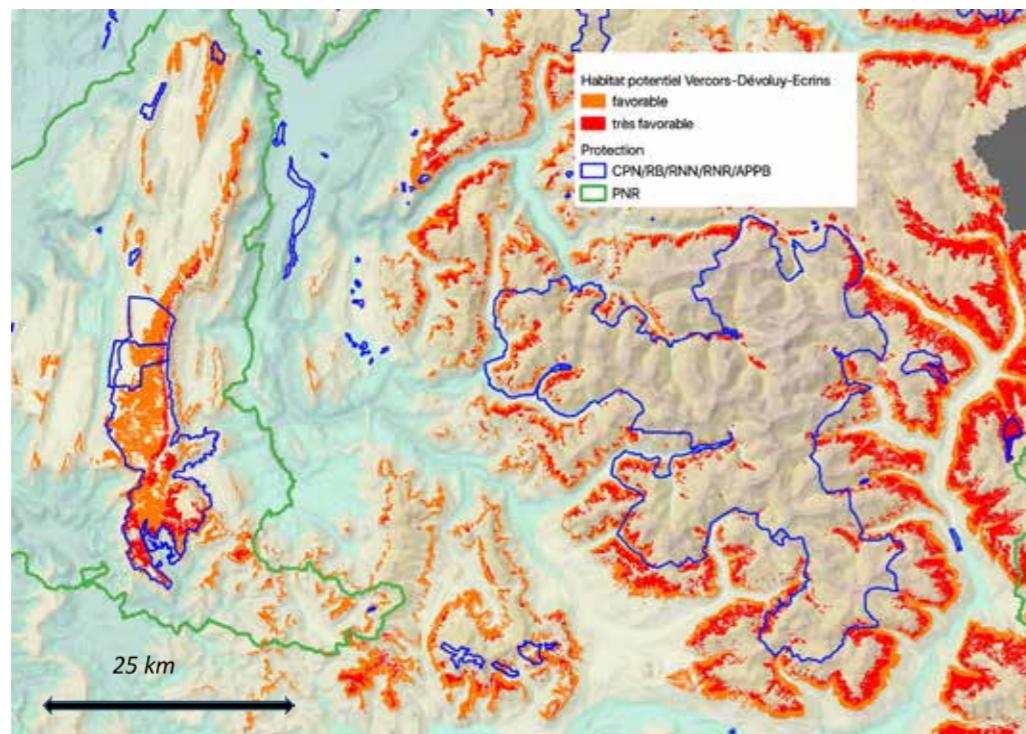
Est-il raisonnable d'envisager une reintroduction pour une espèce boreo alpine dans un contexte de changement climatique?

1→Plusieurs Espèces boréoalpines sont en expansion dans les Alpes, grâce en particulier à la maturation forestière.

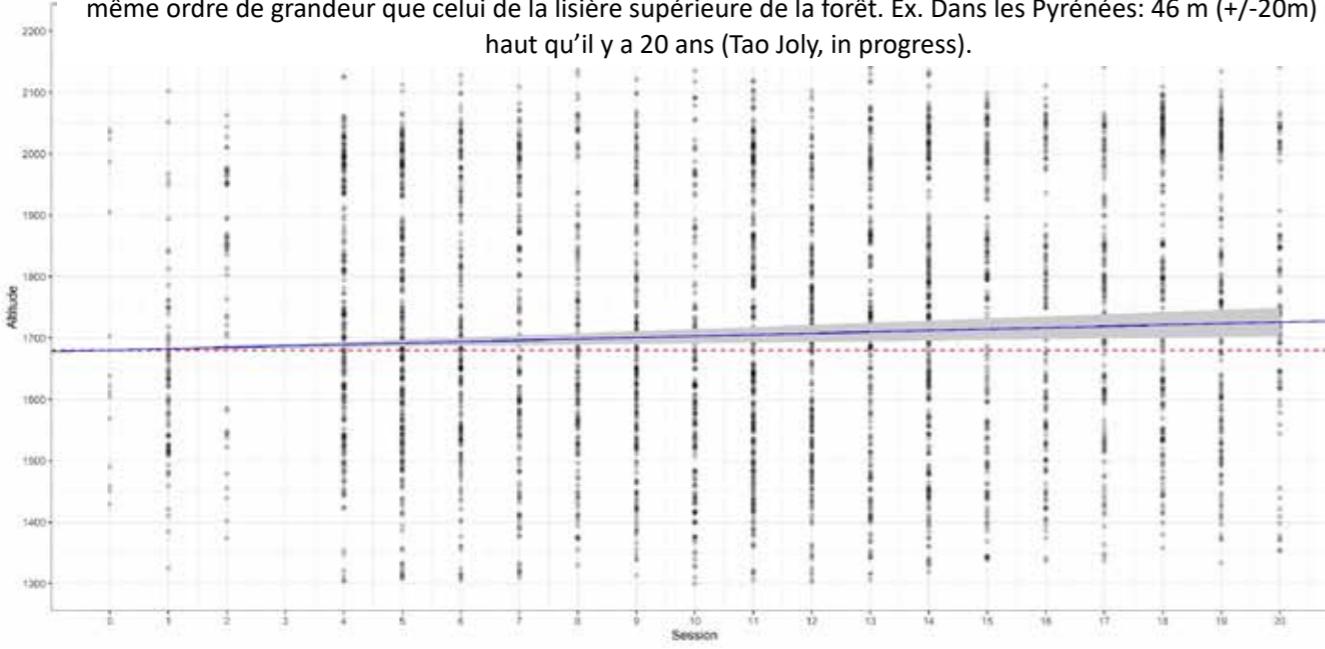
Ex. avec la gélinotte des bois



2→ La limite supérieure de la forêt monte en altitude à la vitesse de **29 m par décennie** durant le XX^e siècle;
 Par contre, cette limite est restée stable depuis 20 ans.
 La montée de la lisière résulte en bonne partie des changements d'usages (déprise pastorale). Puisque les paysages montagnards des étages de végétation concernées résultent largement des usages par l'homme, l'impact vraiment dû au changement climatique reste donc méconnu. (Bertrand et al., 2011...)



3→ Le Grand tétras montre des capacités d'adaptation, avec en particulier une montée en altitude à un rythme de même ordre de grandeur que celui de la lisière supérieure de la forêt. Ex. Dans les Pyrénées: 46 m (+/-20m) plus haut qu'il y a 20 ans (Tao Joly, in progress).



Montée en altitude des coqs durant la saison de reproduction durant les 20 dernières années
 (142 places de chant avec un total de 3425 observations entre 2003 et 2023)

Thank you for your attention,

And thank you to the photographers (Archives RTM, J. Duvernay, J. Guillet, E. Midoux, Equipe Ours OFB, C. Novoa, Géoportail)

And to Blandine Milhau, who provided the data from the Mountain Galliformes Observatory



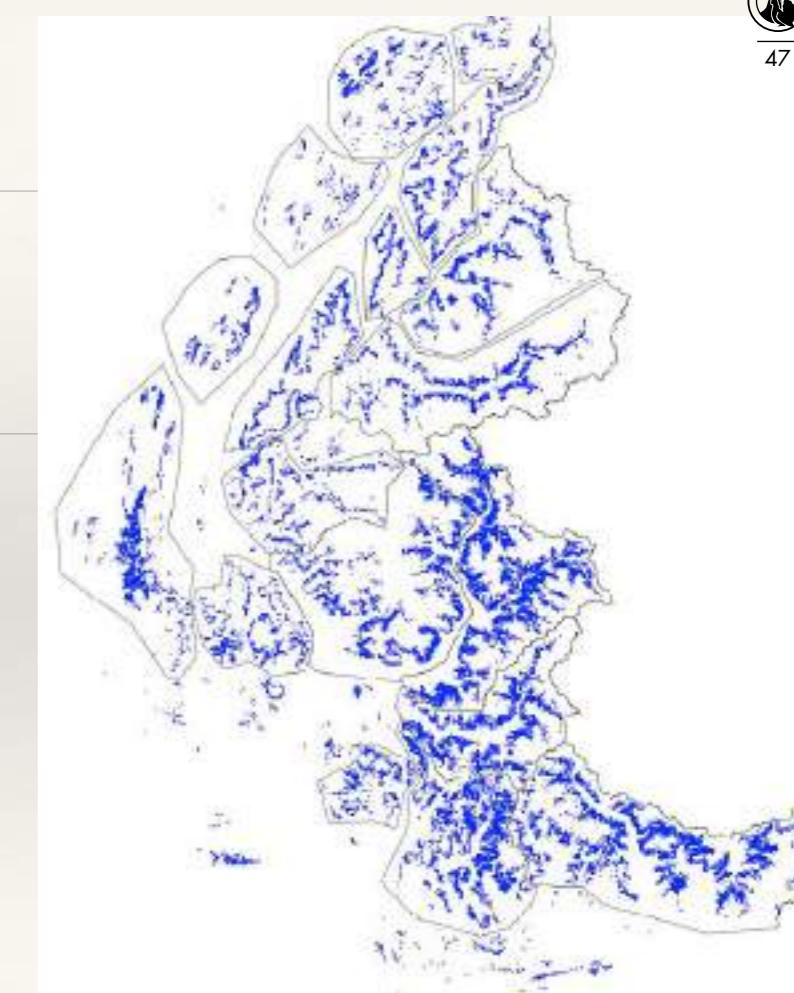


Etude sur les habitats potentiels du grand tétras dans les Alpes

Quentin Giry
Emmanuel Menoni
Kevin Fouché
Olivier Patrimonio
Gilles Rayé

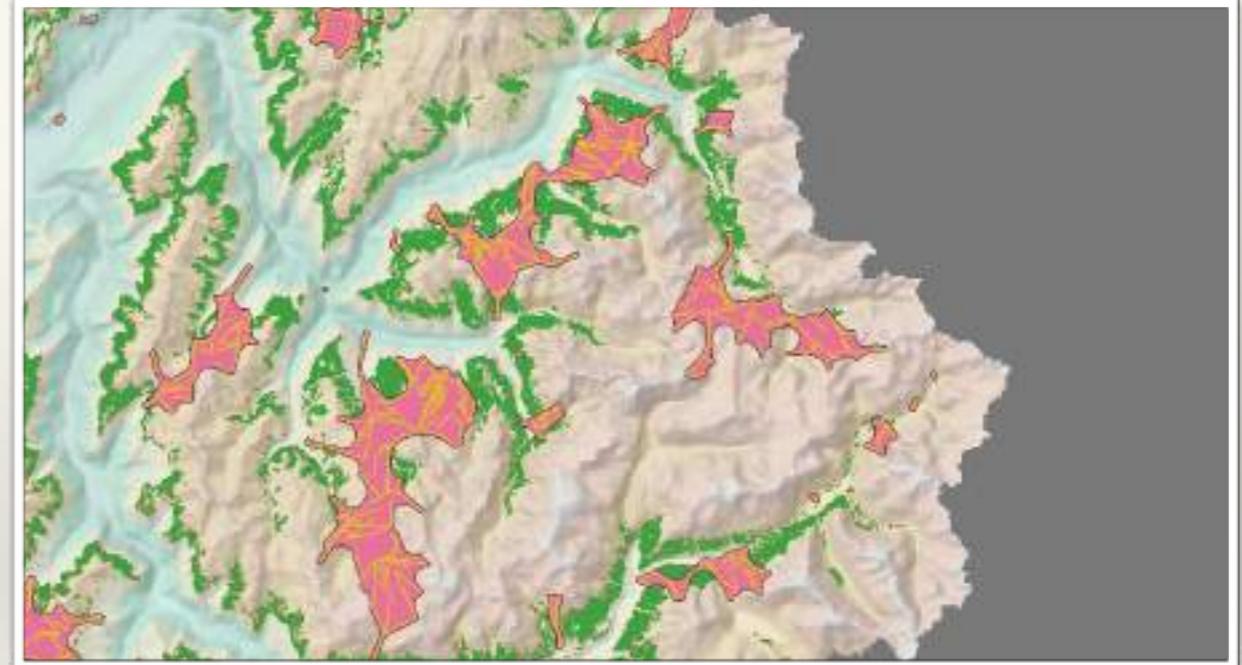
Les habitats favorables pour le grand tétras à l'échelle des Alpes françaises

- Commande MTE
- Méthode développée par le BE ONF, appui OFB
- Résultats ne tenant pas compte de l'aménagement de la montagne (stations de sports d'hiver)



Calcul des surfaces réelles d'habitats favorables

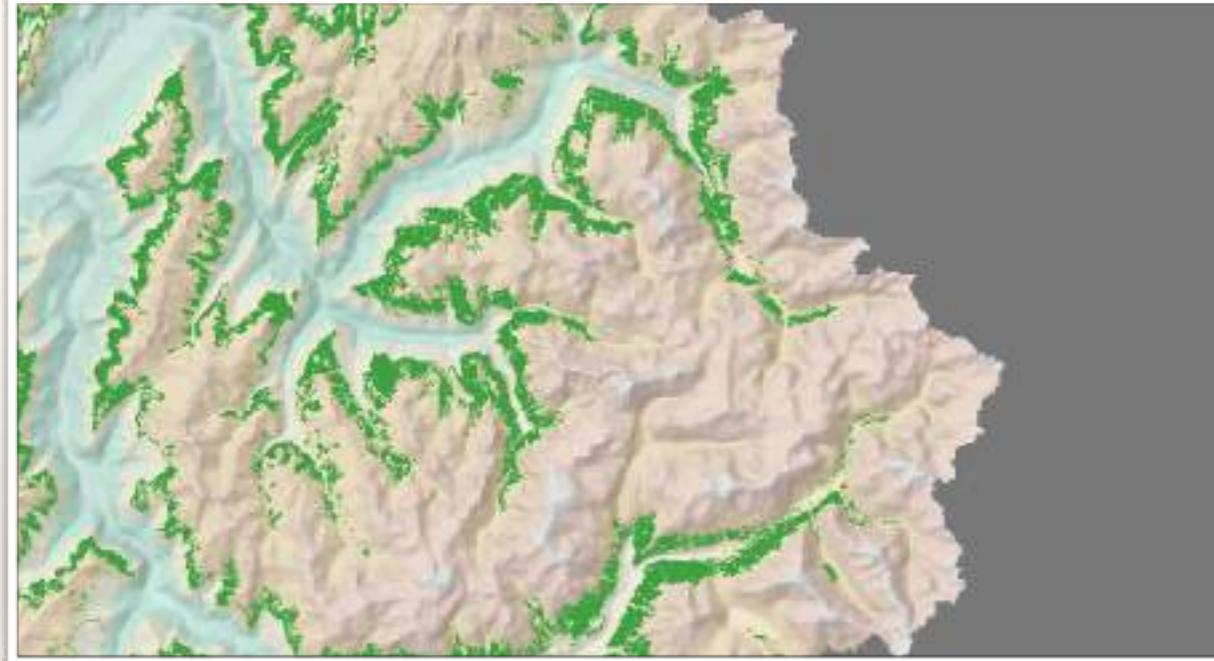
- Les remontées mécaniques amputent de x ha les habitats mis en évidence par la méthode ONF
- Le CGDD a développé une méthode pour cartographier l'emprise des remontées mécaniques
- Le croisement « habitat favorable x emprise des RM » donne une bonne approximation des habitats favorables réellement disponibles



Exemple : habitats favorables en Tarentaise

Résultats de l'étude MTE / ONF / OFB + Stations de sport d'hiver

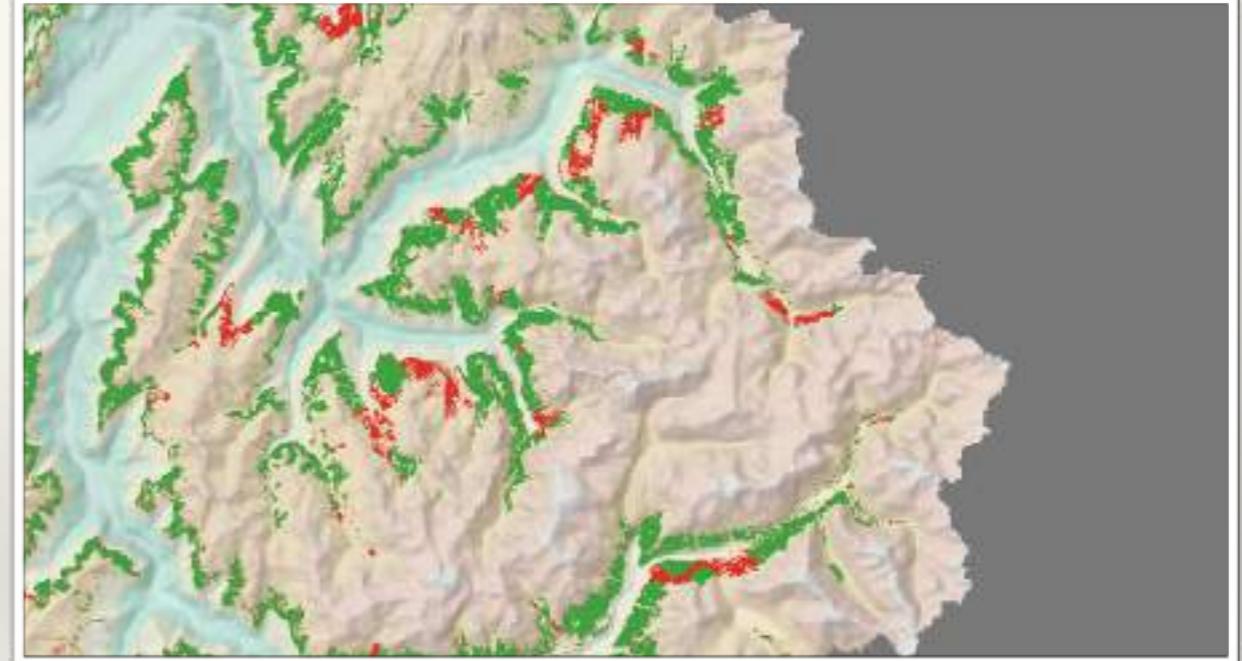
Méthode CGDD (2019) :
Géolocalisation des stations de ski et
identification des communes supports
de stations : guide méthodologique



Exemple : habitats favorables en Tarentaise

Résultats de l'étude MTE / ONF / OFB

Méthode ONF pour les habitats potentiels du grand tétras



Exemple : habitats favorables en Tarentaise

Habitats favorables (vert) / habitats dans les domaines de remontées mécaniques (rouge)

Quelques milliers d'ha
d'habitats potentiellement
favorables ne sont plus pris en
compte dans le nouveau modèle



A l'échelle des Alpes françaises : concentration des domaines skiables dans les Alpes du Nord

NB : certains domaines des Alpes du sud sont condamnés par le changement climatique et parfois déjà fermés, renforçant le contraste Alpes du Nord / Alpes du Sud



Les plus grands domaines recoupent largement les habitats potentiels



Visuellement, les habitats favorables en continuité sont dans les Alpes du Sud

Étude habitats favorables grand tétras

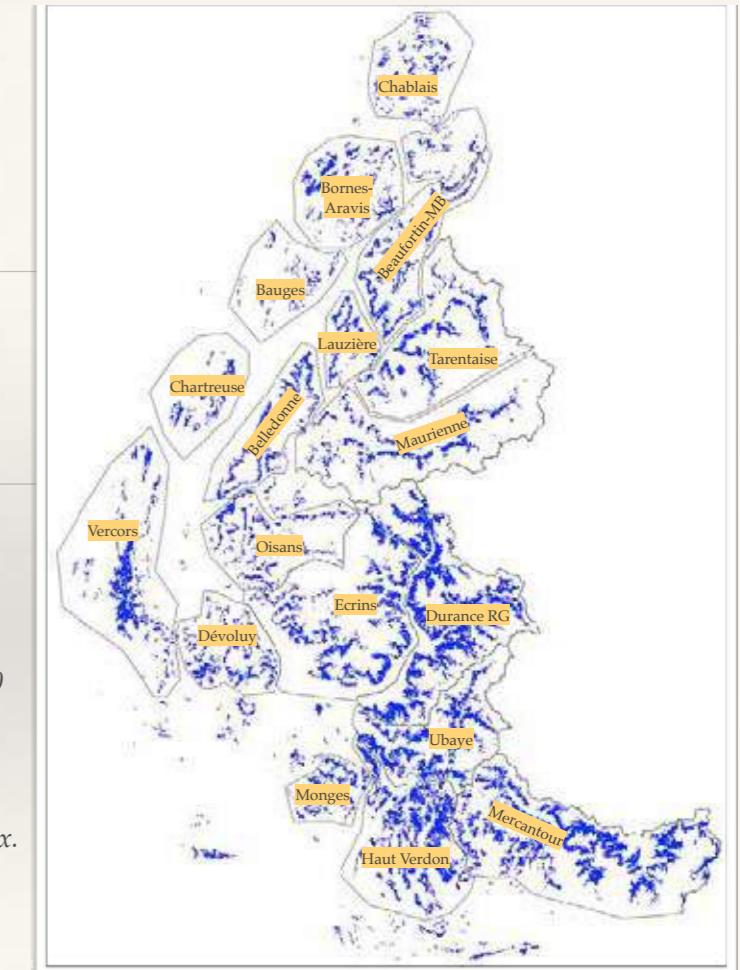
Délimitation des massifs alpins

Méthode : les massifs sont délimités par

- les grandes vallées (urbanisation et infrastructures de transport)
- les crêtes de haute altitude (ex. séparation Maurienne / Tarentaise avec sommets > 3500 m et cols à 2600 m hors domaine forestier)

Résultats : 19 massifs

Les massifs peuvent être regroupés si la continuité des habitats favorables est possible (ex. Belledonne / Maurienne / Lauzière)



Habitats potentiels par massif et effectifs possibles de GT

MASSIF	Surfaces F+TF	Nb possible de GT (D=0,5-2/Km2)
Durance_RG	53 150 Km2	266 - 1063
Mercantour	52 380 Km2	262 - 1048
Haut-Verdon	34 650 Km2	173 - 693
Ecrins	30 400 Km2	152 - 608
Ubaye	26 640 Km2	133 - 533
Vercors	19 035 Km2	95 - 381
Maurienne	18 336 Km2	92 - 367
Tarentaise	16 194 Km2	81 - 324
Beaufortin_MB	13 700 Km2	69 - 274
Oisans	12 200 Km2	61 - 244
Devoluy	11 903 Km2	60 - 238
Belledonne-GR	11 700 Km2	59 - 234
Bornes-Aravis	11 300 Km2	57 - 226
Chablais	8 140 Km2	41 - 163
Monges	7 880 Km2	39 - 158
Lauzière_GA	6 132 Km2	31 - 123
Chartreuse	5 300 Km2	27 - 106
Bauges	4 260 Km2	21 - 85
AR_Giffre	3 800 Km2	19 - 76

Habitats potentiels par regroupement de massifs et nb possible de GT

MASSIF	Surfaces F+TF	Nb possible de GT (D=1/Km2)	Structure porteuse potentielle
EcQuUbMerHV	197 220 Km2	1 972 ha	PNR Queyras / PNE / PNM
BelleMaurLauzGA	36 168 Km2	362 ha	NA
Vercors-Dévoluy	30 938 Km2	309 ha	PNR Vercors
Tarentaise-Beaufortin-MB	29 894 Km2	299 ha	RNN Contamines
Oisans	12 200 Km2	122 ha	PNE
Chablais-AR-Giffre	11 940 Km2	119 ha	RNN
Bornes-Aravis	11 300 Km2	113 ha	NA
Monges	7 880 Km2	79 ha	NA
Chartreuse	5 300 Km2	53 ha	PNR Chartreuse
Bauges	4 260 Km2	43 ha	PNR Bauges

- Ultra-prioritaire
 - Pas de structure porteuse
 - Prioritaire
 - Structure porteuse limitée
- Nombre limite de GT possibles (~ seuil de viabilité génétique)**
- Nombre très insuffisant de GT possibles (< seuil de viabilité génétique)**

Étude habitats favorables grand tétras

Les aires de concertation (PNR)

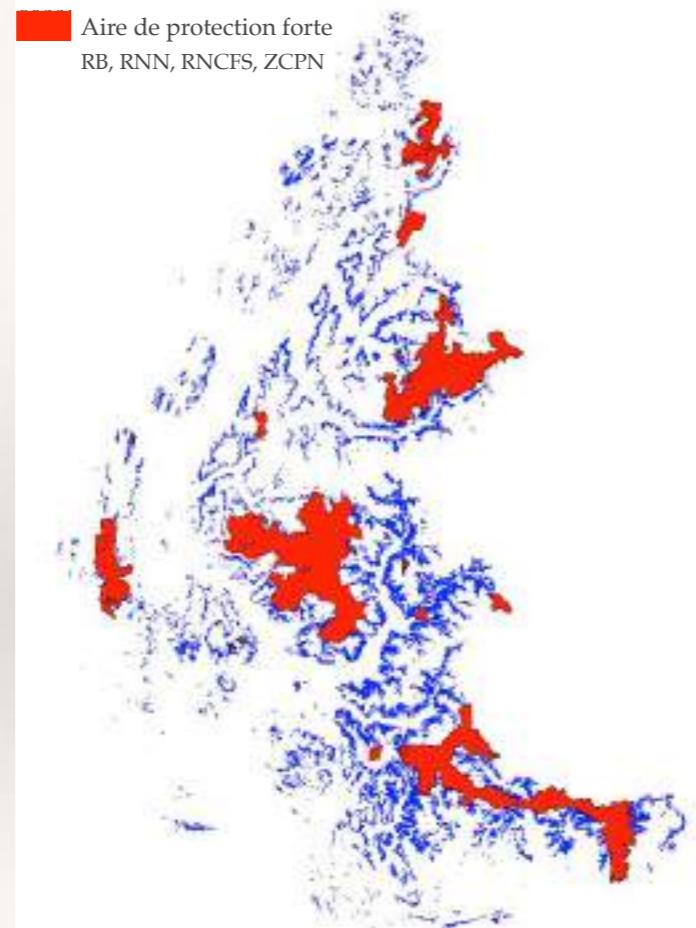
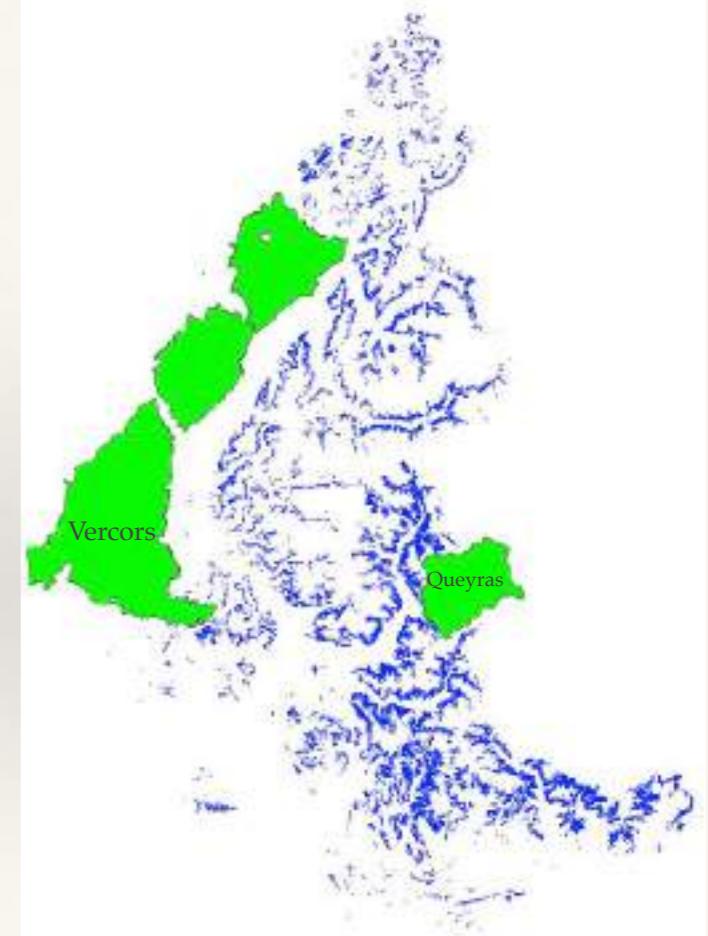
Méthode : calcul des surfaces d'habitats favorables dans les :

- PNR du Vercors
- PNR du Queyras

NB : les autres PNR ont été éliminés lors de la phase précédente

Résultats : Les surfaces d'habitats favorables au grand tétras sont conséquentes dans ces 2 PNR

- Vercors : 19000 ha
- Queyras : 22000 ha



Étude habitats favorables grand tétras

Les aires de protection forte

Méthode : calcul des surfaces d'habitats favorables dans les :

- Réserves Biologiques Intégrales et Dirigées > 100 ha
- Réserves Nationales de Chasse et de Faune Sauvage
- Réserves Naturelles Nationales
- Zones coeurs des Parcs Nationaux

Résultats :

- Très peu de surface dans le PNV ou la RNCFS de Belledonne.
- Les surfaces d'habitats favorables au grand tétras sont très importantes dans des aires de protection forte des Alpes du sud.

Habitats potentiels par regroupement de massifs

MASSIF	Surfaces F+TF	Habitats dans des aires de protection	Type	Surface	Dans PNR	Ds forêts publiques
Ecrins / Cerces / Queyras / Ubaye / Haut Verdon /	197 000 ha	26 470 ha	ZCPN	24 736 ha		
			RB	1 501 ha	21 747 Km2	125 200 ha
			RNN	233 ha		
Vercors / Dévoluy	31 000 ha	11 317 ha	RB	1 352 ha	19 172 Km2	19 300 ha
			RNN	9 965 ha		
Belledonne / Grand-Arc / Lauzière / Maurienne	36 000 ha	194 ha	RNCFS	194 ha	NA	21 400 ha
Tarentaise / Beaufortin / Mont-Blanc	30 000 ha	1 732 ha	ZCPN	594 ha		
			RB	264 ha	NA	16 700 ha
			RNN	874 ha		
Chablais / Arve-Giffre / Aiguilles Rouges	12 000 ha	834 ha	RNN	834 ha	NA	5 100 ha

RB : réserve biologique intégrale ou dirigée

ZCPN : zone coeur de parc national

RNN : réserve naturelle nationale

RNCFS : réserve nationale de chasse et de faune sauvage

Quels sont les massifs dans lesquels une réintroduction peut être envisagée ?

Massif	Surface d'habitat	Surface d'habitat en aire de protection forte	Surface d'habitat en forêt publique	Présence de PNR	Emprise des remontées mécaniques
Ecrins / Cerces / Queyras / Ubaye / Haut Verdon / Mercantour	197 000 ha	13 %	64 %	Oui	3,4 %
Vercors / Dévoluy	31 000 ha	37 %	62 %	Oui	3,5 %
Belledonne / Grand-Arc / Lauzière / Maurienne	36 000 ha	0,5 %	59,4 %	Non	9,5 %
Tarentaise / Beaufortain / Mont-Blanc	30 000 ha	5,7 %	56,2 %	Non	24,5 %
Chablais / Arve-Giffre / Aiguilles Rouges	12 000 ha	6,8 %	43,3 %	Non	25,5 %



Conclusion

- L'intégration de l'emprise des remontées mécaniques conforte le modèle et la stratégie « Alpes du Sud »
- Les surfaces d'habitats dans le massif où le grand tétras a disparu en 2000 sont très faibles → cause majeure de sa disparition (+ mitage par les remontées mécaniques)?
- Le nombre potentiel de grands tétras dans les Alpes du Sud est de l'ordre de 1000 à 3000 → valeur compatible avec la viabilité d'une population sur le long terme
- Altitude élevée dans la plupart des massifs → possibilité d'adaptation des écosystèmes vis-à-vis du changement climatique par « migration » en altitude
- Connexions naturelles entre Mercantour-Ubaye-Queyras-Ecrins-Dévoluy-Vercors et possiblement avec les Grandes-Rousses et Belledonne → perspectives de développement importantes
- La communication de cette étude doit se faire en priorité vers les 2 PNR (Vercors et Queyras) et les 2 PN (Ecrins et Mercantour), des RNN ainsi que vers l'ONF, gestionnaire des RBI bien présentes dans les Alpes du sud



LE COIN DES BIBLIOPHILES & CULTURE EN GÉNÉRAL



© Gérard Cézera

LIVRES & BEAUX LIVRES

À PROPOS D'UN CHAMOIS

d'Alain Vaussenat

auto-édition 2023

Cet ouvrage concerne les observations qu'il m'a été possible de faire en chassant le Chamois.

Je ne veux pas remplacer le travail magistral fait par mon ami Marcel Couturier mais, en quelque sorte, le compléter concernant le tir du chamois grâce aux connaissances que mon travail d'armurier m'a permis d'acquérir.

Je ne souhaite rien d'autre qu'éviter à ceux qui veulent chasser le chamois de faire les erreurs que j'ai faites à mes débuts.

Les ouvrages sont expédiés à réception de 2 chèques distincts :

- **Un de 98 € par ouvrage**
- **Un de 20 € par livre pour les frais d'emballage, de port et d'assurance**

Commande : alain@alainvaussenat.com

AVIS DE LA RÉDACTION

Un livre autobiographique plutôt surprenant d'un chasseur de montagne, armurier de surcroit.

Malgré son titre accrocheur l'auteur parle peu du chamois, seul 10 % du livre lui est consacré et il ne concerne que la poursuite d'un chamois leucite dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Le contenu de cet ouvrage reste fort discutable par la remise en cause permanente de ses confrères armuriers. L'auteur, Alain Vaussenat ne se prive pas de leur donner des leçons, voire au passage de les dénigrer de temps à autre. Il se targue même sur le net d'avoir tiré un grand nombre de chamois sans en donner le nombre. Son passion de chasseur de chamois semble impressionnant et ses qualités de montagnard sont indéniables, mais que diable un peu d'humilité.

Un livre un peu "too much" à notre goût, ses familiarités anciennes avec le docteur Marcel Couturier n'autorisent pas une telle débauche de prétention d'autant plus que le livre à un prix de vente exorbitant.



LE CHAMOIS ET L'ISARD

de Jean-Robert Gentelet

auto-édition, 2020, réédition 2023

Le Chamois et l'Isard comptent parmi les plus beaux fleurons de notre Grande Faune. L'auteur nous invite à pénétrer dans l'univers fascinant de Rupicapra en marchant dans les pas de nombreux chasseurs, photographes animaliers ou auteurs réputés. Ces miscellanées accordent une place majeure à la chasse de nos antilopes prestigieuses. L'auteur a ajouté une contribution substantielle sur l'importance accordée aux trophées et une réflexion éthique sur la chasse de nos deux espèces montagnardes, de plus en plus forestières également à basse altitude.

« C'est, à mon avis, la créature la plus parfaite qui nous soit offerte. Noms et qualificatifs se pressent dans mon esprit pour en tenter une description. Mais les mots sont insuffisants. Pour l'apprécier et l'admirer, il faut aller voir le Chamois dans son domaine, la montagne, où personne ne peut rester insensible à sa beauté plastique et à ses innombrables qualités physiques. »

Marcel Couturier

« Je suis de cette montagne, si belle, si dure, que j'ai aimée dès le premier jour et que je n'ai jamais quittée car dans les jours d'exil elle était dans mes pensées et dans mes rêves. »

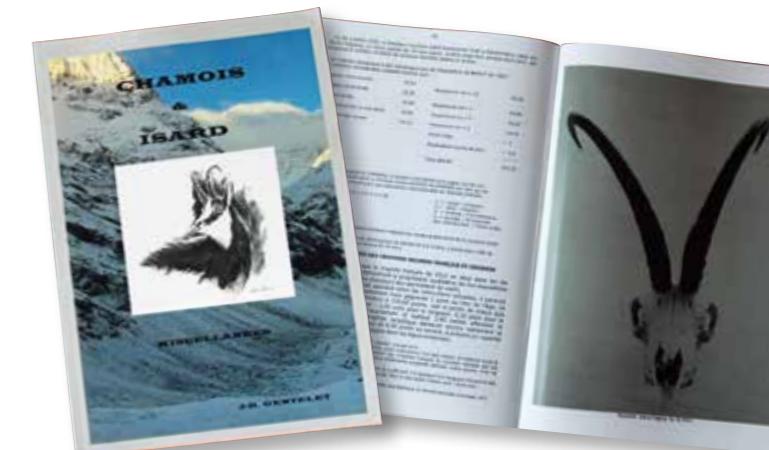
LA CHASSE DU CHAMOIS, UNE CULTURE, UNE PASSION
Henri Meunier

Coût : 35 euros, port suivi compris.

Commande : **Jean-Robert Gentelet**

34 rue de la Charmille - 67200 Strasbourg

Tél. 06 45 75 07 38 - Mail : rupicapra39@orange.fr



CHASSES MAURIENNAISES

de Bernard Baudoin auto-édition, 2017

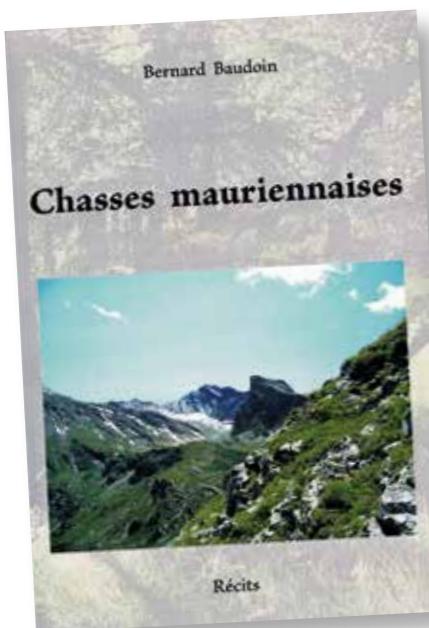
Envoiée par de nouvelles formes de loisirs très prisées des urbains qui se l'approprient désormais en toutes saisons souvent à la recherche du sensationnel mais aussi enjeu d'une écologie politique qui l'idéalise de façon dogmatique dans une démarche confiscatoire, la montagne échappe de plus en plus à ceux mêmes qui y vivent à demeure et restent dépositaires (mais pour combien de temps encore ?) d'un mode de vie où la chasse avait toute sa place.

Qu'en restera-t-il dans quelques années ? Nul ne saurait le dire vraiment au-delà du simple constat que l'âge d'or de la cynégétique des sommets est assurément derrière nous. L'incertitude pèse chaque saison davantage quant à la possibilité de pouvoir continuer à chasser, une poignée de semaines par an, l'avifaune de montagne dans les hautes vallées des Alpes du Nord et du Sud ainsi que dans les Pyrénées. Les temps changent et la mémoire humaine est parfois un peu trop sélective.

Il est donc urgent mais plus encore utile et salutaire de rappeler tout le charme qui s'attachait aux chasses d'altitude à une époque où, tout près de chez nous, la montagne restait un vrai espace de liberté.

C'est précisément le propre des récits réunis par Bernard Baudoin dans son recueil *Chasses Mauriennaises*, petit ouvrage auto-édité relatant des moments d'exception mais aussi quelques déconvenues toujours riches d'enseignement vécus dans les montagnes de Modane et de Bramans en Haute Maurienne à la poursuite du petit et du grand gibier de montagne, lagopèdes, tétras-lyres et chamois avec parfois des surprises comme la rencontre d'une bécasse.

Au-delà de l'action proprement dite et des émotions inoubliables qu'elle suscite, ces textes couvrant quelque cinquante années mettent aussi en exergue bien d'autres choses plus personnelles car chasser en altitude est souvent aussi une vraie quête sur soi.



AVIS DE LA RÉDACTION

Bernard Baudoin est un érudit, haut fonctionnaire des douanes détachés aux services de l'environnement il décrit avec saveur ses parties de chasse aux gibiers de montagne en Haute Maurienne.

Ses récits sont fidèles aux épopees d'Alpinus ou plus proche de nous celles de Jean Bouvet. De nos jours, la chasse du petit gibier de montagne est de plus en plus remise en cause et vit certainement ses dernières heures.

L'assaut des associations antitout remet en question continuellement ces chasses de royaumes d'altitude, nous sommes parfaitement conscients que l'effet répétitif de ces actions contestataires vont s'inscrire dans une normalité.

Les associations Nature vont certes gagner la bataille mais les préjudices causés par la protection aveugle de ces espèces remarquables seront bien pires que le prélèvement de quelques pièces.

Si politiquement les chasseurs perdent leur combat sur le terrain, les effets sont plus pernicieux et bien plus graves qu'une vision simpliste d'un protectionnisme aveugle, car il va entraîner rapidement le déclin de populations déjà fragilisées et protégées, elles ne sont chassables que sous certaines conditions notamment à leur indice annuel de reproduction.

Ce que le bétotien n'arrive pas à comprendre, c'est que le monde de la chasse n'a pas vocation à éradiquer une espèce jusqu'aux derniers individus mais au contraire à assurer sa pérennité. Il ne faut pas confondre un engagement politique à une véritable protection de la nature au sens propre du terme.

Les chasseurs de montagne sont engagés dans un combat où toutes les actions de protection sur le terrain sont généralement menées par les fédérations départementales des chasseurs concernées. Le désengagement de celles-ci serait dramatique pour ces espèces car ce ne sont pas les associations vertes que l'on rencontre sur le théâtre des opérations.

Le comble est qu'elles utilisent nos travaux pour les retourner contre nous avec l'approbation des juges des tribunaux administratifs qui vraisemblablement ne savent suivre que leurs requêtes.

Il est temps que le monde de la chasse informe la justice en communiquant sur tous les travaux réalisés par les chasseurs. Les courants animalistes et antispécistes n'ont pas à influer les verdicts de la justice.

Par son statut de haut fonctionnaire des douanes Bernard Baudoin est très sensible à cette démarche. Son livre se lit d'un seul trait et permet en quelques instants de transporter le lecteur sur les pelouses alpines entre les rhododendrons et les genévriers nains.

Exemplaires encore disponibles chez l'auteur :
22 euros frais de port et emballage inclus.

Commande : **Bernard Baudoin**
18 bis, bd de Strasbourg - 94130 Nogent-sur-Marne
Tél. **06 56 79 06 92** - Mail : **baudoin.uny@orange.fr**



© Patrick Zabé

LE SOLLIET - Récit inédit

de Bernard Baudoin

Je n'ai chassé qu'une seule fois à Avrieux mais je ne suis pas prêt de l'oublier. H. P..., un jeune avronlin, collègue de travail de mon père, nous avait fort gentiment invités à venir chasser sur le territoire de l'ACCA locale réputé vif en gibier. Je ne connaissais alors d'Avrieux, hormis son beau patrimoine historique et sa centrale EDF que j'avais visitée, que son parcours de pêche réputé et notamment les fameuses gorges dans lesquelles l'Arc recelait des truites en nombre et taille sans commune mesure avec tout ce que l'on pouvait voir et prendre ailleurs. Enserré entre deux falaises surplombant, en rive droite, les forts de l'Esseillon c'était, au fond de ces gorges étroites, un parcours dangereux exposé aux chutes de pierres où l'on trouvait une souche particulière de truite fario. Il fallait, de plus, prendre garde de ne pas s'y faire surprendre par une brusque montée de l'eau. J'y ai fait des pêches mémorables.

D'après ce qu'avait annoncé notre hôte, la chasse du jour aurait lieu au Solliet où il disposait d'un chalet et où, selon ses dires, « Ça volait de tous les côtés ». En conséquence, nous avions pris un peu plus de cartouches qu'à l'accoutumée. La perspective de passer une belle journée en altitude me réjouissait d'autant que la météo était clémente et que la configuration du terrain permettrait d'y emmener notre petite et tout jeune chienne Teza. Et puis chasser en terre inconnue avait un petit goût de mystère : verrions-nous des animaux ? La réussite serait-elle au rendez-vous ?

Une petite route sinuose ouverte pour les besoins des travaux nécessaires au captage par EDF d'un des torrents dont l'eau était turbinée par la centrale d'Avrieux permettait de monter assez haut nous épargnant ainsi une longue marche d'approche. Dans sa partie terminale, cette route était ouverte à flanc de falaise avec vue sur un profond ravin à donner le vertige 1. Juste après avoir franchi le petit pont enjambant le torrent nous laissons la voiture et, sacs au dos et fusil en mains, nous nous engageâmes sur un sentier qui s'enfonçait dans un beau mélézin. Des éboulements ont depuis conduit à la fermeture de cette portion de route peu engageante.

Une piste a dû être ouverte spécialement, en passant par Bramans, pour gagner le Solliet. À peine avions-nous parcouru quelques centaines de mètres que déjà nous entendions roucouler les tétras-lyres. Comme à cette époque je marchais d'un bon pas et qu'il valait mieux serrer le chien de près j'avancais en tête. Mon père suivait avec son collègue, chasseur sympathique et pacifique qui, de la chasse, semblait privilégier apparemment plutôt le côté convivial.

Il ne fallut guère de temps pour que Teza nez au vent capte une émanation prometteuse. Elle accéléra subitement, son fouet jouant au métronome, pour s'écartier du sentier et pénétrer dans le sous-bois d'où une petite compagnie de coqs s'égaya. C'était une nichée de l'année encore groupée autour de la poule. Elle se dispersa en éventail deux oiseaux allant se réfugier dans un gros conifère aux branches duquel pendaient des lichens filamentueux. La chienne était un peu déconcerlée et regardait en direction de l'arbre salvateur d'où les oiseaux, deux jeunes coqs maillés, s'envolèrent pour se remiser plus haut dans un autre. Il était inutile de les poursuivre. J'avais déjà dénombré cinq tétras. Cela s'annonçait prometteur.

Avant de quitter la forêt, j'aperçus, deux beaux noirs branchés qui s'esquivèrent bien avant que nous fussions à portée de leur observatoire. Nous débouchâmes dans une clairière où se trouvaient trois ou quatre chalets. Celui où nous posâmes nos affaires était accueillant et bien retapé. À l'époque, après avoir été laissés longtemps à l'abandon, de nombreux chalets et granges d'altitude reprenaient vie, leurs propriétaires ayant entrepris de les remettre en état. C'est ainsi qu'à Modane et au Bourget les vallons de Polset et de l'Orgère virent certaines ruines se muer en demeures confortables. Revers de la médaille, les panneaux et barrières interdisant l'accès à telle parcelle ou portion de piste surgirent en même temps rappelant qu'en France, en montagne comme en plaine, on a un sens aigu de la propriété !

H. P... nous indiqua grossièrement le secteur à prospection où nous devrions rencontrer des tétras-lyres et nous laissa le champ libre. Nous parâmes donc un peu au hasard accordant une attention particulière à la zone de forêt qui se trouvait tout autour du chalet ce qui ne fut pas sans doute le meilleur choix. Des oiseaux, il y en avait à

l'évidence mais, fantomatiques, ils se dérobaient. Brancés, plusieurs nous laissèrent passer pour s'envoler une fois le danger écarté. J'en entendis ainsi trois prendre leur envol sans jamais les voir ; ils paraissaient tout près pourtant, c'était un peu rageant. Un seul se laissa choir en silence pour continuer en vol semi-plané, zigzagant avec une rapidité et une aisance déconcertante, parmi les troncs. Je l'entrevis trop fugacement pour tenter de le tirer. Lâcher un coup dans ces conditions était voué à l'échec. Teza, encore peu expérimentée, ne s'écartait guère car le bois était plutôt serré ; elle fit surgir toutefois d'un cratère tapissé de rhododendrons une poule qui devait sans doute compter sur son mimétisme car elle s'envola in extremis à courte distance. Nous ratissâmes ce bois avec application mais aucune occasion ne se présenta vraiment d'apercevoir par corps un beau noir à portée de tir.

La matinée passa vite ainsi. Après la pause méridienne, nous reprîmes la chasse en nous écartant de la forêt espérant que les oiseaux aient enfin quitté leurs perchoirs pour s'alimenter au sol où, gavés de myrtilles, de framboises ou d'autres mets à leur goût ils s'attarderaient en s'abandonnant à une petite sieste ce qui nous laisserait, peut-être, une chance de les mettre sur l'aile dans un espace plus dégagé.

Prenant de l'altitude nous nous dirigeâmes vers le petit vallon où coulait le torrent. Des prairies de fauche à l'abandon, quelques pins cembros et mélèzes constituaient des éléments favorables propres à retenir ces oiseaux. C'était effectivement le cas mais ils étaient encore plus vicieux. Teza bourra cette fois sur une compagnie rasée au milieu d'un pré au pied d'un buisson rachitique. La troupe se dispersa à l'envol et seule la poule passa à portée de nos canons comme pour nous narguer. Je comptais six ciseaux dont deux jeunes coqs en plumage de transition. Il s'agissait aussi d'une nichée de l'année regroupée autour de cette grosse poule.

Plus haut, deux beaux noirs se jouèrent vraiment de nous allant d'un arole à un autre sans qu'il ne soit jamais possible de les tirer. Je suggérai de guerre lasse à mon père de se placer vers le plus gros des cembros où

j'espérais, par un large crochet envoyer l'un ou l'autre des oiseaux qui plongerait inévitablement vers cet arbre offrant un observatoire de premier ordre. Évidemment le coq plongea... mais pour se réfugier à l'écart dans un pin plus petit situé plus en contrebas. C'est à croire qu'il savait quelle était la distance de sécurité permettant d'échapper aux plombs car il passa comme un bolide à environ quarante mètres de mon père en infléchissant soudain sa trajectoire dès qu'il leva son fusil ! Chassant à Arplane la saison suivante nous fûmes confrontés à un manège similaire de la part d'un vieux noir tout aussi rusé. De retour vers le chalet, une occasion se présenta enfin quand Teza dérangea plus qu'elle ne leva un coq noir que mon père "enfuma" sans doute surpris de voir passer tout près un oiseau qu'il n'espérait plus. Si « Ça volait de tous les côtés » effectivement ça ne tombait pas facilement pour autant ! Ce fut néanmoins une très bonne journée qui permit à notre petit cocker de découvrir cet oiseau fantasque et de faire son apprentissage. Je n'ai jamais autant vu de petits coqs de bruyère que lors de cette sortie sauf peut-être, bien des années plus tard, à l'occasion d'une journée à Bramans où mon ami Alain m'avait invité lorsque je chassais encore à Modane. Entre Pré Maudru et le Liourd et malgré un temps maussade et une petite pluie nous vîmes de près ou de loin, chassant sans chien, plus d'une vingtaine de tétras-lyres réussissant chacun à en tuer un.

Cette journée au Solliet, bien qu'infructueuse, fut riche d'enseignements quant à la roubardise de ces gallinacés imprévisibles. C'est un beau souvenir que je ne peux plus partager avec mon père qui l'évoqua lors de l'une de nos dernières discussions ayant trait à la chasse. Il avait beaucoup aimé chasser avec moi en Maurienne ; il chassa encore un peu en Haute-Garonne où il termina sa carrière puis renonça. Retenu par mes fonctions en Ile-de-France je ne pouvais plus guère l'accompagner.

Je ne suis jamais retourné au Solliet que j'aperçois pourtant lorsque je peux chasser le coq au-dessus de la Montagnette à Bramans, dans la Combe des Violettes, mais je me suis promis de le faire, même sans fusil. Je suis sûr que mon père et Teza m'accompagneront. J'espère que les coqs roucouleront pour eux ce jour-là.



© Patrick Zabé

CHASSE ET AMITIÉS, SUR LES SENTIERS DE SAINT-ANDRÉ

de Régis Clappier - auto-édition 2009

À

travers ses récits Régis Clappier nous entraîne sur les sentiers de Saint André à la conquête de la grande faune qui peuple les montagnes Savoyardes.

les échec, les réussites, les joies, les peines, le partage et l'amitié ponctuent les parties de chasse de ce jeune Mauriennois dont l'activité cynégétique tient une place importante dans sa vie. La plume vole, les images défilent, les sentiments s'entrechoquent et le sang est encore chaud sous les poils de la bête que le chasseur caresse.

Au-delà de ces scènes de chasse vécues l'auteur nous transmet l'amour qu'il a pour son village et pour ses amis avec qui il va vivre bon nombre d'aventures toutes aussi insolites les unes que les autres.

Véritable Mauriennois, Régis Clappier est attaché plus que jamais à ces racines. Très tôt, il se passionne pour la chasse et la grande faune alpine, qu'il n'a de cesse de découvrir et d'aimer.

Coût : 15 euros

Tél. 06 21 62 24 42

Mail : regis.clappier@wanadoo.fr



ESCAPADES CYNÉGÉTIQUES, DE LA MONTAGNE À LA PLAINE

de Régis Clappier

auto-édition 2019

E

n Maurienne, Sur les sentiers de Saint-André, la commune paternelle, Régis Clappier invitait, il y a presque dix ans, ses lecteurs à partager les amitiés qu'il noua autour et alentour de la chasse.

Aujourd'hui quadragénaire, il poursuit, au-delà de ses montagnes, une aventure de nouvelliste cynégétique entre souvenirs et réflexions sur le monde qui change quand « la nature, elle, ne va pas plus vite qu'autrefois ».

Il y a de la fraîcheur et de la profondeur dans ces pages intimes où la chasse, parce qu'elle est d'abord un exercice d'observation, aiguise le regard sur la vie comme elle vient et sur le monde comme il va.

En toute simplicité, avec mesure et délicatesse, Régis Clappier raconte, en fait, des émerveillements, autant d'hommages enchantés à ces paysages, ces animaux, ces palpitations du sauvage qui font rêver le chasseur sur l'air de "Mon Dieu que la vie est belle !".

Véritable Mauriennois, Régis Clappier est attaché plus que jamais à ces racines.

Très tôt, il se passionne pour la chasse et la grande faune alpine, qu'il n'a de cesse de découvrir et d'aimer.

AVIS DE LA RÉDACTION

Deux ouvrages complémentaires, agrémentés de souvenirs et d'expériences de chasses diverses, des Montagnes de la Haute Maurienne au plateau de Langres la magie opère.

Coût : 19,90 euros

Tél. 06 21 62 24 42

Mail : regis.clappier@wanadoo.fr

Régis Clappier narre ses aventures cynégétiques en toute simplicité, le bonheur d'une lecture fluide.

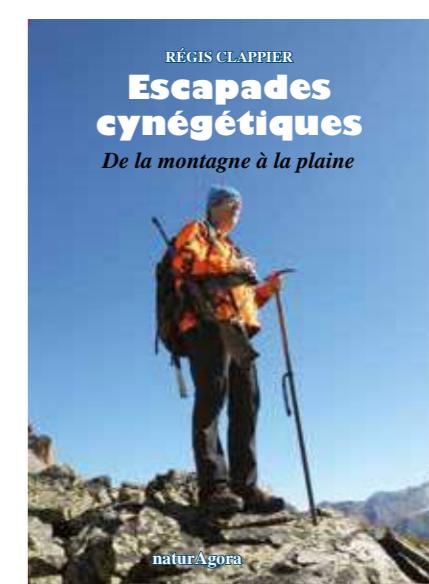
Sans prétention littéraire surfaite ; il nous livre ses impressions et le partage d'une véritable passion où il ne suffit pas d'être un athlète pour performer.

Son langage est celui des hommes simples, modestes qui en toute humilité transmettent leur culture, leurs savoirs, leurs traditions sans ce poser de questions car c'est tellement naturel pour eux qu'ils ne peuvent les renier ou les oublier.

À lire absolument, cela se lit d'une seule traite au coin du feu avec un bon verre de scotch tourbé ou d'une bonne mirabelle de Lorraine.

Régis Clappier est président de la fédération des chasseurs de Savoie, engagé à fond, il bouge les rouages d'un système établi.

Régis est proche de sa base et a bien compris la préoccupation de ses administrés, nous retrouvons en sa personne toute cette sensibilité à fleur de peau dans ces deux ouvrages.



LYRE
de **Julien Canet** - auto-édition 2024

À la lueur d'une flamme vacillante, un(e) Magdalénien(ne) contemple l'œuvre qui vient de jaillir de son esprit et de son âme. Dans l'intimité d'une grotte ariégeoise, quelque part au cœur de la Terre, les courbes raffinées d'un bouquetin aux cornes en forme de lyre trônent désormais pour l'éternité. Immortalisé là où seule l'eau a la permission de murmurer, il nous offre un fragment de culture, un précieux héritage.

La Préhistoire nous livre quelques-uns de ses secrets sans jamais nous en dévoiler le sens.

Elle a enfoui, avec ses objets et parois ornés, la vision du monde de ces préhistoriques liés à la vie sauvage, où le bouquetin faisait partie d'un récit, d'un tout.

L'admiration pour cet animal est intemporelle, qu'il soit de chair, d'ivoire ou de charbon.

Des dizaines de milliers d'années plus tard, une poignée d'émerveillés entretiennent encore cette passion viscérale. À l'instar de leurs ancêtres, ils le contemplent



et l'immortalisent avec la même ferveur, la même dévotion. Ils s'ébahissent de ses prouesses acrobatiques et s'enivrent de son regard ambré. Ils ancrent sur le papier et dans leurs souvenirs l'image de celui qui, durant un siècle, fut banni de son royaume pyrénéen.

Dans cet ouvrage photographique, l'auteur, photographe animalier et responsable de la réintroduction du bouquetin dans les Pyrénées ariégeoises, confie sa fascination pour le bouquetin des Pyrénées. Il invite les spécialistes qui le contemplent sur les parois des grottes ou sur les monts les plus escarpés à livrer leur ressenti face à lui.

Cette œuvre est un hommage à celui qui fait partie de notre héritage pyrénéen : le bouquetin.

« L'ouvrage sera axé sur le bouquetin, mais gravitera également autour de la Préhistoire et de ses richesses au sein de notre région. L'idée est de faire le lien entre notre perception de l'animal aujourd'hui et la manière dont nos ancêtres l'ont immortalisé sur des objets ou sur les parois de nos cavités.

L'ouvrage sera ainsi alimenté de photographies de bouquetins, mises face à des œuvres préhistoriques pour montrer l'incroyable similitude de ces images qui ont des milliers d'année d'écart !

Chaque image sera agrémentée d'un texte à consonance poétique et d'illustrations. De plus, des spécialistes externes, préhistoriens et naturalistes, livreront leur vision de cet animal emblématique, leur ressenti face à lui. »

Coût : 39 euros

Commande : **Julien Canet - Photographe nature**
Tél. 06 70 14 94 49 - Mail : canetjulien09@gmail.com

LA VALLÉE DU VALGAUDEMAR
de **Nathalie Poncet** - auto-édition 2021

Plus de 150 photographies pour découvrir la vallée du Valgaudemar aux quatre saisons avec ses villages et ses randonnées phares.

Porte d'entrée du département des Hautes-Alpes par la route Napoléon en venant de Grenoble, le Valgaudemar est une longue vallée de 33 km, d'origine glaciaire, dominée par des sommets mythiques comme l'Olan ou le Sirac.

Située au centre du massif des Écrins, la vallée du Valgaudemar est entourée d'une série de quinze sommets dépassant les 3000 m ce qui fait d'elle une vallée encaissée, étroite, parsemée de petits villages et hameaux où vivent des montagnards, fiers de leurs origines..., "les Gaudemarous" !

Coût : 19,50 euros

Commande : **Nathalie Poncet**
Tél. 06 88 45 20 65
Mail : nathalie1901@orange.fr

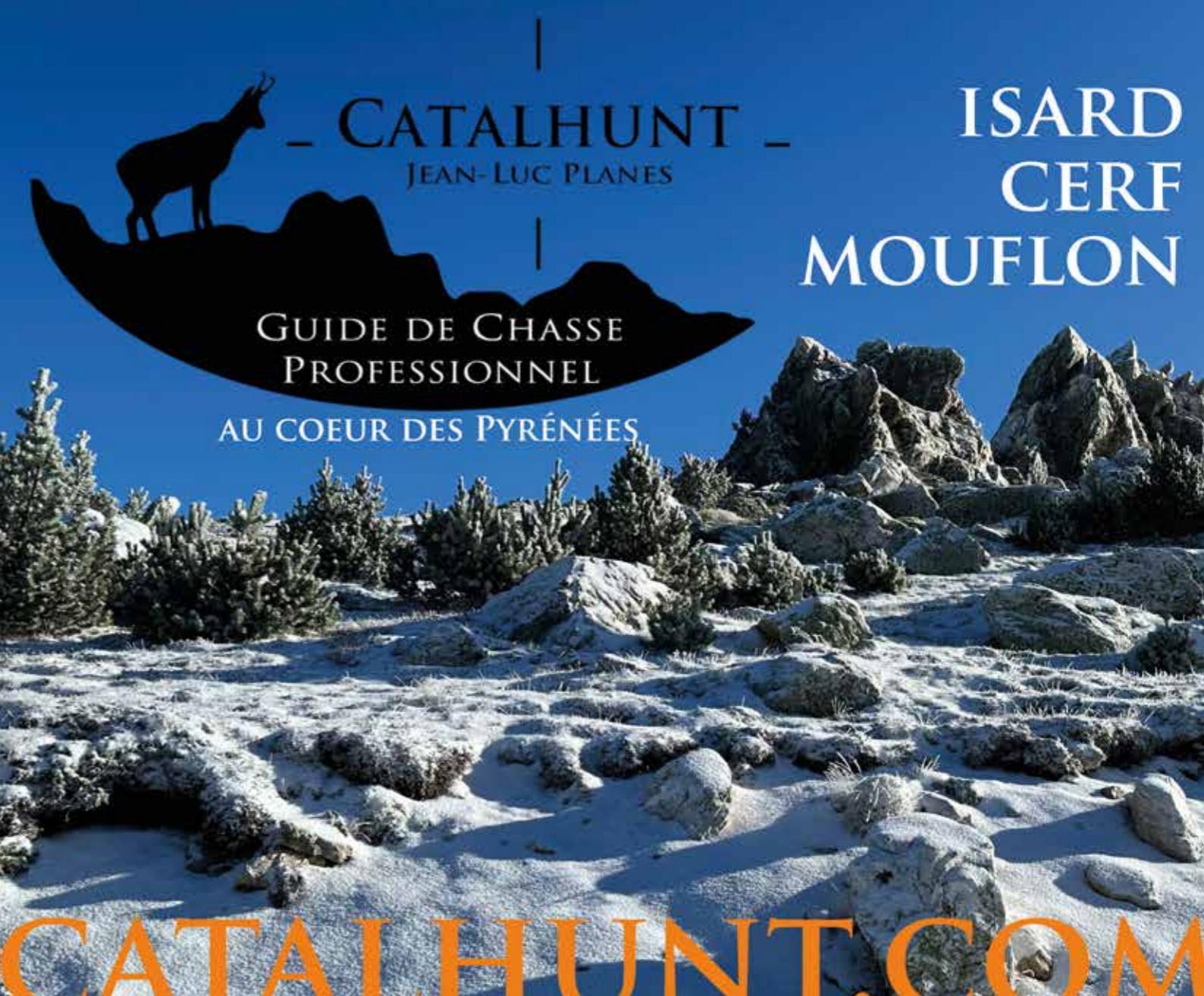
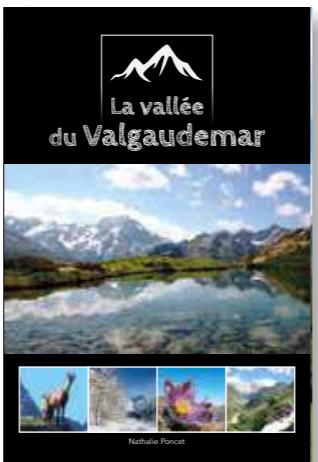
AVIS DE LA RÉDACTION

Dans cet ouvrage : « La Vallée du Valgaudemar », nous est dévoilée avec plus de 150 images réalisées par Nathalie, Michel Poncet et Alain Robert, une ode à la nature.

La haute montagne et la vie des villages sont mises en avant avec en troisième de couverture un subtil message subliminal qui évoque la chasse de montagne dont Michel est un spécialiste reconnu dans la vallée.

Un ouvrage sans prétention qui dégage à plein nez la "Divaria" si chère à Alpinus.

Une échappée et une immersion complète dans « La plus himalayenne des vallées françaises » comme René Demaison aimait à le dire.



CATALHUNT.COM



CENTENAIRE D'UNE VOCATION D'UN GRAND CHASSEUR DE CHAMOIS ET D'ISARD, LE DOCTEUR MARCEL COUTURIER

Chirurgien, chasseur, alpiniste, naturaliste et auteur, le docteur Marcel Couturier a chassé le chamois dans les Alpes et l'isard dans les Pyrénées. C'est en juillet 1924 qu'il avait découvert la chasse en montagne et notamment celle du chamois. Nous ne pouvions à l'ANCM passer sous silence le centenaire d'un des plus célèbres chasseurs de chamois que notre pays a compté. Nous diffusons pour l'occasion le passage concernant la découverte de cette chasse si particulière, elle est tirée de son ouvrage : « *Sur les traces de mes 500 chamois de France* ». Les chasses du rupicapre et d'autres espèces

■ PREMIERS CONTACTS

En juillet 1924, au cours d'un remplacement à La Mure, je donnais mes soins à un enfant de Valjouffrey. Au cours de la consultation, je fus invité par le père, malgré mon aveu d'ignorance totale de la montagne, à venir faire l'ouverture de la chasse au Chamois, qui avait lieu le mois suivant.

Cette rencontre fortuite allait avoir des conséquences capitales sur ma vie sportive, en me conduisant du Chamois à l'alpinisme ; sur ma vie intellectuelle, en réveillant ce goût instinctif pour l'histoire naturelle qui sommeillait en moi depuis l'âge de six ans, où j'épinglais sur un liège, ébauche de collection, deux énormes lucanes mâle et femelle, un calosome sycophante, un cérambyx et une rosalie des Alpes. Je remercie le hasard qui fit de moi un homme heureux par la montagne et par tout ce qui s'y rapporte.

Le 30 août, à la fin de l'après-midi, je débarque donc chez Pierre Rousset, scieur à La Chalp-en-Valjouffrey. Nullement inquiété par mon gabarit un peu frêle et mes vingt-sept ans, il vérifie et complète mon équipement, ajoute des clous à mes souliers rapportés de la guerre, me met dans les mains un Mauser dont je me servirai peut-être demain.

Pendant le repas du soir, nous faisons plus ample connaissance. J'ai devant moi un homme modeste, rempli de bon sens, d'un optimisme modéré et surtout d'une patience, d'une indulgence et d'une placidité bien faites pour accepter le novice que je suis. Au physique, sa santé ne paraît pas atteinte par cinquante mois de captivité. Ce n'est pas un alpiniste, mais un montagnard ; beaucoup mieux, à mon avis. Il va devenir mon professeur pendant une douzaine d'années, me communiquant son goût pour la chasse alpestre.

Je me souviens parfaitement des rêves que je fis la nuit qui précéda la première sortie. Je n'avais jamais vu de chamois et pourtant j'en imaginai des formes surprenantes, suspendues dans les positions les plus extravagantes et les plus invraisemblables, se déplaçant sans plus se soucier des lois de la pesanteur que les mouches au plafond. Des coups frappés à ma porte vinrent fort à propos me délivrer de mes songes fantasques.

À 3h30, nous partons. Tout est nouveau pour moi.

montagnards deviendront pour le docteur Couturier une véritable passion qu'il avait mise aussi au service de la science. Une autorisation de chasse à but naturaliste lui avait été délivrée par le ministère de l'Agriculture entre 1939 et 1947. Ce permis de chasser spécifique lui donnait l'autorisation de capturer, en tout temps, toutes les espèces d'oiseaux et de mammifères nécessaires à ses travaux scientifiques. Il était un naturaliste de renommée mondiale, qui avait consacré sa vie à l'étude de la faune de montagne. Il a laissé derrière lui une œuvre scientifique d'une rigueur considérable.

Marcel Couturier était aussi un alpiniste de haut niveau, qui avait réalisé entre 1928 et 1934 un grand nombre de courses difficiles, dont deux premières. En juillet 1932, il avait ouvert avec A. Charlet et Simond le couloir Nord de l'Aiguille verte qui porte aujourd'hui son nom et, en 1934, la face nord-ouest du Mont Dolent.

Je ne sais pas encore me servir d'un bâton et ne prends que par politesse celui que Pierre me donne ; il va me gêner et je ne le rapporterai pas le soir à la maison. Par contre, j'accepte de bon cœur la rude main qui m'est tendue dans l'obscurité. La Bonne franchie sur un vieux pont pittoresque, nous prenons un large sentier qui serpente dans une sombre forêt de conifères. La nuit n'est pas très noire grâce à des myriades d'étoiles. Mon guide a adopté une allure très sage et je monte sans effort, mon calibre 16 au dos.

À la cabane de Prés Clos, le jour pointe. P. Rousset me conseille de charger mon arme, car nous allons rencontrer des coqs de bruyère ; à ce jour je n'en ai vu qu'un seul. Dans le vallon des Pleynets, à deux reprises, j'ai en effet l'occasion de tirer. Sous la Tête de la Rémousse, deux fois encore, je manque des lyres mâles adultes. Je trompe ma soif en mangeant des aïrelles. Entre 9 et 10 heures, de courtes ondées nous obligent à nous abriter.

Au sortir de la forêt, nous pénétrons dans le vallon de Malentraz. Comme je manifeste une grande faim, mon compagnon s'arrête aussitôt près de la cabane du Clot, en me faisant remarquer que nous sommes dans une excellente région à chamois. Je bois avec délices le vin rouge bien frais. Ces contingences gastronomiques situent bien l'état d'esprit dans lequel je me trouvais. Dans quelques années, que pèseront la faim et la soif en pareille situation ?

À la fin du repas, Pierre, qui depuis un moment cherche avec ses jumelles, découvre trois chamois dans le Grand Chapelet. Intrigué, je dirige mes Krauss vers le point indiqué ; malgré mes efforts, je suis incapable de trouver les animaux dont mon guide a rigoureusement précisé la position. Il met une telle bonne volonté à me les montrer que je finis par les voir. En réalité, je n'ai rien vu du tout, comme je m'en rendrai compte plus tard.

Je pars pour ma première approche. Ne connaissant pas mon gibier, j'avoue n'avoir aucune émotion. Nous montons dans le vallon du Clot et atteignons l'arête qui sépare le Valjouffrey du Valgaudemar, entre le Petit et le Grand Chapelet. Au nord-ouest, bien au-dessous de nous, brillent les toits bleus du sanctuaire de la Salette. Pierre explore sans succès le versant sud-est du Grand Chapelet. À aucun moment, ô naïveté ! Je ne me soucie

de la direction du vent qui n'est d'ailleurs pas mentionnée dans les observations de la journée sur mon carnet de chasse.

Soudain, en face de nous, dans la Tête des Portes, j'entends un bruit de pierres que mon compagnon, par ce temps calme, attribue au déplacement d'un chamois. C'est exact et, cette fois, je vois "par corps" l'animal dont la couleur beige clair me surprend. J'imaginais, rêves de la nuit à l'appui, le pelage plus foncé.

Mon premier chamois, à moins de trois cents mètres, vient de se coucher. Je le regarde sans passion et suis avec docilité mon maître qui veut me le faire tirer de très près. Sur le versant des Vachers dans les Hautes-Alpes, nous croisons un troupeau de brebis. Dans un patois, à cette époque incompréhensible pour moi, Pierre recommande au berger de ne pas bouger et surtout de ne pas faire aboyer son chien.

Nous sortons de nouveau sur l'arête ; l'examen des pentes de Malentraz où se trouvait le chamois est négatif. Pourtant des cailloux roulent et, à soixante mètres de nous, la bête inquiète est dressée, sans nous voir. Passant outre aux conseils de mon ami qui me glisse à l'oreille de m'appuyer pour viser, je me lève et, comme on tire un lapin avec un fusil de chasse, à bras, à toute vitesse, je fais feu avec le Mauser dans la direction du chamois ; je le manque. Affolé, ne sachant d'où vient le coup, il prend la course et, tandis qu'il passe à quarante mètres au-dessous de nous, je le tire encore deux fois. Enfin, avant qu'il ne disparaîsse, sur la crête, à une centaine de mètres, il échappe à ma quatrième balle qui fait fumer les rochers juste derrière lui.

Au lieu de me gronder, Pierre me félicite du dernier coup qui, à l'en croire, est passé si près. Il vaut mieux, bien sûr, rater de peu que franchement, mais je n'apprécie pas la nuance. Seul compte le fait : j'ai tiré et manqué mon premier chamois. Il est 13 heures. Je commence à m'intéresser à cette chasse et un certain trouble m'enveloppe, qui me vaudra de manger de moins bon appétit que le matin. Mon guide pourrait dire de moi, comme un chasseur parlant de son chien : il est déclaré.

Tout au long de notre retour par le vallon de la Rémousse et le bois de l'Ételier, mon compagnon, dont je viens d'apprécier l', m'encourage à perséverer et me laisse entrevoir plus de chance pour le lendemain. Par Malserret, nous gagnons La Chalp à 17 heures sans trop de fatigue.

Mon sommeil de plomb n'est pas troublé par les coups de tonnerre d'un orage qui dure une bonne partie de la nuit. La pluie retarde notre départ jusqu'à 3h45.

Sur le chemin plat qui mène de la Chalp aux Faures, je mesure déjà ma lassitude. Le sentier coupe le bois des Faunes et nous conduit au Travers de vallon Cros. À deux reprises, je demande la gourde à mon guide qui me regarde boire d'un œil désapprobateur. Il m'indique, au-dessous de nous dans la Maisonnas, trois chamois bien visibles sur une des émergences rocheuses qui accidentent ce versant boisé : une chèvre avec des cornes très hautes, son chevreau et un éterlou. Ce dernier me plaît et m'amuse ; j'apprends qu'on appelle ainsi un jeune chamois mâle dans sa deuxième année, et éterle la femelle du même âge. Je retiens aussi avec profit que cette composition familiale de la harde est très fréquente à cette époque.

L'approche descendante est facilitée par le brouillard qui va et vient. Nous sommes à près de cent mètres

de la femelle qui nous a sans doute éventés et nous regarde. Le lourd canon du Mauser appuyé sur une branche d'arbuste, je la vise à l'épaule. Pierre la croit touchée. Elle fait quelques bonds douteux pendant lesquels je la tire deux autres fois. Le chevreau esseulé remonte vers nous quand un sifflement de l'éterlou le rappelle ; tout disparaît et c'est le silence total. Des explications avec schéma sur papier, me prouvent que j'ai tiré alors que la bête se retournait ; ma balle est arrivée au point visé qui se trouvait être à ce moment la partie postérieure de l'animal. Je reste là — fallait-il que je sois fourbu ! — pendant que Pierre va enquêter sur place. Il remarque en effet un peu de sang et surtout de la fiente, mais perd bientôt tout indice. À son avis, la chèvre touchée au ventre ne sera pas retrouvée dans ces épaisse broussailles.

Le déjeuner est sans attrait pour moi ; je bois avec avidité et m'attire les remontrances discrètes de mon conseiller. Je pense à ma bête blessée, à ses cornes si belles. Sans conviction, me laissant conduire, je suis le maître qui plein d'espoir me mène, par un terrain difficile et boisé, au sommet de Beau Repas d'où la vue s'étend sur les rochers et prairies de combe Méanne. Il fait trop chaud pour "découvrir" d'une façon efficace. À la billebaude, nous contournons les Arcisses et l'excelente remise, malheureusement vide, de vallon Oursier pour aboutir dans le fond même de combe Méanne ; ce lieu sauvage m'enthousiasme. Je sens peu à peu la montagne s'emparer de moi.

Pendant le retour, le long du thalweg, je pose une foule de questions auxquelles Pierre me répond toujours avec la même complaisance. Une petite halte près de la baraque du Saylis me fait apprécier les douceurs du repos après l'effort. Nous reprenons, sous les sapinières du bois Noir, la rive gauche de la Bonne et le chemin qui nous ramène vers 20h15 à La Chalp.

Mon sommeil est coupé de fréquentes insomnies, au cours desquels je revois ma belle chèvre blessée avec ses hautes cornes.

Dès mon réveil, je décide Pierre à poursuivre nos recherches ; j'estime que c'est notre devoir. J'en profiterai pour prendre un repos relatif et peut-être repérerons-nous des chamois que nous pourrons attaquer le lendemain. Le départ a lieu au petit jour.

Le chemin de la veille nous conduit au lieu où j'ai tiré, mais la voie de la bête est encore moins facile à suivre. Je m'entête à parcourir la forêt, à visiter le bord du torrent où l'animal n'aura pas manqué de venir boire. En vain.

Nous nous rendons à la cabane de Malentraz pour déjeuner. Bien que l'heure soit peu propice, nous explorons avec les jumelles cette merveilleuse combe à chamois, limitée au sud par le Grun et le Péou de Saint-Maurice. Obsédé, je ne puis me résoudre à abandonner la bête blessée. Nous fouillons toute la rive droite du torrent de vallon Cros, le Gour de l'Oulle et, pour finir, longeons le torrent de Malentraz jusqu'aux Faures. Je ne regrette pas cette journée de beau temps malgré l'insuccès qui la marque.

Peu après mon retour à Grenoble, une lettre m'apprenait que la chèvre avait été trouvée par des bergers, morte sur le bord du ruisseau. Ils n'avaient accepté aucune des propositions de mon brave guide pour céder le trophée qui m'aurait fait tant plaisir.

C'est ainsi que dès le début de mon apprentissage je



commençai à penser que la chasse au Chamois apporte des déceptions de toutes sortes.

Le mercredi 3 septembre, Pierre m'offre une dernière chance. À 3h45, nous prenons le sentier suivi le premier matin, qui nous conduit à la cabane de Prés Clos. Le jour nous surprend alors que nous gravissons les pentes gazonnées du Quairelet au-dessous de la Croix de Rougny. À l'entrée du vallon de la Chapelle, une grosse déconvenue nous attend : un brouillard très dense a envahi toute la combe et il nous est impossible de voir les chamois qui se tiennent presque toujours dans les couloirs boisés du sommet et dont la présence nous est confirmée par des chutes de pierres répétées. Nous traversons sans nous presser le vallon avec l'espérance de voir les brumes se dissiper, mais à l'arête du Bréon, le soleil ne s'est pas montré.

Enfin à 10 heures, pendant le repas, en un instant, le ciel bleu apparaît et nous sommes inondés de lumière. Un pipit des arbres (*Anthus trivialis*), improprement appelé becfigue en Dauphiné, que je suis surpris de rencontrer à cette altitude, appelle du faîte d'un épicéa. Mon guide se dirige sur la gauche où nous découvrons une vaste combe verte en partie boisée, au relief très compliqué, appelée le Brigandage, et située au nord du Chamoux.

Pierre m'affirme qu'il y a devant nous des chamois cachés à cette heure. Pour justifier ses paroles, il lance quelques blocs de rocher. Leur chute bruyante fait sortir une chèvre suivie de son petit qui se réfugient sur un tertre de gazon, à environ sept cents mètres. Tranquillisés au bout d'un moment, ils se couchent sur une éminence, près d'une touffe de rhododendron.

« *Dans deux heures, me dit Pierre, vous pourrez les tirer à moins de cent mètres.* »

Je considère les deux animaux qui, à l'œil nu, font une tache beige rougeâtre sur le gazon jaunissant et me familiarise avec leur silhouette. C'est le cœur battant que, sur les talons de Pierre, je tente cette troisième approche. Il revient sur ses pas au bout d'un instant car il juge notre traversée trop risquée, trop en vue des bêtes, et prend le parti de remonter. Avec d'infinies précautions, nous nous dirigeons vers la crête. Lors des passages découverts, nous marchons courbés ou à quatre pattes. Souvent, mon guide retient avec son bâton des pierres que j'ai mises en mouvement par mégarde et accompagne son geste d'un : « *Ne faites rien rouler, Monsieur Couturier.* »

Je prends goût à cette gymnastique pénible et sportive, les poumons gonflés d'un air que je n'avais encore jamais respiré.

L'arête atteinte, il s'agit de descendre de trois cents mètres, d'après une ligne située un peu à droite de notre gibier. Cette seconde partie de l'approche est tout aussi éprouvante que la précédente. Je suis Pierre comme son ombre, suppléant à la maladresse de mes pieds par un jeu de bras qui me fait m'accrocher à tous les arbustes à portée de main. Mon manque d'expérience me fait surestimer la solidité des tiges et des branches sèches ; entraîné, je glisse à toute allure pour aller heurter mon guide qui, sans se plaindre, s'excusant presque, me conseille de faire attention.

Il sort à pas de loup du couloir et me montre à environ cent mètres les deux chamois couchés. Mon émoi est

à son comble. Pour augmenter mes chances, il décide d'approcher encore un peu. Et c'est la sortie définitive sur une touffe de rosage⁽¹⁾ à soixante-quinze mètres de notre objectif. La femelle, dont la quiétude est totale, m'apparaît dans toute sa beauté, nous tournant le dos.

« *Voulez-vous l'emporter à Grenoble ?* » me murmure Pierre Rousset qui, peu confiant dans mon adresse, me propose de le laisser tirer.

Sur un refus formel, il me passe le Mauser ; je vise avec précipitation, comme si la bête allait m'échapper, et lâche le coup. Dans une détente rapide, la chèvre bondit dans la gorge.

« *Vous avez tiré trop vite ; la balle est passée à bonne hauteur, mais à droite de l'animal. Méfiez-vous, elle va ressortir.* »

Aussitôt, j'ai l'occasion de brûler, avec la même hâte de débutant, six nouvelles cartouches sur la bête au moment où, entre deux bosquets, je vois confusément le poil fauve. Le chevreau surpris a perdu de vue sa mère et s'est à peine déplacé. À son tour il essuie trois coups de feu avant de se perdre dans le fourré. Un dernier grésillement de gravier, qui me semble moqueur, et c'est de nouveau le silence dans la combe du Brigandage, rompu par ma fusillade inutile. Je suis atterré, pâle, sans voix. Je me souviens d'avoir dit :

« *Je ne tuerai jamais un chamois de ma vie.* »

Pierre me rassure, m'encourage, m'offre à boire, mais rien désormais ne saurait me distraire.

Pendant la descente, deux coups de fusil claquent au-dessous de nous. Nous abordons bientôt deux chasseurs dont l'un vient de manquer lui aussi deux chamois qui sont peut-être les nôtres.

À la sortie de la forêt, un peu en amont de Gragnolet, nous longeons le canal de Beaumont, parallèlement à la Bonne, jusqu'à La Chapelle-en-Valjouffrey. Dans la fraîcheur du soir, parmi les pensées tumultueuses qui m'assaillent, j'imagine avec amertume le bonheur qui pourrait être le mien si j'avais tué cette chèvre si désirée. Mon corps est éprouvé, mais plus encore mon esprit, quand vers 20 heures, à la nuit tombée, nous sommes accueillis à La Chapelle par la famille de mon si parfait compagnon.

Dès mon retour à Grenoble, je relève sur un carnet de chasse, dont le format et l'épaisseur me semblent bien modestes aujourd'hui, les notes que j'avais déjà consignées chaque soir avec application.

Ces quatre jours de chasse au Chamois venaient de décider de mon avenir sportif. D'un seul coup, j'avais été envoûté par la montagne ; celle-ci désormais allait jouer dans ma vie un rôle de premier plan. Par les sensations extraordinaires qu'elle m'avait fait éprouver et surtout entrevoir, elle devenait pour moi une nécessité. Ces rochers, ces bois, ces vallons, ces torrents, ces neiges lointaines, ces odeurs, ces bruissements : ambiance désormais indispensable.

Par l'alpinisme et par la chasse au Chamois, j'allais vivre par elle et en elle.

Pourtant, que de déceptions salutaires et fécondes m'attendaient ! À peine touché par la grâce, j'étais encore loin de mériter ma récompense. Alpiniste, deux ans me séparaient de mon premier 4000 ; chasseur, plus d'un an de mon premier chamois.

CHASSE PHOTOGRAPHIQUE

PORTFOLIO DE CHASSEURS PHOTOGRAPHES

Une vision rationnelle du trophée, entre cliché et présentation ostéologique

• TEXTE PATRICK ZABÉ

Lors d'une sortie sur le terrain, s'il nous arrive de réaliser la prise d'un cliché exceptionnel, on s'extasie alors fièrement de la petite merveille iconographique obtenue. L'art de la photographie atteint son paroxysme quand du sujet se dégage une ambiance évocatrice d'une âme bien vivante plutôt que l'esprit d'une parfaite représentation cartésienne, voire parfois légèrement iconoclaste.

L'image est exposée parfois dérisoirement ou plus vaniteusement sur un mur, tel un trophée elle rappelle le souvenir d'un moment de vie volé ou arraché à une nature bienveillante durant quelques instants. Ce dernier est unique et suscite bien des émois, des envieux, voire parfois quelques jalouxies. Le détenteur de telles images souhaite alors en faire profiter tout le monde, tous les amateurs et amoureux de la nature, et enfin toutes les émotions qu'elle suscite avec ses amis chasseurs et naturalistes.

Cette perception des choses implique la notion de trophée car une photographie exposée est un véritable bulletin, un cadeau offert par une nature généreuse. L'image permet d'appréhender au mieux tout ce qui diffère entre un chasseur et un photographe naturaliste. Le Nemrod

jouira égoïstement du massacre qu'il aura obtenu avec toutes les difficultés du monde et sera seul à en ressentir tous les émois de son histoire alors que le photographe essayera au contraire de partager publiquement son image ou ce qu'il a enduré pour l'acquérir. Par cet ex-voto, chasseur-photographe et chasseur se rejoignent car ils rendent hommage à toute la beauté animale. « D'où qu'elle provienne, une image animalière possède une âme car elle dévoile tout l'esprit et le sens du sauvage ! ». Un massacre dévoile la richesse ou la pauvreté du milieu et l'état sanitaire des animaux y vivant. Toute la différence réside dans la finalité de l'acte, l'un laisse partir l'animal et l'autre le retient à tout jamais. Le photographe animalier est libre d'agir et profite de tous les plaisirs de son activité, alors que le chasseur est contraint intellectuellement à suivre une éthique rigoureuse, la régulation de certaines espèces lui est imposée, il a également une obligation de résultats quantitatif et qualitatif. Aujourd'hui on lui reproche les plaisirs de la chasse alors qu'elle joue un rôle non négligeable dans la préservation des espèces. 800 000 chasseurs pour combien de millions de photographes, d'un côté une activité parfaitement encadrée, et de l'autre une liberté totale provoquant bien des troubles, laquelle est la plus pacifiste en réalité ? Aujourd'hui nombreux sont ceux qui élèvent l'animal au même rang que l'homme et font de la mort un tabou, alors que celle-ci délivre, en réalité, la vie, ou des prélevements adaptés exaucent la vie car dans la nature tout ce qui n'a pas valeur de remplacement doit disparaître, c'est dans l'ordre des choses. Mais je ne suis aujourd'hui qu'un simple amateur et perçois tout le long chemin qu'il me reste à parcourir pour prétendre au titre de "sculpteur animalier".

CITATIONS ROBERT HAINARD

« Chasse à l'image, chasse tout court... le rapport est complexe. Il est certain que, pour moi, surprendre l'animal est un acte de capture. Le long travail de restitution, gravure et impression ou sculpture, une dévoration, une digestion, une assimilation.

Un vieux garde slovène, qui me montrait les bons coins pour les ours, disait, avec une nuance de regret : « Vous auriez fait un bon chasseur. ». Mais il ajoutait, « parce qu'après la bête vit encore ». Il ne faut pas reprocher aux chasseurs de tuer : la vie surabonde et tout ce qui dépasse la valeur de remplacement doit disparaître. »

Le Guetteur de lune, 1986, page 94.

« Je vous avoue, cher Monsieur, que le loup, le lynx et le renard, comme agents de limitation et de sélection de la faune, me paraissent infiniment plus beaux et plus intéressants que le chasseur. Je vous avouerai même que j'ai mille fois maudit les chasseurs, qui dérangent mes observations, et que je ne vois jamais sans regret détruire une bête sauvage au fusil, ou surtout au piège ou

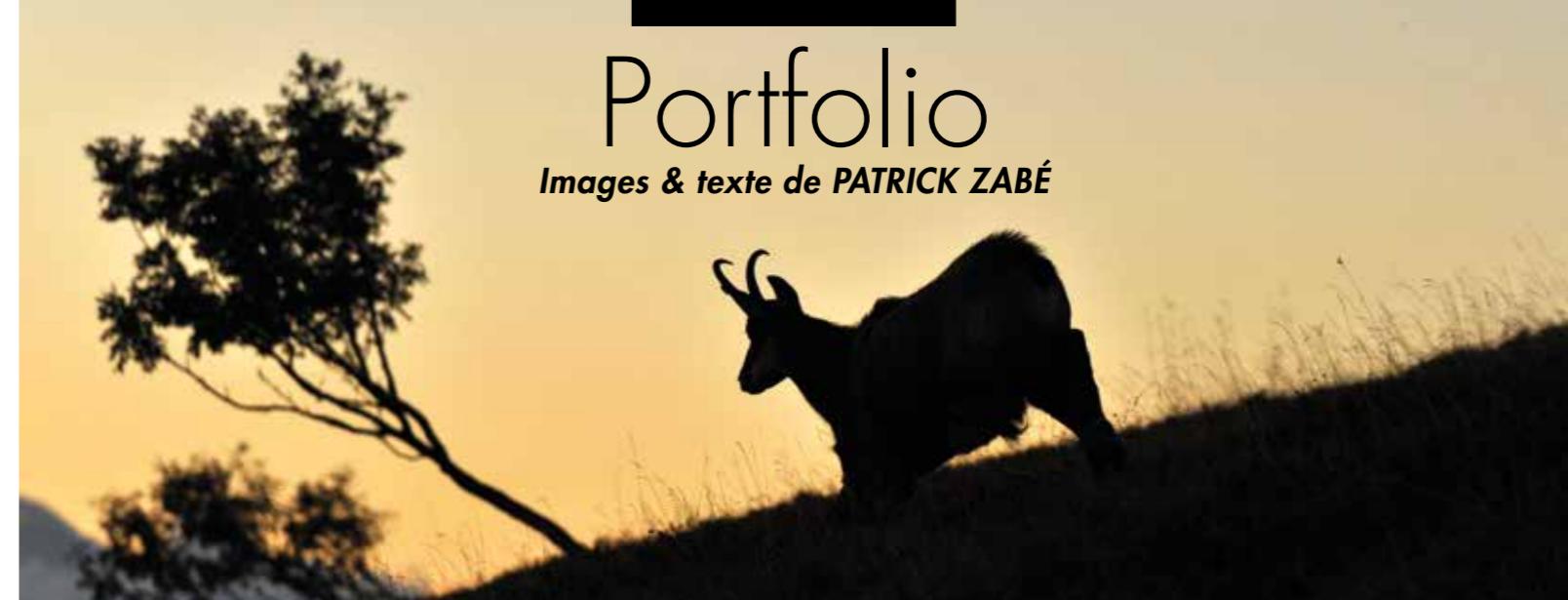
au poison. Mais je me raisonne : porter une condamnation contre la chasse, ce serait condamner la nature. En revanche je pense qu'on peut ennobrir la chasse en mettant l'accent, non sur un exercice d'adresse auquel on peut se livrer sur des pigeons d'argile, non sur l'élevage en liberté plus ou moins complète de quelques espèces jugées plus intéressantes à tirer ou plus comestibles, mais sur le contact avec une nature aussi sauvage, aussi libre et complète que possible. Beaucoup de chasseurs, j'en suis persuadé, sont des contemplatifs, et il faut reconnaître qu'une contemplation reste bien superficielle qui n'est contrôlée par aucune activité pratique. Le bon chasseur c'est celui qui se promène, observe beaucoup et tire peu. Ce tir, récompense de ses efforts, preuve de ses connaissances, je ne songe pas à lui interdire. Je pense pourtant que ce bon chasseur, dans le monde moderne, a beaucoup de chance d'évoluer vers la chasse photographique. Alors il "chassera" la bête de proie avec autant d'intérêt que le "gibier", il souhaitera son abondance normale et s'en remettra à elle de la limitation et de la sélection nécessaires. »

Le Guetteur de lune, 1986, pages 150-151.

CULTURE PHOTOGRAPHIQUE

Portfolio

Images & texte de PATRICK ZABÉ



Le commun des mortels abreuvé de sons, de messages et d'images actuels grimacera à l'idée d'apprendre que mon art de vivre est imprégné de naturalisme avec la photographie animalière comme principale activité. Je suis naturaliste et je chasse comme je photographie en montagne. Incompatible ? Eh bien, pourquoi cela ? Laissons les nouveaux croyants à leurs images pieuses et penchez-vous sur ma sélection d'instantanés.

Je suis issu d'une famille de chasseurs de montagne, il y a eu une transmission directe, les circonstances ont fait que nous chassons, nous pêchons, nous cueillons des champignons, des framboises et des myrtilles, nous faisons du bois, nous observons la nature au même titre que nous respirons et marchons. La chasse fait partie de ma vie. Elle n'a donc jamais été une activité rapportée. Par conséquent, j'estime que toutes activités cynégétiques et halieutiques sont séquencées dans mon génome, c'est en quelque sorte mon héritage néandertalien et j'en suis fier. La transmission de la chasse de père en fils n'est que l'expression tangible de ce patrimoine commun venu du fond des âges.

Aujourd'hui le totalitarisme vert voudrait briser le maillon de cette chaîne antédiluvienne qui caractérise la naturalité des gens de la montagne et autres. Je fais ici volontairement la différence entre la campagne et la montagne, car, en montagne, la vie est plus rude et les montagnards ont conservé un rapport à la nature que l'on ne retrouve nulle part ailleurs. Le chasseur de montagne est avant tout un amoureux de la nature, de sa faune, de sa flore, de ses reliefs et de ses paysages. Sans cela, il ne serait pas chasseur. Il sait ce qu'est l'effort, la surprise, la beauté de son environnement, la patience, l'observation, la rudesse des hivers surtout pour la faune sauvage qu'il respecte profondément et qu'il protège. C'est cela son vrai concept, indissociable de son statut de chasseur montagnard. Ces qualités, il se doit de pratiquer une gestion écologique. La chasse est

une activité de loisir et ne doit surtout pas être astreinte à l'image ou à la définition d'utilité publique. Il est de notre responsabilité d'assumer le pouvoir de donner la mort. Arrêtons tous les faux-semblants et les regrets hypocrites devant la bête gisant au sol. Cela ne changera rien à la perception de ceux qui veulent notre peau.

**JE SUIS UN CHASSEUR NATURALISTE,
SPÉCIALISTE DU GRAND TÉTRAS.
POURQUOI N'EST-CE PAS INCOMPATIBLE ?**

Le suivi d'une espèce n'est absolument pas incompatible avec sa chasse. Au contraire, les chasseurs ne peuvent chasser les espèces remarquables inféodées à la montagne que si l'indice de reproduction est bon. Pour le grand tétras, l'indice de reproduction est déterminé par des comptages effectués à l'aide de chiens d'arrêt. L'espèce est aussi dénombrée sur les places de chant. Les chasseurs aménagent les territoires et protègent les milieux. Leur présence et le suivi sur le terrain sont annuels. Avec le moratoire sur le grand tétras, un désengagement à moyen terme du milieu cynégétique va s'opérer inévitablement et ce n'est pas la LPO et les autres associations qui vont prendre le relai. En bref, ce qui a été présenté comme une période de répit pour le grand tétras s'avérera être en vérité une catastrophe sur le terrain.

Pour sauver l'oiseau, il faudrait que l'État ou l'ONF ferme les forêts domaniales à toutes intrusions humaines durant la période sensible du grand tétras (rumeur actuelle ariégeoise). Superbe idée, me direz-vous ! Mais hélas, c'est bien plus compliqué que cela... Outre mettre la nature sous cloche, ce qui est toujours discutable, une mise sous huis clos des sites à grand tétras aboutirait à l'obscurantisme d'une sylviculture où la rentabilité sera toujours bien plus importante que la richesse de la biodiversité. Il suffit de prendre l'exemple des forêts vosgiennes pour comprendre. Cinquante ans de missions et de directives tétras orchestrées par l'ONF ont abouti à l'extinction quasi définitive de l'espèce du massif.

CULTURE PHOTOGRAPHIQUE

La photographie m'a gagné dès mon plus jeune âge, j'avais toujours rêvé de pratiquer la chasse photographique, la dénomination de cette activité subit un ostracisme verbal. Le mot chasse est tabou, on préfère aujourd'hui l'appeler "photo nature" ou "photo animalière". Les photographes peuvent la dénommer comme ils le veulent, leur en déplaise, elle s'apparente à de la chasse. La photographie est devenue pour moi une activité complémentaire à la chasse. Ma reconversion saisonnière m'autorise à dire qu'il est plus facile de foudroyer un isard à 200 mètres que de le prendre en photo à vingt pas. Je ne peux que trop conseiller le chasseur photographe d'aller à la rencontre des chasseurs et de partager, une fois la période d'observation passée, ils seront surpris du nombre de points en commun.

L'observation, la connaissance de l'éthologie des espèces, l'approche et l'affût sont identiques à la chasse, la seule différence se trouve entre le déclic de l'obturateur qui remplace le coup de feu. Pour la chasse photographique la billebaude et l'approche ont certes leur charme mais quand l'homme s'introduit dans la sphère de l'animal, il peut le déranger par sa présence mais surtout par les effluves olfactifs qu'il émet. L'affût est plutôt recommandé et pour certaines espèces le recours à une voiture peut être très utile.

Je sillonne les Vosges, le Ried alsacien, le Jura, les Alpes du Nord avec une préférence pour la Maurienne et la Tarentaise, les Alpes du Sud, avec le Verdon et le pourtour du Parc national du Mercantour, les Pyrénées françaises avec le Capcir, le plateau de Sault et les Pyrénées espagnoles (parc Naturel Alt Pirineu).

La chasse photographique est vraiment cruelle car une opportunité manquée ne se représentera généralement jamais.

J'aime profondément les bêtes mais pas au point de sacraliser ou totémiser tel ou tel animal. Je leur donne une valeur intrinsèque totalement indépendante de ce que l'homme pourrait en faire. Les bêtes sauvages symbolisent la liberté en ce sens qu'elles nous inspirent et nous livrent leurs incroyables chimères. Si fort soit l'homme, la nature nous dévoile toujours nos faiblesses.

À travers mes images, j'essaie de transmettre l'amour et le respect de la nature. J'aime photographier l'animal dans toutes ses attitudes durant son cycle annuel de vie et dans les milieux qu'il fréquente au cours des différentes saisons. La photographie naturaliste m'intéresse bien plus que la photographie artistique. Je souhaite figer la vie animale sur le vif. Il se trouve que, bien souvent, les réalités de terrain m'éloignent de l'image "parfaite", où le sujet est bien cadré, splendide, apparaissant sans encombre avec une définition exceptionnelle, le trop parfait cache l'émoi de l'instant et vient troubler l'authenticité. Je préfère l'émotion égoïste d'un instant volé à la hâte, à la faveur d'une appréciation collégiale d'une image achevée. C'est à ce moment que se découvre la dissemblance des photographes, il y a ceux qui recherchent le scoop ou l'image absolue à tout prix et les contemplatifs qui savent se régaler de peu.

Je souhaite que mes photos s'interprètent comme le reflet de mon âme de naturaliste engagé, montrent toute ma sensibilité et mon engagement pour la protection de la nature. Mon message est clair, il ne doit plus y avoir de frontière entre le chasseur et le naturaliste. En vieillissant, je dois admettre que je prends plus souvent mon appareil photo que ma carabine. Si mes petits-enfants suivent ma voie, j'aurais, alors, apposé ma pierre à l'édifice.

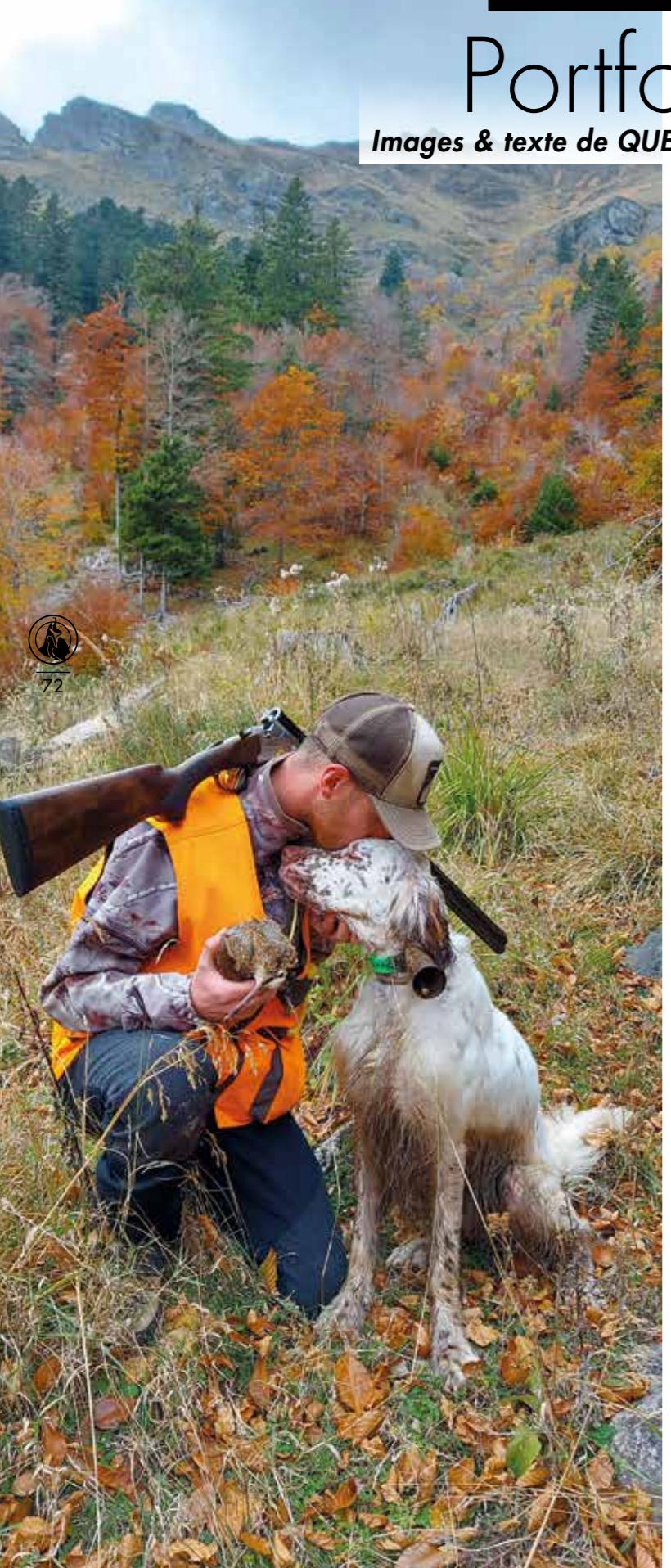
Portfolio

Images & texte de PATRICK ZABÉ



Portfolio

Images & texte de QUENTIN COUDERC



C'est au cœur du Cantal en 1998 que je suis venu au monde. J'ai découvert la nature avec ma famille lors de balades en forêt.

Quelques années plus tard, c'est au tour de mon oncle, alpiniste chevronné, de m'entraîner pour ma première ascension. Ainsi les cimes des monts du Cantal deviendront le "berceau d'un engouement passionnel" dès l'âge de cinq ans.

Un jour, mon père décida de me prendre avec lui pour l'accompagner à la chasse. Ce fut pour moi l'opportunité de découvrir la nature sous un autre regard. Nous avions avec nous notre fidèle compagnon une brave femelle setter anglais bluebelton fort sympathique dont la complicité entre nous trois était magique. C'est grâce à elle que durant nos sorties nous faisions de temps en temps de belles rencontres. En début de saisons elle nous trouvait quelques faisans et perdreaux de lâcher le temps d'attendre les premières sorcières de la Toussaint.

Je me souvenais que les prélevements n'étaient pas la priorité de mon père, c'était plutôt de profiter du moment dans la forêt avec sa chienne et son panier en osier pour cueillir les champignons tout comme le gibier avec modération. Son éthique m'a toujours surpris dans le bon sens du respect de la biodiversité.

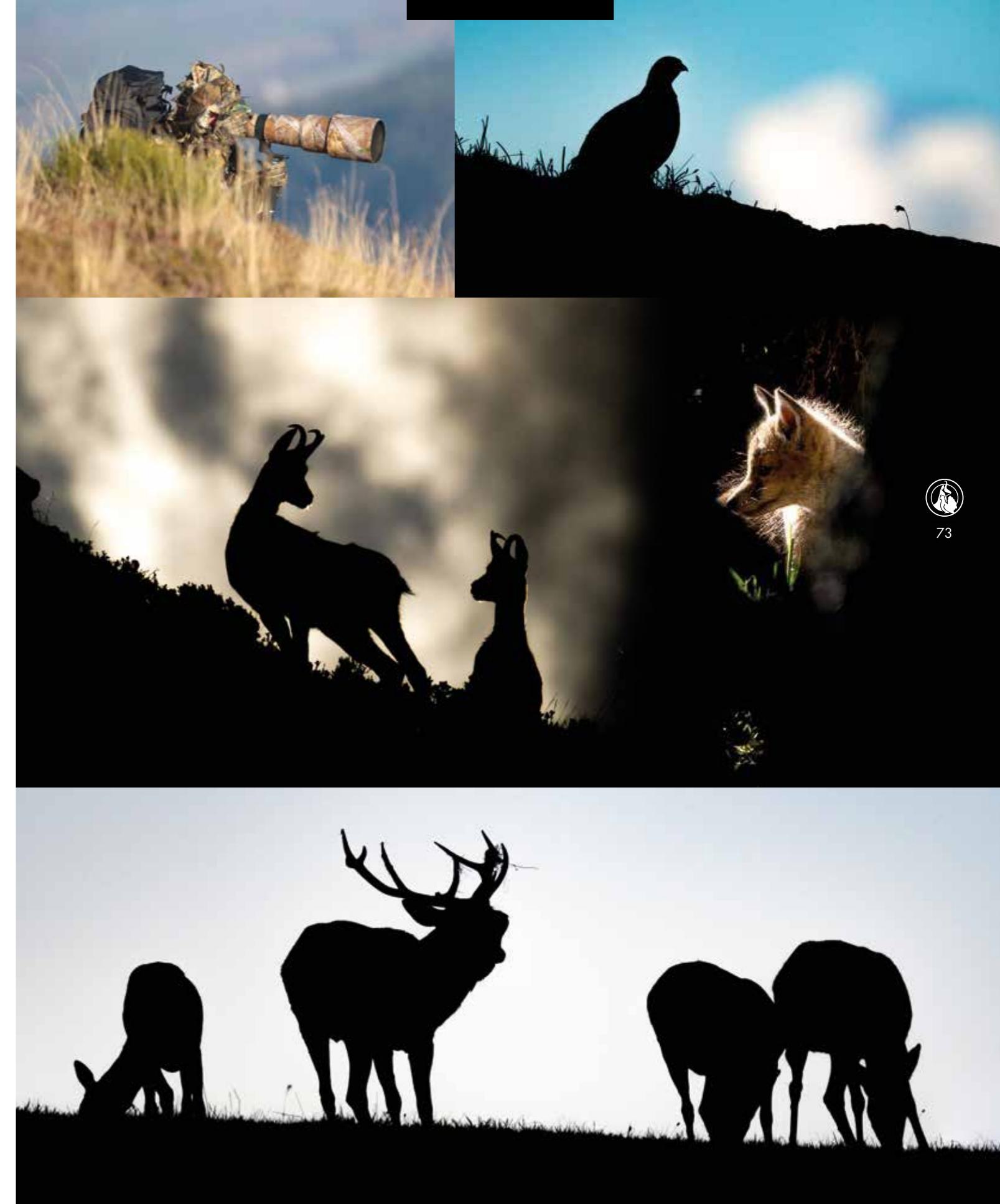
À partir de là, survient un besoin quotidien de m'évader au plus profond de cette biodiversité montagnarde qui ne cesse de m'émerveiller.

Au fil du temps, je me suis passionné pour l'observation de la faune, ce qui m'a permis d'apprendre et à observer les habitudes et les comportements de la faune sauvage et sa capacité d'adaptation aux dures conditions de la montagne. Cela m'a toujours impressionné.

Un jour, je décide d'acquérir mon premier télescope afin de figer ces rencontres magiques.

Aujourd'hui, vous les transmettre et tenter de vous les faire revivre, comme la faune sauvage me les a offertes demeure mon seul but.

Pour ces raisons, j'espère que mes clichés vous séduiront et étancheront un peu de votre soif de découvrir les merveilles de la nature.



Portfolio

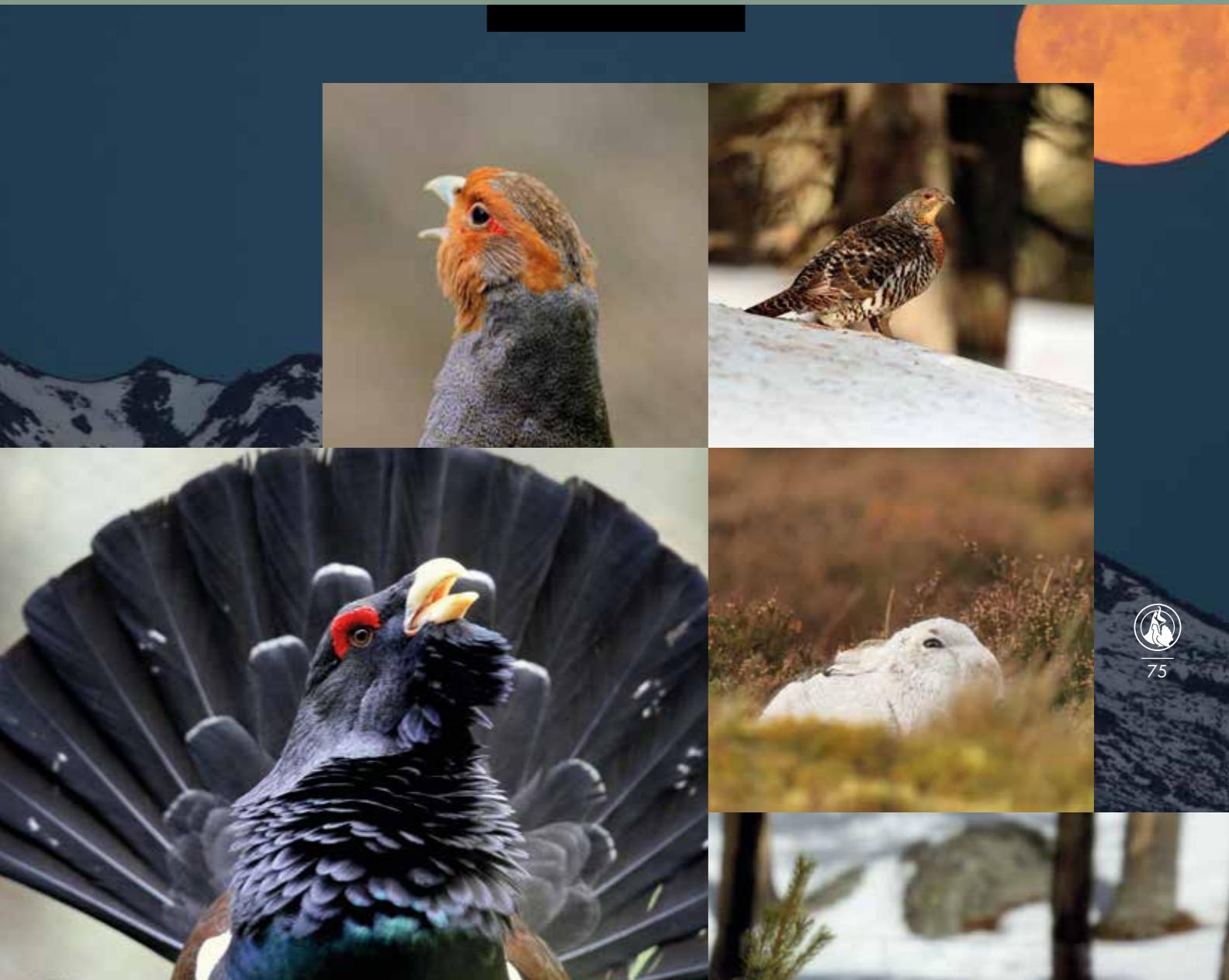
Images & texte de GÉRARD CÉZERA



74

Faut-il décrire, expliquer, justifier une passion ? Je ne le crois pas. Vous parler de moi serait insipide, fastidieux et peut-être aux yeux de certains teinté d'un peu de vanité. Peu importe mon âge, mes origines, mon parcours, l'unique vérité réside dans la volonté et le plaisir de découvrir et de m'immiscer au cœur d'une nature aussi sauvage et préservée que notre époque l'autorise. Tout au plus se fondre en un témoin anonyme, discret presque invisible des choses de nature. Je ne revendiquerai aucune prétention artistique mais

uniquement le plaisir subtil et solitaire de figer des instants des attitudes et des comportement de la vie sauvage. Jamais la faune ne sera un faire valoir afin de magnifier quelque talent photographique mais tout au contraire la photographie sera au service de la magnificence d'une faune sauvage trop souvent bafouée ! Un reflet le plus proche possible des moments d'intimité partagés sera la quête essentielle avec le secret espoir d'éveiller et de partager quelque admiration et quelque émotion envers ces rencontres éphémères qui me font tant rêver !



75





UN TOUR D'HORIZON SUR LE **LAGOPÈDE** **ALPIN & PYRÉNÉEN**

Article réalisé par GÉRARD CÉZÉRA, spécialiste du lagopède et des galliformes de montagne en général, chasseur photographe passionné dont de nombreux et magnifiques clichés ont illustré le "Montagnard" depuis sa création.

• PHOTOS GÉRARD CÉZÉRA



PRÉSENTATION DU LAGOPÈDE



S'il existe aujourd'hui une espèce de gibier de montagne qui n'aura rien cédé à de quelconques facultés d'adaptation liées aux affres du 21^e siècle et qui porte haut et fort le privilège de tutoyer les sommets, ne nous y trompons pas c'est bien le "lagopède".

Qu'il soit alpin ou pyrénéen l'oiseau aux pattes de lièvre conserve fièrement le privilège d'occuper la plus haute marche dans la répartition des quêtes en altitude. De 1900 m à 3000 m et parfois plus le pays des "lago" flirte sans hésitation avec le royaume des cimes.

De l'étage subalpin supérieur en lisière de forêt jusqu'à l'étage alpin nival près des glaciers son habitat est composé de landes à éricacées mêlées d'arbres dispersés pour la partie basse à une végétation rase type toundra pour la partie haute. L'élément minéral sous forme de pierailles, éboulis, moraines ou lapiaz est omniprésent représentant une source d'abri.

Pour un oiseau véritable relique glaciaire les pentes exposées nord sont ses favorites.

Bien sûr qu'il partage toujours quelques arpents de montagne avec des congénères tout aussi inféodés aux conditions et milieux extrêmes, s'il s'affiche en symbole

de la haute montagne, il est bon de se rappeler que lièvre variable, chamois, isards, bouquetins, bartavelles et autres perdrix grises croisent souvent la piste de l'oiseau mimétique.

Il aura le privilège mais aussi la tâche délicate de s'ériger en ultime gardien des crêtes et pelouses sommitales. Sa présence là où le ciel et la roche se fondent en une union parfaite n'est jamais chose rare.

Pour bien parler de lui, il ne m'appartient pas de jouer piètement les spécialistes érudits et encore moins les biologistes de renom, pour ce je baserai ma prose sur la brochure technique numéro 29 de l'ancien ONCFS sur le lagopède alpin, ma référence incontournable.

Seule une forme de passion assez irrationnelle pour l'oiseau aura forgé 40 années durant une assiduité sur le terrain, une somme d'observations voire une complacéité qui me donnent aujourd'hui le désir de partager quelques lignes et quelques images.

Est-il nécessaire de revenir sur les fondamentaux spécifiques à notre petit tétraonidé. D'aucun pourrait m'en faire le reproche si je ne les évoquais pas, alors que dire de notre délicieuse boule de plumes.



SITUATION DU **LAGOPÈDE** DANS LES MONTAGNES FRANÇAISES

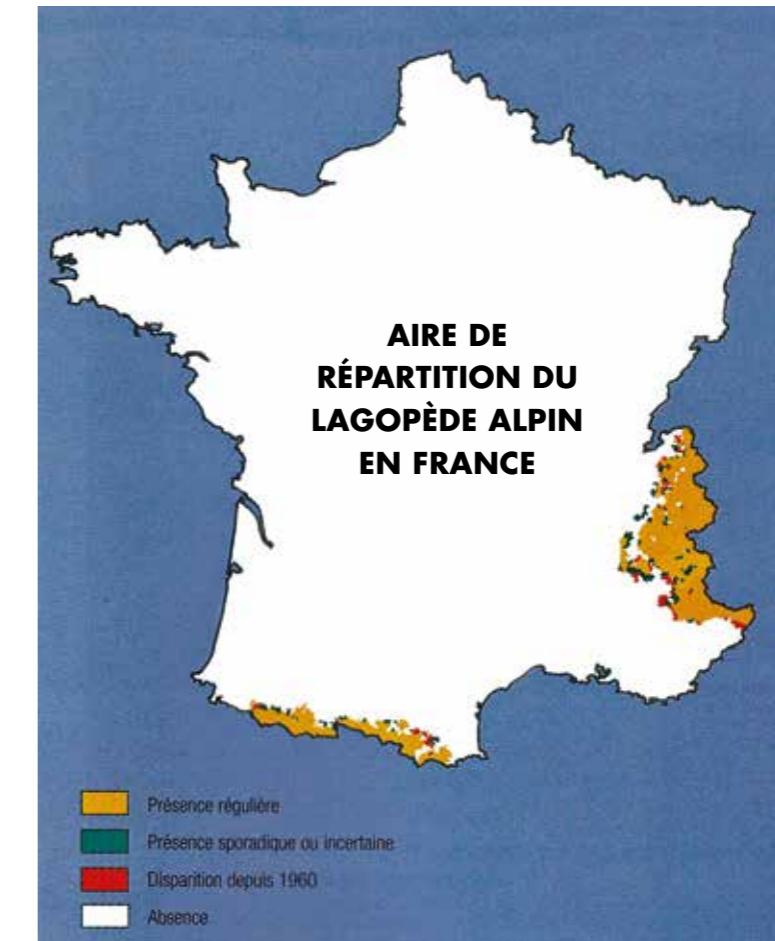
Dans l'ordre des galliformes il appartient à la famille des "Tetraoninae" au genre "*lagopus*", "*lagopus muta*" pour l'objet de notre conversation.

La spécificité des tétras relevant de la présence de tarses et de narines emplumés (grand tétras, tétras lyre, gélinoise, lagopède).

Souvent affublé des noms de perdrix des neiges ou de perdrix blanche, le lagopède a une distribution "circumboréale" et plus au sud a colonisé diverses montagnes à la faveur de la dernière glaciation.

En se référant à la brochure de l'ONCFS de 2002 on distingue à partir de critères morphologiques et de coloration de plumage plus d'une vingtaine de sous espèces de lagopède alpin, dont sept sont présentes en Europe. Voilà de quoi à se compliquer grandement la tâche !

Pour ma part je retiendrai le lagopède des saules (*lagopus lagopus*) oiseau de la toundra péri arctique, la grouse (*lagopus Scoticus*) gibier emblématique de l'Écosse et de l'Angleterre et enfin en Amérique du nord le lagopède à queue blanche (*lagopus leucurus*).



En France les deux sous espèces sont *lagopus mutus helveticus* pour les Alpes et *lagopus mutus pyrenaicus* pour les Pyrénées, il y a de quoi en perdre son latin convenez-en !

Concrètement notre charmante perdrix des neiges pèse entre 420 et 540 g pour les coqs et de 350 à 480 g pour les poules.

Discretion et homochromie sont ses maîtres mots, seule une certaine tendance à vocaliser de manière assez lugubre attirera notre attention.

D'une morphologie ronde et assez débonnaire notre cher petit tétras souffre souvent d'une comparaison que je trouve des plus douteuses de la part des néophytes, une allure de pigeon !

Quelle offense !

Le coq arbore fièrement un fin bandeau noir couvrant l'espace entre le bec et l'œil qui se prolonge et s'affine en arrière de celui-ci "le lorum".

Ce signe distinctif entre les sexes sera le plus fiable, les caroncules, turgescences rouge vif au-dessus de l'œil n'étant pas toujours visibles hormis en période de chant. les tarses et les doigts sont pourvus d'un manchon de fines plumes s'épaississant en hiver.

Il est difficile de décrire précisément les teintes et formes de plumages, au fil des saisons chaque période de mue pare l'oiseau de teintes subtiles d'une élégance rare. Je n'omettrai pas d'évoquer la candeur du plumage blanc immaculé de l'hiver qui cultive le mythe de l'oiseau invisible.

Il semble utile de rappeler que le lagopède est "frigophile" autrement dit il a besoin du froid.

Comme évoqué plus haut c'est une espèce d'origine arctique qui a colonisé nos latitudes durant la période glaciaire.



Chez nous son cantonnement aux massifs d'altitude des Alpes ou des Pyrénées n'est lié qu'à la nécessité de trouver des zones refuges et non à un goût prononcé pour la haute montagne, ne nous méprenons pas, seules les conditions vont le fixer et non le relief.

INDICES DE PRÉSENCE

Les indices de présence confirmant l'occupation des lieux peuvent se résumer à quelques plumes lors des différentes mues, des crottiers auxquels l'abondance d'éléments végétaux confère une consistance et un aspect fibreux. La poule lors de la couvaison produit de petites crottes boudinées plus volumineuses qui peuvent atteindre jusqu'à 40 mm de diamètre.

Et enfin encore faut-il que le sol en soit pourvu, les traces de pas dans la neige s'affichent tel un jeu de piste.

Les empreintes ont une longueur de 32 à 36 mm, dans la neige les contours sont très flous du fait des plumes qui recouvrent les doigts. La forme ressemble beaucoup à celle des autres tétraonidés.

Le lagopède mue trois fois par an, il faut savoir que seule la mue estivale est totale alors que celles du printemps et de l'automne sont partielles.

Grâce à cette remarquable stratégie l'oiseau est en toute saison en parfaite homochromie avec le milieu dans lequel il vit.

Aujourd'hui force est de constater que les chutes de neige tardives et le faible enneigement sont un réel handicap lorsque le lagopède a revêtu sa livrée hivernale.

Il y aurait matière à lancer le sempiternel débat sur la modification du climat et (ou) le réchauffement.

Mais célébrons l'oiseau et seulement l'oiseau.

LE LAGOPÈDE EN FRANCE

Evaluer à ce jour un indice d'abondance semble chose très compliquée nous avons tous été en proie à des fourchettes d'estimation plus qu'élastiques engendrant des longues polémiques.

Afin de donner et de s'appuyer sur un chiffre je retiendrai celui de la brochure technique de l'ONCFS (aujourd'hui OFB) qui faisait état de 16 000 adultes pour les Alpes et 4000 pour les Pyrénées et ce en 2002.

RÉPARTITION

Si les l'évaluation des densités pose clairement quelques interrogations, pour ma part concernant l'aire de répartition je n'ai constaté à ce jour aucune régression significative durant les 30 dernières années.

La disparition de certaines aires de présence si l'on se réfère aux écrits du Dr Couturier ou aux informations des acteurs locaux semble avoir été franchement marquée entre les années 60 jusqu'aux années 2000.

En effet certains secteurs identifiés jusqu'à la décennie 1970/80 comme hébergeant des lagopèdes sont depuis déserts, exemple Mont Fourcat en Ariège, massif de Madres Aude / Ariège, Pyrénées-Orientales, Pic de l'Entécade, Bacanère Haute-Garonne... pour ne citer qu'eux.

À contrario, je fréquente très régulièrement depuis les années 80 les massifs dit de piémont, des Pyrénées ariégeoises, Massif de Tabe, Massif des trois seigneurs, mais aussi les secteurs de la Haute Ariège et du Haut Couserans limitrophe avec la Haute-Garonne et

l'Espagne. Si pour la haute chaîne la question ne se pose pas avec une répartition continue, pour les zones (tampons) de piémont qui peuvent être des lanceurs d'alerte, à ce jour, la présence est toujours avérée.

Pour résumer dans les Alpes l'oiseau occupe de manière continue environ 8300 km², depuis le haut bassin de l'Arve (74) au nord jusqu'à celui de la Roya (06) au sud. Dans les Alpes son aire de distribution s'est réduite de 7 % entre 1964 et 1989 et de 1 % entre 1990 et 2000.

Dans les Pyrénées il est présent sur près de 2000 km², tout le long de l'axe de la chaîne, hormis une interruption au niveau du plateau de la Cerdagne et de la vallée de la Têt dans les Pyrénées-Orientales (66). La surface occupée dans ce massif a diminué de 14 % entre 1964 et 1995 mais demeure identique depuis.

Pour conclure en terme de répartition on peut avancer que depuis une trentaine d'années, l'aire demeure stable.



LA REPRODUCTION DU LAGOPÈDE



Les comptages au chien d'arrêt en été afin d'évaluer un indice de reproduction ne sont plus dans mes activités mais de 1989 à 2009, 20 années durant lesquelles j'ai activement participé à de nombreux dénombrements le constat était effectivement plus en la faveur d'un faible recrutement d'oiseau (ou faible indice de reproduction) sans pour autant impacter l'aire de répartition.

En effet les données disponibles tendent à indiquer une démographie qui se caractérise par un taux de reproduction parmi les plus faibles observés chez les galliformes européens.

L'indice de reproduction évoqué est le rapport du nombre de jeunes au nombre d'adulte en août.

Les comptages réalisés dans les Alpes et les Pyrénées montrent que les jeunes représentent en moyenne 25 %

seulement des effectifs présents en août, soit un indice de reproduction de 0,3.

Ce faible succès de reproduction résulte à la fois d'un taux de réussite des nids peu élevé (de l'ordre de 22 %) et d'une mortalité importante des poussins.

Bien que la ponte comporte en moyenne 7 œufs la taille des nichées se situe entre 2 et 5 jeunes à la mi-août.

Les nids peuvent être détruits par des carnivores ou des corvidés, le piétinement dans les zones à forte pression pastorale n'est pas à négliger. Les causes de mortalité des poussins sont la prédateur et les intempéries.

Le taux de survie peut varier fortement d'une année à l'autre (de 0,19 à 0,75 pour des poussins entre 15 et 45 jours dans les Pyrénées) en fonction des conditions météorologiques survenant dans le mois qui suit les éclosions.

Par la suite, la mortalité des poussins s'atténue jusqu'au moment de la dislocation de la nichée.

Le taux de survie des adultes serait d'au moins 60 % avec pour principale cause de mortalité la prédateur due tant aux rapaces (aigle royal, hibou grand-duc, faucon pèlerin) qu'aux carnivores (renard, hermine et martre). Celle-ci s'exerce principalement en juin ainsi qu'en fin d'été et début d'automne.

À proximité des stations de ski on notera les collisions dans les câbles de remontées mécaniques et l'enfoncement lors des déclenchements d'avalanches dans le cadre de la mise en sécurité des domaines skiables.

Malgré une longévité assez importante de l'ordre d'une dizaine d'années, l'oiseau se reproduit donc plutôt peu et mal, en cause certainement également le processus d'érosion génétique.

Ceci étant la résultante d'un appauvrissement de la diversité génétique lié à l'isolat des populations.

Afin d'y palier, référons-nous à l'action de translocation du lagopède alpin entreprise en 2011 avec le concours du Parc Naturel Régional des Pyrénées catalanes où il était prévu un transfert de 15 à 20 individus issues de populations sources vers des populations cibles.

C'est à dire identifiées avec une faible diversité génétique dans ce cas précis il s'agit de redynamiser la population du chaînon oriental Canigou/Puigmal isolé du reste de la haute chaîne.

Puisque nous parlons survie et reproduction il est bon de rappeler que le lagopède est une espèce monogame. Le sexe-ratio étant légèrement en faveur des coqs, de fait il est assez rare qu'un coq s'approprie deux poules. Toutes les poules seront donc appariées.

La période des parades nuptiales débute au mois d'avril et se poursuit jusqu'à la mi-juin. Les coqs affichent une territorialité farouche, j'ai eu par 2 fois la chance d'observer une charge en vol digne d'un combat aérien, suivie d'un affrontement assez bref mais d'une extrême violence au sol avant que les 2 combattants ne reprennent un vol rectiligne !

Dans ces circonstances de conflit les jeunes coqs qui ne parviennent pas à défendre un territoire ou à garder une femelle quittent rapidement les zones de reproduction.

La poule couve seule pendant 21 à 24 jours. Le coq demeure auprès d'elle jusqu'à la fin des éclosions, pour la protéger des prédateurs et éloigner les autres mâles. Le pic des éclosions se situe dans la deuxième décennie de juillet dans les Alpes comme dans les Pyrénées. En cas de destruction de ses œufs la poule peut procéder à une deuxième ponte dite ponte de remplacement elle sera moins importante 3 à 5 œufs.

Les poussins quittent le nid au bout de quelques heures et sont capables de petits sauts à 7-10 jours et de voler à 10-15 jours. Les poules accompagnées de leur

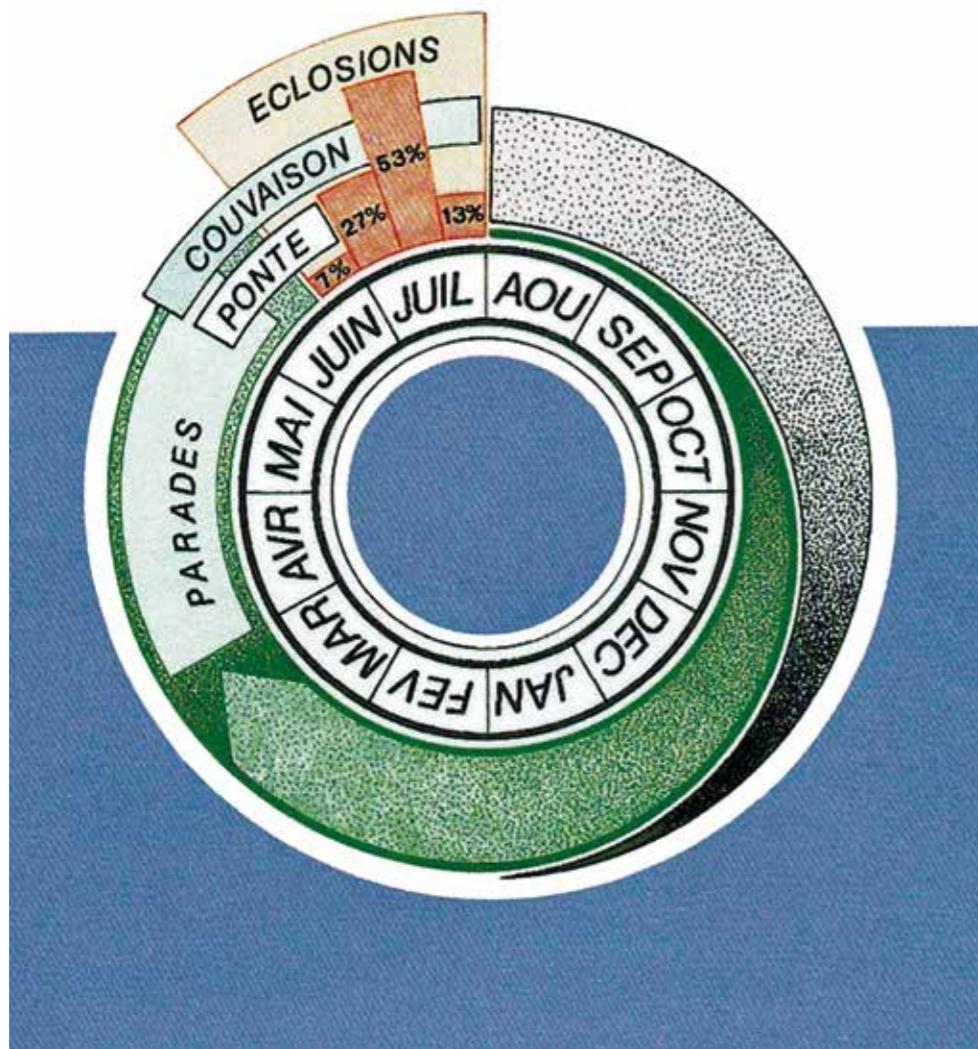
nichée demeurent non loin du nid sur une surface de l'ordre de 5 à 10 ha pendant le premier mois de vie des poussins, elles rejoindront avec les jeunes les autres adultes fin août début septembre. La nichée se sépare de la mère à l'âge de 70 à 80 jours.

Le poussin, jusqu'à l'âge de 2 semaines, a un régime alimentaire mixte composé pour trois quarts environ de végétaux et pour le reste de petits invertébrés (insectes, araignées, mollusques).

Les aliments végétaux consommés sont assez semblables à ceux de l'adulte ; feuilles de myrtille, feuilles et fleurs de diverses plantes herbacées. De l'âge de 3 semaines à 3 mois les insectes sont encore consommés fréquemment mais en quantité réduite.

Le régime des jeunes se rapproche alors de celui des adultes.

CYCLE DE REPRODUCTION DU LAGOPÈDE



L'HABITAT DU LAGOPÈDE



Au fil des saisons l'habitat du lagopède varie de 1800 m à 3000 m, au printemps l'oiseau se cantonne entre 2100 et 2600 m. Pour parader les coqs choisissent des sites déneigéant en premier.

Les poules construisent les nids dans des milieux divers et variés qui peuvent être des pelouses, des landes ou des zones parsemées de blocs et de pierailles.

En été les poules et leurs poussins affectionnent les pelouses assez denses et hautes (plus de 10 cm) qui leur permettent de se camoufler.

Les coqs et les poules sans jeunes montent en altitude et occupent les pelouses juste déneigées ainsi que les zones rocheuses au microclimat plus froid qui leur procure un abri durant la mue.

Au gré des premières chutes de neige l'automne sera ponctué de rassemblements automnaux, il est donc assez fréquent de trouver des groupes d'oiseaux qui ne sont pas obligatoirement le reflet de la densité du secteur. Les jeunes profiteront de ce brassage pour s'émaniper et quitter la tutelle maternelle.

L'hiver les lagopèdes réduisent leur activité afin d'économiser leur énergie et recherchent les crêtes ventées, pour le repos nocturne ils affectionnent au contraire les secteurs enneigés non loin de leur site d'alimentation diurne.

Lors de fortes chutes de neige il se laisse lentement ensevelir confectionnant ainsi "un igloo" typique au lagopède. Il peut arriver que les lagopèdes perdent de l'altitude pour hiverner dans les lisières de forêt subalpines telles que les boisements clairs de pins à crochets.



ALIMENTATION & COMPORTEMENT DU LAGOPÈDE

De novembre à avril il s'alimente à partir d'arbisseaux nains ou de plantes ligneuses rampantes.

Il affectionne les rameaux de myrtille, de saule, de callune, d'airelle rouge, de raisin d'ours, de feuille d'azalée naine et de bourgeons de rhododendrons.

La consommation d'aiguilles de résineux est insignifiante.

Le lagopède comme tous les tétraonidés peut assimiler ces aliments riches en fibre grâce au grand développement en hiver de ses caeca, ramifications du tube digestif fabriquant une faune bactérienne capable de transformer la cellulose.

En tout état de cause l'hiver en particulier les mois de décembre, janvier et début février sont la période où les lagopèdes sont en mode économie d'énergie maximale.

Si rencontre il y a elle devra être tout à fait fortuite.

La faible activité de l'oiseau, le besoin de quiétude et des conditions météorologiques et nivo-logiques souvent défavorables doivent dicter une extrême prudence à son égard.

Dans ce contexte de précarité toutes les activités de montagne hivernales qui engendrent un stress et un dérangement (ski de randonnée, raquettes à neige, alpinisme, etc.) sont un facteur limitant non négligeable.

Au printemps dès que des zones déneigées apparaissent, les mâles s'approprient un territoire. Son étendue, variable en fonction de la densité d'oiseaux et du milieu est de l'ordre d'une quinzaine hectares. Ils y sont fidèles et le défendent de diverses manières, chant, vol en cloche, courses-poursuites parfois affrontement.

Les parades atteignent leur paroxysme quand les poules les rejoignent du 15 avril au 15 mai dans les Pyrénées et du 15 mai au 15 juin dans les Alpes. Les poules visitent plusieurs territoires avant d'en choisir un pour y établir son nid.

Durant cette période de mai à juin, le régime alimentaire du lagopède, quoique toujours dominé

par les espèces ligneuses, s'enrichit de chatons de saules et de feuilles de nombreuses plantes herbacées.

Les besoins alimentaires journaliers des oiseaux augmentent en raison de la mue et des activités liées à la reproduction (parade, ponte).

La diversité des aliments consommés ne sera maximale qu'en été. La part des espèces ligneuses diminue au profit de fleurs et de fruits de la renouée vivipare.

En septembre et octobre même si la diversité est encore grande elle va en diminuant on se rapproche de l'hiver. Les principaux aliments ingérés sont alors les baies d'éricacées, les feuilles de saules, de saxifrage et de la dryade ainsi que les fruits de la renouée vivipare.

En termes de comportement et d'occupation du territoire contrairement aux jeunes qui peuvent se disperser à plusieurs kilomètres de leur lieu de naissance, les adultes sont plutôt sédentaires et limitent leurs déplacements à une légère descente en altitude aux alentours des lieux de reproduction lors des premières chutes de neige.

Cependant il a été observé en suivant des oiseaux munis d'émetteurs dans les Alpes comme les Pyrénées, que des poules adultes effectuaient des déplacements erratiques pouvant atteindre 26 km, ces déplacements ont lieu entre octobre et novembre souvent après un épisode neigeux.

En hiver il n'y a pas de règle, les lagopèdes vivent seuls ou en groupes lâches de 3 à 6 oiseaux au plus. Le nombre fluctue en fonction de l'humeur des oiseaux sans que l'on puisse en supposer la raison. Les jeunes aussi peuvent hiverner à proximité ou à plusieurs km de leur site de naissance. Ils ne quitteront leur zone d'hivernage qu'au printemps afin de rechercher un territoire de reproduction où ils se fixeront définitivement.

Les adultes quant à eux regagnent leur site de reproduction en fin d'hiver.



SUIVI DES POPULATIONS DE LAGOPÈDE

En ce qui concerne le suivi des populations deux des principaux programmes engagés sur le lagopède concernent l'évaluation de la tendance des effectifs et l'estimation du succès annuel de la reproduction sur des sites de référence.

Le nombre de coqs chanteurs au printemps est déterminé par l'écoute matinale du chant spontané.

L'évolution de ce nombre permet au fil des années d'évaluer la tendance des effectifs chanteurs de la population.

Les observateurs, à raison de 3 à 4 personnes pour 100 hectares, se postent en des points déterminés offrant une bonne couverture tant visuelle qu'auditive du secteur.

Si le relief l'impose ils prospectent les quartiers non visibles en effectuant des arrêts fréquents.

Le comptage débute une heure avant le lever du soleil et se termine dans l'heure qui le suit.

Les observateurs notent à chaque chant, l'heure, le nombre de strophes émises et la position.

L'opération est répétée au moins 2 fois entre le 15 avril et le 15 mai pour les Pyrénées et entre le 15 mai et le 15 juin pour les Alpes.

Référence / Méthode de dénombrement des lagopèdes alpins mâles au chant et présentation des résultats. Faune sauvage – notice technique fiche n° 85 (supplément Bulletin mensuel ONCFS n°199 avril 1995)

Une douzaine de sites dans les Alpes et cinq dans les Pyrénées font l'objet de comptages annuels.

Les densités moyennes de lagopède varient de 2 à 5 coqs pour 100 hectares.

Tendance : des dénombrements annuels ou bi-annuels des coqs sont effectués sur 14 sites dans les Alpes (4 Préalpes de nord, 6 Alpes internes du nord, 4 Alpes internes du sud, et 8 dans les Pyrénées).

Dans les Alpes entre 2000 et 2009, la baisse des densités moyennes de coqs semble particulièrement marquée sur les sites de référence des Préalpes du nord. Toutefois sur le plan statistique une baisse de plus de 20 % des effectifs n'a pu être mise en évidence que sur 1 seul des 14 sites alpins.

Dans les Pyrénées, les effectifs de la haute chaîne centrale et occidentale paraissent en légère régression sur cette même décennie (2000/2009) mais aucune analyse des tendances n'a été réalisée à ce jour.

Source Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM) : groupement d'intérêt scientifique qui coordonne les opérations de suivi, centralise les données et élaboré des synthèses régionales ou nationales.

On estime l'indice de reproduction annuel par un comptage des jeunes avec des chiens d'arrêt parfaitement dressés. Il importe de réaliser le comptage après la forte mortalité des poussins, c'est à dire au moins un mois après le pic des éclosions et avant avant que les jeunes n'atteignent l'âge de 50 jours, au-delà duquel il est pratiquement impossible de distinguer jeunes et adultes.

La période du 7 au 15 août semble la plus indiquée. La détermination de l'âge par examen de la mue de l'aile demande une connaissance, une pratique et une attention particulière qui en fait une affaire de spécialistes (coloration, pigmentation des rémiges primaires).

Dans les massifs où le lagopède est chassé, l'évaluation des proportions respectives de jeunes et d'adultes dans le tableau de chasse au moyen de l'examen des ailes fournit aussi une indication du succès de la reproduction. Dans le département des Hautes Alpes (05) la collecte d'une cinquantaine d'ailes de lagopède, pendant 5 ans a montré que 68 % des oiseaux tués étaient des adultes (données ONCFS).





GESTION DES HABITATS & DES POPULATIONS DE LAGOPÈDE

L'implantation de stations de sports d'hiver dans l'habitat du lagopède est responsable du déclin de nombreuses populations. Les pistes de ski, dessertes et bâtiments divers réduisent et altèrent la couverture végétale.

Les remontées mécaniques et la pratique du ski hors-piste compromettent la survie des oiseaux victimes de collisions dans les câbles ou filins et de dérangements répétés qui affectent leurs réserves énergétiques.

Des secteurs avalancheux constituent souvent des quartiers d'hivernage, leur purge au moyen d'explosifs contraint les lagopèdes à les abandonner.

La pose de filets empêchant l'accès des skieurs aux zones d'hivernage, la visualisation des câbles dangereux et l'information des usagers sont les principaux moyens mis en œuvre pour minimiser ces effets.

L'étude d'impact préalable à toute création ou extension d'une station de sports d'hiver est l'occasion d'intervenir pour soustraire un maximum de zones sensibles à des aménagements.

Depuis le début de l'enquête sur les collisions avec les câbles des remontées mécaniques dans les stations de ski, 144 cas de mortalité (source OGM, mortalité accidentelle) ont été rapportés dont 41 cas pour les Pyrénées et 103 dans les Alpes.

À l'origine de ces collisions, 94 téléskis et 13 télésièges répartis sur 41 stations dont 11 dans les Pyrénées et 36 dans les Alpes.

Par contre, le lagopède est certainement moins concerné que le grand tétras ou la perdrix grise de montagne par le problème de collision avec les clôtures car celles-ci ne se trouvent que très rarement dans son habitat. En effet les unités naturelles du lagopède ne recoupent que 9 % des clôtures inventoriées actuellement.

D'abord limitée à la période hivernale et à l'emprise des domaines skiables, la fréquentation touristique dans l'habitat du lagopède n'a cessé de s'accroître, dans le temps comme dans l'espace, avec le développement de nouvelles formes de loisirs telles que la randonnée en raquettes à neige et le ski alpinisme en hiver mais aussi au printemps, été, et automne avec la randonnée pédestre ou en V.T.T. La divagation des chiens est elle aussi un facteur limitant non négligeable.

Dans les massifs où ces activités sont très pratiquées, l'intensification du dérangement peut avoir des répercussions négatives sur la démographie de l'espèce, notamment, une réduction des habitats favorables disponibles, de l'abandon de nids, de préation par des chiens non tenus en laisse.

Une fois encore, l'information des différents acteurs concernés peut contribuer à minimiser ces effets en incitant les usagers à des comportements plus respectueux de la vie sauvage (discréction, respect des itinéraires, maîtrise des chiens...) et en amenant les responsables locaux à mettre en œuvre plus souvent les mesures

initiatives ou coercitives qui s'imposent pour limiter ou empêcher la fréquentation des zones les plus sensibles.

Les pelouses et les fruticées alpines où niche le lagopède font généralement partie "du quartier d'août" des troupeaux bovins et ovins. À cette époque, le risque de perturbation de la reproduction par le pâturage reste limité. En revanche, l'exploitation des zones de nidification en juillet peut compromettre la reproduction à la suite d'une destruction précoce du couvert végétal, du piétinement des œufs ou des poussins, de l'abandon du nid par la poule trop souvent dérangée.

Si les troupeaux peuvent disposer d'un quartier de substitution en juillet, il est recommandé de reporter l'utilisation pastorale des secteurs élevés au début du mois d'août.

La faible reproduction qui semble caractériser le lagopède invite à une extrême prudence en matière de pression cynégétique et donc de prélèvements. Des mesures de limitation type, carnet de prélèvement avec attribution d'un nombre d'oiseau par chasseur, plan de chasse conventionnel furent les mesures instigatrices d'un certain nombre de départements dans les années 90/2000 mais celles-ci étaient loin d'être généralisées. Devant une démographie plutôt affirmée à la diminution dans les cas de populations isolées ou à faible densité ces mesures trouvèrent vite leurs limites et rapidement un plan de chasse légal s'avéra l'unique outil de gestion.

Au début des années 2000, des lagopèdes ont été prélèvés dans 10 départements sur 12 où il était présent (exit 66 et 26). En 2009 les prélèvements ont été effectués sur 4 départements uniquement (Savoie, Haute-Savoie, Isère et Ariège). Le tir du lagopède est interdit dans la Drôme, l'Aude et les Hautes-Pyrénées, tandis que les autres départements maintiennent un prélèvement maximum autorisé ou un plan de chasse légal à 0 comme sur l'ensemble du domaine domanial sur toutes les Pyrénées. Seule la poursuite des études sur la dynamique des populations de l'espèce peut permettre de disposer des données nécessaires à la définition d'une méthode de calcul d'un éventuel prélèvement admissible pour la mise en œuvre d'un plan de chasse légal.

Le nombre d'oiseaux prélevé en France (source OGM) au cours de la décennie 2000/2009 a été au maximum de 390 en 2001 et au minimum de 57 en 2008. Le suivi des prélèvements au travers des carnets de prélèvement atteste d'une baisse importante de ceux-ci au cours de la décennie 2000 de l'ordre de 69 % pour les Alpes et de 59 % pour les Pyrénées (Source OGM) ceci étant dû en partie aux mesures de gestion restrictives mises en place dans les départements concernés.

En France la chasse du lagopède est l'affaire de spécialistes qui apprécient de s'inscrire dans "une chasse de montagnard" et d'évoluer dans les décors grandioses de la haute montagne dans la quête de ce gibier naturel d'exception.



L'AVENIR DU LAGOPÈDE

Depuis les années 60, le lagopède a beaucoup régressé sur les massifs qui ont subi de plein fouet les aménagements nécessaires à l'exploitation des domaines skiables. Depuis il doit aussi faire face à l'essor continu des pratiques sportives à haute altitude et en toute saison.

Sensibiliser tous les acteurs concernés à l'enjeu que constitue sa préservation s'avère être aujourd'hui, un élément déterminant dans la conservation de l'espèce.

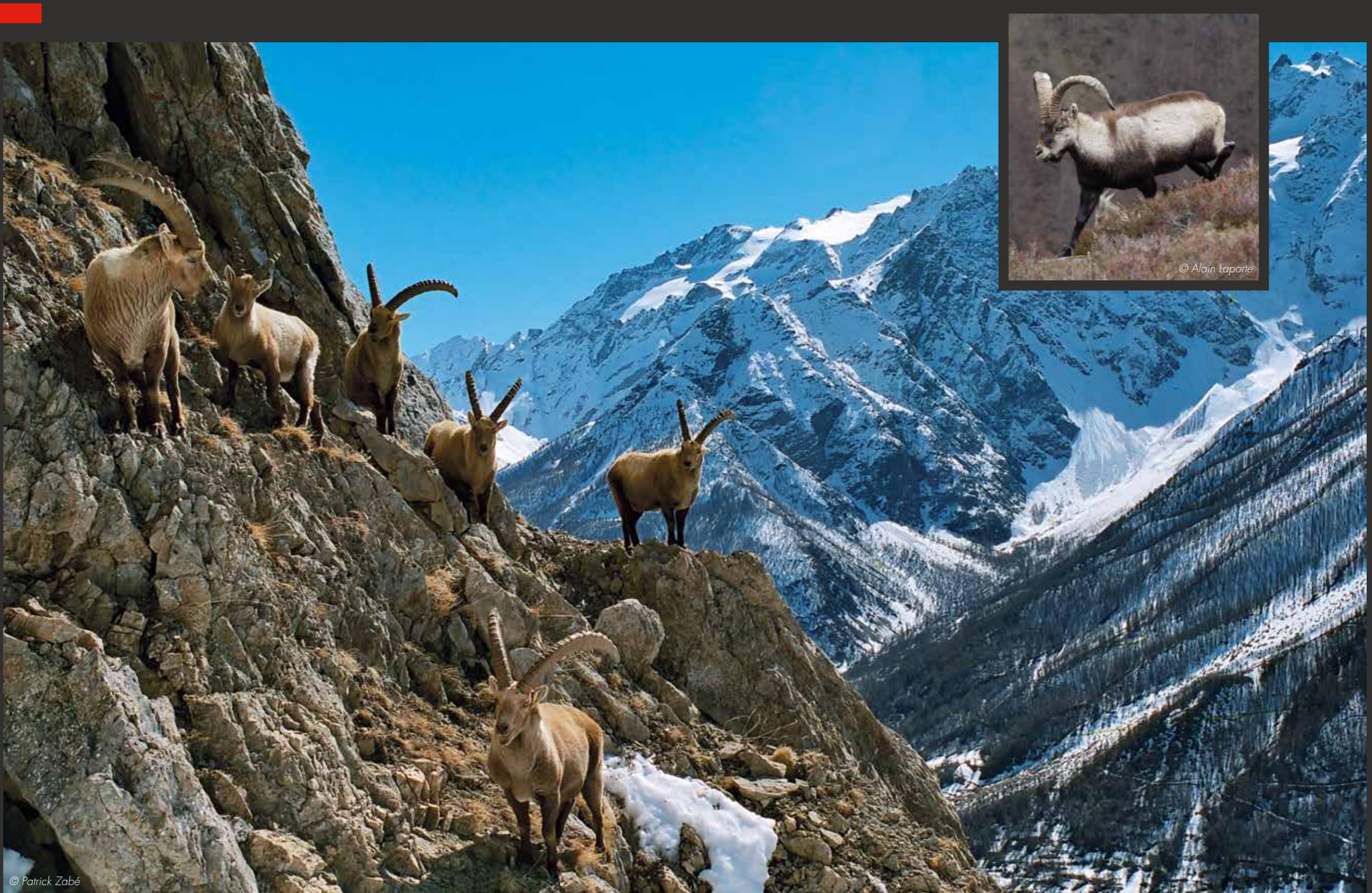
En dehors des zones fortement aménagées, le lagopède paraît relativement bien se maintenir depuis 2 décennies. Pourtant, les populations apparaissent très vulnérables en raison du problème chronique des échecs de la reproduction. Aussi convient-il de poursuivre et amplifier l'acquisition des connaissances dans les domaines de la dynamique des populations et de l'impact de certaines activités (tourisme, pâturage, chasse) afin de définir plus précisément les mesures à préconiser en faveur de cette espèce.

À long terme, si l'hypothèse du réchauffement climatique se confirme le lagopède se retrouvera progressivement mais de manière inéluctable confiné aux massifs les plus élevés, auquel cas on pourrait assister à une fragmentation et à une régression de son aire de distribution et de ses effectifs dans les décennies à venir.



LA CHASSE DU **BOUQUETIN DES ALPES** EN EUROPE

• TEXTE ET PHOTOS PATRICK ZABÉ



LE RETOUR DU **BOUQUETIN IBÉRIQUE** DANS LES PYRÉNÉES

• TEXTE ET PHOTOS ALAIN LAPORTE



LE RETOUR
DU BOUQUETIN
DANS LES PYRÉNÉES
ARIÉGEOISES
10 ANS
DÉJÀ!

RANDONNÉES ACCOMPAGNÉES - CONFÉRENCES
MOMENT FESTIF - APPLICATION MOBILE
NOUVEAUX LÂCHERS DE BOUQUETINS

PLUS D'INFOS SUR WWW.PARC-PYRENEES-ARIEGEOISES.FR

IL Y A 10 ANS,

- LE 30 JUILLET 2014, 11 bouquetins, 6 femelles et 5 mâles, ont été lâchés au lieu-dit La Peyre, au pied du cirque de Cagatelle, sur la commune d'Ustou.

Ces animaux capturés à Guadarrama, au centre de l'Espagne et relâchés dans nos montagnes marquaient le retour du bouquetin (*Capra Pyrenaica*) en Ariège après plus de cent ans d'absence.

105 animaux ont été relâchés sur les communes d'Ustou et d'Aulus-les-Bains, et la population, estimée en 2023 à plus de 250 bouquetins, se porte très bien.

La réintroduction du bouquetin est une réussite collective mise en œuvre avec le soutien et la forte implication des chasseurs, des élus et des habitants des vallées.

- LE 30 JUILLET 2024, les 10 ans du retour du bouquetin dans les Pyrénées ariégeoises seront célébrés là où tout a recommencé.

Un nouveau lâcher de bouquetins, assorti d'un moment festif et convivial, sera organisé à Ustou par le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises.

• DE MAI À OCTOBRE 2024, des conférences pour découvrir l'histoire du bouquetin dans les Pyrénées Ariégeoises animées par un technicien du PNR et des randonnées 'bouquetin' guidées par un accompagnateur seront proposées.

ALAIN LAPORTE

LE RETOUR DU BOUQUETIN DANS LES PYRÉNÉES

Par ALAIN LAPORTE, vice-président de l'ANCM (Association Nationale des Chasseurs de Montagne), membre du Comité Technique Bouquetin du PNRPA, membre du groupe scientifique transfrontalier (France, Espagne, Andorre). • PHOTOS ALAIN LAPORTE



BILAN ET PERSPECTIVES

L'art pariétal témoigne de la présence du bouquetin dans les Pyrénées depuis la préhistoire. Présent en abondance jusqu'au 19^e siècle, la population a ensuite décliné et il a disparu des Pyrénées au début du 21^e siècle.

Côté français le dernier bouquetin a été tué en 1910 par un chasseur au lac de Gaube. Près d'un siècle plus tard, le 6 janvier 2000, à Ordesa, sur le versant espagnol, la mort accidentelle du dernier individu marquait l'extinction de l'espèce dans les Pyrénées.

Le Plan de Restauration du Bouquetin (*Capra Pyrenaica*) dans les Pyrénées françaises (PRB 2014-2022) s'inscrit, au plan national, dans le cadre de la Stratégie de Restauration des Bouquetins en France (2006-2015).

L'objectif du PRB était de réaliser une implantation durable de noyaux de population dans les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Atlantiques et en Ariège, le Parc National des Pyrénées (PNP) et le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) étant les fers de lance et les porteurs du projet.

Le point, à ce jour, de ce programme de réintroduction dans les Pyrénées françaises et les perspectives à venir sont documentées ci-après.



Peinture du XIV^e - Église d'Eget Hautes-Pyrénées - © Michel Bartoli

PLAN DE RESTAURATION DU BOUQUETIN DANS LES PYRÉNÉES FRANÇAISES

PREMIÈRE ÉTAPE :

« Crédit des noyaux de population durables »

La première étape a établi un plan de maîtrise des risques sanitaires des bouquetins capturés et les modalités de transfert et de transport des animaux entre l'Espagne et la France. Il a aussi été créé des Comités Techniques pour l'organisation, le contrôle et le suivi de la réintroduction.



ORGANISATION

En Ariège, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a mis en place un Comité Technique Bouquetin, pour accompagner les opérations de lâcher des bouquetins mais aussi pour assurer le suivi des populations et la veille sanitaire. Ce comité est l'espace de concertation et de déclinaison des actions du plan de restauration en faveur de cette réintroduction.

Au côté du PNRPA, sont présents au sein de ce Comité Technique :

- la DREAL Occitanie, responsable de la coordination du programme ;
- l'animateur Scientifique du Plan de Réintroduction du Bouquetin ;
- le Service Départemental de l'Ariège de l'OFB, Office Français de la Biodiversité ;
- l'ONF, Office National des forêts ;
- le LVD09, Laboratoire Vétérinaire Départemental ;
- la FDC09, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Ariège ;

- les ACCA et mairies concernées par les sites de lâchers ;
- l'ANCM, Association Nationale des Chasseurs de Montagne.

En Hautes-Pyrénées, le Comité de pilotage de la veille sanitaire, regroupant autour du Parc national les acteurs du pastoralisme et de la défense sanitaire de la faune domestique et sauvage, constitue l'espace de concertation autour des problématiques sanitaires.

LES POPULATIONS, VERSANT FRANÇAIS

Tous les bouquetins relâchés dans les Pyrénées françaises sont issus de la Sierra de Guadarrama et appartiennent à la sous-espèce *Capra pyrenaica victoriae* (Figure 1 - Transfert vers la France).

Les premiers lâchers ont eu lieu le 10 juillet 2014 à Cauterets dans les Hautes-Pyrénées et le 30 juillet 2014 à Ustou en Ariège.

Les chasseurs de l'ACCA d'Ustou en Ariège se sont mobilisés pour transporter les animaux du bout des pistes jusqu'au site de lâcher.



En Ariège, entre 2014 et 2020, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA) a organisé 10 lâchers, sur les communes d'Ustou et d'Aulus-les-Bains, pour un total de 105 bouquetins réintroduits.

Dans les Hautes-Pyrénées, entre 2014 et 2023, le Parc National des Pyrénées (PNP) a réalisé 15 lâchers, sur les communes de Cauterets et de Gèdre, pour un total de 123 bouquetins réintroduits.

Le Parc National des Pyrénées a aussi organisé 6 lâchers dans les Pyrénées-Atlantiques, à Accous, pour un total de 39 bouquetins.

Les lâchers ont principalement lieu en fin de printemps ou en début d'été pour favoriser l'adaptation et avoir ainsi un meilleur taux de survie.

Le sex-ratio des lâchers est volontairement déséquilibré, en moyenne 2 fois plus de femelles que de mâles.



Lâcher des bouquetins



Le tableau 1 (effectifs en France) permet de comparer le nombre d'animaux relâchés et la population estimée en 2023. La population a plus que doublée en 9 ans, passant de 267 bouquetins relâchés à une population estimée en 2023 à environ 660 animaux. Aux dires des spécialistes, ces chiffres sont conformes aux attentes pour les premières années qui suivent les lâchers.

Département	Site	Total Par site	Bouquetins Lâchés	Population 2023
Ariège	Ustou	66		
Ariège	Aulus-les-Bains	39	Ariège 105	250
Hautes Pyrénées	Cauterets	63		
Hautes Pyrénées	Gedre	60	Hautes Pyrénées 123	350
Pyrénées Atlantiques	Accous	39	Pyrénées Atlantiques 39	60
TOTAL		267	267	660

Tableau 1 : Effectifs en France

ZONES DE PRÉSENCE SUR LE MASSIF DES PYRÉNÉES

La figure 2 (zones de présence des bouquetins) détaille en rouge les zones de présence de bouquetins le long de la frontière avec l'Espagne. On y retrouve les sites de l'Ariège (Ustou, Aulus-Les-Bains), des Hautes-Pyrénées (Cauterets, Gedre) et des Pyrénées-Atlantiques (Accous). Les populations de Guara et du Val d'Aran seront documentées au chapitre ayant trait aux populations du versant espagnol.

VEILLE SANITAIRE

Un plan de maîtrise sanitaire a été mis en place.

- **Avant les lâchers** : les analyses libératoires sont effectuées et une quarantaine de plusieurs semaines est

appliquée sur tous les animaux capturés, avant leur réintroduction.

Les tests sérologiques portent sur les maladies suivantes : brucellose, tuberculose, border disease, chlamydirose, fièvre Q, toxoplasmose, schmallenberg, CAEV, agalaxie contagieuse, paratuberculose.

Des contrôles PCR concernant la border disease et la fièvre catarrhale ovine sont également réalisés. Les examens cliniques portant sur la gale sarcoptique, la kérato-conjonctivite, l'écchyma sont effectués par un vétérinaire, qui effectue également un traitement préventif pour les parasites internes et externes.

Tous les animaux réintroduits dans le cadre du programme sont exempts de ces pathologies.

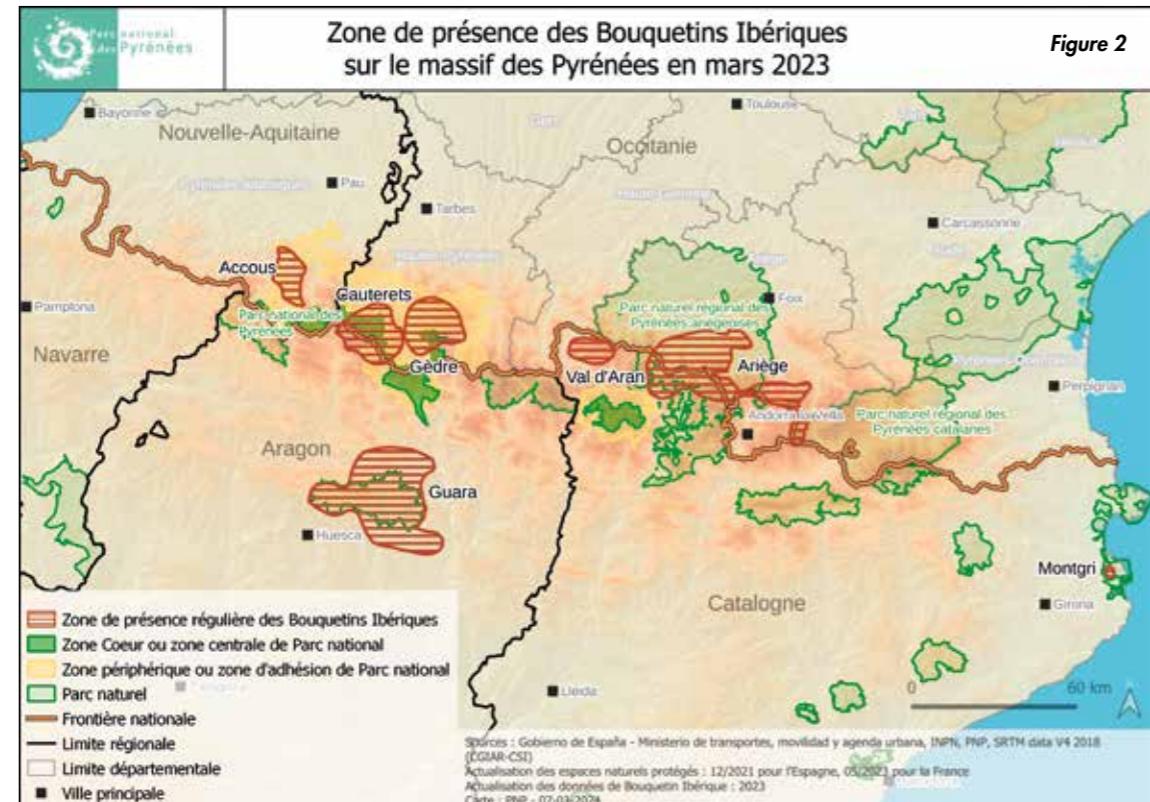
- **Veille sanitaire active** : en Ariège, 6 ou 7 bouquetins sont capturés annuellement par télé-anesthésie et l'échantillon sanguin prélevé est analysé.

À ce jour, aucune pathologie notable n'a été détectée si ce n'est la border disease, 75 % des bouquetins contrôlés (par sérologie) ayant été en contact avec le virus, sans savoir s'il s'agit de celle de l'isard ou du mouton.

À ce jour, nous savons que la border disease n'a pas d'impact sur les caprins, mais la veille sanitaire est maintenue pour surveiller la circulation du virus.



Capture des bouquetins - © Jean-Noël Gérard



Du fait de l'arrivée de la MHE sur le territoire ariégeois, les bouquetins capturés cette année ont été testés et le résultat s'est avéré négatif.

En Hautes-Pyrénées, une dizaine de bouquetins est contrôlé annuellement et aucune des analyses sanguines réalisées n'a révélé une quelconque pathologie.

- **La veille sanitaire** réalisée tout au long de l'année montre un état sanitaire très satisfaisant des populations : les paramètres démographiques (reproduction et survie) sont très bons et le suivi visuel de l'état de santé des individus n'a révélé que quelques cas de kérato-conjonctivite sans gravité en 2017, 2021 et 2022 dans les Hautes-Pyrénées.

LES POPULATIONS, VERSANT ESPAGNOL

- **Catalogne (partie est)** : aucun projet de réintroduction n'est prévu, l'espèce étant largement répandue dans les parcs naturels régionaux et les réserves de chasse catalanes.

Il y a un petit groupe de bouquetins à Montgrí, proche de la mer Méditerranée, au nord-est de Girona. Ces bouquetins sont issus de réintroductions venant du Sud (*Capra pyrenaica hispanica*, Maestrazgo/Tortosa y Beceite).

- **Catalogne (partie centre - Pallars Sobira)** : aucun projet de réintroduction n'est prévu.

En face d'Ustou (Ariège) et ses zones de lâchers, on constate la présence d'un groupe important de bouquetins "ariégeois" qui passent l'été en Espagne et l'hiver en France.

Un groupe "ariégeois" s'est aussi sédentarisé en Espagne entre Alos de Isil et Tabescan.

- **Catalogne (partie ouest - Val d'Aran)** : le Val d'Aran a effectué des réintroductions dès 2015, à partir de bouquetins de la même sous-espèce (*Capra*

pyrenaica victoriae) issus du Aran-Parc et de Guadarrama. Le groupe, d'une cinquantaine de bouquetins, s'est cantonné derrière le pic de Maubermé. Il devrait se connecter à terme avec les bouquetins "ariégeois". Des projets de lâchers supplémentaires sont à l'étude.

• **Andorre** : aucun projet de réintroduction n'est prévu. L'Andorre profite des visites saisonnières des bouquetins "ariégeois".

• **Aragon (Sierra de Guara, face au Parc National des Pyrénées PNP)** : les premiers lâchers espagnols ont eu lieu en 1972 à partir de bouquetins de l'autre sous-espèce (*Capra pyrenaica hispanica*), issus de la réserve de Cazorla puis échappés d'un enclos.

Il y a maintenant plus de 700 bouquetins à Guara et pour la première fois, la chasse d'une dizaine de bouquetins a été autorisée sur ce massif pré-pyrénéen, le bouquetin n'étant pas une espèce protégée en Espagne.

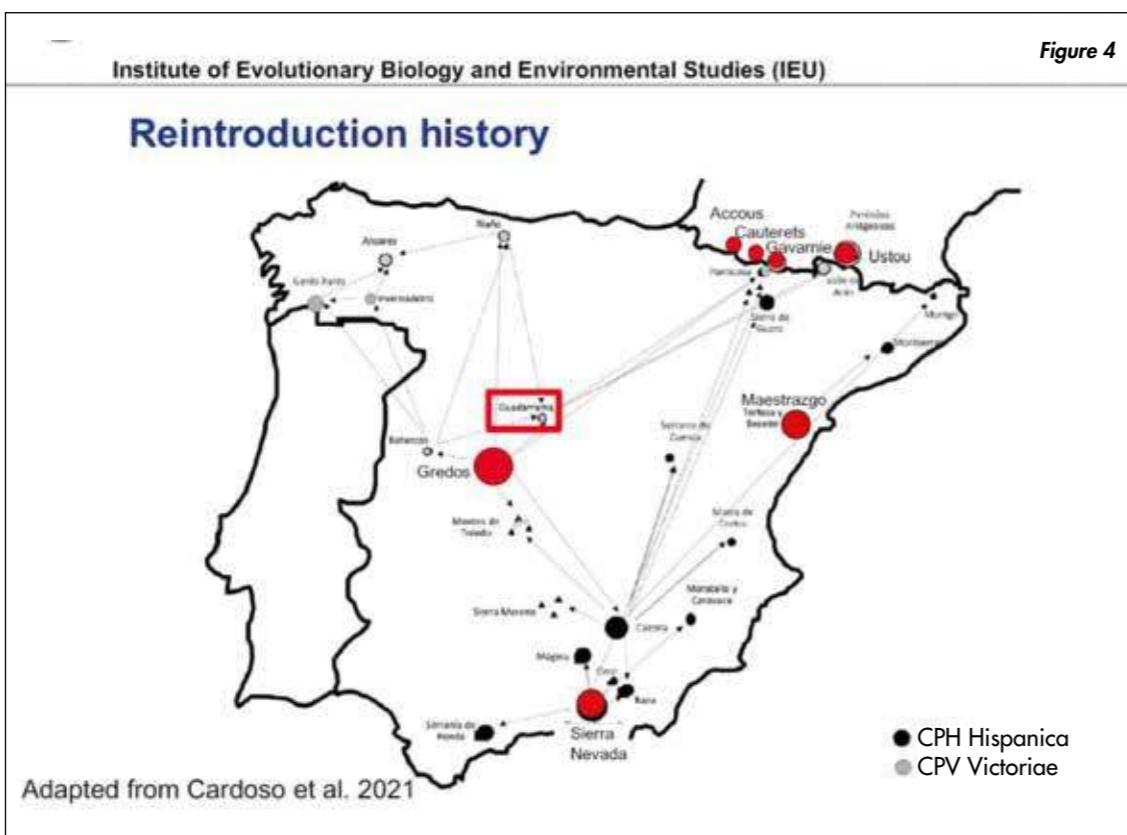
Les bouquetins issus de Guara remontant naturellement vers le Nord devraient rejoindre à moyen terme les bouquetins lâchés par le PNP faisant des escapades en Espagne.

PLAN DE RESTAURATION DU BOUQUETIN : BILAN

La première phase du Plan de Restauration du Bouquetin est terminée. L'objectif de création des noyaux de population durable et de mise en place de la veille sanitaire a été considéré comme atteint fin 2019 après les derniers lâchers dans le Béarn.

Les chasseurs (ACCA, FDC, ANCM) sont impliqués et associés aux rouages de décision.

La deuxième phase « Renforcement de la population des bouquetins » est à l'étude (Plan National d'Action 2025-2034).



DEUXIÈME ÉTAPE : « Renforcement des populations »

CLASSIFICATION / SOUS ESPÈCES

Les bouquetins sont du genre *Capra*, famille Bovidés, tribu Caprinidés. Il existe 2 espèces *Capra ibex*, le bouquetin alpin et *Capra pyrenaica*, le bouquetin ibérique. Il y a 50 000 bouquetins environ sur l'arc alpin (*Capra ibex*) et plus de 80 000 bouquetins ibériques en Espagne (*Capra Pyrenaica*).

Les bouquetins pyrénénos sont divisés en 4 sous-espèces :

- *Capra pyrenaica lusitanica* : sous-espèce principalement présente au Portugal et éteinte depuis 1892.
- *Capra pyrenaica pyrenaica* : sous-espèce éteinte depuis 2000 et appelée populairement "bucardo", il était le bouquetin original des Pyrénées.
- *Capra pyrenaica hispanica* : cette sous-espèce est présente en Espagne, principalement côtes Est et Sud (figure 3).
- *Capra pyrenaica victoriae* : cette sous-espèce est présente en Espagne, principalement côtes Ouest et Nord (figure 3).

EXPANSION EN ESPAGNE

En 1905, le nombre de bouquetins espagnols déclinant de manière spectaculaire, la sauvegarde de l'espèce fut d'abord initiée par la création par le Roi Alphonse 13, du "Coto Real de Gredos".

Cette réserve de chasse a permis le rapide développement de la population de ce petit massif montagneux situé au centre de l'Espagne. Les animaux de Gredos ont ensuite été implantés dans la Sierra de Guadarrama, géographiquement proche de la Réserve de Gredos, et d'où proviennent tous les bouquetins relâchés dans les Pyrénées françaises.

Ces animaux appartiennent à la sous-espèce *Capra pyrenaica victoriae*.

À partir des réserves de Guadarrama et des Gredos, la sous-espèce Victoriae s'est répandu vers le nord et l'ouest.

Par ailleurs, une douzaine de petites populations résiduelles de la sous-espèce *Capra pyrenaica hispanica* existaient alors dans les sierras du sud et à l'est de la péninsule.

Dès 1950, la promulgation de la loi sur la chasse par l'État espagnol a permis la création de nombreuses réserves sur tout le pays. Les noyaux de populations résiduelles de bouquetins ont alimenté ces réserves et le nombre de bouquetins a rapidement augmenté.

À partir des réserves de Sierra Nevada et de Maestrazgo, la sous-espèce *Capra pyrenaica hispanica* s'est répandue, dans l'est et le sud de l'Espagne (figure 4 - Historique de la réintroduction en Espagne - Cardoso 2021, IEU 2023).

DIFFÉRENCIATION GÉNÉTIQUE DES SOUS-ESPÈCES VICTORIAE & HISPANICA

De nombreuses études ont été publiées sur le sujet : par exemple celle de Angelone-Alasaad et al. (2017) et plus récemment l'étude menée en 2021 par le PNP sur l'analyse de la diversité génétique des bouquetins, réalisée par le laboratoire d'Ecologie évolutive et génétique des populations naturelles, de l'Université de Zurich (Biebach), présentée lors de la réunion scientifique transfrontalière de mars 2023.

Les mesures de diversité génétique (tableau 2 - Diversité génétique) ont été calculées pour les deux populations principales de *Capra pyrenaica victoriae* (Gredos et Guadarrama) et les deux populations principales de *Capra pyrenaica hispanica* (Maestrazgo et Sierra Nevada).

Il ressort que la diversité génétique des populations *hispanica* est plus importante que celle des *victoriae*. Les patrimoines génétiques de Gredos et celle de Guadarrama sont en revanche très similaires. Ce résultat était attendu puisque la population de Guadarrama a été fondée avec des individus provenant de Gredos dans les années 1990.

Population	Échantillons	Richesse allélique	Hétérozygotie attendue (He)	Allèles privés
Gredos (Victoriae)	20	2,375	0,354	1
Guadarrama (Victoriae)	228	2,411	0,35	4
Maestrazgos (Hispanica)	71	2,62	0,468	17
Sierra Nevada (Hispanica)	237	2,534	0,384	26
From Irish Biebach/Institute of Evolutionary Biology and Environmental Studies IEU				
Tableau 2 : Diversité génétique				

le tableau 3 (différentiation génétique - Biebach, 2021) souligne que la distance génétique entre les 2 sous-espèces *victoriae* et *hispanica* est équivalente à celle que l'on retrouve à l'intérieur de la même sous-espèce (Sierra Nevada et Maestrazgo).

Les résultats obtenus mettent en question la classification actuelle avec deux sous-espèces, ce classement ne serait pas pertinent. Les sous-espèces anciennement décrites seraient plutôt des variantes "géographiques" de la même espèce, le bouquetin "pyrénéen ou ibérique". Le débat est en cours entre scientifiques au sein de l'IUCN.

RENFORCEMENT GÉNÉTIQUE PROPOSITIONS DES SCIENTIFIQUES

Tous les bouquetins introduits dans les Pyrénées françaises sont de la sous-espèce *Capra pyrenaica victoriae*, issus de Guadarrama.

La diversité génétique est faible et il serait souhaitable de prévoir un renforcement génétique des populations lâchées avec des populations de bouquetins provenant d'autres parties de la péninsule ibérique, qui présentent une forte différenciation, avant une possible dérive génétique ("genetic drift") du fait du faible nombre de fondateurs.

Sans cela, la résistance aux pathologies pourrait être plus faible et la capacité d'adaptation non optimale.

Notons la remarque de Mme Iris Biebach (laboratoire IEU Zurich) lors de la réunion transfrontalière du 27 mars 2023 : « *Le maintien de la variabilité génétique sera l'outil de conservation à long terme des espèces* ».

La proposition des experts est donc de poursuivre les réintroductions avec l'autre "sous-espèce" (*C. p. hispanica*) pour favoriser la diversité et le flux génétique, sachant que le risque de consanguinité serait alors très faible.

RENFORCEMENT GÉNÉTIQUE DES CONSTATATIONS

Les 2 sous-espèces sont très proches géographiquement. *Capra pyrenaica hispanica* est en Sierra de Guara, à 70 km des bouquetins du PNP.

Capra pyrenaica hispanica progresse aussi en venant du Sud, le rio Ebre a été franchi.

Le contact entre les populations de bouquetins *Capra pyrenaica victoriae* réintroduites en France à Cauterets et les populations de bouquetins *Capra pyrenaica hispanica*, remontant naturellement du Sud sera probablement effectif d'ici une dizaine d'années, certains mâles de Guara ont en effet été observés en 2023 près de la frontière, au niveau de la rive gauche du canyon d'Ordesa.

QUEL(S) BOUQUETIN(S) POUR LES FUTURS LÂCHERS ?

Les 2 sous-espèces, *Capra pyrenaica victoriae* (le bouquetin des lâchers déjà réalisés) et *Capra pyrenaica hispanica* (le bouquetin qui remonte depuis le Sud) sont proches géographiquement et génétiquement complémentaires.

- **Point positif :** les futurs lâchers de *C. p. Hispanica* permettraient l'amélioration de la diversité génétique des populations de bouquetins en France, gage de conservation à long terme.

- **Point négatif :** de nombreuses populations *Capra pyrenaica hispanica* sont impactées par des épidémies de gale sarcoptique.

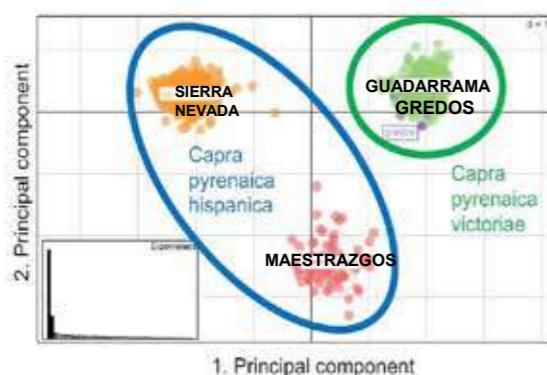
PLAN DE RENFORCEMENT DES POPULATIONS 2025-2034

L'avis favorable du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) relatif à l'évaluation du Plan de Restauration du Bouquetin a été émis le 19 juin 2023.

VICTORIAE VS HISPANICA

From : Iris Biebach
Institute of Evolutionary Biology and Environmental Studies (IEU)

Genetic differentiation among Iberian ibex populations



DIVERSITE GENETIQUE
ESTIMEE PAR LES
METRIQUES
HETEROZYGOPIE et
RICHESSE ALLELIQUE

ESTIMATION PAR MATRICE
FST par PAIRES et
INDIVIDUALISATION des
ALLELES PRIVES

NO GENETIC DIFFERENTIATION AMONG GREDOS AND GUADARRAMA
SAME GENETIC DISTANCE AMONG SUBSPECIES AS WITHIN
SUBSPECIES

Tableau 3 Différentiation génétique

Le principe du renouvellement sous forme d'un PNA de 10 ans (Plan National d'Action) est acté. Son objectif devra être le renforcement numérique de la population de bouquetins en France mais devrait aussi avoir pour corollaire son renforcement génétique.

Le CNPN demande de suivre les recommandations du Comité Français de l'IUCN (Union Internationale de la Conservation de la Nature) afin d'entamer une diversification génétique.

« *Comme la variabilité génétique d'une population et la qualité du potentiel immunitaire qui en découle sont des garants de sa pérennité, l'apport d'individus provenant d'autres populations sources apparaît comme nécessaire pour lever cette fragilité et assurer la viabilité à long terme du Bouquetin ibérique dans le massif pyrénéen.* » (Comité français IUCN et al. 2017).

Il demande aussi de prendre en compte le suivi sanitaire de façon extrêmement méticuleuse.

De notre point de vue, le renforcement génétique des populations *Capra pyrenaica victoriae* réintroduites sur le versant français des Pyrénées par l'apport de bouquetins *Capra pyrenaica hispanica* ne sera acceptable qu'à la condition que le risque concernant la gale sarcoptique soit complètement maîtrisé (risque 0).

CONSIDÉRATIONS CYNÉGÉTIQUES

La reconstitution des populations de bouquetins a été initiée presque en même temps, au milieu du 20^e siècle, dans les Alpes et en Espagne, à l'exception des Pyrénées, objet de la réintroduction actuelle.

Il y a actuellement plus de 80 000 bouquetins ibériques (*Capra Pyrenaica* ssp) en Espagne, hors Pyrénées, et environ 50 000 bouquetins (*Capra Ibex*) sur tout l'arc alpin, les populations étant en expansion.

- **En Espagne :** le bouquetin n'est pas classé "espèce protégée", la chasse est autorisée et se pratique quand les populations sont suffisantes.

Pour ce qui est des Pyrénées espagnoles, la chasse du bouquetin est actuellement interdite, si ce n'est à Guara où, compte-tenu du nombre élevé de bouquetins (700) présents sur ce petit massif situé à 70 km au sud des Pyrénées, un prélèvement par la chasse d'une dizaine de bouquetins a été pour la première fois autorisé en 2023.

Quand la population de bouquetin de la chaîne des Pyrénées sera suffisante, les responsables espagnols du Val d'Aran ont indiqué qu'ils pourront autoriser la chasse.

Notons que les lâchers principaux sur les Pyrénées sont mis en œuvre en France et les bouquetins ne connaissent pas les frontières, une grande proportion des bouquetins ariégeois passent chaque année leurs vacances d'été en Espagne.

- **En France :** dans les Pyrénées, le bouquetin ibérique est classé "espèce protégée" (classement EN / espèce en danger).

Aujourd'hui, l'expansion des noyaux de population est en cours, le nombre d'animaux est faible et la chasse n'est donc évidemment pas autorisée.

• Et la chasse ?

L'organisation espagnole a démontré que le développement très important de cette espèce, tant numérique que géographique, était compatible avec une chasse raisonnée. Quand les populations pyrénéennes seront



suffisantes, quand les densités seront importantes, le temps sera venu où il y aura matière à se poser des questions pour harmoniser les points de vue à ce sujet.

« *Vérité en-deçà des Pyrénées, Erreur au-delà.* » Blaise Pascal.
... ou le contraire.

MERCI POUR LEUR SUPPORT :

- Philippe Xéridat, Chargé de mission Espèces Menacées et Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité, Direction de l'Écologie, DREAL Occitanie ;

- Alexandre Garnier, Animateur scientifique du Plan de restauration du Bouquetin dans les Pyrénées ;

- Mathieu Cruège, Directeur, Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises ;

- Éric Sourp, Chargé des dossiers transversaux et du programme bouquetin, Parc national des Pyrénées (PNP) ;

- Julien Canet, Chargé de mission Bouquetin et responsable du Comité Technique Bouquetin Ariège, PNRPA ;

- Mylène Lemaire, Directrice, Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège.



PAROLE AUX ACTEURS DE LA RÉINTRODUCTION

• Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariégeoises

Mathieu Cruège, Directeur,

« La réussite indéniable du retour du bouquetin dans les Pyrénées Ariégeoises tient à plusieurs facteurs, dont la combinaison a été pilotée par le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises avec la DREAL Occitanie.

Le premier d'entre eux a été de s'attacher à recenser et à mobiliser toutes les expertises spécialisées et reconnues dans les divers domaines de compétences et de besoins, scientifiques (biologie du bouquetin, milieux d'accueil...), juridiques, administratifs... Le projet a donc bénéficié et bénéficie encore des apports de chercheurs de l'INRAE, de naturalistes de terrain des parcs naturels ou d'autres structures, de vétérinaires attachés à des laboratoires départementaux ou libéraux, de techniciens cynégétiques, d'acteurs privés ou de bénévoles ayant développé des capacités d'expertise... tant en Espagne, pays d'origine des animaux, qu'en France.

Le second facteur clé est la maîtrise complète du sujet sanitaire. Un protocole sanitaire poussé a permis de sélectionner le territoire d'origine des populations sources et a été appliqué strictement à chacun des animaux capturés afin de les réintroduire sous couvert d'un objectif de tolérance 0 vis à vis de pathologies ou de

parasites dont ils pourraient éventuellement être porteurs. Des animaux ont ainsi été refusés.

Un protocole de suivi des individus après réintroduction et des populations en place a également été établi puis validé par les autorités sanitaires et est mis en œuvre avec le concours actif du laboratoire vétérinaire départemental, de l'OBF, de l'ONF...

Le troisième facteur est la (re)patrimonialisation du bouquetin et l'appropriation de la démarche de restauration par la population et les acteurs locaux. Le bouquetin est perçu en Ariège non uniquement comme une espèce animale sauvage, composante biologique du "bestiaire" pyrénéen, mais aussi comme un élément constitutif du patrimoine culturel, historique et même préhistorique des Pyrénées Ariégeoises. Les fameuses fresques des grottes de Niaux, les lanceurs préhistoriques de la grotte du Mas d'Azil... sont des patrimoines de niveau et d'importance mondiales qui mettent en scène le bouquetin et ont traversé jusqu'à nous les époques.

Portée pendant des années par des bénévoles pyrénéistes passionnés comme Michel Sébastien, par des amoureux de la faune sauvage naturalistes ou chasseurs, par des élus convaincus comme André Rouch, l'idée du retour du bouquetin à "infuser" le territoire jusqu'à devenir une évidence et une ambition partagée. La charte du PNR des Pyrénées Ariégeoises approuvée par les collectivités locales et l'Etat en 2009 posait d'emblée

de "Réussir la réintroduction du bouquetin" comme un objectif.

L'ancre sur le terrain des personnes impliquées dans le pilotage et le suivi du projet, en charge du suivi des animaux mais aussi de l'animation du programme et des actions de pédagogie et de communication est également un déterminant de cette appropriation, au même titre que les outils participatifs déployés telle l'application smartphone permettant à tous les usagers de la montagne de saisir et de faire partager autour d'eux leurs observations.

Ces mêmes facteurs conditionneront la réussite des objectifs des prochaines séquences, pour la diversification génétique des bouquetins et la colonisation de l'ensemble du massif.

Et la Maison du Bouquetin, en projet par la commune d'Ustou et de sa propre initiative, sera un marqueur d'identification et de valorisation des liens du bouquetin aux Pyrénées Ariégeoises. »

• Dréal Occitanie, Direction de l'écologie

Philippe Xéridat, Chargé de mission Espèces Menacées et Stratégie pyrénéenne de valorisation de la biodiversité,

« Le Plan de restauration du Bouquetin (PRB 2014-

2022) est considéré comme une réussite collective, en particulier en Ariège, où il a été mis en œuvre avec le soutien et la forte implication des chasseurs, des élus et des habitants du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises (PNRPA). Son bilan, qui a été évalué par le Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) au mois de juin 2023, s'avère très positif : il souligne la création des noyaux de population viables dans le Parc national des Pyrénées et le PNRPA, ainsi que la mise en place d'une cellule de suivi sanitaire efficace, dont l'action a commencé au plus proche de l'origine de la population réintroduite.

Ces résultats offrent des conditions favorables pour la réalisation de deux grands objectifs de long terme, à savoir :

- la connexion des noyaux de populations initiaux du PNP et du PNRPA ;

- la diversification génétique de la population du massif.

Le futur Plan national d'action en faveur de cette espèce, qui sera rédigé en 2024 pour une durée de 10 ans, devrait reprendre à son compte ces deux objectifs dont l'atteinte conditionne la réussite du rétablissement d'une population viable de bouquetins à l'échelle du massif pyrénéen.

Le Bouquetin aura alors achevé de faire son retour dans les Pyrénées et sa présence hantera à nouveau, et pour longtemps, les crêtes et les âmes des montagnards. »



LA CHASSE DU BOUQUETIN DES ALPES EN EUROPE

Par PATRICK ZABÉ, écrivain, chasseur-naturaliste, chasseur-photographe et spécialiste du grand tétras, auteur d'une imposante monographie sur le grand tétras : « LE GRAND TÉTRAS, caroncules écarlates et bec d'ivoire », 2017, autoédité. Livre qui a obtenu le prix Littéraire et audiovisuel de Connaissance de la Chasse en 2018.

• PHOTOS PATRICK ZABÉ

LE BOUQUETIN DES ALPES EN FRANCE

La cause principale du déclin passé du bouquetin est due à sa grande vulnérabilité à la chasse. Le bouquetin possède une stratégie de défense qui est propre à tous les caprinés, soit la présence de massifs rocheux suffisamment escarpés pour assurer leur protection contre les prédateurs. Si cette stratégie a montré son efficacité contre les prédateurs naturels, elle s'avère totalement inopérante face à l'homme et à l'évolution de ses armes toujours plus efficaces et meurtrières. Depuis les temps immémoriaux, les chasseurs avaient rapidement compris et mis à profit ce comportement propre à l'espèce. L'usage généralisé des armes à feu entraînera ensuite progressivement l'extinction des bouquetins dans toute l'Europe durant le XV^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle.

La population française actuelle comporte environ 9450 bouquetins dont 40 % peuplent les trois parcs nationaux alpin : Vanoise, Mercantour et les Écrins. Aujourd'hui, les Alpes françaises abritent plus de 10 000 bouquetins distribués sur plus de 2500 km², et c'est le parc national de la Vanoise qui abrite la plus grande population : plus de 2800 individus on le rencontre, depuis l'aiguille des Glaciers et la Grande Sassière en passant par la Grande Aiguille Rousse ou l'Ouille d'Arbéron, les massifs du Mont-Cenis-Ambin, des Céres, des Arves et des Grandes Rousses. Il est aussi présent dans le Beaufortain et en Belledonne mais également sur le plateau du Vercors, dans le massif des Écrins, de l'Ubaye ou du Mercantour, dans le Queyras ainsi que dans quelques parties de Haute-Savoie (Champagny en Vanoise). Au printemps 2010, le bouquetin est réintroduit dans le massif de la Chartreuse. La population française est répartie en une trentaine de populations d'origines diverses. Le bouquetin des Alpes n'est donc plus une espèce en danger. Il nous montre une extraordinaire dynamique de croissance car la population française existante (9450 à 10 500 têtes) serait issue seulement d'une soixante de sujets ; provenant d'une poignée d'individus ayant échappé à l'extermination en Haute Maurienne et de quelques sujets immigrés provenant du massif du Grand Paradis en Italie. D'après des analyses ADN, les généticiens ont pu démontré que les bouquetins de la vallée de la Maurienne, ne proviennent pas du Parc National du Grand Paradis, elle est donc la seule autochtone. Les derniers bouquetins français ont donc su faire preuve de résilience, et d'une variabilité



génétique suffisante pour résister à l'extinction comme les populations d'ibex italiens. Seule une soixantaine d'individus subsistait en Maurienne quand eut lieu en 1963 la création du Parc National de la Vanoise, ce dernier à l'avantage d'être limitrophe avec la réserve italienne du Grand Paradis et d'agrandir considérablement sa zone de protection soit au total 1250 km². Ce qui en fait le plus grand parc d'Europe.

L'espèce est reconnue "d'intérêt communautaire" au niveau européen. Une stratégie nationale de conservation est également mise en place visant le développement démographique, géographique et la diversification génétique des populations. Le bouquetin des Pyrénées n'a pas bénéficié du même contexte, jusqu'à l'aube du deuxième millénaire quelques individus subsistent en Espagne, dans le Parc National d'Ordesa-Mont Perdu, le dernier s'est éteint en 1999, c'était une femelle.

On trouve le bouquetin des Alpes sur tout l'arc alpin, on le trouve en Allemagne, en Autriche, Bulgarie, en France, en Italie, au Lichtenstein, en Suisse et en Slovénie.

Les trois plus grandes populations se trouvent en Suisse (18 000 unités), en Italie (16 400 individus), et en France (9450 pièces).

Le bouquetin des Alpes est de nos jours chassé en Suisse, en Autriche et en Allemagne (plan de chasse zéro) et en Slovénie. Il a subi une chasse excessive jusqu'à une prise de conscience d'une éventuelle possibilité de son extinction.



HABITAT ET ÉCOLOGIE

Le bouquetin des Alpes habite généralement des habitats ouverts et rocheux au-dessus de l'écotone supérieur de la limite forestière des massifs alpins. Les pentes abruptes avec une topographie accidentée et des prairies et pâturages sont préférées. Au-dessous de la limite des arbres, aux niveaux subalpins, les bouquetins ne se trouvent que dans les forêts ouvertes et ensoleillées entrecoupées d'affleurements rocheux. Les bouquetins se nourrissent principalement de graminées et d'herbes alpines, mais des plantes ligneuses et des cryptogames en faibles quantités ont également été signalées (Couturier 1962, Grignolio et al. 2003, Hofmann et Nievergelt 1972, Nievergelt et Zingg 1986, Pedrotti et Lovari 1999, Villaret et al. 1997).

L'activité des bouquetins atteint son maximum pendant la journée et diminue pendant la nuit (Signer et al. 2011). Le bouquetin des Alpes présente une migration saisonnière entre les domaines vitaux d'été et d'hiver. Ils passent les mois d'hiver rigoureux à basse altitude sur des pentes abruptes exposées au sud, tandis qu'ils choisissent des altitudes plus élevées en été, suivant la vague de verdissement et recherchant des températures plus basses (Aublet et al. 2009, Brivio et al. 2019). Les domaines vitaux d'hiver et d'été peuvent être distants de plusieurs kilomètres, mais les individus font preuve d'une grande fidélité aux domaines vitaux saisonniers (Parrini et al. 2003).

L'activité des bouquetins atteint son maximum pendant la journée et diminue pendant la nuit (Signer et al. 2011). Le bouquetin des Alpes présente une migration saisonnière entre les domaines vitaux d'été et d'hiver. Ils passent les mois d'hiver rigoureux à basse altitude sur des pentes abruptes exposées au sud, tandis qu'ils choisissent des altitudes plus élevées en été, suivant la vague de verdissement et recherchant des températures plus basses (Aublet et al. 2009, Brivio et al. 2019).

La longévité maximale peut atteindre 15-17 ans pour les mâles et 20-22 ans pour les femelles, même si de rares exceptions ont été signalées pour les individus plus âgés.» sources UICN

plus basses (Aublet et al. 2009, Brivio et al. 2019). Les domaines vitaux d'hiver et d'été peuvent être distants de plusieurs kilomètres, mais les individus font preuve d'une grande fidélité aux domaines vitaux saisonniers (Parrini et al. 2003).

Mâles et femelles vivent en groupes distincts en dehors de la saison du rut (Villaret et al. 1997, Bon et al. 2001, Grignolio et al. 2003). La taille du groupe dépend largement de la saison, de l'habitat et de la densité de population (Toigo et al. 1996), même si elle peut être affectée par d'autres facteurs environnementaux (Grignolio et al. 2019). La gestation dure environ 167 jours (Stüwe et Grodinsky 1987). Les femelles mettent bas du début juin à la mi-juillet, généralement d'un seul chevreau même si quelques cas de gémellité ont été rapportés (Couturier 1962, Apollonio et al. 2013). Les mâles et les femelles sont sexuellement matures à l'âge de 18 mois. Cependant, les mâles ne peuvent accéder à la reproduction qu'à des âges plus avancés en raison de contraintes sociales, et l'âge des femelles à la primiparité peut être retardé dans les populations à forte densité (Toigo et al. 2002). Le rut a lieu de début décembre à mi-janvier, avec un pic entre le 15 décembre et le 10 janvier (Couturier 1962 ; Willisch et Neuhaus 2009, 2010 ; Apollonio et al. 2013). Les mâles dominants (c'est-à-dire plus âgés) adoptent la tactique de "garde", courtisant les femelles en chaleur pour obtenir un accès exclusif à l'accouplement, tandis que les mâles plus jeunes et subordonnés adoptent la tactique alternative de "course", essayant d'obtenir un accès temporaire aux femelles qui finissent par être séparées des mâles dominants et attentifs (Willisch et Neuhaus 2009, Apollonio et al. 2013).

Le bouquetin des Alpes atteint son maximum pendant la journée et diminue pendant la nuit (Signer et al. 2011). Le bouquetin des Alpes présente une migration saisonnière entre les domaines vitaux d'été et d'hiver. Ils passent les mois d'hiver rigoureux à basse altitude sur des pentes abruptes exposées au sud, tandis qu'ils choisissent des altitudes plus élevées en été, suivant la vague de verdissement et recherchant des températures plus basses (Aublet et al. 2009, Brivio et al. 2019). Les domaines vitaux d'hiver et d'été peuvent être distants de plusieurs kilomètres, mais les individus font preuve d'une grande fidélité aux domaines vitaux saisonniers (Parrini et al. 2003).

Le bouquetin est actuellement chassé en Suisse (avec un permis spécial), en Autriche et en Slovénie. La gestion des grands ongulés demande de faire fi du sentimentalisme, tous les jours, des animaux servent de

On attribuait à différentes parties de son corps des vertus thérapeutiques, voire miraculeuses. Malheureusement pour l'espèce ces assertions tenaient plus du mythe que des réalités et vont rapidement provoquer l'éradication de certaines populations. Sa venaison est en général considérée comme excellente même si quelques avis divergent. Son sang sert à lutter contre les calculs, son estomac est apprêté d'une certaine façon pour lutter contre la dépression, ses cornes réduites en poudre remèdent à l'impuissance, son bœzoard permet de s'affranchir du vertige, son cœur et ses testicules viennent alimenter une pharmacopée spécifique, et ce, depuis les temps les plus anciens. Son cœur présente un petit os en forme de croix qui transformé en amulette permettrait à son possesseur d'échapper à la mort subite ou au vertige.

Si la question de chasser l'ibex alpin est toujours d'actualité pour les chasseurs de montagne, la réponse des instances dirigeantes et de l'administration est toujours la même, l'espèce est protégée ! Pour certains Nemrods montagnards et autres, l'idée de la chasse du bouquetin alpin doit toujours être à l'ordre du jour ; alors que pour beaucoup de naturalistes et autres utilisateurs de la nature, le tir de cet animal sympathique, peu farouche et aux allures placides serait un véritable crime, voire un assassinat pur et simple. La chasse de l'ibex, si ce n'est collecter un capriné sauvage, ne représente aucun intérêt tant sa confiance en l'homme est déconcertante et donnerait l'impression au quidam d'abattre une chèvre domestique dans son jardin. Cette opinion est la caricature parfaite du "chasseur-assassin" que la société actuelle souhaite dévoiler en affirmant que le Nemrod n'agit que pour le plaisir de tuer. Dans la nature, les animaux n'ont pas d'état d'âme et tout ce qui n'a pas valeur de remplacement doit disparaître. Les scrupules et autres problèmes de conscience n'appartiennent qu'à l'humanité jusqu'à nouvel ordre, la vie sauvage ne montre aucune sensibilité. Ce constat est une réalité qui est bien moins bucolique que celle prêchée par les animalistes et autres antispécistes.

« *Et ainsi quand on leur reproche que ce qu'ils recherchent avec tant d'ardeur ne saurait les satisfaire. S'ils répondaient qu'ils ne cherchent en cela qu'une occupation violente et impétueuse qui les détournent de penser à soi, ils laisseraient leurs adversaires sans répartie. Mais ils ne répondent pas cela, parce qu'ils ne se connaissent pas eux-mêmes. Ils ne savent pas que ce n'est que la chasse et non la prise qu'ils recherchent. » Les Chasseurs, Blaise Pascal*

Le bouquetin des Alpes (*Capra ibex*) est sans doute avec l'isard l'un des trophées les plus convoités d'Europe. La valeur symbolique de l'ibex alpin atteint les sommets à un point tel que les taxes de tir s'envolent pour les grands trophées. Tout cela s'explique par le marché de l'offre et de la demande. Très peu d'animaux âgés sont autorisés à la chasse, l'ibex de classe I détermine un animal vieux, âgé d'au minimum 10 ans. Son trophée est en forme de cimenterre, il se pare de nodosités également appelées bourrelets de parure. Les mâles peuvent avoir des cornes qui atteignent une longueur de près d'un mètre, voire exceptionnellement 1,10 m.

Le bouquetin est actuellement chassé en Suisse (avec un permis spécial), en Autriche et en Slovénie. La gestion des grands ongulés demande de faire fi du sentimentalisme, tous les jours, des animaux servent de

repas à d'autres contribuant ainsi à l'équilibre de leurs milieux, c'est une loi naturelle intransigeante où l'homme intervient en tant que super-prédateur.

Certains spécialistes français, estiment pour leur part que la chasse de l'ibex alpin n'est toujours pas d'actualité car beaucoup trop de territoires disponibles sont encore vides et que les effectifs des populations existantes sont encore trop faibles pour permettre un plan de tir. En 2008 Jean-Pierre Martinot chargé de mission scientifique auprès du Parc national de la Vanoise et spécialiste du bouquetin des alpes pensait qu'un plan de chasse "ibex" ne devrait raisonnablement pas avoir lieu avant une dizaine d'année. Quinze plus tard la chasse du bouquetin des Alpes est toujours impossible alors que ses populations ont doublé. Cherchez l'erreur ?

Pour le chargé de mission à l'époque de ma première enquête (2006-2007), la cohabitation et ses incidences interspécifiques notamment sur le chamois ne doivent surtout pas être un prétexte pour demander l'ouverture d'un plan de tir "ibex". Idem pour les éventuels dégâts de « surpâture » au moment du débourrage de l'herbe au printemps et les clôtures détruites ou forcées par le "Capra ibex".

La chasse moderne est passée en quelques décennies, de la chasse cueillette à la chasse gestion. Les chasseurs sont les acteurs et gestionnaires principaux et puis, les ibex français n'ont rien à envier aux capras autrichiens, suisses, italiens ou allemands. Pour preuve, aujourd'hui nous dépassons largement les 10 000 individus.

Pour de sombres raisons juridiques et administratives nous passons aujourd'hui à côté d'un énorme potentiel cynégétique. Les Suisses et les autrichiens ont bien compris la chose et ne s'embarrassent pas d'aprioris, de dogmes ou de préjugés stupides. Leur gestion du bouquetin est un exemple alors que la nôtre ne se limite qu'à des interventions sanitaires organisées par l'OFB et quelques lieutenants de louveterie sous la tutelle du Préfet. Aujourd'hui avec l'exemple du Bargy, ces tirs prophylactiques s'apparentent plus à un massacre qu'à la contention d'une zoonose.

Si la chasse au bouquetin peut se présenter aux yeux du public comme une simple promenade de santé, elle peut parfois aboutir à une chasse extrême demandant une endurance à toute épreuve et exiger en conséquent une bonne condition physique. Si en Asie centrale l'ibex de Sibérie (*Capra ibex sibirica*) demande une certaine dextérité au tir à longue distance tant il est farouche et ne se laisse pas approcher, en Europe les



bouquetins sont plutôt confiants et leur distance de fuite réduite entre quelques mètres et une cinquantaine de mètres, les tirs se réalisent généralement à moins de 200 m. Le bouquetin vit selon les saisons dans des environnements hostiles et ardu斯 considérés comme les plus rudes de la montagne. Les populations de bouquetins subissent une pression de chasse se retirent dans les zones les plus reculées. Ils ont une vue et une ouïe remarquablement aiguisées. Ces aptitudes physiques et physiologiques sont particulières, elles expliquent pourquoi le bouquetin des Alpes suscite autant d'intérêts au sein du monde de la chasse. Beaucoup de chasseurs le convoite et espère un jour récolter un trophée de cet animal, véritable légende et symbole de la chasse en haute montagne. Si son tir ne présente généralement qu'une formalité redescendre l'animal prend toute la signification de cette chasse.

Pour que le tir du bouquetin soit enfin autorisé en France, il faudrait dans un premier temps casser l'arrêté du 17 avril 1981 qui le classe au rang des espèces protégées.

La nouvelle loi sur la chasse adaptative ne laisse en revanche aucune possibilité car le bouquetin ne fait pas partie des espèces concernées par ce cadre législatif. Le processus de déclassement du statut d'espèce protégée demande un véritable parcours du combattant qui se perd dans les méandres juridiques et administratives du pays. Le statut est imposé par la loi et son extension est parfois liée à une autre action juridique. Ce qui signifie que les petites mains de l'administration qui sont entre autres aux services de l'écologie ont des pouvoirs bien plus importants qu'il ne paraît. Ils font la pluie et le beau temps dans ce domaine. Pour déclasser réellement l'espèce il faudrait reprendre et mettre à plat tout le

système de fonctionnement juridique et faire ainsi sauter les verrous. Le ministère de la transition écologique et solidaire n'est donc officiellement plus maître du dossier, ce constat arrange bien certaines manœuvres partisanes vertes menées par une politique écologiste. Le problème de la chasse du bouquetin des Alpes n'est donc pas près d'être réglé dans ce contexte ainsi que celui du bouquetin ibérique qui s'annonce similaire dans un futur proche. Il n'y a véritablement aucune volonté politique à résoudre le problème de la chasse de l'ibex alpin et cela fait plus de 30 ans que l'ANCM (Association Nationale des Chasseurs de Montagne) demande l'ouverture de la chasse au bouquetin des Alpes. Les réponses données ont toujours été très évasives et lapidaires car il n'y a aucun fil d'ariane pour retrouver quels sont les véritables décideurs mis à part l'arrêté d'17 avril 1981 où beaucoup se retranchent derrière celui-ci pour débouter la demande de chasser l'ibex alpin. Quand une espèce est classée protégée en France, elle l'est à vie ! Voilà encore une stupidité bien française...

« L'âme médiocre, se sachant médiocre, a la hardiesse d'affirmer les droits de la médiocrité et les impose partout. »

La révolte des masses de José Ortega y Gasset

Pour bien comprendre et appréhender le futur réservé à certains de nos sanctuaires, l'idée du réensauvagement de la nature est devenu, aujourd'hui, une quête politique recherchée par les associations de protection de la nature. L'objectif européen est d'étendre à 10 % ces Zones à Priorité Forte (ZPF). Actuellement en France, seule une surface de 1,5 % a été créée. Il est donc facile de deviner la suite du programme !

EXTRAIT DU LIVRE L'EUROPE RÉENSAUVAGÉE, VERS UN NOUVEAU MONDE :

« Mais déjà, pour l'essentiel non chassé, le bouquetin joue son rôle d'ongulé sauvage parfaitement capable de s'autoréguler, de nourrir les prédateurs comme loup et de mourir de sa belle mort. La mortalité sur site est très importante pour le bon fonctionnement de l'écosystème, car le cadavre appelé nécromasse, reste sur place dans les hauteurs, donc bien visible pour les nécrophages représentés par différentes espèces de vautours. Le gypaète est de ceux-là. Il fait disparaître les os de la dépouille. Aussi le retour simultané du gypaète et du bouquetin est-il en quelque sorte, du réensauvagement de fonctionnalité. Si le bouquetin était chassé, la nécromasse des congélateurs offrirait d'autres services, mais sans lien avec les chaînes alimentaires naturelles. Enfin le bouquetin des Alpes est l'ongulé le plus facile à approcher. Les mâles notamment, peuvent vaquer à leurs occupations à quelques mètres de l'observateur émerveillé de leur confiance. Cette proximité fait du bien. Elle redonne à l'homme sa dimension contemplative. Ainsi, il se retrouve au premier plan face à la scène où, timidement pour l'instant, joue le grand bestiaire sauvage. En somme la protection accordée à ses colocataires nous rend les spectacles qu'un temps la lance l'arc et le fusil nous avaient confisqués. De ce rapprochement, nous avons tout à y gagner car il nous remet à notre place originelle, au milieu de la faune sauvage. Une place sans doute indispensable à la construction de notre psychisme. En tout cas, le bouquetin occupe une place importante dans les fresques de la grotte Chauvet et de beaucoup d'autres grottes ornées. Elles témoignent de la proximité qui existait entre l'animal et l'artiste. Aussi le retour du bouquetin des Alpes correspond-il aussi, en quelque sorte, à un réensauvagement relationnel. Souhaitons que d'autres espèces lui emboîtent le pas et que la scène du grand théâtre de la vie sauvage puisse s'animer de tous ses acteurs. »

La France préfère un abattage brutal plutôt que l'idée d'une chasse spécifique modérée. Nos instances préfèrent dépenser beaucoup d'argent ou les deniers du peuple dans des opérations aux coûts exorbitants, utilisation d'hélicoptères, mobilisation de la gendarmerie, des agents OFB, des louvetiers, des équarisseurs et autres engins utilisés, de vétérinaires, d'analyses et d'études diverses, alors qu'avec juste un peu de bon sens, l'administration aurait évité des images atroces et ce sentiment de carnage gratuit. Où est donc le bien-être animal

prôné par nos détracteurs et quelle lamentable contradiction nous démontre cet exemple. L'ouverture d'une période de chasse contrôlée spécifique aux bouquetins était la solution mais l'idée d'un retour momentané de la chasse était insupportable pour certains dirigeants politiques qui se sont retranchés hypocritement derrière des lois qui n'avaient plus lieues d'être dans ce contexte. Les chasseurs auraient accompli cette mission avec éthique et respect du gibier sans faire de vague.



mâles disparaissent à la fin de l'hiver entre 11 ans et 14 ans (observations personnelles), il est d'autant plus dommageable de ne pas pouvoir profiter de ce constat.

Un exemple récent en date du 29/03/2024 relevé sur le site <https://www.alabillebaude.fr/> :

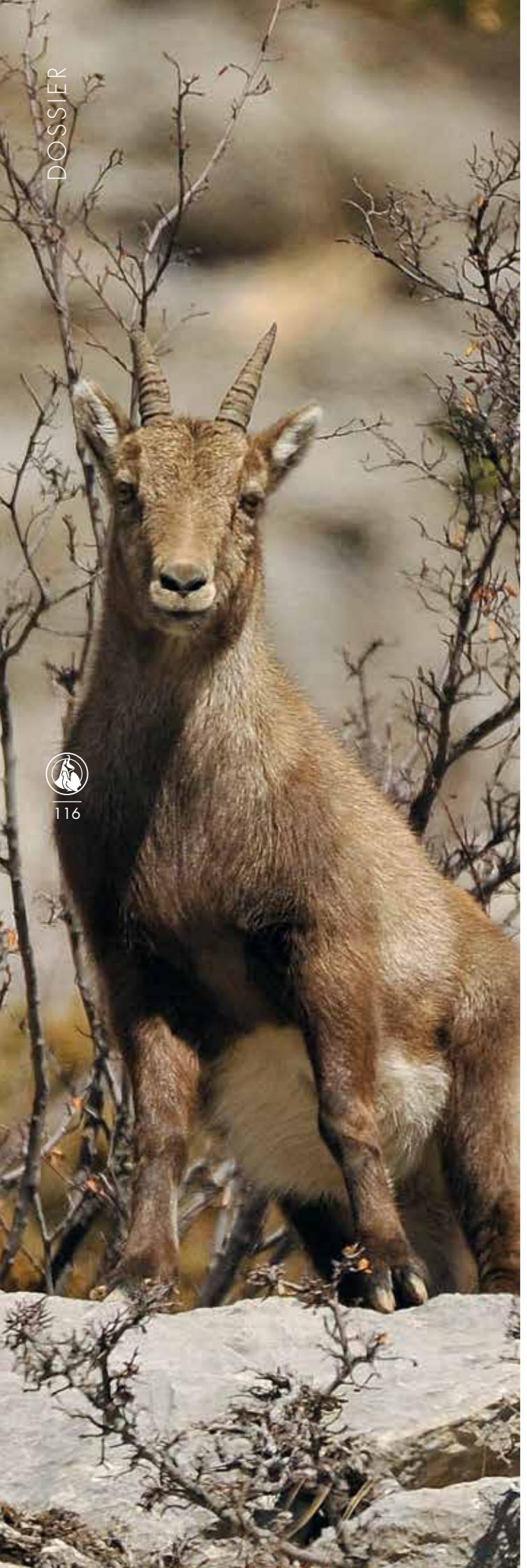
les comptages organisés par les agents du Parc national ont pris fin le 7 mars dernier, et un premier bilan vient d'en être établi. Malgré le nombre record d'animaux observés, largement dû aux excellentes conditions météo, les populations continuent à s'accroître, mais plus lentement ont constaté les recenseurs. Les 30 bouquetins réintroduits dans le Champsaur en 1994-1995 ont bien prospéré, puisque les agents du Parc en ont dénombré 511, répartis entre un noyau principal autour de Champoléon (68 % des effectifs) et six noyaux périphériques plus ou moins grands dans le Valgaudemar, l'Embrunais et la Vallouise. Les noyaux périphériques les plus importants sont ceux de Molines-en-Champsaur (56 bouquetins comptés), du Gieberney (53) et de Prapic (34). Comme l'explique Rodolphe Papet, technicien du patrimoine dans le Champsaur : « ces chiffres sont forcément sous-estimés, car on peut manquer des animaux sur les zones de comptage et d'autres peuvent être présents sur des secteurs que l'on ne connaît pas encore... La population du Champsaur est toujours en croissance, mais elle n'a pas encore atteint le seuil de capacité du milieu... Concernant l'indice de reproduction, il est à 0,5, ce qui signifie que seulement une femelle sur deux a un petit, ce qui laisse penser à un début de densité-dépendance... »

L'exemple du Champsaur ci-dessus nous montre contrarialement à ce qu'il est écrit que les capacités d'accueil commencent à être atteintes. Les populations de bouquetins présentes sur ces sites stagnent, elles s'autogoulent donc tout naturellement et font ainsi baisser leur taux de croissance. Rappelons que le bouquetin a une faible propension à la colonisation de nouveaux secteurs. Quand le secteur arrive à saturation, les étagnes mettent bas tous les 2 ans, voire plus. C'est un signe qui ne trompe pas. La chasse dans ce cas, même, sur de petits noyaux permet de dynamiser leur croissance ou de booster son taux (méthode de gestion des autorités suisses). **Une opération inscrite dans le programme européen Alcotra Ibex correspond à une opération de renforcement génétique de population et non de réintroduction.** Cette opération découle du vaste programme européen en faveur du bouquetin des Alpes, nommé Alcotra Lemed Ibex, qui regroupait 8 gestionnaires d'espaces protégés : 4 Italiens et 4 Français. La translocation entre Champagny en Vanoise et Belvédère dans le Mercantour constituait la dernière étape de ce programme et une forme de point d'orgue.

« ... car la montagne est ainsi faite que le parcours qui s'offre aujourd'hui comme une promenade de tout repos prendra figure demain, tout à l'heure d'inépuisable calvaire. »

Jean Proal, Au Pays du chamois, 1948.

Le tir de régulation permet d'éviter les épidémies et surtout le lamentable spectacle de bêtes agonisantes lors d'hivers rigoureux. La chasse du bouquetin des Alpes permettrait de récupérer des fonds aux profits de sa protection et de l'expansion de sa répartition. Son avenir est plutôt serein car il est sorti de la liste de l'IUCN des espèces en danger. Il demeure l'espèce emblématique de la haute montagne.



LE BOUQUETIN BIENTÔT CHASSÉ ?

« Le Bouquetin des Alpes est une espèce protégée en France par l'arrêté ministériel du 17 avril 1981. Au niveau européen, il est p.31 également inscrit à l'Annexe III de la Convention de Berne et à l'annexe V de la Directive Habitats. De plus en plus fréquemment, des voix s'élèvent dans une partie du monde de la chasse, surtout dans les Alpes du Nord, pour que le Bouquetin redevienne une espèce chassable.

Avant de franchir le Rubicon, tous les paramètres devront être abordés et analysés, en terme d'éthique (intérêt de chasser une espèce dont la stratégie anti-prédatrice n'est absolument pas adaptée à la chasse par armes à feu, l'ayant d'ailleurs conduit au bord de l'extinction ?), écologique, de biologie des populations, économico-touristique...

Parmi l'ensemble de ces paramètres, il n'est pas inutile de rappeler que le retour du Bouquetin profite à d'autres espèces, en premier lieu le gypaète barbu (Choisy, 2007). D'autre part, pour une espèce qui privilégie l'accès à la reproduction pour les mâles les plus âgés, la chasse au trophée n'est pas sans conséquence sur la démographie de l'espèce : diminution de la survie des jeunes mâles et baisse du succès reproducteur des femelles (Toigo et al., 2006).

En tout état de cause, l'éventuelle ouverture de la chasse au Bouquetin est absolument inenvisageable dans les Alpes françaises, que ce soit dans les Alpes du Nord qui abritent les populations les plus denses et diversifiées génétiquement qui peuvent donc servir de populations-sources pour de nouvelles opérations de réintroduction, et évidemment dans les Alpes du Sud où les massifs actuellement occupés par l'espèce sont encore loin de la saturation et où une grande partie des habitats favorables sont toujours inoccupés par l'espèce. La priorité absolue doit être donnée à la reconquête de l'ancienne aire de répartition du bouquetin dans les Alpes du Sud, avant d'envisager une éventuelle réouverture de la chasse au bouquetin.

Les associations de protection de la nature se doivent de maintenir une veille permanente sur ce risque. En 2006, un collectif d'associations de protection de la nature (dont la LPO) avait co-signé un communiqué de presse commun demandant « aux autorités françaises de ne pas céder à cette nouvelle requête des dirigeants de la chasse française, afin que le bouquetin des Alpes conserve son indispensable statut d'espèce protégée. »

Auteur : Mathieu KRAMMER - Citation : Krammer M. (2013). Le Bouquetin des Alpes (*Capra ibex ibex*) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur : passé, présent et avenir. LPO PACA, Faune-PACA Publication n° 30.

CULLING AU BARGY

Le 15 et 16 octobre 2013 était abattu 198 bouquetins des Alpes dans la chaîne montagneuse du Bargy attachée au massif des Bornes en Haute-Savoie à l'est de la ville d'Annecy.

Informations relevées sur Le Messager :

« Le 17 novembre 2023, le tribunal administratif de Grenoble a confirmé la décision de justice, rendue en juin dernier : l'abattage des bouquetins du massif du Bargy, sans test sanitaire préalable, est suspendu et ce, jusqu'en 2030. Cette décision définitive vient annuler, purement et simplement, l'arrêté préfectoral délivré en mars 2022, dont l'article 4 prévoyait un abattage "à vue", donc indiscriminé, d'un maximum de 20 bouquetins par an entre 2023 et 2030, et de procéder à un dépistage de la maladie sur les cadavres des animaux. Cet arrêté avait été pris après la découverte d'un nouveau cas de brucellose, chez un éleveur bovin à Saint-Laurent, en novembre 2021. L'ensemble de son troupeau, soit 240 vaches, avait été abattu, en janvier 2022. Le lien avec les bouquetins du Bargy avait, à l'époque, été fait. 70 bouquetins furent abattus le 8 octobre 2015 et 61 autres bouquetins éliminés en octobre 2022.

C'est la fin d'un combat judiciaire qui oppose différentes associations engagées dans la protection des bouquetins du Bargy (dont France Nature Environnement Haute-Savoie et Auvergne Rhône-Alpes, One Voice ou encore AVES France), à la Préfecture de la Haute-Savoie. Le premier acte de ce feuilleton juridique était intervenu en mai 2022, deux mois après l'arrêté préfectoral autorisant l'abattage des bouquetins dans le massif du Bargy. Une ordonnance du Tribunal Administratif de Grenoble qui a eu pour effet de suspendre le premier article de l'arrêté préfectoral, qui prévoyait l'abattage indistinct de 170 bouquetins, sans test sanitaire préalable. Ce qui représentait plus de 50 % des bouquetins du Bargy menacés de disparition, sur une population de 300 animaux. Malgré cette décision de justice, la Préfecture de la Haute-Savoie a pris un nouvel arrêté, en octobre 2022, qui a conduit à l'abattage de 61 bouquetins "à vue", dans le massif du Bargy. Après analyse post-mortem, il s'est avéré que seuls trois de ces animaux étaient positifs à la brucellose bovine, soit seulement 5 % des bouquetins tués. »

« C'est sur cet argument que se sont basées les associations engagées dans cette action contre la préfecture de la Haute-Savoie. Selon les informations délivrées par l'association One Voice, la magistrate a avancé, dans sa plaidoirie en faveur de la suspension de l'arrêté préfectoral, « le taux désormais très faible de séroprévalence, ainsi que les bénéfices à tester régulièrement les animaux », pour défendre la sauvegarde des bouquetins du Bargy sur un abattage indistinct, sans test sanitaire préalable, suivant ainsi les recommandations de l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). Jusqu'en 2030, la suspension de l'arrêté préfectoral va permettre, selon l'association One Voice, de sauver environ 160 bouquetins (année 2023 comprise), soit près de 20 bouquetins sauvés de l'abattage "à vue", par an ».

Comment peux-ton accepter aujourd'hui un tel pogrome alors que le contrôle et la gestion de l'espèce par la chasse serait à tous points bénéfiques. Le tir qualitatif permet de contrôler l'espèce en douceur et dans le temps. Il permet de valoriser l'animal par des rentrées



de devises ou des tirs de congratulation honorant de vieux chasseurs au crépuscule de leur vie pour les remercier de leurs actions pour le monde de la chasse où de leur éthique reconnue. Un tirage au sort de jeunes chasseurs ayant réussi le permis de chasse sans faute, ou les brevetés or major de promotion du brevet grand gibier, le tir en licence dirigée par des guides de l'ONF, tir d'accompagnement par des guides professionnels indépendants, voire l'organisation de tombolas comme aux USA. Ces solutions sont quand même plus valorisantes et honorables que l'extrême violence d'un massacre. Comment peux-ton accepter l'idée d'un "culling" d'ibex dans notre pays, au XXI^e siècle ?

« Certains scientifiques s'accordent pour dire que la protection du bouquetin a peut-être favorisé la prolifération de la maladie. En effet, le bouquetin n'étant pas un animal nomade et n'ayant pas de prédateurs dans les Alpes, les conditions étaient idéales pour permettre l'entretien de la brucellose depuis près de 12 ans dans le massif du Bargy. La chasse du bouquetin dans des proportions raisonnables aurait pu permettre de réguler la maladie parmi les populations, et ce d'autant plus que les animaux atteints, souvent vulnérables, auraient été majoritairement chassés. »

La chasse à l'ibex pourrait être envisagée à juste raison, car l'espèce a trouvé sur de nombreux massifs montagneux du pays un point d'équilibre. La chasse devient, dès lors, un bon moyen de jouer sur le taux de fécondité de l'espèce et de dynamiser celle-ci. Elle permet de profiter du vieillissement de ses populations car la longévité est synonyme d'une structure sociale équilibrée qui fournit de jolis sujets. Beaucoup de bouquetins âgés en moyenne de 11 à 14 ans sont retrouvés morts à la fin des hivers et font le bonheur des charognards, alors que le monde de la chasse aurait pu pleinement profiter de sa venaison.

L'ibex alpin montre une faible propension à la colonisation naturelle de nouveaux massifs. Les sous-populations restent cantonnées sur leur territoire d'autant plus que son taux de reproduction diminue sur les secteurs où les capacités d'accueil ont été atteintes. Dans cette configuration spatiale, les étages mettent bas un fois tous les deux ans, voire jusqu'à un fois tous les cinq ans (Dynamique des populations et expansion géographique du bouquetin des Alpes *Capra ibex ibex* dans le parc national de la Vanoise, Irène Girard, juillet 2000). Le bouquetin des Alpes est une espèce qui s'autorégule, quand il est présent en forte densité cela entraîne un retard de l'âge de reproduction des femelles donc une diminution de la production moyenne de jeunes dans une vie. Il n'y a donc aucune raison valable à faire végéter l'espèce, alors que quelques prélèvements cynégétiques ne feraient que la dynamiser.





Des reprises à des fins de réintroduction pourraient aussi contribuer à stimuler, dans ce contexte, le taux de croissance des caprinés. Le produit de l'accroissement pourrait intelligemment profiter au monde de la chasse sans porter atteinte à la pérennité de petits noyaux existants. L'espèce ne s'en porterait que mieux et le chasseur serait récompensé du fruit de sa gestion et des efforts consentis. Le nemrod se battrait au maximum pour que l'on réintroduise le bouquetin sur des territoires vides. La répartition et les opérations de réintroduction en Espagne sont un magnifique exemple de réussites sur le sujet. Le tourisme cynégétique apportera sa manne financière aux régions concernées par la présence du Macho Montes. Les terres d'accueil ne manquent pas dans notre pays pour les deux espèces de *Capra*.

Le chasseur montagnard est un acteur vigilant et impliqué plus que tout autre dans la gestion des espèces, l'acte cynégétique doit être absolument intégré dans une véritable stratégie écologique ; si on n'y prend pas garde, un jour le véritable ennemi du bouquetin sera le bouquetin. Une protection aveugle sur certains sites est le plus sûr moyen d'aboutir à un échec à plus ou moins brève échéance. Le vieillissement des populations, un taux de croissance dangereusement réduit

et une concentration excessive contribuent à une forte propension de contracter des épizooties et maladies diverses. Elles pourraient faire disparaître presque toute la population d'un massif.

Sur les secteurs où la cohabitation du chamois et de l'ibex existe, parfois les plans de tir chamois sont difficilement réalisés dans leur intégralité. Les chasseurs ont pu, malgré tout, observer sur le terrain un déplacement des populations rupicaprines vers les zones les plus basses, les chamois ont tendance à quitter l'étage alpin et à se retrouver aux limites supérieures de la forêt, voire devenir principalement forestier. Pour les chasseurs, cette transhumance nivale ou altitudinale est principalement due à la concurrence interspécifique entre les capras et les rupicapras. L'ibex alpin compte aujourd'hui près de 53 000 exemplaires répartis sur l'ensemble de l'arc alpin et 80 000 individus pour le bouquetin ibérique distribués sur les quatre sites de référence de la péninsule ibérique.

La marge d'accroissement des populations de bouquetins des Alpes est de 10 % par an, elle devrait objectivement ouvrir quelques horizons cynégétiques... Affaire à suivre, ce n'est pas gagné !

LE BOUQUETIN DES ALPES EN SUISSE

Emblème de la nature suisse, le caprin avait totalement disparu de nos contrées au début du XX^e siècle. Sa réintroduction il y a cent ans, célébrée aujourd'hui à Saint-Gall, a été parfaitement maîtrisée.

L'histoire aurait pu mal finir. Quand le contrebandier Joseph Bérard quitte le Val d'Aoste pour Martigny en ce mois de juin 1906, il transporte dans sa hotte un chargement très inhabituel : deux bébés bouquetins dérobés dans le domaine de chasse royal du Gran Paradiso. Le risque est grand, le roi d'Italie Victor-Emmanuel III ayant formellement interdit toute exportation de ces animaux. Mais la misère sévit dans les Alpes et la récompense promise à l'arrivée est rondelette. Au diable, donc, la prudence ! se dit le montagnard. Et l'avenir lui a donné raison. L'homme est non seulement parvenu à passer son chargement mais, ce jeudi à Saint-Gall, son souvenir se retrouve au cœur des festivités célébrant le centième anniversaire de la réintroduction du caprin en Suisse.

Le bouquetin fait aujourd'hui partie intégrante du paysage helvétique. Il en est même l'un des emblèmes les plus appréciés. Pourtant, sa présence tient du tour de force. Sous la double pression de la chasse et d'une agriculture conquérante, sa population s'est progressivement réduite en Suisse à partir de la Renaissance pour disparaître tout à fait au début du XIX^e siècle avec l'abattage d'un dernier survivant dans le val d'Anniviers. L'évolution est alors générale dans les Alpes, les mêmes causes produisant partout les mêmes effets. À une exception près : l'Italie, où le roi Victor-Emmanuel II, chasseur impénitent, a déployé de gros efforts pour conserver quelques centaines de spécimens.

La monarchie italienne a de quoi être fière de ses bouquetins. Mais elle exagère. Au tournant du siècle, elle

oppose un refus à deux émissaires, les conseillers fédéraux Josef Zemp et Ludwig Forrer, venus lui en acheter. Pas question de partager ! La Suisse ne s'avoue pas vaincue cependant. Divers milieux, y compris officiels, s'entendent pour importer illégalement des bouquetins nouveau-nés et les placer dans le jardin zoologique Pierre et Paul de Saint-Gall, avant de les relâcher dans la nature. Aussitôt dit, aussitôt fait. Les premières bêtes arrivent le 22 juin 1906. Cinq ans encore et une première colonie est créée en liberté.

Un siècle plus tard, l'opération s'avère très réussie. La Suisse abrite 14 000 bouquetins, autant que l'Italie, soit un bon tiers des 40 000 individus peuplant désormais les Alpes. Elle en possède même tant qu'elle a de nouveau autorisé leur chasse, très contrôlée, il y a une trentaine d'années et qu'elle s'est permise d'en exporter, notamment en France.

« Ce succès s'explique par les immenses efforts qui ont été déployés, assure Marco Giacometti, coordinateur du jubilé "Bouquetin 2006". Il n'est pas l'œuvre d'une personne ou d'une institution particulière mais d'une ribambelle d'acteurs qui ont multiplié les captures et les lâchers pendant des décennies. Il s'explique ensuite par l'habitat naturel de notre animal, la haute montagne, qui a relativement peu subi l'influence de l'homme. »

Professeur de zoologie à la retraite de l'Université de Zurich, Bernhard Nievergelt poursuit la même idée en soulignant une coïncidence : « *Le bouquetin a pu se développer d'autant plus facilement en Suisse au XX^e siècle qu'il a réoccupé certains pâturages d'altitude au moment même où la paysannerie s'en dégageait pour s'investir davantage en plaine.* ». Et puis, continue-t-il, « *les herbivores sont beaucoup plus faciles à réintroduire que les carnivores. Leurs petits ont besoin de quelques jours seulement pour savoir se nourrir seuls et commencer ainsi à devenir autonomes.* »

Les bouquetins représentent aujourd'hui une population très solide. Des prédateurs ? Ces caprins en ont, certes,



Le docteur Jean-pierre Caujolle, Président de l'ANCM avec un magnifique ibex suisse.



tels les loups et les aigles. Mais ils échappent facilement aux premiers en s'envolant dans les rochers, dont ils ne s'éloignent jamais beaucoup. Et seuls leurs tout-petits ont réellement à craindre des seconds. Si un danger les guette, il résulte de leur histoire et de leur propre comportement.

« Les bouquetins de Suisse descendent d'un petit nombre d'individus introduits en contrebande, remarque Bernhard Nievergelt. Et les divers groupes existants se mélangent peu : l'aversion de ces animaux pour les altitudes basses entrave leurs déplacements. On a toujours pensé par conséquent qu'un grave problème de consanguinité pourrait un jour apparaître. »

L'alerte a été chaude en 2000-2001. La population des bouquetins, jusqu'alors en hausse constante, a brusquement chuté de 10 %. Premier signe d'un déclin génétique ? Des études ont été lancées pour le savoir. Mais Marco Giacometti possède une autre explication : *« ces années-là ont connu des hivers particulièrement froids. Tout simplement. »*

Source Étienne Dubuis, *Le Temps*, 22 juin 2006

C'est en Suisse et en Italie que réside le plus grand nombre d'ibex avec des effectifs estimés entre à 18 000 individus. Une colonie est aussi présente dans le massif du Jura, au Creux-du-Van. Elle a été introduite en 1965 et compte moins de soixantaine d'individus en 2023. Le Valais était encore jusqu'à peu une destination fard pour la chasse du bouquetin des Alpes où ses populations sont prospères. Le Service de la chasse suisse mentionne des dégâts forestiers provoqués par les bouquetins, et lui impute la raréfaction des chamois sur certains secteurs.

En 2021, le Valais comptait 6231 bouquetins, alors qu'en 2018, 5240 individus étaient répertoriés.

Les statistiques publiées, donnent un nombre de 368 bouquetins tirés dans le Valais en 2021, malgré cette régulation l'espèce continue à voir ses effectifs croître. Pour endiguer la croissance les autorités ont fixé le chiffre de 538 prélèvements (273 mâles et 310 femelles). Avant 2021, le canton autorisait l'abattage de bouquetins, chaque année, le quota était fixé autour de 540 animaux en moyenne.

Des mâles et femelles de tous âges figurent sur ce plan de tir, mais seuls les bouquetins mâles âgés de plus de 11 ans, dotés de cornes impressionnantes, étaient réservés aux chasseurs de trophées prêts à mettre le prix afin d'obtenir leur Graal. Le prix dépend de la longueur des cornes, les plus longues, présentant un cornage mesurant environ 1,10 mètres, pouvaient être monnayées jusqu'à 20 000 €. Chasseurs américains ou autres chasseurs globe-trotters fortunés se partageant le plan de tir qualitatif. Cette chasse aux trophées permettait au canton d'empocher ainsi quelques centaines de milliers de dollars par an. Rien que pour 2020, les autorités avaient délivré des permis de chasse pour 45 mâles âgés de plus de 11 ans, dont 25 réservés à des chasseurs étrangers. Suite à un reportage sur la chaîne de télévision RTS, le grand public découvre ces parties de chasses destinées à une élite fortunée ce qui créa un véritable tollé en Suisse.

Depuis le 28 août 2021, sous la pression publique, c'est la fin des safaris bouquetins suite à la polémique déclenchée sur leurs pratiques financières et à la façon dont se déroulait l'encadrement dans certaines coulisses. Le côté sportif pouvait être remisé en second plan. La montée sur le théâtre des opérations pouvait s'effectuer en téléphérique, voire parfois en hélicoptère mais généralement en véhicule tout terrain, puis au final après avoir repéré les animaux d'une marche d'approche sanctionnée par le tir d'un bouc ; le chasseur

bénéficiait de l'abri de refuge confortable, accompagné de son guide et d'un porteur. Certains observateurs ou esprits chagrins regretteront l'époque où les mules étaient utilisées comme bêtes de bâts. Libre à chacun de faire comme il l'entend, c'est une liberté qui n'a pas de prix dans tous les sens du terme. Une pétition pour l'interdiction de cette chasse réservée aux étrangers avait alors recueilli à l'époque 75 000 signatures. Les autorités cantonales suisses se sont vues contraintes d'abandonner ces pratiques fortement rémunératrices et de ne restreindre la chasse de l'ibex qu'aux chasseurs locaux titulaires d'un permis de chasser pris dans le Valais ou aux membres d'une Diana locale, voire à quelques vieux chasseurs tirés au sort.

Il est à noter que les Suisses ne parlent pas de chasse aux bouquetins mais de régulation. Pour pouvoir réaliser cette chasse, le chasseur suisse, après avoir tiré sa bête s'affranchit d'une taxe qui varie de 50 francs pour un jeune animal (jusqu'à 2 ans et demi) jusqu'à 450 francs suisses pour un vieux mâle ou 450 euros car la parité du change est similaire à peu de chose près (1,03 franc suisse est égal à 1 € en 2024).

La fin des safaris bouquetins fait perdre entre 650 000 et 70 000 euros de devises au Service valaisan de la chasse. Les chasseurs étrangers n'ont pas pour autant abandonné l'idée de poursuivre les bouquetins, ils se sont simplement retournés sur d'autres destinations comme celles de l'Autriche voisine. Aujourd'hui des députés valaisans comptent bien revenir en arrière et permettre à nouveau la chasse au trophée par les visiteurs étrangers. Cette chasse aux trophées est unique en Suisse. Chaque année, entre 100 et 120 permis de chasse sont délivrés pour tirer des bouquetins en Valais, l'espèce est protégée en France, en Allemagne, en Italie et en Suisse romande.

Avant 2021, le coût d'une telle partie de chasse comprenait tous les frais d'organisation que l'agence facturait par un forfait de 3000 à 4000 euros. Il comprenait la prise en charge, l'hôtel et les accompagnants. Il fallait ensuite payer une taxe en fonction de la longueur des cornes selon un barème officiel fixé par le canton. Une partie était payée à l'avance, le reste devait être payé sur place au garde-faune. Un animal avec un trophée d'un mètre, revenait à 13 000 euros et pouvait atteindre 20 000 euros. Le centimètre supplémentaire coûtait 500 euros. Beaucoup d'agences affichaient des prix bien supérieurs à la taxe officielle. Les tarifs étaient en réalité appliqués selon la loi de l'offre et de la demande. Pour un bouquetin similaire, les prix pouvaient alors s'envoler et atteindre entre 600 et 1300 euros le centimètre additionnel.

Suite à ma demande auprès de M. Alexander Imboden chef du Service de la Chasse, de la Pêche et de la Faune (mars 2024, j'ai obtenu cette réponse officielle où l'on peut encore sentir qu'aborder les tarifs en cours dérange, la polémique de 2020 n'est pas encore digérée. Comme dit le proverbe : pour vivre heureux vivons cachés.

En Valais, la régulation du bouquetin est réservée aux titulaires d'un permis de chasse valaisan ou pour les personnes en possession d'un permis de chasse et domiciliées dans le canton du Valais.

Il n'est pas possible pour l'instant de se prononcer sur une modification de ces modalités.

Cependant, nous ne publions pas la liste des prix. Les chasseurs intéressés qui remplissent les conditions susmentionnées peuvent contacter le Service de la chasse, de la pêche et de la faune (SCPF). La suite de la procédure sera ensuite directement réglée avec ces derniers.

**Source UICN :**

« Bouquetin des Alpes *Capra ibex* a été récemment évalué pour la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées en 2020. *Capra ibex* est répertorié comme pré-occupation mineure. Après des siècles de déclin causé principalement par une chasse intensive, le bouquetin des Alpes était sur le point de disparaître au début du XIX^e siècle, avec seulement une centaine d'individus survivant dans la région autour du massif du Grand Paradis, le long de la frontière italo-française (Grodinsky et Stüwe 1987). Grâce à une protection active et à des programmes intensifs de réintroduction menés au XX^e siècle, l'espèce s'est rétablie et est désormais à nouveau présente dans tout l'arc alpin (AIESG Alpine Ibex European Specialist Group). Une estimation globale d'environ 53 000 individus provenant de 180 colonies a été évaluée au cours des années 2008-2017 (AIESG Alpine Ibex European Specialist Group). Les effectifs de bouquetins des Alpes dans les différents pays de leur aire d'origine sont d'environ : 9450 en France, 16 400 en Italie, 18 000 en Suisse, 7400 en Autriche, 500 en Allemagne et 300 en Slovénie. Le nombre total d'individus semble avoir très légèrement augmenté au cours des 10 dernières années par rapport aux estimations des rapports précédents. Cependant, la répartition est assez fragmentée et tout l'habitat convenable n'est

pas encore occupé, principalement parce que l'espèce a un très faible potentiel de colonisation. Récemment, des repeuplements et des translocations ont été effectués pour augmenter la variation génétique des populations réintroduites et favoriser le flux génétique entre elles. En effet, en raison de son histoire particulière, l'espèce a connu plusieurs graves goulots d'étranglement génétiques, et toutes les populations existantes ont une faible diversité génétique et des niveaux de consanguinité élevés (Biebach et Keller 2009, 2012 ; Grossen et al. 2019).

Les populations de bouquetins des Alpes sont présentes en : France, Italie, Suisse, Liechtenstein, Allemagne, Autriche et Slovénie. Des populations supplémentaires de bouquetins peuvent être trouvées en Bulgarie et en Argentine, régions où il a été introduit vers les années 1980, loin de l'aire de répartition naturelle de l'espèce. Bien que l'aire de répartition du bouquetin des Alpes ait augmenté au cours du siècle dernier, du fait de translocations et de quelques recolonisations naturelles, sa répartition reste encore fragmentée en raison de la très longue période de recolonisation de l'espèce.

Le bouquetin des Alpes est principalement présent entre 1600 et 3200 m d'altitude, bien que plusieurs populations puissent être trouvées jusqu'à 700-800 m d'altitude. » (Nievergelt et Zingg 1986)

Si la chasse du bouquetin des Alpes toujours impossible en France, un nombre sans cesse croissant de chasseurs de chamois espère voir le bouquetin classé gibier de montagne au même titre que le mouflon ou le chamois. Le tir du "Capra" n'est peut-être pas d'une sportivité exemplaire mais il peut s'avérer d'une utilité sanitaire et s'inscrire parfaitement dans un plan de tir qualitatif dans le plus grand respect de l'éthique. Quelle émotion, quelle chance de pouvoir un jour prélever le roi des cimes de nos montagnes. La pérennité de l'espèce doit passer par la disparition d'individus car tout ce qui n'a pas valeur de remplacement doit disparaître. C'est le cycle immuable de la vie, où la mort laisse place à la renaissance.

Les grandes espèces d'ongulés n'ont jamais été aussi abondantes que ces dernières années et le retour des grands prédateurs se trouve aujourd'hui d'autant plus légitimé. Le paradoxe est bouleversant car le chasseur n'a jamais été autant monté du doigt, alors que l'abondance de tous ces ongulés sauvages n'est que le fruit de son effort de gestion. Le plan de chasse a permis l'accroissement des populations de grands gibiers. L'idée de chasser un jour le bouquetin des alpes en France est donc légitime d'autant plus que l'espèce n'est plus en péril. L'explosion et la pérennité de bien des populations d'ongulés est soumise à l'activité cynégétique et dorénavant aux super prédateurs. Les plans de chasse doivent tenir compte de la prédation naturelle et les chasseurs doivent l'accepter, pourquoi l'ibex alpin échapperait-il à cette règle ? Nos voisins européens ne s'en privent pas, les chasseurs suisses prélevent environ 540 ibex par an sur une population de 18 000 sujets, seule la population du Valais est chassée. En Suisse romande le bouquetin est protégé. Le bouquetin ne doit pas devenir le symbole médiatique de la résistance verte. Le chasseur moderne doit faire valoir ses qualités et être un naturaliste reconnu. Les populations d'ibex autrichiens, suisses, italiens ou allemands ne sont pas régies par des

lois naturelles différentes des nôtres, alors pourquoi sa chasse est-elle incompatible chez nous ?

LA CHASSE DU BOUQUETIN DANS LE VALAIS SUISSE

Une Ordonnance sur la Régulation des Bouquetins, (ORB) datée du 30 avril 1990, est entrée en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1991. Il y a maintenant une trentaine d'années que le bouquetin des Alpes est chassé en Suisse, ses populations se portent à merveille et sont toujours prospères. Le tir de régulation de ce bovidé est exercé suivant un protocole particulièrement strict, la chasse a dynamisé incontestablement la croissance de l'espèce ce qui a permis à une époque à la Suisse d'ouvrir ses portes aux chasseurs étrangers voulant inscrire ce prestigieux gibier dans leur carnet de chasse. Le Valais suisse possède une population de 6230 bouquetins, un tir de régulation est accordé pour environ 540 ibex par an sur l'ensemble des cantons qui représentent 6 unités de gestion, il est exécuté suivant un plan de tir qualitatif rigoureux. Ce dernier est établi en fonction d'un recensement extrêmement précis de chaque population, quand celles-ci sont bien délimitées (cartes IGN au 1 : 25 000 ou 1 : 50 000), elles sont appelées colonies ou unité de gestion. Tous les 5 ans, chaque canton a la charge de désigner ses colonies.

Les cantons relèvent chaque année l'état de la population en suivant son évolution, la structure des sexes et des âges et l'accroissement et les pertes.

Le recensement distingue les catégories d'âge et les sexes. Le tir sélectif tient aussi compte de l'indice de reproduction, du taux de survie et de l'accroissement annuel des effectifs. Le prélèvement peut s'élever selon les populations entre 10 et 18 % du cheptel après naissance. Déterminer des critères de classes d'âge de la population avec autant de précision peut paraître prétentieux mais, un chasseur équipé d'une bonne longue

vue ou d'un télescope peut aisément identifier l'animal à prélever car la distance de fuite d'un bouquetin dépasse rarement la cinquantaine de mètres.

Selon, M. Crettenand, biologiste attaché au service cantonal de la chasse, de la pêche & de la faune sauvage :

L'étagne ou femelle du bouquetin est classée en 3 catégories :

- le cabri ;
- chèvres de 1 à 2 ans ;
- chèvres de 3 ans et plus.

Le bouc est classé en 5 catégories :

- le cabri ;
- boucs de 1 à 2 ans ;
- boucs de 3 à 5 ans ;
- boucs de 6 à 10 ans ;
- boucs de 11 ans et plus.

MESURES DE RÉGULATION

Les cantons doivent fournir au département fédéral de l'intérieur, pour chaque colonie, des données concernant les effets de la population de bouquetins sur la forêt, les zones agricoles et d'autres espèces animales

[concurrence] ainsi que des indications sur l'état général et sanitaire de la population.

Le bienfondé des mesures de régulation prévues (tir & captures) ainsi que les buts de ces mesures (stabilisation ou réduction de la population) doivent être démontrés.

Une planification des tirs n'est généralement requise que sur une colonie dont l'effectif est supérieur à 50 individus. Les tirs doivent être planifiés de manière que les structures naturelles des classes d'âge et de sexe soient garanties à long terme. Les chèvres suitées en lactation sont à protéger et il n'y a aucun tir sur les cabris. Tous les animaux abattus conformément aux plans de tir doivent être contrôlés par les organes cantonaux de surveillance de la faune. Pour chaque animal capturé, il y a lieu de relever des indications sur le sexe, l'âge, le poids, le lieu et la date du tir. Chaque canton règle et organise la chasse du bouquetin.

La période de chasse commence au mois d'août pour terminer fin octobre.

TAXES DE TIR DU BOUQUETIN DANS LE VALAIS EN 2007

Tableau non contractuel, valeur du change (2024) 1 franc suisse = 1,03 €

CHASSE SPÉCIALE EN VALAIS Tir d'un BOUQUETIN (mâle ou femelle) ou d'un CHAMOIS

Le tir d'un bouquetin mâle, d'une étagne ou d'un chamois est possible dans le contexte des tirs d'assainissement ou de régulation. Le titulaire d'une licence est accompagné d'un garde-chasse qui désigne l'animal autorisé.

TARIFS

Etagne (femelle du bouquetin) :	Etranger Fr. 1'500.-	Valaisan Fr. 500.-
Chamois mâle ou femelle :	Etranger Fr. 1'500.-	Valaisan Fr. 500.-

Bouquetin (tarif pour Etranger au canton) :

Trophée jusqu'à 55 cm = Fr. 2000.-	
Trophée de 56 cm	= Fr. 2100.-
Trophée de 57 cm	= Fr. 2200.-
Trophée de 58 cm	= Fr. 2300.-
Trophée de 59 cm	= Fr. 2400.-
Trophée de 60 cm	= Fr. 2500.-
Trophée de 61 cm	= Fr. 2600.-
Trophée de 62 cm	= Fr. 2700.-
Trophée de 63 cm	= Fr. 2800.-
Trophée de 64 cm	= Fr. 2900.-
Trophée de 65 cm	= Fr. 3000.-
Trophée de 66 cm	= Fr. 3100.-
Trophée de 67 cm	= Fr. 3200.-
Trophée de 68 cm	= Fr. 3300.-
Trophée de 69 cm	= Fr. 3400.-
Trophée de 70 cm	= Fr. 3500.-
Trophée de 71 cm	= Fr. 3600.-
Trophée de 72 cm	= Fr. 3700.-
Trophée de 73 cm	= Fr. 3800.-
Trophée de 74 cm	= Fr. 3900.-
Trophée de 75 cm	= Fr. 4000.-
Trophée de 76 cm	= Fr. 4200.-
Trophée de 77 cm	= Fr. 4400.-
Trophée de 78 cm	= Fr. 4600.-
Trophée de 79 cm	= Fr. 4800.-
Trophée de 80 cm	= Fr. 5000.-
Trophée de 81 cm	= Fr. 5200.-
Trophée de 82 cm	= Fr. 5400.-
Trophée de 83 cm	= Fr. 5600.-
Trophée de 84 cm	= Fr. 5800.-
Trophée de 85 cm	= Fr. 6000.-
Trophée de 86 cm	= Fr. 6200.-
Trophée de 87 cm	= Fr. 6400.-
Trophée de 88 cm	= Fr. 6600.-
Trophée de 89 cm	= Fr. 6800.-
Trophée de 90 cm	= Fr. 7000.-
Trophée de 91 cm	= Fr. 7200.-
Trophée de 92 cm	= Fr. 7400.-
Trophée de 93 cm	= Fr. 7600.-
Trophée de 94 cm	= Fr. 7800.-
Trophée de 95 cm	= Fr. 8000.-

Les trophées supérieurs à 95 cm sont taxés par le service.

Les Valaisans bénéficient d'une réduction de 50%.

Ce prix s'entend pour une journée. Chaque journée supplémentaire donne lieu à un versement de 300 francs en sus pour couvrir les frais du garde-chasse. Le tireur doit être titulaire d'une assurance RC chasse et doit présenter l'attestation au garde-chasse.

Dès que le chasseur a blessé le gibier, le garde-chasse doit achever l'animal (si le tireur n'est pas en mesure de le faire).

Le chasseur non-domicilié en Valais doit s'acquitter de la taxe due, le jour même du tir au garde-chasse qui l'accompagne. Ce dernier doit encaisser avant la journée le montant de 300 francs qui est déduit de la somme due après le tir.

La licence est strictement personnelle et non transmissible. Son titulaire doit se justifier par la présentation d'une pièce d'identité et du permis délivré par le service de la chasse avant le départ à la chasse.





LA CHASSE DU BOUQUETIN, LES AVIS DIFFÉRENT ENTRE LES BIOLOGISTES SUISSES ET FRANÇAIS

La France compte sur son arc alpin un peu plus de 9450 bouquetins répartis en une trentaine de colonies. Selon le biologiste suisse spécialiste de la faune sauvage, il n'y a aucune contre-indication à ce qu'un tir de régulation sur le modèle suisse ne puisse pas se dérouler en France. C'est une question de volonté politique. La chasse ne remet pas en question la pérennité du bouquetin, bien au contraire, elle dynamise la croissance. Les populations suisses d'ibex sont toujours en expansion, malgré la pression de chasse. Il pourrait se tirer entre 470 et 570 bouquetins en France sans que cela ne se remarque dans les populations.

Service de la chasse, de la pêche et de la faune
Departement für Sicherheit, Institutionen und Sport
Dienststelle für Jagd, Fischerei und Wildtiere DJFW
Rue Traversière 3 - Postfach 478
CH - 1950 Sion

Direkt : 027 606 70 16
Telefon : 027 606 70 00
Natel : 079 355 39 01
email : alexander.imboden2@admin.vs.ch

REMERCIEMENTS : Alexandre Imboden chef du département de la Chasse, de la pêche et de la faune du Valais, M. Jean-Pierre Martinot, chargé de mission scientifique auprès du Parc national de la Vanoise et M. Yvon Crettenand, biologiste suisse spécialiste de la faune sauvage, attaché au Service de la chasse, de la pêche et de la faune à Sion, M. & M^{me} Bruttin Guy dont l'épouse, Sonja est garde-faune en Suisse, M. Philippe Couvra, chasseur de grands gibiers.

BIBLIOGRAPHIE :

La référence des références « *Le bouquetin des Alpes* » du Dr Marcel Couturier ; « *Le bouquetin des Alpes* » d'Éric Weber ; la thèse « *Dynamique des populations et expansion géographique du bouquetin des Alpes dans le Parc national de la Vanoise.* » d'Irène Girard ; « *Le bouquetin des Alpes* », d'Andrea Rauch, 1941 ; « *Seigneurs de montagne* », de Guy de Germiny et Christophe Lorgnier du Mesnil, 1998.

GESTION DU BOUQUETIN DES ALPES PAR LA CHASSE, LE CAS DES ALPES VAUDOISES

Le bouquetin, emblème de la Ligue suisse pour la protection de la nature, devenue Pro Natura, a été rigoureusement protégé par la loi. Tout acte de braconnage sur cette espèce pouvait coûter très cher. Des effectifs conséquents, on permit d'organiser le tir régulier selon une planification rigoureuse soumise à l'approbation de l'Office fédéral compétent, en tenant compte des dommages de la kérato-conjonctivite. Les cas sont moins fréquents que sur le chamois mais l'ibex n'est exempt de contracter cette épidémie. En 1995, dans les secteurs Cape au Moine - Wittenberg et à la Para, une autre maladie est apparue dans les Alpes vaudoises, le piétin, il représente pour les moutons, l'ibex subit une grave altération de ses pieds, les onglands sont mis à vif et sont sanguinolents. Les animaux atteints boitent et pâturent en général à genoux ou en position couchée. Par la suite, la maladie entraîne fréquemment un amaigrissement, les animaux ne peuvent plus alors se déplacer et on les découvre, couchés et misérables en bordure des vires, avant leur chute irrémédiable.

L'exemple français de la Haute-Savoie, Bargy-Jalouf, où le bouquetin bénéficiait alors d'une protection intégrale au terme de la loi, déboucha suite à la brucellose sur une intervention de régulation ou plutôt de destruction autorisée par les autorités compétentes (OFB, lieutenants de louveterie, accord du Préfet etc.). Certains individus de la colonie étaient porteurs de la brucellose avec les terribles conséquences que l'on connaît sur les troupeaux de bovins domestiques. Nous sommes au Pays du Reblochon et des producteurs laitiers, il était donc impossible de laisser raisonnablement cette menace planer et il fallait agir rapidement.

De nombreux exemples démontrent que de fortes populations d'ongulés augmentent les risques sanitaires si elles ne sont pas régulées, surtout en la présence de bovins ou d'ovins fréquentant les mêmes pâtures.

les concentrations de bouquetins, peuvent aussi causer d'importants dégâts par l'abrutissement, par frayures ou par écorçage. Ces dommages sont observés dans les Alpes vaudoises, en particulier lors d'hivers rigoureux. En Suisse, il incombe à garderie de fixer la capacité d'accueil. Cette mission demande une connaissance parfaite des animaux et de leurs migrations saisonnières et surtout beaucoup de diplomatie lors des concertations avec les milieux forestiers et les éleveurs.

PREMIÈRE OUVERTURE EN 1980

La chasse fut d'abord autorisée dans les Grisons, puis d'autres cantons suivirent. En septembre 1980, branle-bas de combat pour les chasseurs vaudois, avec le premier plan de chasse autorisé, onze bêtes seront attribuées. Ces opérations eurent lieu dans le versant escarpé du Vanil Noir - Bimis.

Il est à relever que lors de l'élaboration de la nouvelle Loi fédérale sur la chasse de 1986, les parlementaires n'ont pas classé le bouquetin dans la liste des espèces pouvant être chassées, mais ils ont donné les compétences nécessaires au Conseil fédéral pour l'établissement de prescriptions en vue de sa chasse. C'est ainsi qu'est apparue l'Ordonnance du 30 avril 1990 sur la Régulation des Bouquetins (ORB).

Il a été imposé, dès le début, un plan de tir quantitatif et qualitatif. les comptages permettent de fixer le nombre d'individus à tirer, leur sexe et leur âge. Les chasseurs vaudois autorisés à participer à cette régulation sont désignés par tirage au sort. Les bêtes tirées sont contrôlées par les surveillants de la faune, renforcés de quelques auxiliaires, qui s'assurent que l'âge correspond bien aux prescriptions données. Si une erreur est constatée, le chasseur est pénalisé par une surtaxe. Pour des tirs de mâles non conformes, le trophée est saisi. Ces contrôles et formalités sont toujours un moment difficile, tant pour le tireur que pour l'agent officiel mais il y va du respect des règles et bon fonctionnement à venir des opérations. Depuis peu, les responsables cantonaux ont



décidé la suppression de tout tir à l'intérieur des réserves fédérales, anciennement appelées "Districts francs fédéraux". Le plan de tir 2019 prévu correspondait à 28 chasseurs devant prélever 28 bouquetins. Et les chiffres suivants indiquent qu'il a été presque totalement réalisé, avec cinq jeunes de 1 et 2 ans, onze femelles de 3 ans et plus, six mâles de 3 à 5 ans, quatre mâles de 6 à 10 ans, un mâle de 11 ans et plus, soit un total de vingt-sept bêtes tirées.

SI LA RIGUEUR EST DE MISE, LA SOUPLESSE DE FONCTIONNEMENT N'EST PAS NÉGLIGENCE

Soucieux que la réalisation du plan de chasse se réalise dans les meilleures conditions, les surveillants ont fait preuve de souplesse, en permettant à celles et ceux qui n'avaient revenir de s'adapter au calendrier des Nemrods. L'aide dans le terrain a souvent été très appréciée. Si l'acte de tir est, en général, plutôt facile, par contre descendre un animal proche d'une centaine de kg dans la vallée est une autre histoire. Ce n'est pas tout de les tirer, il faut les ramener, l'expression «*mouiller sa chemise*» prend ici son sens.

Un rituel bien établi est imposé, car s'il est facile d'appuyer sur la détente, il se passe toujours beaucoup de choses en amont. L'heureux élu du tirage au sort doit s'affranchir d'une journée d'information obligatoire à lieu avec les gardes-faune, puis doit partir en reconnaissance sur le terrain à la recherche la bête à prélever. Il doit être en possession d'une lunette de visée fiable, d'une paire de jumelles et d'une longue-vue. Cette dernière est essentielle pour déterminer avec la plus grande fiabilité l'animal à prélever, ce qui n'est pas toujours évident pour le quidam. Enfin, il faut avoir à ses côtés un accompagnant qui jouera le rôle de sherpa pour la journée. Un chien de rouge confirmé accompagne généralement le chasseur pour effectuer un contrôle de tir et le cas échéant une éventuelle recherche au sang.

LA FASCINATION MYTHIQUE DU TROPHÉE DE BOUQUETIN

Beaucoup de chasseurs s'inscrivent sur les listes pour le tir d'un grand mâle de bouquetin des Alpes, c'est essentiellement pour ramener un trophée mythique avec

une paire de cornes conséquente. Le coût d'un tir dissuade généralement le chasseur aux modestes revenus de renouveler cet acte, la passion a quand même des limites, et le chasseur local ne s'attribuera cette largesse qu'une fois dans la vie. Si le tir est plutôt facile, il ne faut pas oublier que la chasse se déroule dans un décor grandiose. L'ambiance qui se dégage de ces expéditions en milieux escarpés est unique et marque à tout jamais le chasseur. La fascination pour les grands trophées a toujours fasciné les hommes, posséder des cornes au profil de cimenterre représente le Graal du chasseur de montagne plutôt qu'un simple exvoto dédié au souvenir d'une poursuite réussie. La venaison n'est pas la motivation première de cette chasse. Qu'on le veuille ou non, la vision d'une paire de corne d'ibex procure toujours plus d'effet que toute autre animal. Peut-être devrions-nous chercher l'explication d'un tel engouement dans le souvenir lointain de l'aube de l'humanité où l'art pariétal retracait son quotidien. Une importante présence du bouquetin sur les parois des cavernes fréquentées par les hommes signifie l'importance de cet animal dans sa vie. L'espèce occupe la troisième place des représentations figuratives après le cheval et le bison.

Pour les chasseurs suisses, la participation à l'une de ces chasses d'exception est fixée à 200 francs soient 200 euros environ. L'Etat encaisse un émolumen de 200 francs ou euros pour les mâles de 5 à 7 ans et de 400 francs ou euros pour la catégorie de 8 à 9 ans. Localement ce mode de fonctionnement n'a jamais donné lieu à des polémiques.

Pour beaucoup, la poursuite du bouquetin des Alpes ne représente guère d'intérêt sur le plan de l'action de chasse pure. Elle pourrait s'apparenter à une simple séance de tir sur un animal présentant guère de défense, toutefois, cette chasse ne peut être caricaturée car elle représente un engagement conséquent du chasseur dans la gestion de l'espèce qui, grâce à tant d'efforts, a retrouvé sa place dans nos montagnes, après une absence de plus d'un siècle. Si le tir est une formalité, le ramener est un défi physique, l'un compense l'autre, qu'on se le dise !

Sources : documents de F. Hofmann, chef de la section Chasse, pêche et surveillance à la DGE.



LE BOUQUETIN DES ALPES EN ALLEMAGNE

C'est en 1936, qu'à eu lieu la première réintroduction, elle avait été par le régime nazi, dans les environs de Berchtesgaden, le lâché concernait 24 animaux. La population est restée longtemps assez faible, mais a été renforcée par des animaux importés de Suisse et quelques réintroductions supplémentaires. Il y avait dans les années 1990 quatre noyaux de population stables. Le potentiel d'extension est faible en raison de la taille limitée du massif allemand et de la faible propension naturelle de l'espèce à coloniser de nouveaux territoires. Plus tard, 10 bouquetins valaisans ont été transférés de Suisse en Bavière en Allemagne pour assurer la survie d'une colonie de bouquetins du Benediktenwand qui est menacée de consanguinité. Des biologistes de l'université de Zurich avaient alerté les instances que cette population était menacée de consanguinité. Si actuellement, la colonie du Benediktenwand compte une centaine d'individus, il ne faut pas oublier qu'elle descend essentiellement de six animaux fondateurs. L'implantation des capras valaisans devrait dynamisé la génétique et la croissance des populations présentes. Les chasseurs pourront en observer les effets dans les années à venir. La colonie du Benediktenwand, se situe entre l'Isar et le Kochelsee. Les ibex relâchés proviennent des montagnes du Mischabel et du Weisshorn dans le canton du Valais. L'association de chasse du district de Bad Tölz et la communauté de gestion du grand gibier de l'Isarwinkel avaient lancé ce projet en 2020. L'opération de translocation a un coût d'environ 100 000 euros, il sera financé par la Fédération bavaroise de la chasse et par des dons, a rappelé Wolfgang Morlang président de l'association de chasse du district de Bad Tölz. L'intérêt porté au projet par le monde de la chasse montre que les chasseurs sont aussi des gardiens et des protecteurs de la nature. Le bouquetin est soumis au droit de la chasse, mais il est épargné toute l'année.

Contrairement au schéma français où le classement d'une espèce protégée le reste ad vitam aeternam, les Chasseurs allemands ont eu l'intelligence de se réservé la possibilité de pouvoir la chasser, une fois la pérennité de celle-ci assurée.

Selon le ministère bavarois des forêts, il y a près de 800 bouquetins, dont la moitié se trouve dans l'Allgäu,

à la frontière avec le Tyrol et le Vorarlberg. D'autres colonies se trouvent près de Kiefersfelden, d'Obervaudorf et de Berchtesgaden. Au Benediktenwand, un échange naturel avec d'autres colonies n'est guère possible en raison de la situation géographique isolée.

LE BOUQUETIN DES ALPES EN AUTRICHE

La première colonie fut rétablie en 1924 dans la vallée de Bluhnbach (montagne de Hagen), et la seconde en 1936, plus à l'est dans le Wildalpen, de sorte qu'en 1988, 740 bouquetins avaient été lâchés. L'Autriche comptait actuellement près de 6730 bouquetins des Alpes. Il y a 9 Länder représentent la république d'Autriche depuis le 21 octobre 1909, les cinq Länder concernés par la chasse du bouquetin des Alpes sont : le Tirol,

la Styrie, la Carinthie, Salzbourg et dans le Vorarlberg. La plus grande population de bouquetins d'Autriche se trouvent au Tyrol. Également à Salzbourg, puis dans le Vorarlberg et occasionnellement en Haute-Autriche dans la région du Dachstein. En Carinthie, le bouquetin ne se trouve que dans le parc national. Les tirs sont réalisés par tirage au sort et leur tir est extrêmement coûteux.

Il n'existe pas à proprement dit une réglementation nationale pour l'Autriche, car toutes les activités cynégétiques s'appuient des lois régionales. Il y a 9 Länder donc 9 réglementations différentes pour chaque région. Chaque Land établit ses dates d'ouverture et de fermeture de la chasse pour chaque espèce de gibier rencontré. Sont considérées comme gibier, uniquement les espèces citées dans les textes de lois de chaque Länder. Leurs règlements sont spécifiques. Certaines espèces peuvent être considérées comme gibier alors que sur d'autres, elles ne le sont pas et leurs statuts juridiques diffèrent. – par exemple : le chacal doré, le ragondin, ou le daim. Les administrations des districts peuvent également prolonger ou raccourcir les saisons de chasse et en fonction des conditions et exigences locales. Il est permis de prélever ces espèces uniquement sur autorisation ou avec une disposition officielle des autorités, en cas de besoin, des plans de tir spécifiques doivent être élaborés. Toutes les espèces d'ongulés (à l'exception du sanglier) et tous les tétraonidés sont soumis à un plan de chasse. Pour le bouquetin chaque détenteur d'un droit de chasse peut demander un plan de tir individuel, il peut selon certain cas obtenir sa validation en passant par un groupement cynégétique dont il est adhérent.

Dans certains Länder, la marmotte est également soumise à un plan de chasse. Sur chaque territoire, la personne habilitée à chasser ou un garde-chasse local assermenté doit tenir un registre détaillant les tableaux de chasse réalisés, ce dernier doit être présenté chaque année aux autorités.

DIRECTIVES DE TIR POUR LE BOUQUETIN CONCERNANT LE LAND DE STYRIE

les directives cynégétiques de la Styrie pour toutes les espèces de gibier, y compris celles concernant le bouquetin. La planification des tirs se fait selon les directives de chaque Länder, et ce, seulement pour les territoires où une population de bouquetins est suffisante pour y être chassée. Le plan de chasse est demandé par le détenteur du droit de chasse concerné et validé par l'autorité de chasse et l'autorité administrative. En Styrie, le bouquetin alpin a été réintroduit avec succès au XX^e siècle où il s'est développé par la suite. En 1936, la ville de Vienne a lâché les premiers individus sur le territoire de Siebensee et sous la tutelle de l'administration forestière Wildalpen.

En 1955 et 1956, Franz Mayr-Melnhof, le "Jagdmeister" de la province a réintroduit, six bouquetins et six étagères de Suisse qui ont fondé la colonie au Röthelstein près de Frohnleiten.

Une planification efficace des tirs nécessite des directives d'abattage appropriées. Le plan de chasse tient compte du recensement des populations de bouquetins et de l'équilibre du sex-ratio. Les principes énoncés dans le préambule des directives de tir pour le grand gibier en Styrie doivent également être appliqués au bouquetin, en tenant compte des objectifs de gestion, de la structure d'âge et des critères de tir.

• **Classification par âge et directives de tir pour le bouquetin :** Le suivi de l'espèce nous montre que l'espérance de vie biologique du bouquetin est identique pour les deux sexes. Il se situe en moyenne entre 12 et 15 ans. Par conséquent, l'âge cible pour la chasse doit être de 10 à 13 ans pour les deux sexes. L'indication de l'âge se réfère à l'année de vie écoulée.

• **La répartition des âges est donc la suivante :**

- Faons : jusqu'à l'âge d'1 an révolu ;
- Classe III : de l'âge d'1 an à 5 ans révolus (de 1 à 4 ans) ;
- Classe II : de l'âge de 5 ans révolus à l'âge de 10 ans révolus (de 5 à 9 ans) ;
- Classe I : de 10 ans révolus et plus (10 ans et plus).

• **Structure de l'effectif total :** Une structure d'âge biologiquement correcte est la condition préalable à un prélèvement durable et un prélèvement approprié de l'ensemble du peuplement. Étant donné que chez les bouquetins, le taux de croissance est soumis à de grandes variations, mais l'objectif de récolte est toujours axé sur le prélèvement d'un nombre optimal de pièces fortes et mûres, une certaine marge de manœuvre doit être tolérée dans la structure d'âge visée.

• **Après l'abattage, l'effectif doit présenter la structure suivante :**

Part de l'effectif total

- Chevreaux 10 à 14 % ;
- Classe III (classe juvénile) 38 à 42 % ;
- Classe II (classe de protection) 39 à 37 % ;
- Classe I (classe de récolte) 13 à 7 %.

• **Croissance :** Celui-ci peut être soumis à de plus grandes variations et dépend particulièrement du biotope et du climat. En cas de sex-ratio équilibré, le taux de croissance d'une population fixée se situe entre 10 et 20 % selon les conditions de vie des milieux fréquentés par l'espèce.

• **Planification des tirs :** Le principe suivant vient ici au premier plan : plus le taux de croissance est élevé, plus il est nécessaire de procéder à des tirs de prélèvement. Un tir de sélection sera nécessaire pour les cabris, les éterles et éterlous (2^e année). Comme dans certaines colonies de bouquetins, le taux de croissance est extrêmement faible, mais que la récolte à l'âge de la maturité doit cependant être assuré, il n'est pas nécessaire dans ce cas d'imposer l'obligation de tirer les cabris.

Pour les jeunes animaux, le tir se limitera à quelques individus. Une espèce protégée doit être chassée avec une extrême prudence selon chaque biotope. À l'exception des cornes particulièrement minces et courtes, les critères de tir ne sont pas faciles à définir. Le tir sélectif sera principalement concentré sur les animaux malades ou suspectés de l'être ainsi que les individus blessés ou visiblement en état de faiblesse. Si ces critères ne sont pas visibles, les animaux doivent être épargnés. Après chaque prélèvement, les critères de sélection doivent être vérifiés immédiatement par le chef de district de la chasse, le maître de chasse local ou par d'autres organes désignés par l'Association des chasseurs styriens ou le Landesjägerschaft qui constate et confirme la bienséance du tir.

Les critères de tir doivent tenir compte du pourcentage de l'accroissement de la population d'ibex lié à son habitat.

L'objectif de gestion est d'obtenir une population de bouquetins aussi saine et vigoureuse que possible.

• **Entrée en vigueur :** Les directives de tir pour le bouquetin ont été adoptées le 5 février 2018 par le Comité national de la chasse et entrent en vigueur dès leur publication sur la page d'accueil de la Fédération des chasseurs du Land de Styrie sous www.jagd-stmk.at.

EXEMPLE D'UNE PRÉPARATION À UNE SORTIE DE CHASSE AU BOUQUETIN DES ALPES DANS LE TYROL

Quelques informations concernant la chasse du bouquetin des Alpes.

Conditions pour la chasse au Tyrol, il faut faire une licence de chasse tyrolienne, vous devez présenter votre permis de chasse de votre lieu d'habitation en cours de validité. La permis de chasse tyrolien est valable 10 jours, il coûte 50 €. Vous aurez également besoin d'une arme équipée d'une lunette de visée, d'un calibre adéquat et de munitions. Avant le départ à la chasse, un tir d'essai sera exigé.

Arrhes : Pour les demandes de tir confirmées, il faut s'affranchir le règlement des arrhes dans les 14 jours suivants la réception de l'attribution du gibier.

Tir : La partie de chasse est toujours individuelle. Le tir doit être discuté avant la chasse et correspondre au plan de chasse. Le tir ne peut être réalisé que si le gibier peut être correctement visé et après accord du guide de chasse. Le chasseur ne peut exiger un trophée répondant à des exigences particulières. Le tir implique le paiement de toutes les taxes, même si le gibier tiré ne correspond pas à la qualité et au prix espérés.

Les trophées sont remis au chasseur après avoir été préparés. Ils ne deviennent la propriété du chasseur qu'après le règlement intégral de toutes les taxes et la présentation obligatoire à la commission chargée des trophées.

La mise à disposition du trophée à l'administration de chasse pour la présentation officielle des trophées se fait aux frais du chasseur. L'envoi ou la remise des trophées a lieu aux frais et aux risques du chasseur. La venaison dans la peau reste la propriété de l'administration de chasse. La préparation du trophée coûte 45 €.

Les Frais du guide pour les espèces suivantes :

- Cerf : 150,00 € ;
- Chamois 150,00 € ;
- Petit Coq de bruyère : 120,00 € ;
- Chevreuil 150,00 € ;
- Bouquetin 150,00 €.

Coût par sortie du matin ou du soir sans succès 100 €. Sortie le matin ou le soir pour les cerfs ou les chevreuils : 80 €, sans succès 50 €.

Généralement les hôteliers organisateurs imposent un séjour minimum de 4 jours dans leur hôtel pour la chasse soit possible.

Tir d'essai / Tir manqué / Arme de chasse : Avant la chasse, 2 tirs en présence du garde-chasse sont exigés. Si pour une raison quelconque les tirs d'essai ne peuvent être pratiqués en présence du garde-chasse, la taxe de tir sera tout de même facturée en cas de tir manqué (gibier non touché). L'utilisation de cartouches grande chasse (Vollmantel) est interdite.

- Frais stand de tir : 10 € - Arme de location : 50 €.

Gibier blessé : Le tir n'est permis qu'à la bonne distance et dans les meilleures conditions, afin d'abattre le gibier. Il est très mal vu de blesser l'animal sans l'abattre. Si cependant c'est le cas, la chasse est interrompue et les chiens se mettent à la recherche de l'animal blessé. Si un animal n'est pas retrouvé ou achevé qu'après la fin du séjour du chasseur à l'hôtel, le tireur devra régler la différence entre la somme due en cas de blessure de l'animal et celle correspondante à l'animal abattu et récupéré de suite. Dans ce cas, le trophée sera envoyé au tireur ultérieurement.

Chien : Emmener ses propres chiens de chasse n'est possible qu'après concertation avec le guide de chasse.

Responsabilité : L'exercice de la chasse et les trajets à l'intérieur du territoire de chasse ont lieu sous l'entière responsabilité de chacun !

Checklist chasse :

- Chaussures et vêtements de haute montagne, adaptés à la chasse ;
- Couteau de poche ;
- Veste chaude ou manteau chaud ;
- Sac à dos d'une contenance d'au moins 35 litres ;
- Kit de premier secours ;
- Jumelles ;
- Canne de pêche ou bâton de montagne ;
- Suffisamment de munitions ;
- Vêtements de recharge ;
- Passeport européen d'armes à feu et permis de chasse ;
- Gants ;
- Bonnet (en toute saison) ;
- Lampe frontale et piles de recharge ;
- Boissons ou bouteille Thermos.

Dans les montagnes du Tyrol, il peut neiger parfois en juillet et août.

En Autriche, la chasse remonte à une ancienne tradition d'origine germanique. Il est demandé aux chasseurs de respecter les coutumes locales ! En Autriche, les chasseurs, portent leur carabine et leur gibier, ces comportements sont très bien vus et très appréciés par la population.



• **ÉTAGNE :** Animal âgé d'1 an (valable occasionnellement) : 650 €

À partir de 2 ans	par point suppl.
jusqu'à 45 points	750 €
avec 55 points	1450 €
avec 60 points	2550 €

Arrhes :

Classe III : 900 € - Classe II : 2800 € - Classe I : 6000 €

Tir manqué : selon le point 7 du règlement : 100 € par tir. Animal blessé mais pas abattu : 50 % des arrhes.

Taxes des trophées et conditions de la chasse :

- Bouquetin jusqu'à 165 CIC (médaille d'or) 12 500 € ;

- Bouquetin plus de 165 CIC 12 500 €, plus 450 € par point CIC ;

- Chasse jour (tarif journalier) 350 € par chasseur.

Tous les prix incluent 20 % de TVA. Quelque soit le résultat la journée du guide est facturée à 100 %.

La taille du trophée est estimée par le guide de chasse.

FRAIS DE TROPHÉE/GUIDE DE CHASSE/PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Le prix de la journée comprend :

- hébergement pendant la chasse, petit déjeuner compris ;
- tous les déplacements dans la zone de chasse ainsi que le voyage aller-retour à l'aéroport le plus proche ;
- tous les documents nécessaires à la chasse, cartes d'invités... ;
- encadrement professionnel et guide de chasse par du personnel de chasse qualifié/des chasseurs professionnels ;
- préparation de tous les trophées.

Non compris dans le prix de la journée :

- billets d'avion ou voyage vers la zone de chasse ;
- hôtels avant et après la chasse ;
- pourboires et extras personnels... .

Nous recommandons 2 à 5 jours de chasse pour cette offre et pouvons ainsi offrir à 2 jeunes une expérience de chasse unique !





LE BOUQUETIN ALPIN EN ITALIE

« Le roi Victor Emmanuel II sauve en 1856 les dernières dizaines d'individus présentes dans les Alpes Italiennes en créant la réserve royale de chasse du Grand Paradis. En 1913, près de quatre vingts ans plus tard, 4000 individus occupent ce massif du Grand Paradis. C'est à cette période que la Suisse procède aux premières opérations de réintroduction avec des sujets issus de cette réserve de chasse qui deviendra le premier parc national d'Europe en 1922. » FDC06

Pays ayant permis la préservation de l'espèce, l'Italie a aussi favorisé sa « réintroduction, combinée à une certaine migration spontanée en provenance de pays voisins, [...] mais sa distribution est encore assez discontinue dans les Alpes » italiennes. L'Italie compte plus de 14 800 bouquetins des Alpes répartis sur près de 5000 km².

Le bouquetin est notamment le symbole du parc national du Grand-Paradis, en Vallée d'Aoste, où sa présence avait été drastiquement réduite au cours du XIX^e siècle à cause de fréquentes campagnes de chasse menées par le roi Humbert I^{er}. En 1856, alors qu'il ne reste que cinquante bouquetins, le roi Victor-Emmanuel II crée une réserve royale de chasse afin de protéger cette espèce, qui portera à la création du parc national, le premier d'Italie. Dans les années 1880, on compte alors 600 bêtes.

Créé en 1923, par la volonté de Victor Emmanuel II, roi d'Italie et grand chasseur de bouquetins, le premier parc national italien n'avait pas encore vocation à

protéger. C'est avant tout pour assurer la survie d'un animal victime de la surchasse que le souverain avait décidé d'assurer son avenir en "sanctuarisant" son territoire de vie.

• Le Parc National du Grand Paradis

La Réserve Nationale du Grand Paradis

Création de la réserve royale du grand Paradis

Avant de devenir le Parc National du Grand Paradis, le massif a été classé réservé royale. Ceci à l'initiative, en 1856, du Roi Vittorio Emanuele II, chasseur et montagnard devant l'éternel. C'est l'époque pendant laquelle le Grand Paradis est encore rattaché au royaume de Savoie, avant la réunification de l'Italie.

• Les Bouquetins du Grand Paradis

Vittorio Emanuele II était conscient des risques de la chasse pour l'équilibre de la faune, surtout pour la survie du bouquetin. Par amour du l'espèce, et sans doute aussi pour pouvoir continuer à la chasser, Vittorio Emanuele II a créé cette réserve, à des fins de protection. Le bouquetin des Alpes était sans doute à l'époque disparu du massif, sauf dans le Grand Paradis. On peut dire donc, que les bouquetins des Alpes, actuels, viennent tous de réintroductions ou migrations depuis ce parc national du grand Paradis ; parfois (en Suisse notamment) certains se défendent de cette origine unique.

Vittorio Emanuele II

Victor Emmanuel II était duc de Savoie, Roi de Sardaigne, Prince de Piémont et Comte de Nice. Il régnait donc sur un royaume allant de la Sardaigne à la Savoie, englobant toutes les Alpes italiennes du Piémont au Val d'Aoste, ainsi donc que les territoires des Alpes-Maritimes et de la Savoie, désormais français. Vittorio Emanuele II est issu d'une famille de montagnards, et il fut très attaché à la montagne, et la haute montagne.

le Parc National du Grand Paradis comme entité administrative est né en 1922. Il a été le moteur de la création du premier parc français, le Parc National de la Vanoise.

Dès 1856, Vittorio Emanuele II roi d'Italie, crée la réserve royale du Grand Paradis pour sauver de l'extinction les derniers bouquetins des Alpes. Vittorio Emanuele II crée un corps de garde forestiers et fait construire des chemins muletiers dans le parc ? ces chemins sont encore, aujourd'hui, les axes principaux de circulation hors routes carrossables dans les montagnes du Grand Paradis.

Le roi propose à l'Italie de lui céder sa réserve de chasse si elle en fait un parc national. C'est chose faite en fin 1922.

• Le parc National du Grand Paradis

jusqu'à nos jours

Déjà à l'époque le parc doit céder des territoires devant l'avancée de l'industrie. La vallée de l'Orco voit se construire des barrages pour l'énergie hydro-électrique. Néanmoins, les premières années voient la population de bouquetins s'élever rapidement.

Jusqu'en 1934 le parc prospère. Sa gestion administrative privée revient alors aux mains de l'état, et sa situation se dégrade : manœuvres militaires, seconde guerre mondiale, entraîne une nouvelle baisse de la population de bouquetins. Ce n'est qu'en 1947 que la gestion redevient autonome et que la situation s'améliore.

Néanmoins, comme dans de nombreux parcs nationaux, les locaux ont mal vécu les contraintes imposées par les réglementations du parc, et notamment autour des années 1960 et 1970. Il faut reconnaître les mérites du parc.

Actuellement, la situation s'est apaisée. Les acteurs locaux, touristiques le plus souvent, ont bien compris

l'intérêt de ce parc au-delà de la préservation du patrimoine naturel.

Mais grâce à la volonté de certains passionnés, notamment le roi Victor Emmanuel II, l'espèce fut protégée dans le Parc national italien du Grand Paradis, où vivaient les derniers individus, ils n'étaient plus qu'une centaine. Suite à cette protection la population a pu se développer à nouveau, fournissant des individus pour de nombreuses opérations de réintroduction à travers toutes les Alpes.

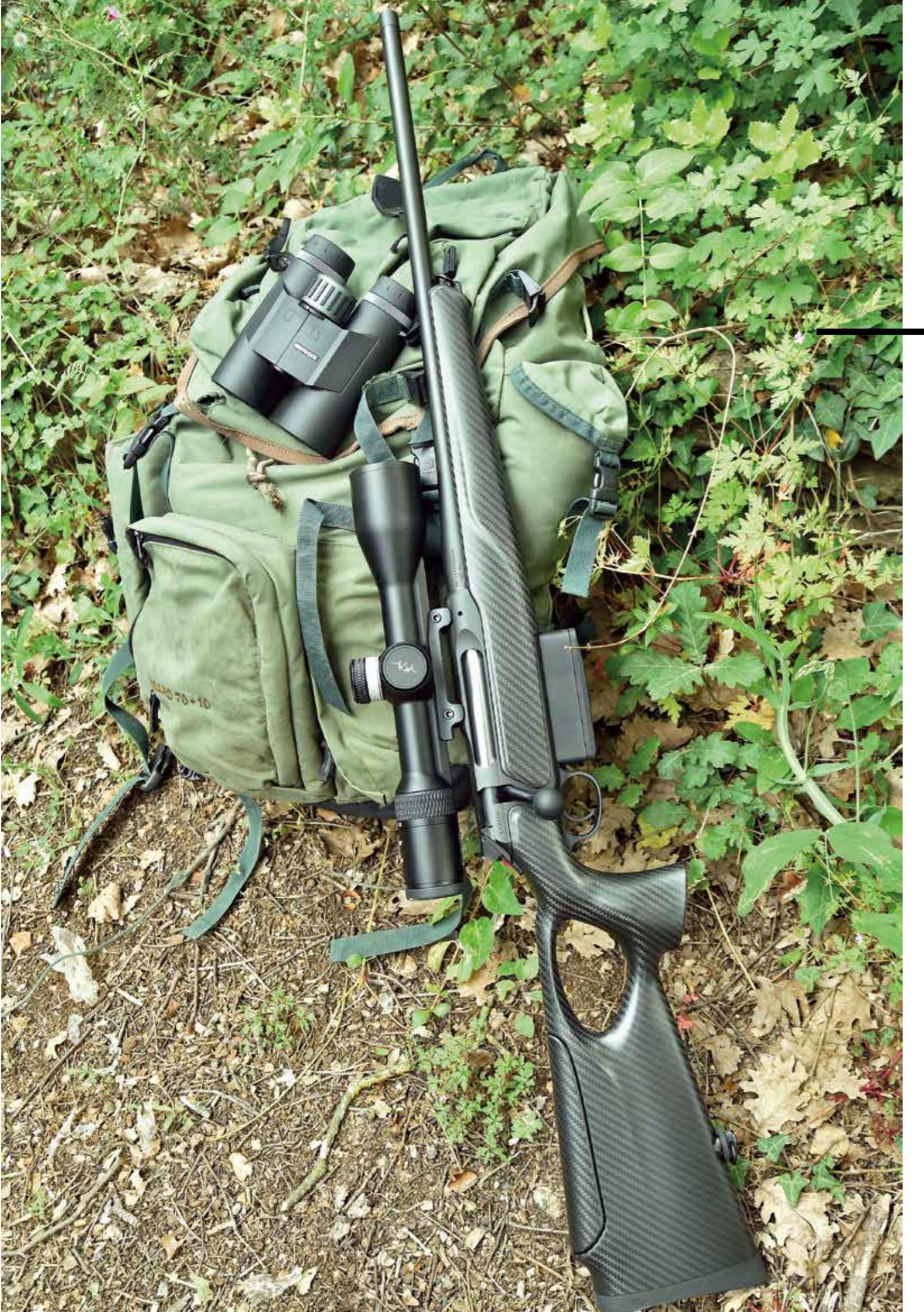
Ainsi, après avoir disparu du massif de l'Argentera-Mercantour, les bouquetins ont été réintroduits sur le versant italien au début du XX^e siècle.

La population actuelle est évaluée à environ 1200 individus, elle vit dans les hautes vallées de la Roya, de la Vésubie et du Parco Alpi Marittime en Italie.

Dans le cadre du programme européen transfrontalier Alcotra LEMED IBEX, les études génétiques menées sur ces bouquetins ont montré que cette population présente la plus faible variabilité génétique de l'ensemble des Alpes. Au contraire, celles de Vanoise et du Grand Paradis présentent la diversité génétique la plus élevée. Afin de favoriser la bonne santé de la population d'Argentera-Mercantour et d'accroître sa diversité génétique, le Parc national du Mercantour et le Parc national de la Vanoise ont décidé de transférer des animaux en provenance de Vanoise dans le sud du Mercantour.

La diversité génétique est en effet un atout majeur pour s'adapter aux différents changements et aux maladies émergentes.

Ces opérations ont duré deux semaines au mois d'avril 2021 et sont le fruit d'une collaboration étroite entre les agents des deux parcs nationaux.



JUMELLES MINOX X-RANGE 8X42, CARABINE SAUER 505 ET LUNETTE BLASER B2 3-18X50 IC

Par PATRICK ZABÉ, écrivain, chasseur-naturaliste, chasseur-photographe, spécialiste de la faune de montagne, auteur d'ouvrages spécialisés et de nombreux articles parus dans l'ensemble de la presse cynégétique française, a été expert en armes fines auprès du cabinet Baille Beauvois et technico-commercial dans le secteur de l'armurerie et de l'optique durant plus de 30 ans.

• PHOTOS PATRICK ZABÉ

LES JUMELLES MINOX X-RANGE 8X42

La société MINOX GmbH Wetzlar a été fondée en 1945. Dorénavant, les Jumelles sont devenues un des produits essentiels pour la marque Minox. Minox GmbH a appartenu à Leica de 1996 à 2005, jusqu'à ce qu'elle soit reprise par Blaser Group GmbH. Depuis la gamme de produits s'est considérablement étendue. MINOX a reçu plusieurs prix pour le développement de ses jumelles. Aujourd'hui, avec l'arrivée de ses jumelles à télémètre, la société répond aux besoins actuels des chasseurs.

Les Jumelles MINOX X-range 8x42, sont équipées d'un télémètre laser qui permet de prendre des mesures jusqu'à 2800 m pour les plus grosses cibles et 1600 m pour le grand gibier. La taille de la cible et sa luminosité jouent beaucoup sur le résultat. La condition sine qua non d'un ciblage sûr dépend de la qualité du laser. Il doit permettre des mesures justes que ce soit en montagne ou en plaine. Ces jumelles se justifient pour les séances d'affût au mirador, ou lors d'une approche en forêt ou en montagne. Les jumelles X-Range 8x42 par leur efficacité sont un outil indispensable pour les chasseurs, car la précision de la mesure donne toujours de meilleurs résultats qu'une estimation subjective. Sa construction est basée sur le principe de prismes en toit. La mise au point se fait grâce à la molette centrale et la compensation dioptrique se réalise à l'aide d'une bague placée sur chaque oculaire. Le choix entre le grossissement 8x42 et 10x42 est personnel, beaucoup de chasseurs préfèrent le 10X, alors que le grossissement 8X amène plus de confort à une observation dynamique. L'emploi d'un grossissement 10X demande toujours un point d'appui pour réaliser une meilleure identification du gibier. La qualité du traitement des lentilles ED multicouche offre une qualité d'image à haute définition. L'autre atout des jumelles X-Range 8X42 est de proposer l'inversion des touches de réglage du laser, ce qui offre une aisance d'utilisation aussi bien pour un droitier que pour un gaucher. Son design allie l'élégance d'une ligne simple, épurée et compacte. Le revêtement antidérapant des jumelles est de couleur anthracite. Ces jumelles de nouvelle génération disposent des dernières technologies en matière d'optique. La carcasse en magnésium est extrêmement robuste. Ces optiques offrent toute la sécurité requise pour résister aux aléas de parties de chasse les plus exigeantes. "Deutsche Qualität" est bien la marque de fabrique de Minox. Les jumelles Minox X-Range offrent un rapport qualité-prix particulièrement intéressant. L'éventail de jumelles proposées va de l'entrée de gamme aux produits les plus couteux. Ces optiques sont aussi bien connues dans le monde de la chasse que

dans le monde des naturalistes (Birdwatching). Ses racines germaniques imposent le respect et sont synonymes de qualité, ce qui n'est pas incompatible avec un prix modéré.



SUR LE TERRAIN

Département du Var, Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, c'est sous une pluie diluvienne en cette fin d'hiver, que j'ai pu tester les Jumelles X-Range Minox 8X42. L'étanchéité est irréprochable et le télémètre laser fonctionne à merveille malgré le passage d'averses abondantes. D'un large balayage, j'observe et couvre une grande partie du cirque de Mazaugues qui se dresse devant moi, dans l'espoir d'apercevoir des chamois. Les jumelles X-Range 8x42 offrent une prise en main parfaite, leur forme ergonomique est classique, elles sont constituées de deux tubes droits légèrement galbés. Ce profil permet une prise en main agréable, sa compacité et son équilibre permettent de braver les bousculades de vent. Un chamois sort du bois et vient se figer sur un rocher de façon hiératique. Il est à 286 m, l'angle de mesure s'affiche dans la partie inférieure de l'écran, le grossissement X8 me permet une observation sans appui, la qualité optique favorise la découverte de tous les détails du rupicapre et de son environnement. Je suis surpris de la sensation d'équilibre et de stabilité des jumelles. Quels que soient les angles d'observations, elles tiennent parfaitement dans les mains, la paire a une ergonomie plutôt classique et sa compacité, sont garantes d'une solidité qui ne peut nier ses origines. Tout a été parfaitement étudié dans la conception de cette optique. Lorsque l'on regarde dans ces jumelles, la première impression qui se dégage est la netteté et la luminosité de l'image, elle est nette même sur le bord des lentilles. Au premier coup d'œil, elles paraissent exemptes de vignetage et l'aberration chromatique n'est pas perceptible. Le rendu des couleurs est fidèle à la réalité, aucun voile parasite n'apparaît, quelles que soient les conditions de luminosité du terrain, l'image offre un contraste extraordinaire.

RAPPEL DES POINTS FORTS DE LA PAIRE DE JUMELLES MINOX X-RANGE 8X42

- Elle convient aussi bien aux droitiers qu'aux gauchers (boutons personnalisables).
- Les lentilles Haute Définition sont lumineuses grâce aux lentilles ED multicouches.
- L'écran OLED moderne est adaptable à tous les niveaux de luminosité.
- Un prix de vente public abordable par rapport à la qualité extraordinaire de ces jumelles.

FICHE TECHNIQUE DES JUMELLES TÉLÉMÈTRE X-RANGE 10X42

- Modèle : 8x42
- Grossissement : 8x
- Diamètre de l'objectif (mm) : 42
- Pupille de sortie (mm) : 5,3
- Distance interpupillaire (mm) : 56-75
- Champ de vision à 1 000 m (m) : 110/6,3°
- Mise au point rapprochée (m) : 3
- Réglage dioptrique (dpt.) : ± 3
- Température d'utilisation °C : -10° à + 50°
- Distance maximale mesurable (m) : 2800 m (objets de grande taille)/1600 m (animaux sauvages).
- Unité de mesure : Mètre et Yards
- Précision de mesure jusqu'à 1000 m (m) : ± 1
- Précision de mesure jusqu'à 2800 m (m) : ± 2
- Affichage : OLED
- Niveaux de luminosité de l'affichage : 5
- Options d'affichage : uniquement distance horizontale
- Durée de vie de la pile : environ 4000 mesures
- Alimentation : 1 x CR2 Lithium (3V)
- Boîtier : Magnésium
- Étanche, sans buée et rempli à l'azote : oui
- Étanche selon la norme IPX7 : oui
- Dimensions (mm | HxLxP) : 152x132x52
- Poids (g) : 990
- Service de garantie : 10 ans après enregistrement
- Prix conseillé : X-range 8X42 et X-range 10X42 : 1199 €

A CARABINE À VERROU SAUER 505 SYNCHRO XTC CARBONE FILETE 15X100-51 CM

La nouvelle carabine à verrou, la Sauer 505, a été conçue pour être l'une des plus belles carabines à verrou du monde, sinon la plus belle. Cette carabine remplace le modèle 404, la Sauer 505 représente le nouveau haut de gamme du fabricant allemand.

Depuis plus de 270 ans, J. P. SAUER & SOHN fabrique des armes pour les chasseurs, l'entreprise s'est depuis forgée une réputation loin d'être usurpée tant la qualité de ses produits impressionne. Leur fiabilité, leur précision extrême et leur esthétique ont contribué à hisser toutes les armes produites au pinacle. Le dernier fleuron de cette saga est la nouvelle Sauer 505.

Les grandes nouveautés techniques qui caractérisent la nouvelle carabine Sauer 505 sont : son boîtier de culasse usiné à partir d'un seul bloc d'acier et son bloc détente. Si la boîte de culasse se présente d'un seul tenant sur sa partie supérieure, la zone inférieure a été évidée pour gagner du poids et étudiée pour conserver une rigidité maximale. L'ensemble du mécanisme à verrou a été entièrement remanié pour améliorer la fluidité de l'action et un armeur séparé garantit au maximum la sécurité. La configuration de verrouillage par 2 rangées de trois tenons en tête rend plus fiable la culasse, plus silencieuse, plus douce elle permet d'accroître la rapidité de la manipulation durant l'action de chasse. Le diamètre du corps de culasse est surdimensionné par rapport à celui des tenons. Le modèle 505 Synchro XTC ne présente pas de culasse bouchonnée. Les canons se changent et se montent par un système à noix de serrage situé à l'avant du boîtier de culasse. L'esthétique de cette carabine technique est très soignée.

La carabine présentée avec la crosse carbone Synchro XTC est dotée d'un busc réglable et d'un trou de pouce. Il existe trois versions de montures : bois, synthétique et carbone. La 505 est déclinée en 24 versions et proposée en 17 calibres, chacun pourra trouver chaussure à son pied en personnalisant son arme.

UNETTE BLASER
B2 3-18X50 IC

La nouvelle lunette B2 3-18x50 IC, une optique spécialisée pour le tir à longue distance !

Les lunettes Blaser B2 sont particulièrement adaptées aux nouveaux modes de chasse, le tir de régulation et le tir de destruction du sanglier. Le développement de ces lunettes répond à cette nouvelle demande. C'est ainsi, dans la lignée d'un système modulaire éprouvé avec les carabines Blaser qu'est née une gamme d'optiques spécialisées s'adaptant non seulement aux monoculaires thermiques mais aussi à tous les modes de chasse ou à la régulation, de jour comme de nuit.

C'est la lunette idéale pour la chasse à l'approche, en montagne et au tir à longue distance. Son spectre d'utilisation peut s'étendre toutefois à la battue, à l'affût voire au tir de régulation équipé d'un monoculaire thermique pour la destruction des sangliers ou des grands cervidés la nuit.

Avec le Blaser QDC+ (quick distance control) et un grossissement maximum de 18 fois et un objectif de 50 mm de diamètre, le chasseur est apte à affronter n'importe quelles conditions quelles soient les distances de tir.

■ QUICK DISTANCE CONTROL. BLASER QDC+

Lorsqu'il arrive occasionnellement à la chasse de devoir tirer à longue distance, grâce au réglage rapide du réticule QDC*, il est inutile de compenser la visée. Grâce à l'option Blaser Quick Distance Control, vous pouvez régler la distance de tir jusqu'à 500 m directement via le réglage du réticule sur votre Blaser B2.

Un kit composé de dix bagues gravées couvrant la majorité des calibres utilisés à la chasse, permet de s'adapter de façon optimale à votre arme. Une bague supplémentaire vierge peut être dotée des repères propres à votre calibre.

Comme pour la plupart des lunettes de visée Blaser, en plus du réglage dans le mil à 100 m, il est également

possible de procéder au réglage à la DRO (+4 clics vers le haut). Il est ainsi impossible de dérégler la tourelle par inadvertance, tout en bénéficiant du réglage dans le mil pour les distances de tir habituelles. Le Blaser QDC est disponible en option pour les modèles B2 2-12x50 iC et B2 2.5-15x56 iC et est très facile à installer.

Le QDC, installé en standard, permet un réglage rapide et précis de la distance de tir. En outre, cette lunette de tir est une optique fiable et, avec sa longueur hors tout de 337 mm, elle est idéale pour se combiner avec un dispositif de vision nocturne par clip-on pour la chasse de nuit.

Lorsqu'il est monté sur une carabine légère comme une arme basculante à un coup comme le modèle K95 de chez Blaser, le B2 3-18x50 IC QDC s'avère être le meilleur choix pour la chasse à la montagne.

Avec le calculateur balistique en ligne de Blaser, vous pouvez facilement déterminer le QDC qui correspond le mieux à votre carabine et à la cartouche choisie. Sélectionnez simplement votre lunette de visée Blaser ainsi que vos munitions, puis le programme calcule la trajectoire et vous indique la bague appropriée. Pour obtenir des résultats encore plus précis, la vitesse initiale, le coefficient balistique, la hauteur de la ligne de visée et les conditions environnementales peuvent être personnalisés.

La lunette B2 3-18x50 iC QDC+ est l'outil parfait pour le tir à moyenne et longue distance. C'est donc l'optique idéale pour la chasse à l'approche et la chasse en montagne.

Comme tous les autres modèles B2, la B2 3-18x50 iC QDC+ est aussi prédestinée à la chasse de nuit, son système de montage par clip-on permet l'installation d'un oculaire thermique grâce à sa conception compacte et aux accessoires optionnels. Le système intelligent d'adaptateur CM, associé au couvercle de l'objectif, garantit un montage répétitif de l'accessoire sans variation du réglage initial. Le cache de l'objectif reste simplement fixé à la lunette de visée, même lorsque le clip-on est monté, ce qui est plutôt pratique.

NOUVEAU



BLASER B2 3-18X50 iC QDC+

Approche/affût/tir longues distances + affût nocturne avec optique thermique

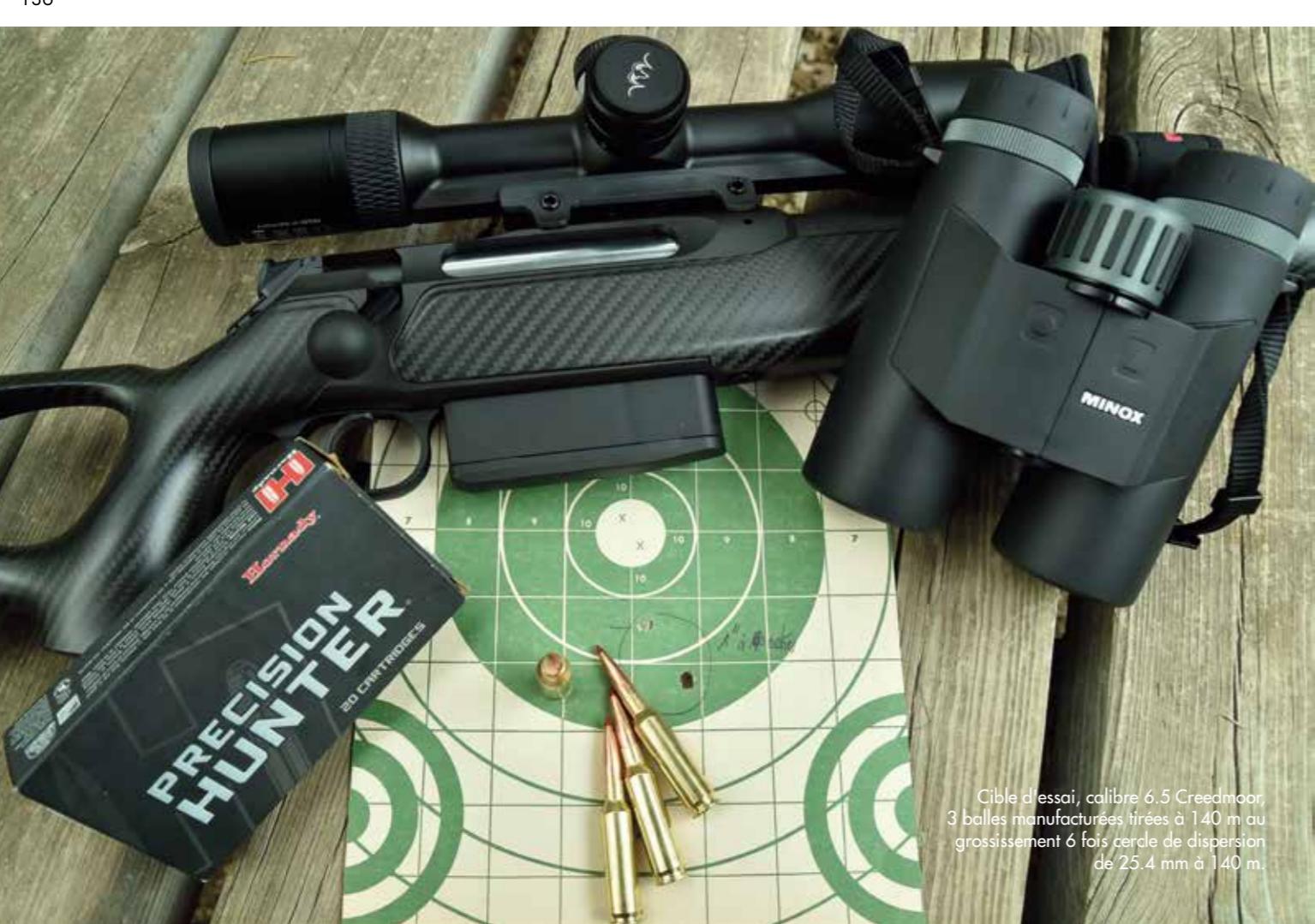
Livrée de série avec QDC+ et un grossissement maximum de 18 fois pour un objectif de 50 mm, le chasseur est équipé pour toutes les distances.

- Compatible avec Flip Cover iC oculaire et Flip Cover objectif
- Compatible avec l'adaptateur Blaser CM pour optique thermique
- Compensation de parallaxe de 50 m à l'infini, avec cran palpable à 100 m

Avec une transmission jour/nuit de 94/92 % et l'utilisation de lentilles spéciales contenant de la fluorite, le B2 3-18x50 iC QDC+, comme toutes les lunettes de la série B2, offre une image lumineuse, contrastée et aux couleurs fidèles, même au plus tard du crépuscule.

Grâce à son corps robuste et de haute qualité, la lunette B2 est non seulement particulièrement solide, mais aussi adaptée à toutes les situations de chasse.

	B2 1-6x24 iC	B2 1.7-10x42 iC	B2 2-12x50 iC	B2 2.5-15x56 iC	B2 3-18x50 iC QDC*
Diam. pupille de sortie	9,8 mm - 4 mm	9,8 mm - 4,2 mm	9,8 mm - 4 mm	9,8 mm - 3,7 mm	9,8 - 2,8 mm
Champ de vision à 100 m	40 m - 6,7 m	24 m - 4 m	20 m - 3,3 m	16 m - 2,6 m	13,3 - 2,2 m
Retrait oculaire	90 mm	90 mm	90 mm	90 mm	90 mm
Compensation de parallaxe	100 m fixe	100 m fixe	100 m fixe	50 m - ∞	50 m - ∞
Réglage vertical à 100 m	±150 / ±150 cm	±145 cm	±125 cm	±125 cm	±105 cm
Réglage latéral à 100 m	-	±145 cm	±125 cm	±60 cm	±50 cm
Décalage par clic	1 cm / 100 m	1 cm / 100 m	1 cm / 100 m	1 cm / 100 m	1 cm / 100 m
Poids avec / sans rail	590 / 615 g	680 / 700 g	735 / 760 g	800 / 825 g	760 / 795 g
Longueur totale	273 mm	315 mm	330 mm	327 mm	337 mm
Diam. ext. de l'objectif	30 mm	48 mm	56 mm	62 mm	56 mm
Diam. ext. de l'oculaire	46 mm	46 mm	46 mm	46 mm	46 mm



Cible d'essai, calibre 6.5 Creedmoor, 3 balles manufacturées tirées à 140 m au grossissement 6 fois cercle de dispersion de 25,4 mm à 140 m.

Une combinaison élégante : la K95 et la lunette B2 3-18x50 iC QDC+. Grâce à son avantageux design, la nouvelle lunette B2 souligne l'aspect élégant de la K95, créant une image particulièrement équilibrée entre la carabine et l'optique.

EFFICACE À TOUTES DISTANCES

LUC ALPHAND
RECOMMANDÉ HORNADY

Hornady
ELD-X™

BALLE EXPANSIVE À TRÈS FAIBLE TRAINÉE AVEC INSERT HEAT SHIELD™

Tous les inserts en polymère conventionnels fondent durant la phase de vol!

Grâce à l'utilisation d'un radar Doppler, les ingénieurs de chez Hornady® ont découvert que TOUS les inserts en polymère sont affectés par l'échauffement aérodynamique - ils fondent et se déforment en vol, ce qui engendre une baisse du coefficient balistique et une dégradation de la précision sur les longues distances. Pour contrer ce phénomène, Hornady a identifié un polymère résistant à la chaleur et a développé un insert breveté Heat Shield™. Unique dans son apparence, cet insert rouge translucide résiste à l'échauffement aérodynamique et possède un méplat parfait. Combiné à un projectile au design sécant avec arrière fuyant et chemise AMP®, les cartouches ELD-X™ délivrent des trajectoires tendues, une précision de match et un pouvoir letale élevé à TOUTES les distances.

LA PREMIÈRE BALLE DE CHASSE TOUTES DISTANCES - ELD-X™.

PRECISION HUNTER
20 CARTOUCHES

549m/s 811m/s

Disponible en composant ou cartouches manufacturée Precision Hunter™

Pour connaître toute l'histoire sur la pointe Heat Shield™ et la balle ELD-X™ rendez-vous sur hornady.com/heat-shield

Calibres disponibles

6MM ARC 103 gr	28 NOSLER 162 gr
243 WIN. 90 gr	7MM STW 162 gr
6MM Creed 103 gr	308 WIN. 178 gr
25-06 REM. 110 gr	30-06 SPRG 178 gr
257 WBY MAG. 110 gr	300 REM. SA ultra Mag 178 gr
6.5 Creed 143 gr	300 RCM 178 gr
6.5 PRC 143 gr	300 WSM 200 gr
270 WIN. 145 gr	300 WIN. MAG. 178 gr
270 WSM 145 gr	300 WIN. MAG. 200 gr
7MM-08 REM. 150 gr	300 WBY MAG. 200 gr
280 REM. 150 gr	300 PRC 212 gr
280 Ackley Improved 162 gr	300 REM. Ultra Mag 220 gr
7MM REM. MAG. 162 gr	30-378 WBY MAG. 220 gr
7MM WSM 162 gr	338 WIN. MAG. 230 gr
7MM PRC 175 gr	338 LAPUA MAG 270 gr



OPTIQUE

LONGUE-VUE ATC SWAROVSKI 17-40X56 & JUMELLES EL RANGE 10X32

Par PATRICK ZABÉ, écrivain, chasseur-naturaliste, chasseur-photographe, spécialiste de la faune de montagne, auteur d'ouvrages spécialisés et de nombreux articles parus dans l'ensemble de la presse cynégétique française, a été expert en armes fines auprès du cabinet Baille Beauvois et technico-commercial dans le secteur de l'armurerie et de l'optique durant plus de 30 ans.

• PHOTOS PATRICK ZABÉ

LONGUE-VUE D'OBSERVATION SWAROVSKI ATC 17-40X56

Ce modèle avec son module oculaire incliné et son faible encombrement est l'outil parfait pour les baroudeurs car cette longue-vue sait se faire discrète dans un sac à dos tout en complétant pleinement l'indispensabilité et le besoin d'une optique haut de gamme pour une observation précise et détaillée. Elle est idéale pour la chasse en montagne et les expéditions où l'excédent de poids est l'ennemi juré des longs treks. Son faible poids de 970 g, l'impose comme un choix particulièrement judicieux en milieu accidenté ou hostile. Elle peut s'utiliser à main levée, posée sur le sac ou se monte sur un petit ou grand trépied. Cette longue-vue mini par sa taille est à classer dans la catégorie des très grandes optiques pour la qualité de ses lentilles. Cette longue-vue a été étudiée dans ses moindres détails, sa compacité et ses fonctions lui permettent un spectre d'utilisation universel. Dans le cadre d'un tir qualitatif ou la recherche de grands trophées elle s'impose donc d'office au monde de la chasse.

La demi-coque astucieuse permet de l'utiliser sans trépied, elle se place facilement sur un support souple. La configuration de cette longue-vue laisse place à une utilisation intuitive, elle permet à tout moment un emploi sans contrainte, des molettes de focalisation et de zoom. Associée à l'adaptateur VPA 2, la longue-vue ATC est idéale pour les ornithologues qui pratique la digiscopie. Les traitements Swarovision des lentilles garantissent une transmission lumineuse élevée. Les images perçues sont fidèles et superbement contrastées, on y distingue les moindres détails. Le traitement « Field Flattener » produit une image presque plate, exempte de toute distorsion, jusqu'au bord de l'image. Pour saisir des sujets sur le vif, un support pour téléphone portable permet de se connecter rapidement sur la longue-vue ATC. Cette petite merveille optique se résume en quelques mots : une flexibilité d'emploi, des performances optiques ultimes, un encombrement restreint et un faible poids. Une telle polyvalence est exceptionnelle.

DONNÉES TECHNIQUES

Corps	ATC 56
Grossissement	17-40X
Diamètre effectif de l'objectif	56 mm
Diamètre de la pupille de sortie	3.4-1.4 mm
Distance de la pupille de sortie	20 mm
Champ de vision réel	62-34 m/1.000 m
Champ de vision réel (degrés)	3.52-1.93°
Champ de vision apparent (degrés)	57-71°
Distance min. de mise au point	3.4 m
Réglage de la dioptrie ∞	> 5 dpt
Transmission de lumière	88 %
Longueur approx.*	258 mm
Poids approx.	970 g
Température de fonctionnement	-25/+55°C
Étanchéité	4 m
Filet de raccord pour trépied	1/4" UNC; 3/8" UNC



JUMELLES SWAROVSKI EL RANGE 10X32

Ces jumelles légères sont équipées d'un télemètre laser et de la fonction Tracking Assistant. Cette dernière fonction peut s'avérer très utile lors de parties de chasse en terrain accidenté, elles permettent de concrétiser vos aventures de chasse en retrouvant rapidement votre gibier.

Le modèle EL Range 10x32 est le choix idéal si vous recherchez des jumelles compactes, légères possédant un traitement optique haut de gamme permettant de révéler tous les détails essentiels qu'exigent toutes les chasses d'approches extrêmes.

La fonction Tracking Assistant intégrée facilite considérablement le suivi de votre cible en vous guidant vers l'endroit depuis lequel vous avez effectué votre dernier tir. Vous pouvez utiliser cette fonction via l'application EL Range Configurator sur votre smartphone ou directement sur vos jumelles EL Range.

Description du produit :

- ➔ Jumelles compactes avec fonction Tracking Assistant
- ➔ Légèreté révolutionnaire : 680 grammes
- ➔ Avec télemètre laser et mesure de l'angle
- ➔ Personnalisables avec l'application EL Range Configurator
- ➔ Convient aux utilisateurs droitiers et gauchers

DONNÉES TECHNIQUES

	EL RANGE 8x32 WB	EL RANGE 10x32 WB
Grossissement	8x	10x
Diamètre effectif de l'objectif (mm)	32	32
Distance de la pupille de sortie (mm)	17	16
Champ de vision réel (m/1000 m)	135	110
Champ de vision pour porteurs de lunettes (degrés)	7,7	6,3
Distance minimale de mise au point (m)	5	5
L ³ x l ⁴ x H ⁴ (mm)	146 x 131 x 69	143 x 131 x 69
Poids approx. (sans batterie) (g)	685	680
Transmission de lumière (%)	90	90
Plage de mesure (m)	9-1500	
Précision de mesure	± 1 (9-1000 m)	
Précision de mesure	± 2 (> 1000 m)	
Recherche Tracking Assistant (à 200 m)	1 x 30 (m x m)	
Autonomie	2000 mesures	
Laser	Classe 1 EN/FDA	
Conversion	Yards/mètres	

FONCTIONS DES JUMELLES SWAROVSKI EL RANGE 10X32

- **Mesure instantanée** : Appuyez brièvement sur le bouton de mesure pour afficher le réticule. Lorsque vous relâchez le bouton, la mesure de la distance s'affiche à l'écran.
- **Mode d'observation** : Le mode d'observation mesure continuellement les cibles en mouvement. L'instrument active automatiquement le mode d'observation si vous appuyez sur le bouton de mesure pendant plus de 3 secondes. Tant que vous appuyez sur le bouton de mesure (pendant 120 secondes max.), les mesures sont effectuées en mode d'observation.

CONFIGURATION

- **Affichage 1** : Affichage de la mesure de la distance (en mètres ou yards). Symbole de boussole et Symbole d'angle et Symbole de degrés.
- **Fonctions et programmes supplémentaires** : La gamme EL Range offre un certain nombre de paramètres supplémentaires utiles. Ceux-ci peuvent être facilement configurés via l'application EL Range configurator ou être réglés directement sur les jumelles. Les programmes et fonctions supplémentaires suivants sont disponibles : - Track : fonction Tracking Assistant pour vous orienter vers le dernier endroit mesuré.

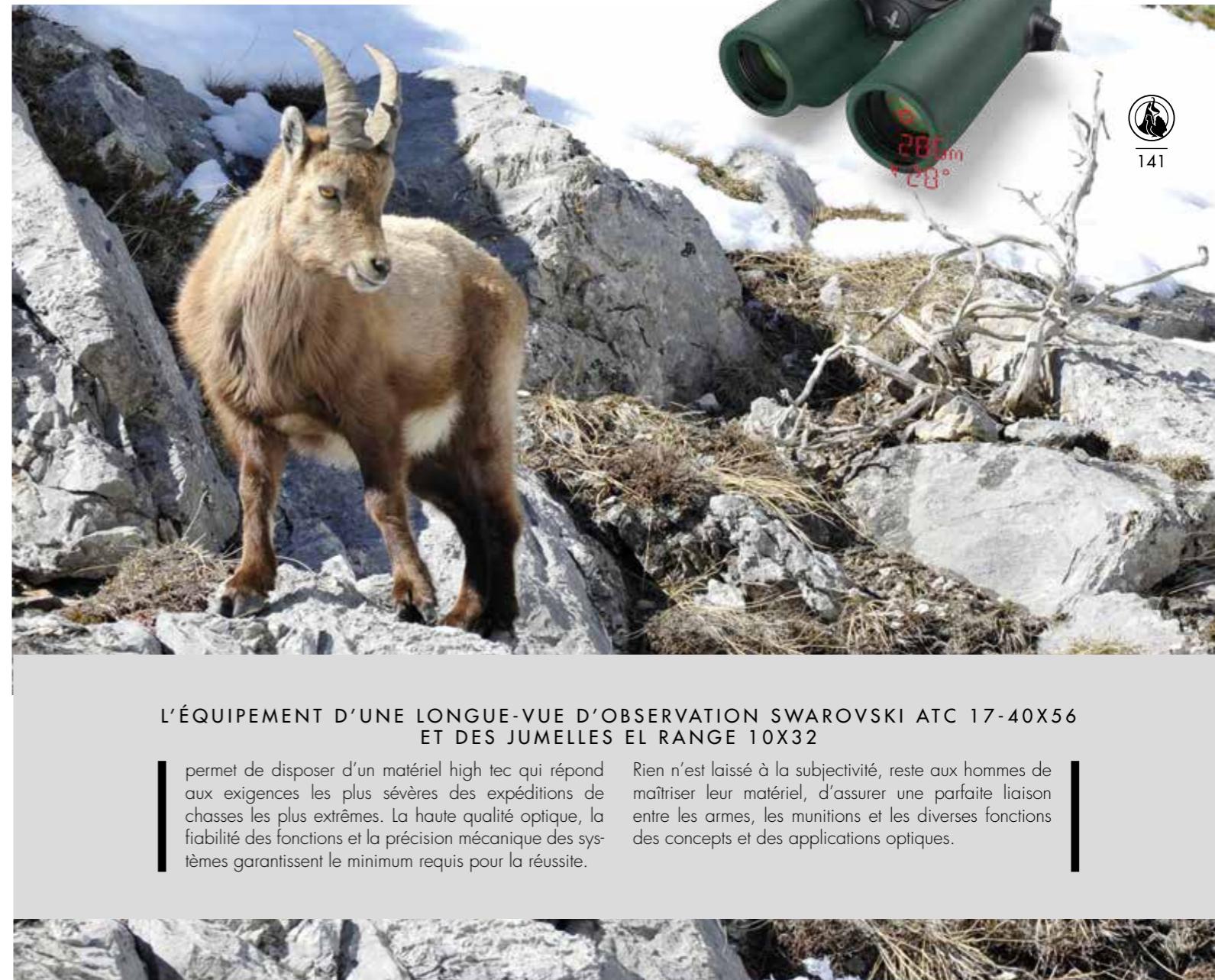
Affichage des valeurs de correction en MOA pour le tir à longue distance - Valeur de correction en MRAD/ MIL - Valeur de correction en cm - Valeur de correction en pouces - Nombre de clics - Angle d'inclinaison - Direction (boussole) - Distance de tir ajustée (CAL)

Réglage personnalisé de la luminosité et affichage des indications suivantes : - Température actuelle - Pression atmosphérique actuelle : conversion des unités métriques/impériales Rifle : sélection de l'arme Paramètres configurés en usine : Rifle : - sélection de l'arme utilisée. C'est uniquement possible lorsque les données balistiques ont été configurées sur les jumelles EL Range 32.

- **Configuration des jumelles via l'application** : Il vous faut installer l'application EL Range configurator sur votre smartphone ou votre tablette. Connectez le smartphone et les jumelles EL Range par Bluetooth.

- **Options de menu dans le track (tracking assistant)** : Sélectionnez l'une des trois dernières mesures directement sur les jumelles pour être guidé vers la zone cible par les jumelles EL Range. Effectuez une mesure jusqu'à votre point de départ initial (depuis lequel la mesure sélectionnée a été effectuée). L'écran indique combien de mètres/yards devez parcourir vers la gauche/la droite ou en avant/en arrière pour atteindre la zone de mesure.

- **Affichage des données balistiques** : En plus de la mesure de la distance et de la distance de tir corrigée, les jumelles EL Range peuvent indiquer la valeur de correction minimale et le nombre de clics à faire. Ces valeurs de correction sont calculées en fonction de la distance,

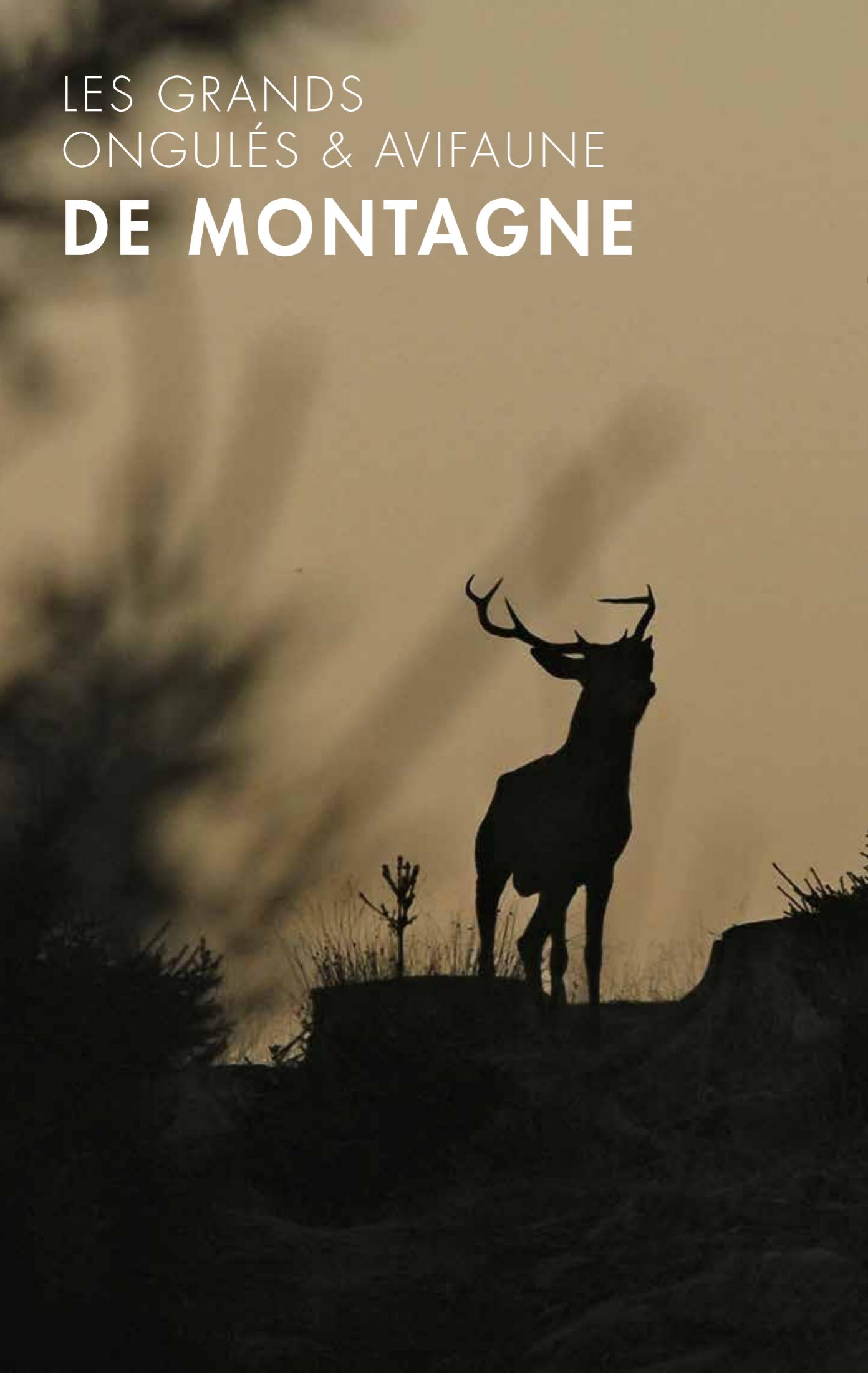


L'ÉQUIPEMENT D'UNE LONGUE-VUE D'OBSERVATION SWAROVSKI ATC 17-40X56 ET DES JUMELLES EL RANGE 10X32

permet de disposer d'un matériel high tec qui répond aux exigences les plus sévères des expéditions de chasses les plus extrêmes. La haute qualité optique, la fiabilité des fonctions et la précision mécanique des systèmes garantissent le minimum requis pour la réussite.

de l'angle de tir, de la température, de la pression atmosphérique et des données balistiques choisies. Vous pouvez mémoriser trois armes et leurs données balistiques dans les jumelles EL Range. Les données balistiques individuelles peuvent être simplement saisies dans l'application, puis transférées vers les jumelles EL Range via Bluetooth. Remarque : mesurez la vitesse initiale réelle et le coefficient balistique de votre combinaison d'arme et de munitions, afin de garantir une précision absolue avec les distances de tir sélectionnées. En plus de la valeur de correction balistique, sur la deuxième ligne, vous pouvez également afficher l'angle d'inclinaison (en fonction de la position angulaire) par rapport à la cible, la direction ou la distance de tir corrigée. Si vous le souhaitez, vous pouvez également désactiver la deuxième ligne ; la première ligne affiche alors uniquement la distance mesurée. Pour chaque mesure de la distance, vous pouvez également afficher l'angle des jumelles du point d'observation au point cible. Si vous utilisez la distance de tir corrigée pour effectuer un tir oblique, réglez simplement votre tourelle mémoire sur la distance affichée sur la deuxième ligne ou utilisez le point de visée correspondant sur le réticule à longue portée (SWAROAIM).

LES GRANDS ONGULÉS & AVIFAUNE DE MONTAGNE



LES CERFS DU DONON OU LA MAGIE DU BRAME

Par PATRICK ZABÉ, écrivain, chasseur-naturaliste, chasseur-photographe, spécialiste de la faune de montagne, auteur d'ouvrages spécialisés et de nombreux articles parus dans l'ensemble de la presse cynégétique française.

• PHOTOS PATRICK ZABÉ

LE CERF VOSGIEN, SA MONTAGNE, HISTORIQUE DE SA PRÉSENCE DANS LE MASSIF DU DONON

Il est bon de rappeler l'historique de la colonisation du cerf dans l'Est du pays. À la fin de la dernière glaciation il y a 8000 années (Würm), la forêt s'était installée dans toute la plaine d'Alsace et dans les Vosges. Selon Schnitzler (2018), du néolithique jusqu'au moyen âge, il existait génétiquement 2 types de cerf en Alsace : l'haplotype AM235 et l'haplotype AM6. Ce dernier vécut du néolithique jusqu'au Moyen Âge et a aujourd'hui disparu du patrimoine génétique de nos populations actuelles.

Il fréquentait exclusivement le massif vosgien tandis que l'haplotype moderne AM235 fréquentait deux espaces : la plaine d'Alsace et le massif vosgien. L'héritage génétique du cerf élaphe AM235 lui conféra des possibilités d'acclimatation aussi bien adaptées à la plaine d'Alsace qu'à la montagne vosgienne. Sur un plan génétique général le cerf vosgien est géographiquement et génétiquement proche des cervidés autrichiens et ceux de l'Engadine en Suisse. Le cerf autrichien (souche Achenkirch) est génétiquement plus proche du cerf du Donon et des Vosges du nord. Malgré une proximité géographique, il diffère clairement du cerf hongrois. Les cerfs autrichiens et vosgiens faisaient, avant le cloisonnement de l'espace, partie d'une même grande population subalpine caractérisée par des échanges fréquents entre les populations la composant.

Devenue une des figures emblématiques du site archéologique du Donon, le "dieu au cerf" datant du II ou IIIème siècle après J.C. est une des plus remarquables sculptures mise au jour dans le sanctuaire confédéral gallo-romain du Donon. Cette divinité forestière barbue, chaussée de bottes, les épaules couvertes d'une peau de loup, est associée à un cerf debout derrière lui. De la main gauche, le dieu tient une sorte de hachette à fer courbe et une besace remplie de pommes de pin est accrochée à son épaulé. Des feuillages stylisés sont gravés sur le fond de la stèle. Le "dieu au cerf" est identifié à Vogesus ou Vosegus, une divinité celte protectrice des forêts qui a donné le nom du massif. Le Donon et ses forêts ont donné naissance de nombreux mythes et légendes. Après les famines conséquentes aux guerres de Lorraine, le Prince de Salm, par une ordonnance datant de 1703, dut prendre des mesures pour sauvegarder les derniers cerfs du massif du Donon. Avec la révolution et l'annexion de la principauté de Salm à la France, les populations de cervidés des forêts du Donon furent à nouveau mises en péril. Elles représentaient le dernier

noyau de cerf élaphe du quart nord-est de la France. Seul, aux limites de quatre départements : les Vosges, la Moselle, la Meurthe et Moselle et le Bas Rhin, à cheval entre trois régions : l'Alsace, la Lorraine et l'ancienne principauté de Salm, il subsistait une population relicuelle d'environ 300 cerfs. Plus tard, ces cerfs du Donon seront à la base du repeuplement naturel en cervidés de tout le massif vosgien et d'autres régions de France comme les Alpes-Maritimes.

Pays de moyenne montagne, le Donon constitue une terre de contraste et multiculturelle de par son découpage géographique. La répartition spatiale du cerf couvre environ une surface forestière de 60 000 hectares, à cheval sur les quatre départements lorrains et alsaciens. Sur le versant vosgien, la zone d'étude s'étend sur près de 25 000 hectares. Il n'est pas étonnant que dans un tel contexte le cerf et sa chasse marquent profondément l'âme et l'esprit des autochtones. La forêt climatique est une hêtraie-sapinière plus ou moins pauvre en hêtres et qui, par endroit, est constituée de sapinières pures. Les plateaux sont situés entre 800 et 900 m d'altitude et sont appelés "hautes chaumes". Ils étaient autrefois exploités en pâturage ou alpage jusqu'à environ 1846. En 1891, une introduction de cerfs du Danube eut lieu indirectement dans les Vosges moyennes. À l'époque l'Alsace était sous domination allemande et l'administration locale décida de créer un enclos de 3000 ha sur les hauteurs de Haslach où des cerfs d'Europe centrale y furent lâchés dans l'espoir d'améliorer la race locale et de satisfaire lors de ses visites en Alsace les caprices de Guillaume II, alors jeune empereur d'Allemagne. À la fin de la Première Guerre mondiale, une directive de l'administration en place obligea les forestiers, alors seuls gestionnaires des forêts domaniales, à fournir le fruit de leur chasse à l'armée. En cette triste période de disette, l'enclos d'Haslach ne servit que de garde-manger et Guillaume de Hohenzollern ne vint jamais chasser le cerf. La désuétude de l'enclos permit la fuite des animaux qui se mêlèrent avec les cervidés autochtones.

De cette période naquit le mythe du petit cerf vosgien et du grand cerf des Carpates, le "Carpatenhirsch" des alsaciens. Bien entendu, ces appellations sont dénuées de tout fondement scientifique car il n'existe qu'un seul cerf élaphe dans nos régions, le *cervus elaphus hippelaphus*. Cette différenciation faite par le chasseur alsacien existe aussi sur le versant lorrain de la montagne.





L'appellation "cerf des Carpates" est remplacée par cerf charbonnier, charbonneau et même quelquefois cerf de Gérardmer. Bien entendu, le cerf vosgien décrit est dans la grande majorité des cas, un animal jeune et bien souvent subadulte. La croissance de son squelette n'est pas encore terminée et ses bois n'ont pas atteint leur apogée. Le charbonnier vosgien et le Carpathen-hirsch alsacien sont en réalité des grands cerfs adultes ou vieux. Une fois leur croissance terminée, ils peuvent exprimer tout leur potentiel physiologique et présenter une ramure dont rêve les chasseurs. Avec le vieillissement des animaux, en général, les bois deviennent plus lourds et massifs, et présentent des tons brun foncé tirant parfois jusqu'au noir jais. Ces grands mâles affichent un puissant fanon et une crinière développée. Si, dans les Cévennes, le poids des cerfs peut atteindre 300 kg sur pieds, le cerf écossais 90 à 120 kg, le cerf élaphe du Donon atteint un poids vif de 140 à 180 kg.

Le contexte vosgien du massif du Donon est caractérisé par un sol pauvre, acide et un biotope peu favorable avec une importante concurrence alimentaire due à la présence de forte densité d'animaux. Dans ce cas, l'équilibre sylvocynégétique n'est pas respecté et les conséquences sont dramatiques pour la forêt. Il est intéressant de constater que si des échanges de cerfs de l'enclos d'Haslach, originaires du Danube, ont eu lieu, ils n'ont eu aucun effet sur la dynamique du poids, de la taille et de la ramure des animaux autochtones. Avec le temps, le grand cerf du Danube a fondu en taille et en poids aux contraintes exigeantes de la montagne vosgienne.

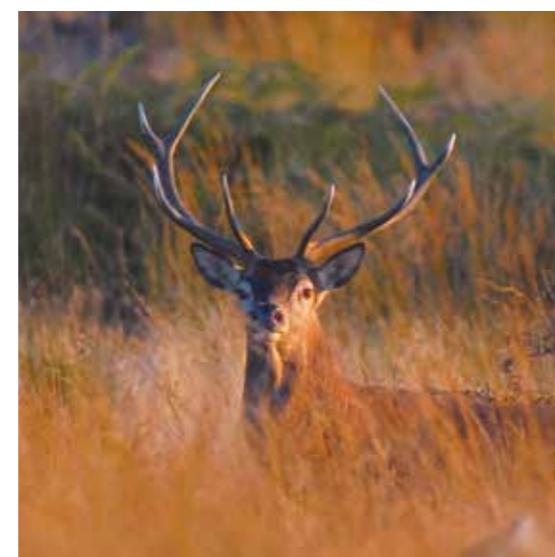
Comme en Écosse, les phénomènes de surdensité et l'influence du milieu marquent physiologiquement les grands cervidés du Donon. L'alimentation principale du cerf écossais est constituée par deux essences : la molinie et la bruyère, celle du cerf du Donon par la callune et la myrtille. La taille et le poids sont en dessous des moyennes et le développement des bois reste très modeste. En général, après l'âge de 8 ans, la longueur des merrains n'augmente plus pour le cerf des Vosges. Elle demeure un bon indicateur pour déterminer l'âge du cerf.

Depuis 1993, on constate une nette amélioration du vieillissement du cerf. En 12 ans, sur le versant vosgien

du Donon qui comprend une superficie de 3580 ha, il a été prélevé 177 cerfs coiffés dans les catégories suivantes : 45 % de daguets 1^{re} tête, 12 % de 2^e tête (déficient 4-6 cors), 15 % de 8 cors, 14 % de 10 cors, 11 % de 12 cors, 3 % de 14 cors. Le cerf du Donon dépasse rarement 14 cors et son apogée se situe de la 10^e à la 12^e tête. Le poids des bois varie de 3 à 6 kg et peut atteindre exceptionnellement 7 kg. Selon toute vraisemblance, la silhouette du cerf vosgien à âge égal est plus gracieuse et svelte que ses congénères pyrénéens, alpins ou cévenols.

Il devient difficile dans ce cas d'apprécier et de déterminer l'âge exact d'un mâle vosgien sur pied surtout si le chasseur est amené à le comparer avec d'autres cerfs dans d'autres régions du pays.

La pérennité du cerf est aujourd'hui menacée par une gestion drastique à l'encontre des populations de cervidés de notre pays par l'ONF. L'administration forestière ne peut continuer à appliquer une politique sylvicole sans tenir compte de la biodiversité des habitats. Si forestiers et chasseurs n'arrivent pas à s'entendre, l'animal roi symbole de nos forêts sera le bouc émissaire de la stupidité et de la cupidité des hommes, à moins que l'arrivée des prédateurs ne réconcilie l'homme, le cerf et la forêt...



LA MAGIE DU BRAME ET SON FONCTIONNEMENT

Comme tous les ans à la même époque, un retour aux sources s'impose : la forêt Vosgienne, l'automne et son été indien, le brame... En septembre, la forêt revêt ses plus beaux atours, c'est la saison des amours qui commence. Les cerfs se rassemblent, ils sont alors en pleine cervaison et arborent fièrement leurs retraits. Chasser au sein de la grande futaie vosgienne, entrecoupée d'un patchwork de coupes à blanc, au sous-bois parsemé de champs de myrtilles, de rochers et de chablis profère un charme que je n'ai rencontré nulle part ailleurs. Les crêtes offrent des panoramas uniques sur les montagnes environnantes et le plateau lorrain. À cette époque de l'année, les grands cervidés sont actifs et leur pérégrination favorise leur rencontre. Les premières clamours se font entendre au fond des halliers et aux abords des places de rut séculaires. Le brame va monter crescendo dans les jours qui viennent pour se terminer début octobre. Il est toutefois possible d'entendre les premiers rots fin août. Un été particulièrement sec accompagné d'une longue période de canicule influe peu sur le déroulement des activités reproductrices et ne justifie pas l'importance qu'on veuille bien lui accorder. Le déclenchement, et la durée des festivités dépendent de différents facteurs comme la concurrence entre les maîtres de place, la densité des animaux présents, l'équilibre du sexe-ratio, l'état sanitaire des femelles (si les biches ont profité d'une alimentation riche le rut sera plutôt précoce), de l'étendue de la place de brame et des conditions météorologiques (la fraîcheur attise toujours une activité plus intense que de lourdes chaleurs). Le rut est déclenché par l'horloge biologique des cervidés. À la fin de l'été, la durée des jours diminue et sous l'effet de la luminosité, le taux de concentration de testostérone ou d'hormones sexuelles augmente chez les cerfs et prépare l'état physiologique des biches à la procréation.

Tel un chien de berger, lorsqu'un mâle suit une femelle, le cerf émet une succession de rots saccadés brefs et graves. Ces poursuites effrénées éloignent les pachas de leur harpail, ces absences momentanées sont

aussitôt mises à profit par les cerfs borduriers qui tentent alors d'enlever discrètement une biche. Au retour du maître de place, « les pendules sont remises à l'heure », intrus et vassaux sont aussitôt évincés. Le pacha exprime son mécontentement et sa supériorité par une suite brève de rots. Comme quoi, le coït furtif n'empêche jamais un repli stratégique en cas de nécessité.

Pour certains de nos détracteurs, voire aussi une catégorie de nos confrères et disciples en saint-Hubert, la chasse du cerf, durant la période du brame, est une ignominie qui se traduirait par un manque total de fair-play de la part de ses pratiquants. Les animaux envoûtés seraient, selon eux, plus facilement repérables et abordables. Libre à chacun d'exprimer sa pensée, mais une chose est sûre, sur le terrain les réalités sont bien plus complexes qu'elles ne paraissent.

Les biches veillent à la sécurité de la harde. Les paires d'yeux sont ainsi démultipliées et rendent plus difficile l'approche du mâle. Les sauts de vent sont redoutables, si les grandes places de rut, situées en milieu ouvert, offrent des facilités de tir relatives au contexte, il en va tout autrement pour un lek défendu par un unique cerf situé sous un couvert forestier relativement fermé. Les vieux cerfs brament généralement au fond des halliers, à l'abri des regards indiscrets. Un cerf entendu est loin d'être un cerf vu et encore moins un cerf abattu. La période du brame a l'avantage de permettre la rencontre de mâles jusqu'à inconnus. Les cerfs peuvent venir de très loin. Une transhumance naturelle s'observe car les cerfs adultes reviennent chaque année bramer sur leur lieu de naissance et une fois le brame terminé, ils retournent dans leur fort.

Dans les forêts, où la présence du cerf est séculaire, les places de brame sont immuables et bien connues du monde forestier. Les cervidés fréquentent les zones de gagnage placées en lisière de forêt ou enclavées dans celles-ci. En septembre, l'ambiance de la forêt est singulière, le sous-bois dégage des senteurs balsamiques inoubliables, elles sont d'autant plus relevées par les pluies récentes et la chaleur d'un soleil encore accablant. Les cerfs se trahissent en laissant leur délicat fumet sur leur passage récent. L'odeur musquée d'un maître de place comble d'espoir le chasseur, car elle est bien souvent synonyme d'une rencontre imminente. La forêt



Le dessin de la stèle du Dieu au cerf, Vosges. La stèle est exposée au Musée archéologique de Strasbourg.

est sous tension, il y a de "l'électricité" dans l'air, c'est la féerie du brame. L'image furtive d'un de ces grands coiffés au corps roux quittant ou regagnant sa remise met toujours en émoi le Nemrod. L'avoir entraperçu rien qu'une fois, un soir ou au petit matin dans les frondaisons stimule la dévorante passion du chasseur. La méfiance des biches est légendaire. Elles sont toujours en alerte et prêtent à fuir. Elles devinent instinctivement le voisinage de l'homme ou la présence d'un loup rôdant aux alentours. Le cerf est le véritable monarque de la forêt vosgienne. Il partage son rang avec le grand tétras, qui, beaucoup plus discret, présente des parades nuptiales moins exubérantes. Écouter et localiser les cerfs, profiter de l'éveil de la nature au petit matin, avec la présence des merles noirs, des trilles incessantes des grives draines et du tambourinage du pic noir avec comme musique de fond la clamour du brame sont le quotidien du chasseur atteint de "bramingite".

Doucement, l'obscurité s'enfuit, puis la grisaille de la nuit s'accroche encore quelques instants pour laisser place à l'aurore. La ligne bleue des Vosges se définit progressivement avec l'aube qui blanchit en se chargeant de recouvrir les chaumes de rosée ou des premiers givres. Alors, telle une dentelle du Puy, la cime des sapins se découpe sur les crêtes, des merles à plastron volettent au sommet de petits sapins, des grives musiciennes passent dans le ciel, tous ces turdidés sont sur le départ, la migration s'annonce, cette fois c'est bien l'automne. Les cassenoix mouchetés pillent les noisetiers autour du village, les écureuils s'affairent d'approvisionner leurs réserves pour l'hiver et les truites farios remontent les ruisseaux pour frayer. Pouvoir assister en soirée, avant l'arrivée de la nuit totale, à ce bref instant où le ciel s'embrase pour ne plus laisser place qu'à un disque rougeoyant est un véritable spectacle. C'est l'heure où passe la bécasse des bois. Quelques minutes plus tard, les sangliers sortent de leur remise, l'obscurité est alors totale, seul, les rares des cerfs font trembler les frondaisons contrastant avec les trémolos flutés presque timides des petites chouettes de montagne qui essaient d'exister entre beuglements et mugissements des ténors.



HISTORIQUE DES POPULATIONS DE CERF ÉLAPHE EN PAYS DE SALM & DU DONON

Extrait Éssai d'une faune historique des mammifères sauvages de l'Alsace par Charles Gérard, Eugène Barth éditeurs, 1871.

« Aujourd'hui, il n'existe plus que dans les environs de Raon-L'Étape, dans la vallée de Celles, dans les grandes forêts de Cirey et de Saint-Quirin, d'où quelques individus passent parfois dans les bois de Lunéville. Le cerf lorrain semble quelque peu différer de celui de France et de l'Allemagne par sa tête plus grosse, par ses bois plus courts et plus fins et par l'absence assez fréquente de surandouiller. Les retraites de Saint-Quirin et Celles forme la dernière station en Lorraine d'une espèce que Mougeot nous représentait vivant encore en troupeaux dans les sapinières vosgiennes, où elle aimait à déterrer le lycopédon Cervinum ou truffe des cerfs qui n'est plus mangé de nos jours que par les lièvres et les porcs conduits à la glandée. »

■ APPROCHE ÉCOLOGIQUE ET HISTORIQUE DANS LE MASSIF VOSGIEN Annik Schnitzler, 2016

II - 5.2. La persécution de la faune se poursuit :

Depuis la libéralisation de la chasse promulguée à la Révolution française, la faune vosgienne décline comme jamais. Tout propriétaire peut en effet chasser sur ses terres, ce qui mène à un véritable désert en termes de populations animales, quelles qu'elles soient.

II - 5.2. 1. Histoire du cerf vosgien :

Les effectifs du cerf déclinent rapidement dès la fin du 18^e siècle, atteignant leur minimum autour de 1840. Ses populations se limitent alors dans le Haut-Rhin aux montagnes de Saint Amarin et les îles du Rhin, en Lorraine, le cerf a semble-t-il disparu dès 1860 notamment dans la forêt de Haye près de Nancy. Finalement il ne subsiste en 1880 qu'une petite population d'environ 300 individus dans le secteur du Donon. Les occupants favorisent le cerf pour des chasses qui se font aussi en enclos par importation de cerfs hongrois. Des individus sont aussi réintroduits et laissés en enclos en 1902 à partir de populations de Compiègne en forêt de Haye et en 1907 aux frontières de la Moselle et du Bas-Rhin (Cirey, Baccarat, Blamont), alors annexés par l'Allemagne. Les cerfs restent cependant cantonnés aux Vosges et ne restent que sur un temps court dans les plaines (ils y sont éliminés encore aujourd'hui). Dans le massif du Donon, les cervidés sont en revanche bien présents : dans les forêts communales et domaniales de la vallée de la Bruche, 124 cervidés sont tués en 1907, 105 en 1908, 93 en 1909. Une soixantaine de cerfs est tuée chaque année entre 1907 et 1909 dans les forêts de St Quinn et Abreschviller (Jehin 2005). Il apparaît à Gérardmer en 1937, la Bresse Cornimont. Il est alors considéré comme un nuisible (Jehin 2015). Le retour rapide du cerf a toutefois plutôt dérouté la société des années 1960. Les abrutissements et écorcages qu'il occasionnait aux forêts n'ont pas vraiment été acceptés (et ne le sont d'ailleurs toujours pas). Il est vrai qu'on ne se posait alors pas vraiment la question du rôle naturel

de l'espèce dans l'écosystème forestier, à une époque où la notion d'écologie et d'écosystème était encore balbutiante. On ne réalisait pas non plus que les processus de recolonisation forestière enclenchés par les déprises agricoles successives du 20^e siècle se déroulaient sans les grands herbivores. On ne peut donc pas affirmer que les proportions hêtre et sapin qu'on prône actuellement pour les forêts vosgiennes soient naturelles, même dans les parties les mieux préservées, car les réponses des arbres forestiers mettent plus d'un siècle à se manifester. Le cerf a aussi été bien mal chassé durant près de 20 ans, car les plans de chasse avec attribution de bagues n'existaient pas encore. Ils étaient tués trop jeunes, notamment les mâles qui ne dépassaient pas 2 à 3 ans d'âge. Cette mauvaise pratique a d'ailleurs longtemps fait croire que le cerf vosgien restait alors naturellement petit (une moyenne de 90 kg) et ne formait pas de bois imposants.

CHAPITRE III : Les Vosges depuis les années 1960 :

III - I. La grande faune :

Les Vosges sont rentrées dans les années 1970 dans une phase de surexploitation pour toutes formes d'usages, notamment touristique, qui a amené à l'élaboration d'une loi sur la montagne en 1985. En dépit de ces efforts, un réel développement durable est loin d'être atteint. Toutefois, grâce à des protections et autres mesures efficaces, une partie conséquente de la faune native des Vosges est revenue au cours du 20^e siècle, soit naturellement (ongulés sauvages, loup), soit grâce à des réintroductions (chamois, lynx, castor).

III - 1.1. Expansion naturelle : cerf, chevreuil, sanglier, loup :

Les ongulés sauvages ont profité de l'adoucissement climatique depuis la fin du petit Âge glaciaire, d'une expansion dynamique de la forêt, de l'absence de prédateurs naturels, de pratiques de chasse favorables à leur expansion (agrainage, tirs modérés), mais aussi des pratiques de sylviculture intensives qui ouvrent des pistes et éclaircissent les sous-bois, sans oublier les évolutions intensives de l'agriculture (monoculture de maïs) qui favorisent certaines espèces comme le sanglier. Quant au chevreuil, abondant surtout dans les plaines, il est



entré dans une phase de déclin dans les Vosges ; ce qui a affecté jusqu'à sa diversité génétique (Wang et al. 2002).

III - 1.1. 1. Le cerf élaphe :

À l'échelle de la France, le nombre de cerfs est entré dans une phase active de colonisation (Pfaff et al. 2008). En 2010, l'espèce occupait 7,4 millions d'hectares de forêts contre 3,9 millions d'hectares en 1985, dont l'essentiel dans la partie est du pays, grâce notamment à la mise en place de réserves de chasse, l'une au nord des Vosges (Petite Pierre créée en 1952), et l'autre au sud (vallée de la Haute Meurthe). À Belbriette par exemple, les densités sont passées de 4,5 animaux pour 100 ha dans les années 1980 à 13 en 1995, revenant à 7 dans les années 2000 (Heuzé et al. 2005). En 1986, la population vosgienne oscillait entre 8000 et 10 000, en quatre populations principales, Vosges du Nord, au Donon, Barr-Sainte Odile-Haut-Koenigsbourg et Gérardmer (Lang 1987). Ces populations de cerfs ne se sont pas réparties de manière égale.

Ainsi, dans le Haut-Rhin, existent des zones noyaux où la population d'animaux mâles, femelles et jeunes est constante, et des zones périphériques où se rencontrent, durant certaines périodes de l'année, des cerfs mâles, le plus souvent jeunes et inexpérimentés. Les populations ont été par la suite fragmentées par le développement de grands axes routiers depuis les années 1970. Ainsi, la construction en 1975 de l'autoroute A4 au niveau de Saverne a suffisamment limité les flux de gènes entre Donon et Vosges du Nord pour qu'un allèle rare, la phosphoglucomutase (PGM-2) (allèle 79) ait disparu dans les populations les plus septentrionales du massif (donnée basée sur un échantillonnage conséquent de 233 individus, Hartl et al. 1991). La construction de la voie rapide de la vallée de la Bruche mise en place dans la même décennie a des effets moins drastiques, mais significatifs sur les capacités d'échanges entre populations. En outre, il n'y a pour l'instant que peu d'espoir de renforcement par l'Allemagne : entre Vosges du nord et massif allemand du Pfälzerwald, les échanges ne vont que dans le sens de la France vers l'Allemagne par de jeunes mâles colonisateurs, rapidement éliminés par les forestiers allemands.

Le cerf n'est plus présent dans les plaines avoisinantes des Vosges, qu'il tente de recoloniser régulièrement. Il y est systématiquement éliminé par décision de la puissance publique. Les arguments avancés sont la sylviculture intensive, et les collisions qui se produisent sur les routes. La reconstitution de micropopulations planitaires différentes de celles des Vosges constatée sur plus de cinq millénaires ne semble pas possible dans le contexte actuel d'emprise humaine dans les plaines. Les travaux génétiques effectués dans les années 1990-2000 sur le polymorphisme génétique indiquent que l'expansion s'est faite par des cerfs autochtones, et proches génétiquement de ceux de l'Autriche (Hartl et al. 1990).

Par ailleurs, aucun indice de possible "contamination génétique" par les individus provenant de Hongrie n'a été décelé dans le génome des cerfs vosgiens. La population vosgienne a donc gardé une grande partie de son génome originel, ce qui n'est pas le cas de la plupart des régions d'Europe de l'Est ou d'Europe centrale, où les populations qui se sont réinstallées après une période plus ou moins longue d'extinction sont originaires de translocations par l'homme (pour une histoire complète des mouvements de translocation des popu-

lations de cerfs par l'homme, consulter Niedzialkowska et al. 2011).

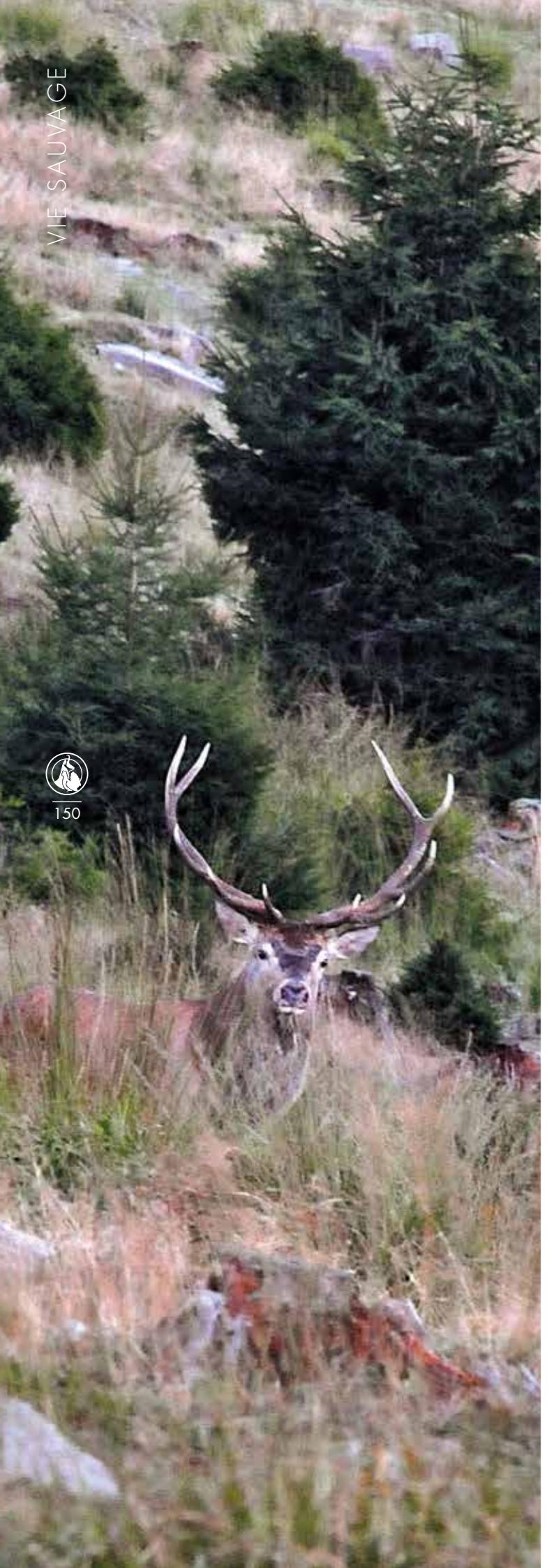
La reconstitution des populations de cerf dans les Vosges s'est faite à partir d'effectifs relativement faibles (sur moins de 500 individus, un sur deux, voire un sur trois seulement est un reproducteur). Ce goulot d'étranglement a eu probablement des répercussions sur son génome, quoiqu'il soit impossible de l'évaluer en l'absence de population de référence. Les travaux effectués sur la variabilité génétique des enzymes indiquent toutefois que cette population a conservé quelques allèles rares qui ont quasi disparu ailleurs en Europe. L'un d'eux, l'allèle 79 de la phosphoglucomutase (PGM-2) a été trouvé 4 fois parmi les 103 prélèvements dans la population actuelle du massif du Donon (Hartl et al. 1990 ; 1991). Ce locus est corrélé chez le sanglier des Vosges du Nord à la résistance à la PPC (Lang et al. 2000) et pourrait ne pas être neutre dans le cas de l'apparition d'une nouvelle maladie chez le cerf selon ces auteurs. L'allèle (-100) de la superoxydismutase (Sod-2) également rare, est présent dans les Vosges ainsi que dans d'autres populations françaises issues des Vosges, mais n'existe pas ailleurs en Europe (sauf en Bulgarie et en Pologne Hartl et al 1993). Deux allèles rares de l'enzyme malique ont de même été détectés dans les Vosges (Me-1 125 ; Me-1 90) (Hartl et al. 2005).

Si on compare l'histoire du cerf vosgien avec celui de la France et du reste de l'Europe, on constate que les Vosges ont été malgré tout davantage favorisées pour cette espèce. En France, les persécutions sur le cerf ont fait disparaître toutes les grandes populations, même dans les grands massifs montagneux. Il en a été de même pour les grands massifs de plaine. Aucune grande population de cerf n'existe actuellement dans ce pays hormis dans les Vosges. À titre d'exemple, les populations pyrénées sont revenues à partir de lâchers et de reconquête par les cerfs espagnols, celles de Chambord à partir de plusieurs souches, dont celle des Vosges. En Suisse les ongulés ont été éliminés des plaines et du Jura, mais ont été conservés dans les Alpes. Ailleurs en Europe, une partie des populations actuelles s'est reconstituée à partir de translocations d'autres régions (Hartl et al. 2003).

Le cerf vosgien comporte donc quelques traits uniques : une présence continue depuis au moins 5000 ans et sans doute au-delà ; aucune trace d'introgression avec d'autres populations au regard des analyses effectuées dans les années 1990, un dynamisme de reconquête fulgurant, aidé par la société moderne en quête d'un certain retour du sauvage. Ce résultat à lui seul souligne l'importance de protéger cette population.

Les caractéristiques génétiques des populations de cerfs, déjà mises à mal par leur quasi-extinction au 19^e siècle, ont continué d'être altérées par une chasse sélective basée sur des théories à tendance eugéniste et instaurées dans les années 1975 par la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin, alors leader en la matière





(Heil 1970). Ces sélections, fondées sur les caractéristiques des ramures, considéraient comme indésirables tous les individus de faible corpulence ou à faibles ramures. Les bracelets mâles étaient alors apposés en fonction de 3 catégories : les cerfs à éliminer "Artverderber" ; mettant en danger l'espèce" qui concernaient les daguets ayant des dagues "en dessous des oreilles" ; les cerfs déficients aux trophées faiblement développés à deux ans, les cerfs moines sans bois, et les cerfs adultes à ramures de type offensif peu riches en andouillers et à surandouillers. Seuls restaient finalement les cerfs à dagues plus longues que la moyenne, qui devaient donner des mâles à nombre de cors élevé. Avec de telles sélections, on éliminait plus de 60 % des cerfs mâles entre 1 et 4 ans et 15 % des cerfs de 5 à 9 ans, perdant ainsi des éléments naturels d'une population sans aucune base scientifique. On perdait ainsi des individus à croissance lente qui investissaient moins dans la ramure que dans le squelette durant les premières années de vie, et d'autres types de ramures jouant sans doute un rôle dans les hiérarchies sociales des mâles.

Ces sélections artificielles ont de nombreuses conséquences négatives :

- ① Elles diminuent la diversité génétique de l'espèce en réduisant notamment leur polymorphisme biochimique et enzymatique naturel de manière définitive, notamment les allèles rares préférentiellement associés à des critères de tir (Lang 1987; Hartl et al. 2005).
- ② Elles déséquilibrent le sex-ratio et donc favorisent la consanguinité.
- ③ Elles favorisent les génotypes les plus fragiles, qui sont les cerfs les plus corpulents, mal adaptés au contexte vosgien, peut-être en raison d'une plus grande fragilité physiologique au niveau de l'influx nerveux et la circulation sanguine. Ces cerfs ne se maintiennent en grand nombre que si les autres morphologies ont été supprimées par la chasse, incluant surtout le génotype "faible nombre de pointes" qui est dominant et qui s'exprime donc bien dans une population naturelle. Vouloir égaler les densités en animaux corpulents qu'on trouve à l'Est de l'Europe n'est pas recevable, car on sait que ce critère est essentiellement lié à la géographie, les animaux augmentant de taille entre Atlantique et Oural.

Ces plans de chasse ont été appliqués durant deux décennies dans le Bas-Rhin et la Moselle, ainsi que dans le Haut-Rhin. Le département des Vosges conseillait ce plan de chasse sans l'imposer par la Préfecture tout comme la Meurthe-et-Moselle. En revanche, le tir du daguet de 1 an «en dessous des oreilles» était une règle pour tout le massif vosgien. Dans le Bas-Rhin par exemple, une erreur de tir se soldait par une amende de 10000 francs, un passage par la gendarmerie puis le tribunal. Ces contraintes ont disparu dans le Bas-Rhin sous la pression de l'actuel président de la Fédération de chasseurs, Gérard Lang, à l'acceptation de son plan de chasse depuis 1996.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉTIQUES DE LA POPULATION ACTUELLE DE CERFS VOSGIENS

Recherche effectuée par José Granado (Université de Bâle, Institut de Préhistoire et de Sciences archéologiques), et Walter Salzburger, Anna Eberhard et Anja Schmutz (Institut de Zoologie, Université de Bâle).

Des analyses génétiques ont été effectuées sur l'ADN mitochondrial des cerfs modernes, pour les objectifs suivants :

① Apporter une preuve supplémentaire de l'origine espagnole des cerfs vosgiens.

② Rechercher l'existence d'éventuelles microstructures génétiques dans la population actuelle, 117 échantillons congelés ont été fournis par les chasseurs des différentes fédérations des Vosges, prélevés dans une large gamme géographique du massif (Petite Pierre, massif du Donon, massif de Parroy, Rambervillers et Cormont) (cf carte en annexe).

Pour obtenir ces données génétiques, l'ADN mitochondrial des tissus de la langue et des muscles a été extrait sur 117 échantillons. Le séquençage de la région codante du cytochrome b (cyt b) a été effectué par José Granado (pour 24 échantillons), puis par l'équipe de Walter Salzburger (Anna Eberhard et Anja Schmutz) pour 93 autres échantillons. Sur ces 117 échantillons, 104 seulement ont été utilisés, les autres étant de moins bonne qualité.

Les résultats confortent l'origine espagnole des cerfs vosgiens. Ils indiquent également la présence de microstructures dans les populations actuelles, qui n'ont pas été décelées dans les échantillons d'ADN ancien. Trois haplotypes différents dans trois régions seraient éventuellement présents, l'un largement répandu, les deux autres très limités à deux sites en Meurthe-et-Moselle et dans la région de Rambervillers. Toutefois, comme ces résultats sont encore préliminaires à l'heure de l'impression de ce rapport, il n'est pas possible d'en tirer des conclusions définitives.

Notons toutefois la coïncidence entre un haplotype limité à la région de Rambervillers et un lâcher de cerfs dans les années 1955-1960 dans cette même région.





PROBLÉMATIQUE LYNX-CHAMOIS ET PLAN DE CHASSE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

Par JEAN-PIERRE BRIOT, Vice-Président Montagne FDC 88.

• PHOTOS PATRICK ZABÉ



RAPPELS HISTORIQUES

La réintroduction du chamois dans le massif des Vosges émane de 3 lâchers successifs : le premier en 1956 à partir de 3 mâles et 4 femelles accompagnées de 4 chevreaux (origine Forêt Noire) ; le second en 1959 avec 2 boucs issus du massif des Bauges Alpines et le troisième en 1970 constitué de 3 mâles savoyards.

En 2020, la population se situait entre 1700 et 2000 têtes pour la totalité du massif vosgien, réparties de chaque côté de la grande crête dans le Haut-Rhin à l'Est (environ les 3/4 de la population totale), dans le département des Vosges à l'ouest et à moindre échelle au sud du massif sur le nord du Territoire de Belfort et l'extrême nord-est de la Haute-Saône.

Le lynx de son côté, a été réintroduit une première fois entre 1983 et 1993 avec un total de 21 animaux lâchés. Cette population s'est bien dispersée et développée dans tout le massif et a ensuite progressivement diminué pour des causes diverses (accidents, braconnage, consanguinité, etc.) jusqu'à une extinction totale.

Une deuxième opération de réintroduction du lynx s'est déroulée entre 2016 et 2020 en Allemagne dans le Palatinat proche de la frontière nord-est française. Une vingtaine d'animaux furent lâchés et migrèrent dans toutes les directions y compris vers le sud sur le territoire français. De ce fait, quelques individus colonisèrent la partie nord du massif vosgien dont 1 mâle dénommé "Arcos", qui, depuis 2020, évolue plus particulièrement dans la partie sud du massif, ainsi qu'un autre mâle d'origine inconnue. De même, à partir du Jura suisse, 1 ou 2 lynx se sont installés dans le secteur des Ballon de Servance et Ballon d'Alsace sur les limites Haute-Saône et Territoire de Belfort.

La jonction entre les deux souches (Palatinat et Jura suisse) s'est probablement produite et la population actuelle serait composée de plusieurs mâles et d'une femelle suivie de 3 petits dont 1 aurait quitté sa mère ou serait disparu.





CONSÉQUENCES DE LA PRÉSENCE DU LYNX SUR L'ESPÈCE CHAMOIS

Dans ce contexte, le lynx joue son rôle de prédateur surtout sur le chamois, sa proie favorite très présente dans ce secteur du massif vosgien.

À titre indicatif, un lynx adulte, pour se nourrir normalement, préleverait 1 chamois (ou 1 chevreuil) par semaine dans le cas où son alimentation carnée ne serait constituée que de cela.

Depuis un certain temps, dans le département des Vosges, on constate que la population de lynx croît et que celle du chamois décroît plus rapidement que prévu à un point tel que les réalisations "chasse" ne cessent de diminuer avec des attributions en baisse continue et des taux de réalisation faibles situés autour de 50 %.

Les chiffres le prouvent : lors des 5 campagnes cynégétiques situées entre 2015/2016 et 2019/2020, des plans de chasse d'environ 150 engendraient des prélèvements stables variant entre 100 et 104, preuve que la population était constante dans un contexte où le lynx n'existe pas. C'est logiquement à partir de 2020, date d'apparition "d'Arcos", puis des autres lynx, que les difficultés apparaissent avec des baisses de réalisations (85) accompagnées de baisses d'attributions (130) en 2021/2022.

Des attributions toujours plus faibles en 2022/2023 (114) aboutissent à des réalisations encore minorées (53). L'alerte était donnée ; il fallait convaincre les forestiers réticents, de même que certains chasseurs inconscients et aveugles, de réduire encore les attributions d'autant plus qu'Arcos et ses congénères circulaient toujours dans le secteur.

C'est alors qu'en août 2023, au cours d'une CDCFS en Préfecture des Vosges, le Président de la Commission Grand Gibier de la FDC 88 prit la parole pour lancer un "cri d'alerte" à propos du chiffre minimum de la fourchette départementale 2023/2024 de l'espèce chamois. Sa demande consistait à ne pas sanctionner l'éventuel "non-respect" de la partie basse de la fourchette pour la saison concernée suite à une prédation lynx inattendue à un tel niveau et toujours plus effective. L'auteur de la demande a proposé à ce sujet, à Madame La Préfète, un vote qui s'est réalisé à l'unanimité pour ne pas tenir compte du minimum obligatoire de la fourchette départementale chamois 2023/2024, le tout accompagné d'une forte réduction des plans de chasse pour la campagne 2024/2025. Même les opposants systématiques à la FDC 88 se sont prononcés les premiers en faveur de cette proposition.

Au printemps 2024, face à une faible réalisation de 53 chamois, très en dessous de la fourchette, comme promis, aucune contestation s'est manifestée contre une forte baisse de 45 % des plans de chasse et, si nécessaire, d'une prise de décision plus forte encore au printemps 2025.

Afin de bien assimiler la démarche, il faut comprendre que pour stabiliser une population de chamois, le total de ses disparitions annuelles doit être identique à son accroissement annuel. L'ensemble des disparitions annuelles correspond au cumul des animaux prélevés par le lynx d'une part et par les chasseurs d'autre part auquel on peut ajouter les pertes diverses. Le seul curseur activable par les chasseurs sont les réalisations du plan de chasse. Plus la population chamois baisse, plus l'accroissement diminue et plus les prélèvements chasse doivent se réduire en tenant compte de la prédation lynx, sinon, se produira un effondrement de la



population à un point tel que les lynx à eux seuls pourront réguler le cheptel chamois sans chasse dans le secteur concerné. Dans une telle problématique, il est donc essentiel d'intervenir à la baisse sur les plans de chasse le plus tôt possible afin d'équilibrer à temps l'accroissement avec les disparitions totales. Pour une population stable au départ, la baisse des réalisations plan de chasse doivent s'équilibrer avec les prélèvements causés par le lynx.

Plus la population est réduite au départ, plus les solutions sont compliquées.

Notons également que, chez nos voisins du Haut-Rhin, existe la même problématique, moins aigüe, sur une population de chamois beaucoup plus importante.

Avant 2020, la population de ce caprin dans le département des Vosges se situait probablement entre 400 et 500 têtes en sachant que le taux d'accroissement de l'espèce est de 20 % minimum, plus élevé que celui des

Alpes où les pertes sont plus fortes de par le contexte environnemental plus rude et plus dangereux.

Actuellement, elle pourrait se situer autour de 250 têtes, chiffre insuffisant pour une population de lynx bien établie et en progression sauf si elle se répartit plus largement vers le Haut-Rhin et les deux autres départements concernés où il faudra faire accepter les mêmes règles que celles admises dans le département des Vosges.

Le lynx a sa place dans notre Massif Vosgien mais, il s'impose à toutes les parties concernées, d'adopter les mesures fortes indispensables au maintien de l'espèce chamois et ceci dans les quatre départements abritant cet animal symbole de nos montagnes.

C'est à ces seules conditions que les deux espèces pourront vivre en harmonie pour leur bien et celui des humains.

ADDITIF

Attitude à adopter lors de l'arrivée d'une espèce prédateur (lynx) au sein d'un domaine vital d'ongulés sauvages.

1 RÉAGIR LE PLUS RAPIDEMENT
possible dès qu'il y a suspicion de prédateur significative sur des espèces chassables.

2 ALERTER LES CHASSEURS qui ne se rendent pas toujours compte précocement de la gravité du problème.

3 ALERTER AVEC COMPÉTENCE L'ADMINISTRATION (Préfet, DDT) et faire adopter en CDCFS, des mesures d'accompagnement rigoureuses et efficaces afin d'officialiser

la problématique et d'y remédier. Bien réaliser que la diminution des plans de chasse doit équilibrer le nombre d'animaux prédatés par le lynx auquel on ajoute le déficit d'accroissement correspondant à la baisse de cheptel déjà constatée (difficile à déterminer).

4 BIEN EXPLIQUER LA SITUATION
à nos partenaires (élus, forestiers...) pour mettre en pratique les mesures d'accompagnement nécessaires.



156

LA BOUTIQUE DE L.A.N.C.M.

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne propose des objets à l'image de l'association. Une manière de porter haut les valeurs qui sont les nôtres.



- Auto-collant : **3 €**
- Insigne bouton métallique Ø15 mm : **7 €**
- Insigne barrette métallique Ø40 mm : **10 €**
- Les deux insignes barrette et bouton, le lot : **15 €**
- Insigne tissu Ø75 mm : **10 €**
- Couteau Thiernois 12 cm, manche en olivier gravé ANCM sur la lame : **30 €**

- LE MONTAGNARD N°56 Édition spéciale Le lagopède alpin & pyrénéen : **15 €**



Pour toute commande prendre contact avec Patrick ZABÉ
200, impasse le Jas du Rigaou, 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume ou par mail : patrick.zabe.urogalle@gmail.com
Chèque de règlement à l'ordre de l'A.N.C.M. (Port en sus)



Équipements et prestations environnementales
INSTINCTIVEMENT NATURE

A l'épreuve des sommets.
Piolet de montagne : 120€ TTC

En savoir plus : www.instinctivement-nature.fr / 04.50.46.89.21



LA CHARTÉ

DES CHASSEURS DE MONTAGNE

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne (A.N.C.M.) a pour objet de promouvoir une éthique cynégétique spécifique à chaque espèce de la faune montagne classée ou susceptible d'être classée gibier :

BOUQUETIN, CHAMOIS, ISARD, MOUFLON, CHEVREUIL, CERF ÉLAPHE, MARMOTTE, LIÈVRE VARIABLE, GRAND TÉTRAS, TÉTRAS LYRE, LAGOPÈDE, BARTAVELLE, GÉLINOTTE, PERDRIX GRISE.



© Gérard Cézera

À cette fin, elle entend regrouper toutes les personnes physiques ou morales en accord avec les principes définis ci-après :

- Défendre les chasses de montagne pratiquées dans le respect de l'animal et de la pérennité des espèces ;
- Acquérir et diffuser les connaissances en biologie et éthologie de la faune sauvage montagnarde ;
- Rechercher en permanence les méthodes de gestion cynégétique les plus pratiques et efficaces ;
- Promouvoir, au-delà des limites administratives, les regroupements territoriaux indispensables à une gestion cynégétique par unités géographiques de limites naturelles ;
- Participer au suivi de l'évolution quantitative et de l'état sanitaire des populations de chaque espèce sauvage ;
- Collaborer à la délimitation et la défense de zones de quiétude indispensables au bien-être et au développement de la faune ;
- Lutter contre les abus entraînés par le goût immoderé de la compétition et des trophées ;
- Lutter contre toutes les formes de braconnage ;
- Collaborer à la protection du milieu montagnard contre toutes les agressions ou exploitation abusive, préjudiciables aux habitats de la faune ;
- Faire toutes les propositions utiles, au regard des objectifs de l'Association, aux pouvoirs publics nationaux et aux instances européennes ;
- Participer à toute action associative qui a ou se donnera pour but de promouvoir une gestion compétente des gibiers par les chasseurs ;
- Établir et entretenir des relations permanentes avec les organismes ou associations européennes ayant des objectifs similaires.

Tous les chasseurs de montagne, ainsi que les Sociétés et Associations de Chasseurs de montagne qui approuvent cette charte et s'engagent à en respecter l'esprit, sont invités à se joindre à l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne.

DEMANDE D'ADHÉSION

À adresser à A.N.C.M. - Fédération des Chasseurs des Alpes Maritimes
38 avenue Saint Augustin • 06200 NICE • ancm.chasse@gmail.com

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom :

Prénom :

Adresse complète :

Téléphone :

E-mail :

Quels gibiers chassez-vous en montagne :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'A.N.C.M. et y adhérer :

Date : Signature du demandeur :

Cotisation annuelle 2024 : Membre individuel - 45 euros (avec l'abonnement au Montagnard)



SEE THE UNSEEN

J.P. SAUER & SOHN
ESTABLISHED 1751



NOUVEAU

PROBABLEMENT LA PLUS BELLE CARABINE DANS LE MONDE. LA NOUVELLE SAUER 505.

Même le chasseur le plus passionné retient son souffle lorsqu'il voit la nouvelle Sauer 505 pour la première fois. La carabine est fine, belle et souple dans la main. Un design d'arme et de crosse ergonomique qui allie parfaitement élégance et dynamisme. Un sentiment de fierté – à chaque fois que l'on voit, que l'on sent, que l'on manie, que l'on tire.

Une technique parfaite, un design raffiné. Pas étonnant qu'une Sauer n'est pas seulement appréciée, mais aimée. Dans le monde entier. De génération en génération. A chaque instant.

LA NOUVELLE SAUER 505.
UN AMOUR QUI NE SE TERMINE JAMAIS.

www.sauer.de